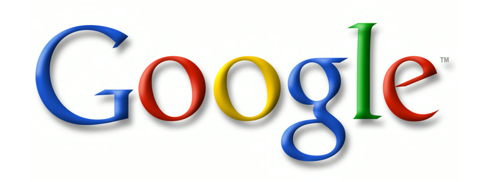






Les premiers Capétiens

Berthold Zeller



Substitut[redacted]



L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 grav. » 50

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 grav. » 50

Les Invasions barbares. 1 vol. petit in-16, avec 11 gr. » 50

Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 grav. » 50

Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gr. » 50

Rois faineants et maires du palais. 1 vol. petit in-16. » 50

Charlemagne. 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. (En collaboration avec M. Darsy.) » 50

La succession de Charlemagne. Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50

Les premiers Capétiens. 1 vol. petit in-16, avec 15 grav. (En collaboration avec M. Luchaire.) » 50

Les Capétiens du xiie siècle : Louis VI et Louis VII. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. (En collaboration avec M. Luchaire.) » 50

Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.

Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.

Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie.

Henri IV et Marie de Médicis (Ouvrage couronné par l'Académie française). 1 vol. in-8. 6 fr.

Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882). 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Typ. Paul BRODARD.

LES
PREMIERS CAPÉTIENS

EXTRAITS DE RICHER
DE GERBERT, D'HELGAUD, DE RAOUL GLABER
DES LETTRES DE FULBERT DE CHARTRES
DE GUIBERT DE NOGENT, D'ORDERIC VITAL, DE SUGER, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER ET A. LUCHAIRE

Docteurs ès lettres

Ouvrage contenant 15 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Notre histoire a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de onze volumes : 1° *La Gaule et les Gaulois;* 2° *La Gaule romaine;* 3° *La Gaule chrétienne;* 4° *Les invasions barbares en Gaule;* 5° *Les Francs; Clovis et ses fils;* 6° *Les fils de Clotaire;* 7° *Les Rois fainéants et les maires du palais*; 8° *Charlemagne;* 9° *La succession de Charlemagne, Louis le Pieux;* 10° *Les Premiers Capétiens;* 11° *Louis VI et Louis VII.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

LES

PREMIERS CAPÉTIENS

I

RÈGNE DE HUGUES CAPET. — SA LUTTE CONTRE LE PRÉTENDANT CHARLES DE LORRAINE ET CONTRE ARNULF, DESCENDANT DES CAROLINGIENS (987-996).

Le fondateur de la maison capétienne fut Robert d'Anjou, surnommé le Fort, qui, dans la deuxième moitié du IXe *siècle, se signala contre les Normands. Eudes, son fils, eut la plus belle part à la défense de Paris, ce qui lui valut d'être choisi pour roi par les seigneurs français. Après lui, on revint aux Carolingiens. Ensuite il s'écoula un temps pendant lequel les descendants de Robert le Fort, maîtres d'un grand commandement militaire dans la France du nord ou ducs des Francs, tantôt combattirent, tantôt soutinrent et favorisèrent les descendants de Charlemagne. Eudes eut un frère nommé Robert, qui porta aussi la couronne. Le fils de ce Robert, Hugues le Grand, légua le duché de France et ses prétentions à la royauté à Hugues Capet. A la mort du dernier Carolingien, le roi*

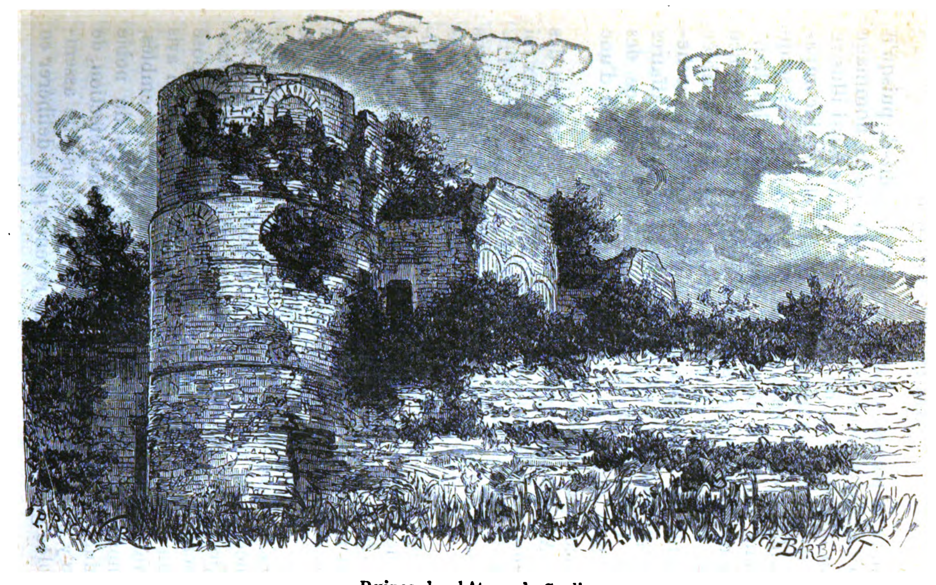
Louis V, en 987, les évêques de France, dirigés par l'archevêque de Reims, Adalbéron, engagèrent les seigneurs à se réunir pour choisir entre Charles de Lorraine, oncle du roi défunt, et le duc des Francs, Hugues Capet.

§ 1. — PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES GRANDS DU ROYAUME A SENLIS. — L'ARCHEVÊQUE DE REIMS ADALBÉRON SE JUSTIFIE DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI ET PROPOSE AUX SEIGNEURS DE CHOISIR UN ROI (987).

(Richer, livre IV, chap. 6 à 8.)

Avant de se séparer, les seigneurs voulurent délibérer sur les intérêts du royaume. Le duc de France, Hugues Capet, prit la parole en ces termes : « Appelés de divers points par un ordre du roi pour juger la conduite de l'archevêque Adalbéron [1], vous êtes venus avec des sentiments de complète loyauté. La mort du roi de sainte mémoire qui poursuivait cette affaire nous a laissé le soin d'en diriger l'examen. Si donc quelqu'un croit pouvoir reprendre et soutenir l'accusation, qu'il se présente, qu'il dise son sentiment et qu'il attaque l'inculpé. S'il avance des choses vraies, nous n'hésiterons pas à l'appuyer, mais, s'il n'a que des calomnies et des faussetés à produire, qu'il se taise, car nous lui ferions subir la peine d'un tel crime. » Quand il eut cessé de parler, par trois fois on fit sommation à quiconque voudrait se porter comme accusateur de l'archevêque d'avoir à se produire. Trois fois il fut répondu par tous les assistants qu'il n'y avait point d'accusateur. Hugues Capet reprit

1. Le roi défunt Louis V l'avait accusé de favoriser l'empereur allemand Otton II aux dépens du roi Lothaire.



Ruines du château de Senlis.

alors la parole. « Le procès est fini, dit-il, puisqu'il n'y a plus d'accusateur. Il faut donc rendre hommage au métropolitain de Reims, cet homme aussi illustre par sa noblesse que par son mérite et son incomparable sagesse. Bannissez de vos esprits tous les soupçons injurieux. Rendez à l'illustre pontife les honneurs auxquels il a droit; reconnaissez l'éminence de ses qualités et de ses vertus. » Toute l'assemblée applaudit à ces paroles. Le duc accorda à l'archevêque l'honneur de délibérer avec lui sur les affaires de l'État, parce qu'il excellait dans la science des choses divines et humaines et qu'il était doué d'une incomparable éloquence.

Adalbéron se plaça donc avec le duc au milieu des autres seigneurs et dit : « Puisque notre très pieux roi a été appelé à l'autre vie et que la bienveillance de l'illustre duc et des princes m'a justifié des accusations qui pesaient sur moi, je puis prendre rang dans vos conseils et délibérer avec vous sur les affaires publiques. Je ne veux rien proposer qui n'ait pour but l'avantage de la chose publique. Je cherche l'intérêt général et n'ai qu'un seul désir, d'être utile à tous. Or je remarque tout d'abord l'absence d'un certain nombre de seigneurs dont la sagesse et l'expérience pourraient être d'une grande utilité. Il me semble donc nécessaire de surseoir à l'élection d'un nouveau roi jusqu'à ce que tous, à une époque déterminée, puissent se réunir, et que chaque avis, discuté et exposé au grand jour, produise son effet. Si donc mon avis vous agrée, nous tous en ce moment assemblés, nous prêterons serment entre les mains du noble duc, jurant de ne nous point occuper de l'élection, de n'y point travailler jusqu'à ce que, dans une assemblée générale, nous soyons revenus pour délibérer en

commun. Il est de la plus haute importance de consacrer un certain temps à la réflexion. Chacun pourra ainsi étudier le pour et le contre, et se faire une opinion profondément mûrie. » Ce sentiment prévalut. On convint du jour où l'on devrait se réunir de nouveau, et l'assemblée se sépara.

§ 2. — CHARLES DE LORRAINE ESSAYE D'ÉMOUVOIR L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ADALBÉRON, SUR SA SITUATION MALHEUREUSE, ET DE LE GAGNER A SON PARTI (987).

(Richer, livre IV, ch. 10.)

Vénérable père, tout le monde sait que, par droit d'hérédité, je dois succéder à mon frère et à mon neveu. Si mon frère m'a dépossédé du trône, la nature ne m'a pourtant rien refusé de ce qui fait un homme; je suis né avec tous les membres nécessaires à quiconque aspire à une dignité; je ne suis pas dépourvu des qualités qu'on recherche le plus dans ceux qui doivent régner, la noblesse et le courage. Pourquoi donc suis-je rejeté du pays qu'ont possédé mes ancêtres, aujourd'hui que mon frère et mon neveu sont morts sans postérité? Mon père, en mourant, nous avait laissé deux frères; mon aîné s'appropria tout le royaume et ne m'accorda rien. Moi, pourtant, soumis à mon frère, je l'ai servi non moins fidèlement que tout autre. Je n'ai jamais eu rien de plus cher, je le déclare, que le salut de mon frère. Et maintenant, infortuné, rejeté de tous, de quel côté me tourner, lorsqu'ont disparu tous les appuis de ma race? Privé de tous mes biens, à qui m'adresserai-je, si ce n'est à vous? Par qui, sinon par vous, pourrai-je recouvrer mon patrimoine? Ah! que n'ai-je succombé

avec ma fortune! Délaissé de tous, que puis-je faire que de servir de spectacle au monde! Laissez-vous donc toucher par quelque sentiment d'humanité. Prenez en pitié un prince courbé sous le poids de tous les malheurs!

§ 3. — SECONDE ASSEMBLÉE DE SENLIS. — DISCOURS D'ADALBÉRON AUX GRANDS POUR LEUR PERSUADER DE CHOISIR COMME ROI HUGUES CAPET ET D'ABANDONNER CHARLES, DUC DE BASSE LORRAINE, ONCLE DU ROI DÉFUNT. — ÉLECTION DU DUC DES FRANCS (987).

(Richer, livre IV, ch. 11.)

Quand tous les grands de la Gaule eurent pris place dans la curie, Hugues Capet donna la parole au métropolitain de Reims, qui s'exprima en ces termes : « Le roi Louis, de divine mémoire, n'a pas laissé d'enfants; nous avions donc le devoir de délibérer sur le choix d'un successeur, afin de prévenir la ruine de l'Etat abandonné et sans pilote. C'est pour cela que d'un commun accord il fut sursis à la discussion, afin que chacun, recueillant les inspirations que Dieu lui donnerait, pût ici exposer son sentiment; de telle sorte que, tous les avis particuliers s'étant produits, la pensée générale ressortît de toutes les opinions individuelles. Maintenant donc, rassemblés de nouveau, il importe en toute prudence et droiture de ne point sacrifier la raison et la vérité aux sympathies ni aux haines personnelles. Nous n'ignorons pas que Charles a des partisans; ils prétendent que le trône lui appartient par droit de naissance. Si l'on pose ainsi la question, nous répondrons que le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire. On ne doit y élever que

celui qui se distingue non seulement par la noblesse corporelle, mais par la sagesse de l'esprit, qui trouve son appui naturel dans sa loyauté, sa force, sa magnanimité. Les annales de l'histoire nous montrent des empereurs d'illustre origine exclus pour cause d'indignité et remplacés par des titulaires d'une naissance même inférieure. Or quelle dignité conférer à Charles de Lorraine? C'est un homme sans honneur, sans foi, engourdi et sans caractère; il n'a pas rougi de se faire le serviteur d'un roi étranger, de prendre pour épouse une fille sortie de la classe des vassaux.

Comment le noble duc (des Francs) pourrait-il supporter qu'une femme du dernier rang de ses vassaux soit sa reine et qu'elle domine sur lui? Comment cèderait-il le pas à une femme dont les égaux et même les supérieurs fléchissent le genou devant lui et placent leurs mains sous ses pieds? Si vous y réfléchissez attentivement, vous verrez que Charles a préparé lui-même sa déchéance. Nul ne l'a précipité de son rang, il en est tombé par sa propre faute. Faites donc un choix qui assure le bonheur de l'Etat, au lieu de causer sa ruine. Voulez-vous que la patrie soit malheureuse, nommez Charles; la voulez-vous prospère, couronnez le glorieux duc de France Hugues. Ne vous laissez ni entraîner par vos sympathies pour Charles, ni détourner de l'intérêt commun par un sentiment de haine pour le duc. Car, si vous avez des blâmes pour le bon, comment louerez-vous le méchant? Si vous louez le méchant, comment mépriserez-vous le bon? Rappelez-vous ceux que menace l'Ecriture elle-même par ces paroles : Malheur à ceux qui appellent mal le bien et bien le mal, prenant les ténèbres pour la lumière, et la lumière pour les ténè-

bres [1]. Couronnez donc le duc; c'est le plus illustre d'entre tous par ses exploits, sa noblesse, ses troupes. En lui, non seulement l'Etat, mais tous ses intérêts particuliers trouveront un défenseur. En lui, dont la bonté vous est connue, tous les sujets du royaume de France auront un père. Qui, enlevé aux soins des siens, ne leur a pas été rendu par lui? » D'unanimes acclamations répondirent à ce discours, et d'un consentement unanime Hugues fut promu au trône. Adalbéron, assisté par les évêques, le couronna à Noyon le 1er juin en qualité de roi des Gaulois, des Bretons, des Danois (Normands), des Aquitains, des Gots, des Espagnols et des Wascons (1er juillet 987). Entouré des grands du royaume, il fit des décrets et porta des lois selon la coutume royale, réglant avec succès et disposant toutes choses. Pour répondre à tant de bonheur et excité par tant d'événements prospères, il se livra à une grande piété.

C'est ainsi que la couronne des Francs occidentaux, dans les limites de la Meuse à l'Océan, fut transportée à une nouvelle dynastie. Bien des raisons y concoururent : la puissance de la maison capétienne, les services qu'elle avait rendus en combattant les Normands, mais surtout l'intime liaison de Hugues Capet avec les dignitaires influents de l'Eglise. La France achevait par là de se séparer du corps germanique. Le royaume d'Occident arrivait à une complète indépendance par l'avènement d'une dynastie qui avait ses racines dans le sol.

Le pouvoir conféré aux Capétiens n'était point une chose nouvelle : c'était l'ancienne royauté des Francs de l'Ouest, reposant avant tout sur l'adhésion des évêques et du clergé régulier. Les Capétiens se considérèrent

1. C'est un passage du prophète Isaïe, ch. V, v. 20.

comme les parents des Carolingiens et élevèrent même, comme eux, des prétentions sur la Lorraine.

Le premier acte politique du nouveau roi fut d'assurer le maintien de sa dynastie en faisant couronner d'avance son fils Robert.

§ 4. — BOREL, COMTE DE BARCELONE, DEMANDE DU SECOURS A HUGUES CAPET CONTRE LES SARRASINS D'ESPAGNE. — RÉPONSE DE HUGUES (987).

(Gerbert, lettre 126.)

Hugues, roi, à Borel, marquis. — La miséricorde du Seigneur nous ayant conféré le royaume des Français dans un état parfait de tranquillité, nous avons résolu, par le conseil et avec le secours de tous nos fidèles, de venir en aide à vos inquiétudes. Si donc vous voulez nous conserver votre foi, si souvent offerte à nous et à nos prédécesseurs, pour qu'en nous rendant dans vos Etats nous ne soyons pas trompé par le vain espoir de vous secourir, dans peu et dès que vous apprendrez la marche de notre armée dans l'Aquitaine, hâtez-vous de nous rejoindre avec quelques-uns des vôtres, pour confirmer la foi promise et nous indiquer les routes que doivent suivre nos troupes. Si ce sont bien là vos intentions, et que vous préfériez réellement nous obéir, plutôt qu'aux Ismaélites, envoyez-nous, avant Pâques, des députés qui nous feront plaisir en nous confirmant votre fidélité, et qui, en retour, vous porteront la certitude de notre prochaine arrivée [1].

1. L'expédition projetée par Hugues Capet n'eut pas lieu ; mais cette lettre est intéressante en ce qu'elle

§ 5. — HUGUES CAPET PREND LA PRÉCAUTION DE FAIRE COURONNER SON FILS ROBERT. — LA CÉRÉMONIE A LIEU A ORLÉANS (Noël 987).

(Richer, livre IV, chap. 12 et 13.)

Le duc, voulant avoir la certitude que son fils lui succéderait après sa mort, songea à délibérer avec les princes. Lorsqu'il eut tenu conseil avec eux, il envoya d'abord des députés au métropolitain de Reims, qui se trouvait alors à Orléans, et lui-même ensuite alla conférer avec lui au sujet de l'association au trône de son fils Robert. L'archevêque observa qu'il ne serait pas régulier de créer deux rois dans la même année. Mais le duc lui montra aussitôt une lettre envoyée par Borel, duc de l'Espagne citérieure [1], où ce duc demandait du secours contre les barbares [2]; il affirmait que déjà une partie de l'Espagne était ravagée par l'ennemi, et que si, dans dix mois, elle n'était pas secourue par la Gaule, elle passerait tout entière sous la domination des barbares. Hugues demandait donc que l'on créât un second roi, afin que, si l'un deux venait à succomber dans

nous montre que certains pays du Midi, même les plus éloignés, comme le comté de Barcelone, avaient reconnu la royauté capétienne.

1. Borrel était comte de Barcelone. On sait que la Catalogne et une grande partie des principautés pyrénéennes continuèrent à dépendre du royaume des Francs occidentaux, au moins nominalement, jusqu'au XII[e] siècle. Les seigneurs de ces pays inscrivaient le nom du roi de France en tête de leurs actes et les dataient de son règne.

2. Ces barbares sont les musulmans.

une guerre, l'armée pût toujours compter sur un chef. Il disait aussi qu'il pouvait se faire que, si le roi était tué et la patrie ravagée, la division se mît parmi les grands, et qu'on vît les méchants tyranniser les bons et par suite la nation entière tomber en captivité.

Le métropolitain, comprenant qu'il pourrait bien en être ainsi, se rendit aux arguments du roi. Et comme les grands étaient réunis le jour de Noël, pour célébrer le couronnement du roi, dans la basilique de Sainte-Croix [1], Hugues, du consentement des princes, revêtit de la pourpre son fils Robert et l'établit et l'ordonna roi des peuples occidentaux depuis le fleuve de Meuse jusqu'à l'Océan.

§ 6. — LETTRE DE HUGUES CAPET AUX EMPEREURS D'ORIENT BASILE II ET CONSTANTIN VIII. — IL LEUR PROPOSE SON ALLIANCE ET LEUR DEMANDE UNE PRINCESSE DE LEUR SANG POUR SON FILS ROBERT [2].

(Gerbert, lettre 127.)

Aux empereurs orthodoxes Basile et Constantin, Hugues, par la grâce de Dieu, roi des Français. — La noblesse de votre naissance et la gloire de vos grandes actions nous exhortent et nous obligent à vous aimer ; elles donnent à votre alliance un prix inestimable et nous la font rechercher avec ardeur. Cette amitié très sainte, cette alliance très légitime, nous la demandons sans aucun désir d'entrer en partage de vos

1. Sainte-Croix, église cathédrale d'Orléans.

2. Hugues Capet voulait illustrer sa dynastie naissante par un mariage avec la famille impériale de Constantinople, comme l'avait fait l'empereur allemand Otton I. Il ne fut pas donné suite à sa demande.

États ni de vos richesses. Si vous nous l'accordez, elle fera de nos biens les vôtres; elle aura pour vous-même une utilité incontestable. En effet, nul Gaulois ni Germain n'osera malgré nous insulter les frontières de votre empire. Pour assurer ces avantages et cimenter cette alliance, comme nous avons un fils unique, roi lui-même, et que nous ne pouvons trouver une épouse de son rang à cause de l'affinité qui nous lie avec les rois nos voisins, nous vous demandons pour lui la main d'une fille de votre saint empire. Si cette proposition est agréable à vos oreilles sérénissimes faites nous le savoir par vos rescrits impériaux ou par des députés, et nous ferons partir des ambassadeurs qui traiteront directement cette affaire avec Vos Majestés.

§ 7. — ASCELIN [1], ÉVÊQUE DE LAON, TRAHIT CHARLES DE LORRAINE, LE LIVRE A HUGUES CAPET ET LAISSE LES TROUPES ROYALES ENTRER DANS LAON (2 avril 991).

(Richer, livre IV, ch. 47.)

Lorsque Adalbéron fut au courant des habitudes de Charles et des siens et qu'il fut sûr de n'être soupçonné de personne, il machina diverses ruses et pour rentrer en possession de la ville et pour livrer au roi Charles captif..... Or, le soir du dimanche des Rameaux l'évêque, se montrant plus gai encore que d'ordinaire pendant le repas, Charles remplit de vin une coupe d'or, y rompit du pain et la présenta à Ascelin, après avoir bien réfléchi en disant : « Puisque, d'après les décrets des Pères, vous avez ce matin béni les rameaux et les palmes, que vous avez consacré le peuple par

1. Richer l'appelle Adalbéron.

vos saintes bénédictions et que vous avez à nous-même donné la communion de la sainte Eucharistie, je ne veux pas attacher d'importance aux propos de ceux qui prétendent que vous me trahissez. Le jour de la passion du Seigneur est proche. Je vous offre donc cette coupe convenable à votre dignité, remplie de pain et de vin, comme jadis notre Sauveur fit à la cène. Buvez en signe de fidélité à ma personne; mais, si vous n'êtes pas résolu à me garder votre foi, abstenez-vous et ne rappelez pas l'horrible personnage du traître Judas. — J'accepterai la coupe, répondit imperturbablement l'évêque, et j'y boirai de grand cœur. — Ajoutez, s'écria Charles, que vous garderez fidélité. » L'évêque but, puis il ajouta : « Et je garderai fidélité, sinon que je périsse comme Judas » ! Il proféra encore devant les convives plusieurs autres imprécations semblables. La nuit vint, nuit de trahison et de larmes. Pendant que tout le monde dormait au palais, Ascelin, qui méditait son dessein, enleva du chevet de Charles et d'Arnoul, pendant qu'ils dormaient, leurs épées et leurs armes, et les cacha dans des lieux secrets, puis, appelant l'huissier qui ignorait son stratagème, il lui ordonna de courir vite chercher quelqu'un des siens, promettant de garder la porte pendant ce temps. L'huissier sortit; Adalbéron se plaça lui-même sur le milieu de la porte, tenant son épée sous son vêtement. Bientôt, aidé des siens, complices de ses crimes, il fit entrer tout son monde. Charles et Arnoul reposaient alourdis par le sommeil du matin. Lorsqu'en se réveillant ils aperçoivent leurs ennemis réunis en troupe autour d'eux, ils sautent du lit et cherchent à se saisir de leurs armes, qu'ils ne trouvent pas. Ils se demandent ce que signifie cet événement matinal. Mais Adalbéron leur dit : « Vous

m'avez récemment enlevé cette place et m'avez forcé de m'en exiler; nous vous chassons à notre tour, mais d'une autre manière, car je suis resté mon maître; mais vous, vous passerez au pouvoir d'autrui. » Charles répond à l'évêque : « Te souviens-tu de notre dîner d'hier. Le respect de Dieu ne t'arrêtera-t-il pas? Ne comptes-tu pour rien la sainteté du serment, des imprécations d'hier soir à ma table? » En disant ces mots, il se jette avec fureur sur son ennemi. Mais des hommes armés l'entourent, le poussent sur son lit et l'y retiennent; ils se saisissent aussi d'Arnoul qui avait assisté à cette scène dans une stupeur silencieuse. On traîne ensuite les deux prisonniers dans une tour, qu'on ferme à clef et dont on fait garder les portes. Cependant les cris des femmes, les clameurs des enfants et des serviteurs réveillent et troublent les bourgeois de Laon à travers la ville. Les partisans de Charles se hâtent de prendre la fuite, à peine en eurent-ils le temps : car Adalbéron avait donné l'ordre de fermer toutes les portes, afin de saisir ceux qu'il considérait comme ses ennemis. On les chercha trop tard; ils étaient déjà partis. Un fils de Charles, âgé de deux ans et portant le même nom que son père, fut aussi soustrait aux recherches et échappa à la captivité.

Hugues Capet, informé de l'heureuse issue du complot, accourut à Laon, se saisit de Charles de Lorraine ainsi que de sa femme, de son fils Louis et de ses deux filles. et les envoya dans la prison d'Orléans. Le prétendant survécut peu à sa chute : il mourut l'année suivante, le 21 *mai* 992. *On sait à peine ce que devinrent ses fils et ses filles.*

Mais il restait un représentant de la cause carlovin-

gienne, Arnulf, que Hugues Capet avait fait archevêque de Reims et qu'il était peut-être plus difficile de faire disparaître, parce qu'il appartenait à la puissante corporation ecclésiastique. Le roi voulut le faire condamner, comme traître, dans un concile des évêques français.

§ 8. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE ET LES ROIS HUGUES ET ROBERT SE RÉUNISSENT PRÈS DE REIMS, DANS L'ÉGLISE DE SAINT-BASLE, POUR JUGER ET CONDAMNER L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ARNULF (17 juin 991).

(Gerbert, *Actes du concile de Saint-Basle*, LII.)

Arnulf fut introduit; les portes de l'église furent ouvertes à la foule, qui se pressait autour de l'édifice. Quand le silence fut établi, l'évêque d'Orléans, Arnulf [1], dit au prévenu : « Vois-tu tous les regards fixés sur toi? pourquoi ne parles-tu pas pour te défendre? » Et comme le coupable balbutiait des paroles incohérentes, difficiles à comprendre, l'évêque reprit : « Es-tu encore dans les dispositions où nous t'avons laissé hier au soir? — J'y suis. — Veux-tu renoncer à l'honneur de l'épiscopat dont tu as abusé jusqu'à présent? — Comme vous le dites. »

Alors le comte Burchard [2] : « Qu'est cela : *comme vous le dites?* Qu'il s'énonce clairement, qu'il avoue son crime sans détour, afin qu'il ne dise pas plus tard que les évêques lui ont prêté les crimes qu'ils ont voulu et qu'il nie en avoir fait l'aveu. » — Arnulf :

1. Il portait le même nom que l'archevêque de Reims incriminé.

2. Comte de Corbeil, un des familiers d'Hugues Capet.

« Je dis et je confesse ouvertement que j'ai erré, que je me suis écarté de la fidélité que je devais au roi. Je vous prie de vous en rapporter à ce que dira le seigneur Arnulf ; je le prie d'exposer lui-même la cause. » L'évêque d'Orléans, prenant la parole : « L'accusé est naturellement taciturne, et de plus il a honte de répéter en public les aveux qu'il nous a faits sous le sceau du secret. Qu'il vous suffise de connaître ce dont il convient en présence de tout le monde, à savoir qu'il n'a point gardé les serments qu'il a prêtés aux rois, qu'il a publiquement agi contre la teneur de sa promesse écrite. — Cela ne me suffit pas, répliqua le comte Burchard, s'il n'avoue ou s'il ne dit publiquement qu'il vous a déclaré avoir commis la trahison, afin qu'on puisse élire un autre archevêque à sa place. — Vous n'aurez pas ici, répondit l'évêque d'Orléans, la même autorité que les prélats auxquels seuls on doit une confession entière. Arnulf nous a fait l'aveu de ses fautes ; il se déclare publiquement indigne de l'épiscopat : il reconnaît, en présence de l'Eglise, qu'il est tellement coupable à l'égard du roi qu'il est indigne de tous les bénéfices dans ce monde. Cela doit vous satisfaire. » Et se tournant vers Arnulf : « Eh bien, conviens-tu de ce que j'ai dit en ton nom ? — Oui, j'admets, j'avoue toutes vos paroles » — Prosterne-toi donc devant tes maîtres, devant ces rois contre lesquels tu as commis un crime inexpiable ; avoue ton péché ; demande grâce pour la vie. »

Arnulf se prosterne ; il étend ses bras en forme de croix ; il supplie les princes, en pleurant, en gémissant, de lui faire grâce de la vie et des membres. Ce spectacle arrache des larmes et des soupirs aux Pères du synode. Le vénérable Dalbert, archevêque de Bourges, se jette aux pieds des rois ; il les conjure

par les prières les plus humbles de laisser la vie au coupable. « Qu'il vive, en votre considération, répondent les deux princes; qu'il passe le reste de ses jours, sous notre garde, sans craindre ni le fer ni les chaînes, pourvu qu'il n'essaye pas de s'enfuir. »

Cette restriction ne plut point aux évêques : il était facile de conseiller la fuite à un jeune homme et de l'exposer ainsi à la mort. Ils insistèrent, et il fut convenu qu'il n'aurait pas à redouter le supplice, s'il ne le méritait point par de nouveaux actes.

Arnulf fut relevé. Il attendait sa déposition d'un air hébété; on lui demanda s'il voulait être déposé avec la solennité prescrite par les canons. Il déclara s'en remettre à la décision des évêques. Alors il rendit au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire le bâton pastoral; il plaça les insignes de sa dignité aux pieds des évêques, en les priant de dresser un acte d'abdication conforme à celui qu'avait signé Ebbon dans de pareilles circonstances. Arnulf reconnaissait que sa fragilité, ses péchés secrètement avoués à ses juges le rendaient indigne des fonctions épiscopales! Il y renonçait pour toujours, ne se réservant pas même le droit de réclamer dans l'avenir ou de protester contre son abdication. Il lut publiquement cette déclaration; il la signa, ainsi que les évêques présents, qui ajoutèrent à haute voix : « Suivant ton aveu et ta signature, n'exerce plus ton ministère! » On délia le peuple et le clergé de Reims du serment de fidélité, afin qu'ils eussent le droit de se donner un autre archevêque.

§ 9. — LETTRE D'HUGUES CAPET AU PAPE JEAN XVI POUR SE PLAINDRE DE L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ARNULF, QUI L'A TRAHI EN LIVRANT SA VILLE AU PRÉTENDANT, CHARLES DE LORRAINE.

(Gerbert, *Actes du concile de Saint-Basle*, XXV.)

Au très bienheureux pape Jean, Hugues, par la grâce de Dieu, roi des Français. — Les événements inouïs survenus en notre temps m'obligent à recourir en tout respect et confiance à vos sages conseils; ils seront d'autant plus précieux pour moi que toute votre vie a été consacrée à l'étude des lois divines et humaines. Je vous supplie donc d'examiner les faits que je soumets à votre appréciation et de nous prescrire la conduite à tenir, en telle sorte que les lois des saints canons soient respectées et que la puissance royale ne soit point anéantie. Arnulf, qui se prétend fils du roi Lothaire, après d'horribles scélératesses commises contre nous et notre royaume, s'était réconcilié avec nous. Nous l'accueillîmes avec une tendresse toute paternelle et l'avons gratifié du siège métropolitain de Reims. Il prêta entre nos mains serment de fidélité : il en rédigea un acte solennel en double partie qu'il lut en public, signa, scella de son sceau. Il exigea de tous les soldats et habitants de Reims le serment de nous rester fidèles, quand bien même il viendrait à tomber de sa personne aux mains des ennemis. Malgré tous ses engagements solennels, il a ouvert lui-même à l'ennemi les portes de la ville métropolitaine, il a livré le clergé et le peuple confiés à ses soins comme un butin de victoire. Il alléguera peut-être pour excuse qu'il n'était pas libre et qu'il a subi la pression d'une puissance étrangère. Mais, s'il n'était pas

libre, pourquoi a-t-il forcé les nobles et les bourgeois à se parjurer? pourquoi s'oppose-t-il à ce que nous le délivrions? Pourquoi lève-t-il une armée contre nous et fortifie-t-il la ville et le château pour nous résister? Nous le mandons au palais, il refuse de s'y rendre; les archevêques et évêques ses collègues l'appellent à leurs synodes, il répond qu'il n'a pas d'ordre à recevoir d'eux.

Vous donc qui tenez ici-bas la place des apôtres, vous aurez à statuer sur le sort de ce nouveau Judas, afin que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé parmi nous et que nous-même, nous laissant emporter par un trop juste ressentiment, et chagrins de votre silence, nous ne nous vengions de cette ville et de toute la province en les réduisant en cendres. Vous ne trouverez point d'excuse à alléguer devant le souverain Juge, si vous vous refusez à prononcer le jugement que nous vous demandons et que nous ne saurions nous-même formuler.

§ 10. — QUERELLE DU COMTE BOUCHARD DE CORBEIL ET DU COMTE EUDES I DE CHAMPAGNE AU SUJET DU CHATEAU DE MELUN (991).

(Odon, *Vie de Bouchard*, 4.)

A l'instigation de l'ennemi du genre humain, le comte Eudes manifestait une grande haine et une vive jalousie contre le vénérable comte. Il enviait ses hauts faits, la préférence qu'on lui témoignait à la cour du roi, l'estime et la sympathie qu'il avait su inspirer à tous. Aussi, par voie de séduction et de trahison, il lui enleva le château de Melun. Quand le comte en fut informé, il rassembla une armée de Français, re-

quit l'aide du roi et vint assiéger Eudes avec plusieurs milliers de chevaliers. Odon s'aperçut bientôt qu'il n'était point en sûreté dans ce château et qu'il lui était impossible de le garder en sa possession. Il l'abondonna en secret et prit la fuite avec ses hommes. Bouchard put entrer dans le château et en reprendre possession. Gauthier, le criminel qui l'avait trahi, fut pendu avec sa femme sur la hauteur qui domine le château. Quelque temps après, par l'effet des menées du démon, ennemi de la paix et de la lumière, les deux comtes se provoquèrent au combat au même pays de Melun. Arrivé au lieu fixé pour la bataille, on se préparait vivement à la lutte des deux côtés lorsque le chevalier Hermanfred, qui n'était alors vassal que du roi, se remit humblement entre les mains de Bouchard et lui jura fidélité. La coutume des Français voulait alors comme aujourd'hui que personne n'entrât dans une guerre si son suzerain n'y était présent ou ne l'y avait autorisé. Le seigneur Bouchard s'humilia avec piété en présence de Dieu, afin d'obtenir la victoire sur un ennemi orgueilleux, qui se vantait de sa force corporelle et de son nom. On en vint aux mains sur le territoire d'un petit village nommé Orsay. Lorsque le combat eut commencé, Dieu voulut que les troupes d'Odon tournassent leurs armes contre elles-mêmes et fussent détruites par un grand massacre. Plein de foi dans le Seigneur, Bouchard se précipita sur l'ennemi, tua plusieurs milliers d'hommes et grâce au ciel resta victorieux. Quand Eudes vit les pertes considérables qu'avait subies son armée et le nombre infini de ses hommes restés cachés dans la poussière, il désespéra de la victoire pour ce jour-là et fut saisi d'une terreur panique. A sa grande honte, tremblant même des périls que pouvait offrir la re-

traite, il s'empresse de prendre secrètement la fuite. Le comte, fidèle à Dieu, ayant ainsi remporté la victoire, rendit grâces au Seigneur et s'en retourna rempli de gloire chez lui avec les siens.

§ 11. — HUGUES CAPET ET BOUCHARD, COMTE DE MELUN. — LE ROI REFUSE D'INFÉODER AU COMTE L'ABBAYE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.

(Odon, *Vie de Bouchard*, 5).

Le roi Hugues avait donné à Bouchard, son fidèle vassal, le château de Melun et le château de Corbeil, avec le comté de Paris qu'il tenait en fief du roi. Ainsi pourvu des dignités temporelles, il régissait le pays dont il avait reçu la garde conformément à la volonté divine. Il était le zélé défenseur des églises placées sur le territoire du roi des Français; très généreux en aumônes, toujours prêt à soutenir les malheureux, les moines, les prêtres, les veuves et les vierges qui combattaient dans les monastères pour le service de Dieu.

C'est par ces vertus et par beaucoup d'autres qualités qu'il s'efforçoit de se rendre agréable à Dieu; lui, qui cependant appartenait au siècle, excellait dans les choses de la guerre et se mêlait à la politique. Cette fidélité et cette piété qu'il témoignait pour le Roi des rois ne pouvait rester longtemps cachée. Il n'était guère possible que la lumière demeurât plus longtemps enfermée sous le boisseau, elle devait être haut placée pour que l'éclat sans pareil de cette lampe ardente pût éclairer tous ceux qui entraient dans la sainte Eglise. L'abbaye des moines des Fossés, qu'avait si noblement enrichie la libéralité des anciens rois,

était devenue, à l'époque du roi Hugues, un établissement très irrégulier et où manquait même tout ce qui était nécessaire à la subsistance des religieux. Ce désordre avait pour cause d'une part le développement de l'iniquité, de l'autre l'incurie de ceux qui étaient chargés de diriger l'abbaye. Les moines avaient alors pour abbé Mainard, homme noble et d'une illustre origine dans l'ordre de ce siècle périssable. Il ne suivait point la règle de notre père saint Benoit; mais était entièrement livré au monde et prenait peu de souci des biens matériels et spirituels de son abbaye. Il aimait surtout à chasser les bêtes fauves au chien ou au faucon. Dans ses sorties, il délaissait ses vêtements monastiques, se parait d'habits somptueux et de précieuses fourrures et sur sa tête mettait un riche camail au lieu de l'humble capuchon. Les moines qui étaient d'ailleurs sous ses ordres suivaient autant qu'ils le pouvaient son exemple. Que ceci ne soit point à l'injure des religieux de cette abbaye; tous ceux du royaume tenaient alors la même conduite.

Cependant un de ces moines nommé Adic, attristé de voir ces excès et beaucoup d'autres, réfléchissait à part lui et ne cessait de songer aux moyens d'en purifier le sanctuaire de Dieu. Il alla trouver le comte sans que personne et surtout l'abbé s'en doutât, et lui ouvrit sa pensée et tout ce que désirait son cœur, le suppliant avec instance de pourvoir au salut de son âme en rétablissant le monastère dans son antique régularité. Le comte, ayant réfléchi là-dessus, lui promit d'avoir égard à sa demande. Il s'en fut donc trouver le roi et commença à lui dire, humble de cœur et de parole : « Glorieux roi des Français, ta majesté royale m'a comblé de tes libéralités plus que tous les autres seigneurs de ton palais; elle m'a enrichi en

châteaux et en nombreux domaines; cependant je réclame encore un don de ta bonté, et je te supplie d'avoir surtout égard à la prière que je vais t'adresser. » Le roi répondit : « Y a-t-il quelque chose en notre royaume, ô fidèle ami, qui puisse t'être refusé? — Ce que je te demande, répondit le vénérable comte, n'est pas de si grande conséquence; c'est plutôt une légère faveur : je te prie de vouloir bien me céder l'abbaye des moines des Fossés, qui est domaine royal et appartient à ton fisc. » Le roi lui dit : « Tout le monde sait que sous nos prédécesseurs cette abbaye était une abbaye royale; comment pourrions-nous donc la séparer de notre couronne! Si nous faisions ce que tu nous demandes, il pourrait se faire qu'après ta mort tes héritiers ou tes successeurs dissipassent dans le désordre les biens de la communauté. Il n'y aurait point place pour la justice; les religieux qui l'habitent seraient les victimes de ce désastre, et c'est sur nous qu'en retomberait la faute, au préjudice de notre salut. » Le comte alors lui répondit : « Puisque tu ne peux me céder cette abbaye en propriété perpétuelle accorde-moi du moins ceci pour le salut de nos âmes : confie-moi le soin de la corriger et d'y rétablir l'ordre; ce sera pour moi un grand plaisir que de restaurer cet illustre monastère. Avec votre aide et si j'ai la faveur de Dieu en cette vie, j'espère bien l'enrichir de plusieurs domaines et la remettre dans son ancien état. Je compte aussi, avec la grâce de Dieu, pour le salut de mon âme et l'abolition de mes péchés, combler ce saint lieu d'abondantes aumônes, et, quand j'aurai terminé ma carrière dans ce siècle périssable, je veux que les débris de ce corps fragile y reposent en paix. » Le roi reconnut que la volonté de Dieu se manifestait à la requête de l'illustre comte, et

lui confia, comme il l'en priait, l'abbaye, pour l'amender et accroître ses bénéfices, de façon qu'il se rendît le défenseur constant et fidèle et protégeât les religieux contre la malignité de leurs ennemis et de tous ceux qui envahissaient leurs biens. Le cœur rempli de joie et d'allégresse, le comte remercia Dieu et le Roi terrestre de la faveur qu'on lui accordait.

§ 12. — PAROLES ADRESSÉES PAR HUGUES CAPET MOURANT A SON FILS ROBERT (24 octobre 996).

(Helgaud, *Vie de Robert.*)

O mon excellent fils, par la sainte et indivisible Trinité, je t'en conjure, ne laisse jamais surprendre ton esprit par les conseils des flatteurs ou de ceux qui, par des présents ou des dons empoisonnés, voudraient t'intéresser à leurs vœux méchants. De ces abbayes dont je te délègue le soin à perpétuité, ne distrais rien d'aucune façon, par légèreté d'esprit ; ne détourne rien, ne dissipe rien sous l'influence de la colère. Spécialement je t'y exhorte, prends soin avant tout de ne jamais t'aliéner pour aucun motif le chef de tous : je veux dire le saint père Benoît [1], cette porte de salut auprès du commun Juge, ce port du repos, cet asile de la sécurité après la mort de la chair.

1. Les grandes abbayes bénédictines de la France du nord avaient été généralement favorables au changement politique qui substituait les Capétiens aux Carolingiens, notamment celle de Saint-Benoît ou de Fleuri-sur-Loire. On s'explique par là les paroles que le moine chroniqueur met dans la bouche du chef de la dynastie.

II

RÈGNE DU ROI ROBERT DIT LE PIEUX (996-1031). — PUISSANCE DES GRANDES FAMILLES FÉODALES. — EFFORTS DE ROBERT POUR RETENIR SOUS LA DOMINATION ROYALE LA BOURGOGNE ET LA CHAMPAGNE. — DIVISIONS DANS LA FAMILLE ROYALE. — L'AN MIL. — PREMIÈRES INSURRECTIONS POPULAIRES.

---

§ 1. — PORTRAIT DU ROI ROBERT.

(Helgaud, *Vie du roi Robert.*)

Au temps où Dieu regarda parmi les fils des hommes pour voir s'il y en avait un qui voulût le connaître et le chercher, le roi des Français fut Robert, très illustre par son origine, fils du glorieux Hugues et d'Adélaïde, dont il suffit de dire pour en faire l'éloge qu'elle eut l'honneur d'être sa mère. Comme lui-même le disait de sa bouche sacrée et avec humilité, sa famille avait eu l'Ausonie pour berceau. Pour lui, il remplissait le monde de ses actions vertueuses, grandissant chaque jour en mérite, et possédant la connaissance parfaite de toutes les sciences. De haute taille, les cheveux lisses et élégamment arrangés, il avait le regard mo-

deste, la bouche agréable et faite pour donner avec douceur le saint baiser de paix, la taille assez forte et les épaules hautes. Par la couronne placée sur sa tête, on voyait qu'il était de race royale par son aïeul et son bisaïeul; lorsqu'il était à cheval, on voyait, chose merveilleuse, les doigts de ses pieds se réunir presque au talon, fait regardé comme un miracle dans le siècle par tous ceux qui le voyaient. Il adressait à Dieu de fréquentes et continuelles prières, s'agenouillant je ne sais combien de fois par jour. Pour employer le langage d'Aurélius Victor, c'était un homme que ses vertus de tout genre plaçaient au faîte de l'humanité. Lorsqu'il siégeait dans les conciles, il aimait à se proclamer le serviteur des évêques. Jamais on ne le vit se venger des injures qu'il avait reçues. Il était d'une simplicité extrême et aimait à causer soit en se promenant, soit à table. Il se consacrait avec tant de soin à l'étude des saintes lettres qu'il n'y avait pas de jour qu'il ne lût le psautier, qu'il n'employât les paroles de David pour célébrer le Dieu tout-puissant. Son caractère était doux, enclin à la reconnaissance, sociable, agréable et plus porté à faire le bien qu'à prodiguer les flatteries [1].

§ 2. — AMOUR DU ROI ROBERT POUR LES PAUVRES.
(Helgaud, *Vie du roi Robert.*)

Un jour, comme il inaugurait à Etampes un palais que Constance venait d'y faire bâtir, il ordonna pour

1. Il ne faut pas perdre de vue que la biographie du roi Robert par le moine de Fleuri, Helgaud, est plutôt un panégyrique qu'une histoire proprement dite (*voir la notice*).

le repos du soir d'ouvrir la porte à tous les pauvres. L'un deux vint se placer aux pieds du roi, lequel lui faisait passer sous la table les aliments que les



Le roi Robert.
(Église Saint-Sauveur, à Melun.)

écuyers lui présentaient à lui-même. Cependant le pauvre, armé d'un couteau, détacha les lames d'or qui décoraient la frange du manteau royal, et, son larcin accompli, il s'éloigna sans être remarqué. Au sortir

de la table, la reine s'aperçut du vol et s'emporta en injures. « Est-ce ainsi, dit-elle, que vous vous laissez déshonorer? — Je ne suis point déshonoré, répondit Robert. Cet or était sans doute plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi-même. » Dans sa résidence de Poissy, Robert avait fait construire un monastère dédié à sainte Marie, mère de Dieu. Il aimait à y passer les nuits en prière, prosterné devant l'autel. Un matin, comme il rentrait au palais, il trouva sa lance royale toute couverte de lames d'argent dont la reine Constance l'avait fait décorer. Un pauvre passait en ce moment sous les fenêtres du royal appartement. Robert l'appela. « Détache ces lames d'argent, lui dit-il; elles te seront de quelque utilité; à un soldat comme moi, une lance de fer suffit. »

Le pieux roi avait une prédilection particulière pour les lépreux; il se souvenait de la bonté touchante avec laquelle le Sauveur lui-même les accueillait aux jours de sa vie mortelle. A l'exemple du divin Maître, Robert les admettait près de sa personne, leur distribuait des aumônes, et plus d'une fois on le vit baiser leurs mains couvertes d'ulcères. Quand on lui demandait où il puisait un pareil courage : « Je me souviens, répondait-il, que moi aussi je suis poussière et que je retournerai en poussière. » Ou bien il racontait que souvent Jésus-Christ avait pris l'apparence d'un lépreux et reçu sous cette forme l'hospitalité que lui offraient les saints. Dieu récompensa cette vertu héroïque par le don des miracles. Il suffisait que le roi touchât de sa main les malades en faisant sur eux le signe de la croix, pour leur rendre la santé.

Le jeudi saint, la cour de ce roi pieux offrait un admirable spectacle. Trois cents pauvres étaient réunis au palais, à l'heure de tierce. Robert les servait à

genoux; il distribuait à chacun d'eux une portion de légumes, un poisson, un pain, une mesure de vin et un denier. A sexte, trois cents autres indigents étaient servis de même. Le soir, cent pauvres clercs ou religieux prenaient place à la table royale. Robert leur faisait la même distribution, mais en donnant à chacun douze deniers. Après le repas, déposant son manteau royal, revêtu d'un cilice, il leur lavait les pieds, pendant qu'un diacre chantait le récit de la cène du Seigneur, selon l'Evangile de saint Jean.

Les jours suivants, vendredi et samedi saint, étaient consacrés à la visite des églises et à l'adoration de la croix. Dans la nuit du samedi saint, le roi communiait au sacrement du corps de Jésus-Christ, pour lequel il avait la piété la plus tendre et la plus profonde. Le superbe palais qu'il avait fait construire à Paris fut inauguré le jour de Pâques. Au milieu d'un royal appareil, les pauvres furent admis à la salle du festin. Au moment où les officiers présentaient à Robert l'eau pour se laver les mains, un aveugle, informé par les assistants de ce qui se passait, éleva la voix et demanda comme une faveur que le roi voulût bien lui jeter quelques gouttes d'eau sur le visage. Robert affecta de prendre sa requête pour une plaisanterie sans conséquence, et de la main il lui jeta en riant quelques gouttes d'eau à la figure. Mais en ce moment l'aveugle recouvra la vue. Tous les grands se précipitèrent autour de lui pour constater le prodige; un chant d'action de grâces retentit dans la salle. L'aveugle miraculeusement guéri prit place au festin, pendant lequel les louanges de Dieu furent l'unique sujet de toutes les conversations.

§ 3. — MARIAGE DE ROBERT ET DE CONSTANCE, PRINCESSE D'AQUITAINE. — LES PROVENÇAUX A LA COUR DE FRANCE.

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 9.)

Vers l'an mil de l'Incarnation, lorsque le roi Robert eut pris pour épouse Constance, princesse d'Aquitaine[1], la complaisance de la nouvelle reine fit affluer en France et en Bourgogne les Auvergnats et les Aquitains. Frivoles et légers, ces hommes étaient aussi raffinés dans leurs mœurs que dans leurs costumes. Ils négligeaient les armes et les harnais de leurs chevaux, leur chevelure était coupée à mi-tête, ils n'avaient point de barbe, comme les histrions, et portaient des bottines et des chaussures indécentes; bref, c'étaient des gens dépourvus de foi et sur lesquels on ne pouvait jamais compter dans les alliances. Mais, hélas! ce peuple des Français, si vertueux jadis entre tous, et les Bourguignons eux-mêmes se mirent à imiter avec empressement ces détestables exemples; bientôt ils retracèrent avec trop d'exactitude toute la méchanceté et tous les vices de leurs modèles. Quelque religieux, quelque personne craignant Dieu venait-elle à leur reprocher une telle conduite, on s'écriait qu'il était fou; cependant le vénérable Guillaume (*abbé de Saint-Bénigne de Dijon*), que nous avons déjà mentionné, homme inaccessible à l'erreur et d'une énergie

1. Elle était fille de Guillaume, comte d'Arles et de Provence. Ce fut le troisième mariage de Robert. Sa première femme avait été Suzanne ou Rosala, avec laquelle il divorça en 995. La seconde fut Berta, veuve du comte d'Anjou, qu'il dut renvoyer en 998, sous la menace de l'excommunication.

peu ordinaire, faisant peu de cas du respect humain et se laissant inspirer du Saint-Esprit, fit de vifs reproches au roi et à la reine, s'indigna de les voir tolérer tous ces scandales dans un royaume qui depuis si longtemps se distinguait entre tous par son amour de la vertu et de la religion. Les autres seigneurs d'un rang moins élevé reçurent lors de si sévères et de si dures réprimandes qu'ils se soumirent à ses conseils et que beaucoup d'entre eux abandonnèrent leurs modes frivoles pour suivre de nouveau les anciennes coutumes.

§ 4. — LETTRE DE FULBERT DE CHARTRES AU ROI ROBERT, SUR LES VIOLENCES ET LES INJUSTICES EXERCÉES DANS LE DIOCÈSE DE CHARTRES PAR LE VICOMTE DE CHATEAUDUN [1] (après 1019).

(Fulbert de Chartres, *Lettre* 27.)

A son seigneur Robert, roi très gracieux, Fulbert, humble évêque de Chartres, souhaite de demeurer à jamais dans la grâce du roi des rois.

Nous rendons grâces à votre bonté de ce que vous nous avez envoyé dernièrement un messager chargé de nous réjouir en nous apportant des nouvelles de votre bonne santé, et d'instruire Votre Majesté de la situation de nos affaires après nous en avoir demandé compte. Nous avons écrit dès lors au sujet des maux que fait à notre Eglise le vicomte Geoffroi (de Châteaudun), qui montre bien suffisamment, et même plus

1. Cette lettre curieuse montre à quel point les guerres particulières et les envahissements étaient choses communes à cette époque. Elle prouve aussi que la liberté et la propriété n'étaient nulle part moins assurées que dans les domaines du roi.

qu'il ne faudrait, qu'il n'a aucun respect de Dieu ni de Votre Excellence, car il rétablit le château de Galardon, autrefois détruit par vous; et à cette occasion nous pouvons dire : *Voici, le mal vient de l'Orient*, sur notre Eglise. Et voilà qu'il ose encore entreprendre de bâtir un autre château à Illiers, au milieu des domaines de Sainte-Marie; sur quoi nous pouvons aussi bien dire en toute vérité: *Voilà, le mal vient de l'Occident.* Maintenant donc, forcé de vous écrire encore à raison de ces maux, nous portons plainte à votre miséricorde et nous lui demandons secours et conseil, car dans cette calamité nous n'avons reçu de votre fils Hugues ni aide ni consolation. Aussi, pénétré d'une douleur au fond de notre cœur, nous l'avons déjà manifestée à ce point que, d'après notre ordre, nos cloches, accoutumées à annoncer notre joie et notre allégresse, ont cessé de sonner comme pour ne plus attester que notre chagrin, et l'office divin, que jusqu'à présent et par la grâce de Dieu nous avions coutume de célébrer avec une grande jubilation de cœur et de bouche, n'est plus célébré que d'une façon lamentable, à voix basse et presque en silence.

Ainsi donc, fléchissant les genoux, nous implorons votre piété, avec les larmes du cœur et de l'esprit; sauvez la sainte église de la Mère de Dieu dont vous avez voulu que nous, votre fidèle, nous fussions le chef, quelque indigne que nous en soyons; secourez ceux qui n'attendent que de vous seul, après Dieu, leur consolation et leur soulagement dans les maux dont ils sont si vivement accablés. Avisez au moyen de nous délivrer de ces souffrances, et de convertir notre tristesse en joie; interpellez le comte Eudes [1] et en-

1. Eudes ou Odon II, comte de Blois et de Chartres, un des principaux vassaux et ennemis du roi Robert.

joignez-lui vivement, au nom de votre autorité royale, qu'il donne en toute sincérité les ordres nécessaires pour détruire, ou qu'il détruise lui-même ces constructions d'inspiration diabolique, par amour de Dieu et par fidélité envers vous, en l'honneur de sainte Marie, et par affection pour nous, qui sommes toujours son fidèle. Que si ni vous ni lui ne mettez un terme à ce mal qui tient toute chose en confusion dans notre pays, que nous restera-t-il à faire, sinon d'interdire formellement la célébration de tout office divin dans tout notre évêché, et nous-même, hélas! quoique bien malgré nous, et seulement contraint par la plus dure nécessité, de nous exiler en quelque lieu, ne pouvant ni voir de nos yeux ni souffrir plus longtemps l'oppression de la sainte Eglise de Dieu? Afin que nous ne soyons pas forcé d'en venir là, nous implorons de nouveau votre miséricorde d'une voix lamentable; car Dieu nous garde de nous voir contraint de nous exiler loin de vous, et d'avoir à confesser auprès d'un roi ou d'un empereur étranger que vous n'avez pas voulu ou pu défendre l'épouse du Christ, la sainte Eglise confiée à nos soins [1].

§ 5. — LE COMTE D'ANJOU FOULQUE [2] AYANT FAIT ASSASSINER SOUS LES YEUX DU ROI SON COMTE DU PALAIS, HUGUES DE BEAUVAIS, FULBERT, ÉVÊQUE DE CHARTRES, L'INVITE A DONNER SATISFACTION (1016).

(Fulbert de Chartres, *Lettre* 69.)

Fulbert, par la grâce de Dieu, évêque de Chartres, au comte Foulque, salutaire avertissement.

1. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, III, 117.
2. Foulque III Nerra ou le Noir.

Vos satellites ont souillé la présence du seigneur roi par un crime si horrible, que les juges séculiers vous déclarent digne de mort et coupable de lèse-majesté, vous qui après ce crime avez accordé à ces assassins votre patronage et leur avez procuré un asile; aussi bien des gens nous priaient d'excommunier et vous et eux le jour sacré de la Pentecôte ; mais nous, nous pensons à notre salut. Nous avons demandé un délai de trois semaines, à partir de la Pentecôte, pour avoir le temps de nous entretenir avec vous par lettre. Nous avons obtenu du roi que, si vous vous rendez à son tribunal, sa vengeance ne frappera ni votre vie ni vos membres, mais seulement vos biens; nous vous invitons donc ou à vous présenter en justice dans le délai que je viens de vous dire, ou à abandonner, par respect pour le roi, les auteurs d'un si grand crime; ensuite vous jurerez que vous êtes innocent, vous avez promis ce serment par l'intermédiaire de l'abbé de Saint-Aubin. Et par une humble satisfaction, vous apaiserez la colère du roi. Mais si vous ne voulez pas conduire les coupables au tribunal du roi, ni les abandonner comme vous devriez le faire à cause de votre seigneur, sachez que vous n'aurez plus de part à la communion chrétienne. Veillez donc, car c'est de vous qu'il s'agit, et faites-moi connaître sans retard quelles sont vos intentions. Puisse Dieu vous donner de choisir le meilleur parti!

§ 6. — LETTRE DU COMTE D'ANJOU, FOULQUE, AU ROI ROBERT POUR L'ENGAGER A FAVORISER LES PROJETS DE GUILLAUME III, COMTE DE POITIERS, QUI AVAIT ACCEPTÉ POUR SON FILS LA COURONNE D'ITALIE (1024).

(Fulbert, *Lettre* 18 [1].)

A son seigneur le roi Robert, Foulque, comte d'Angers, salut et fidèle service.

Guillaume, comte de Poitiers, mon suzerain, a eu dernièrement un entretien avec moi. Il m'a dit que, après vous avoir quitté, les Italiens, voyant qu'ils ne pouvaient vous avoir pour roi, lui ont demandé pour roi son fils. Malgré lui et presque forcé, il a fini par leur répondre qu'il acceptait, mais à la condition que tous les marquis d'Italie, les évêques et les autres barons approuveraient l'offre qui lui était faite. Maintenant donc, il s'adresse à vous; il vous conjure et vous supplie de vouloir bien empêcher les hommes de Lorraine, le duc Frédéric et les autres que vous pourrez de s'accorder avec le roi Conrad. Il vous conjure de faire tout ce qui sera possible pour les décider à lui venir en aide à lui-même. Il vous donnera pour votre peine mille livres, cent manteaux et cinq cents livres pour la reine Constance. Il vous prie de la saluer de sa part, ainsi que votre fils, le roi. Veuillez me faire savoir, par lettre ou par envoyé, quelle suite vous comptez donner à cette demande, et je le lui ferai savoir. Adieu [2].

1. La dix-huitième de celles qui font suite aux lettres proprement dites de Fulbert.

2. Les Italiens, soulevés contre la domination allemande, avaient envoyé une ambassade au roi Robert

§ 7. — LETTRE DE FULBERT, ÉVÊQUE DE CHARTRES, AU ROI ROBERT, AU SUJET DE LISIARD, USURPATEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE MEAUX, SOUTENU PAR EUDES II, COMTE DE CHAMPAGNE (1025-1026).

(Fulbert de Chartres, *Lettres* 72 et 73.)

A son très cher seigneur et roi Robert, Fulbert, humble évêque de Chartres, souhaite l'humilité dans le succès et le courage dans le malheur.

Au sujet de Lisiard, clerc, qui, par une odieuse méchanceté, s'est emparé des biens de l'évêché de Meaux, nous vous donnons le conseil que voici : ordonnez à l'archevêque de Sens que de deux choses l'une, ou il se rende lui-même dans cet évêché pour le ramener sous votre autorité et sous la sienne, comme cela doit être, ou, s'il n'y peut aller, il prescrive au susdit Lisiard, par une lettre écrite tant en son nom qu'au nom de ses suffragants, de céder ces biens si sottement usurpés et de faire en sorte de réparer sa présomption par une satisfaction convenable avant la prochaine fête de saint Pierre, prince des apôtres; dans le cas où Lisiard y manquerait, il

pour le prier de vouloir bien accepter le titre de roi des Lombards. Une fois maître de l'Italie du nord, Robert aurait pu aller se faire sacrer à Rome. Mais il était trop prudent pour se laisser tenter par des espérances qu'accompagnait la perspective d'une guerre lointaine. Il refusa. Les ambassadeurs lui demandèrent alors de leur donner pour roi son fils aîné Hugues, âgé de 17 ans. Il n'y consentit pas davantage. Alors, croyant être plus heureux auprès des grands fendataires, les Italiens s'adressèrent à Guillaume, duc d'Aquitaine.

serait excommunié par nous tous à partir de cette fête [1].

Robert fit sans doute ce qu'on lui demandait, mais Eudes soutenait Lisiard, et, pour chasser l'usurpateur de l'évêché de Meaux, une intervention armée aurait probablement produit un plus prompt résultat qu'une excommunication. Au lieu de recourir à des moyens énergiques, Robert, qui peut-être ne les avait pas à sa disposition, se contenta de négocier avec Eudes. Eudes, pour gagner du temps, répondit qu'il s'entendrait avec l'évêque Fulbert, et tout traînait en longueur. Fulbert, auquel le roi avait remis ses pouvoirs pour traiter cette affaire, écrivit la lettre suivante :

Au sérénissime roi des Francs Robert, Fulbert, humble évêque de Chartres, souhaite honneur et fortune.

Je vous remercie, monseigneur, de ce que, semblable à une source qui coule toujours, vous m'avez chargé, comme il convenait à mon ministère, de traiter les affaires de Dieu..... Mais une chose m'étonne. Suivant ce que vous me dites, le comte Eudes aurait déclaré qu'il me prenait, ou plutôt qu'un jour il me prendrait pour juge de la manière dont il doit agir relativement à l'installatiou du nouvel évêque de Meaux. Voilà près de six mois que je ne l'ai vu et qu'il ne m'a rien fait dire qui ait rapport à cette affaire. Cependant, si l'inspiration de Dieu le mène vers moi et le fait acquiescer à mes conseils, il cessera certainement de déchirer cette Eglise par ses usurpations, de provoquer la colère divine et de contrevenir à vos ordonnances sacrées. Portez-vous bien.

1. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, liv. IV, ch. I.

§ 8. — SUCCESSION DE BOURGOGNE. — LE ROI ROBERT S'EMPARE DU DUCHÉ (1002-1015).

(Raoul Glaber, liv. II, ch. 8).

Henri, duc de Bourgogne, mourut au château de Pouilly-sur-Saône, trois ans avant l'an mil, et son corps fut déposé à Auxerre au mois d'octobre, dans l'église Saint-Germain. Au mois de décembre suivant, le samedi soir, veille de Noël, un prodige apparut au ciel : on vit le corps d'un immense dragon dont la masse était tournée du nord au midi et qui répandait partout une lumière terrifiante. Cette merveille effraya presque tous ceux qui la virent. L'année qui suivit, le roi Robert se mit à la tête d'une nombreuse armée et entra en Bourgogne [1]. Richard, comte de Rouen, avec trente mille Normands, l'accompagnait. Il venait punir les Bourguignons, qui avaient refusé de soumettre à sa domination les villes et les châteaux de son oncle le duc Henri et qui se les étaient partagés entre eux. Le roi, aussitôt arrivé, entoura Auxerre de son armée et commença le siège. C'est en vain qu'il essaya par plusieurs assauts réitérés de s'emparer de cette ville, dont les défenseurs se faisaient gloire d'avoir toujours su échapper à la ruse aussi bien qu'à

1. Le duc de Bourgogne qui venait de mourir, sans enfants, était fils de Hugues le Grand et oncle du roi Robert. Ce dernier était donc le plus proche héritier de Henri; mais il avait pour concurrent le beau-fils du duc défunt Otto Guillaume, fils de sa femme Gerberge et comte de Bourgogne. Otto avait sur Robert l'avantage d'être sur les lieux : il voulut en profiter et s'empara de la succession. Robert prit les armes pour défendre ses droits et trouva un puissant auxiliaire dans le duc de Normandie Richard.

la force. Il se désista donc de son projet pour transporter toute son armée et ses machines de guerre devant le château de l'évêque saint Germain. Il était fortifié par de solides murailles et communiquait avec la ville; les remparts avaient été mis en état de défense par les soldats du comte Landry et par les moines de la localité, de façon que la sainte cohorte qui l'habitait n'eut point à souffrir des fureurs de l'ennemi. Le roi était fort irrité de cette résistance, lorsque le vénérable Odilon, abbé de Cluni, se présenta devant sa personne et proposa sa médiation aux deux partis. Il voulait que le roi reçût les honneurs qui lui étaient dus, et il espérait, en rétablissant l'entente entre les princes, assurer la paix du royaume. Mais il s'aperçut bientôt que cet essai de conciliation ne pouvait aboutir à aucun résultat. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'encourager huit religieux qu'on avait laissés pour garder les reliques du saint confesseur Germain, l'abbé Hildéric et les autres ayant sur l'ordre du roi abandonné le monastère. Il les exhorta à se fier à la miséricorde du Seigneur et à le prier avec constance, dans l'espoir qu'il voudrait peut-être les arracher eux et leur abbaye à la fureur des assiégeants.

Au bout de six jours de siège, le roi, furieux, saisit sa cuirasse et son heaume et commença à haranguer les soldats pour les encourager au combat. Il était accompagné de l'évêque d'Auxerre, Hugues, le seul seigneur de Bourgogne qui fût entré dans le parti du roi. On allait donner l'assaut lorsque l'abbé Odilon vint trouver le roi Robert et lui reprocha, ainsi qu'à tous les chefs de l'armée, dans les termes les plus violents, d'oser venir à main armée attaquer le grand saint Germain, cet évêque chéri de Dieu, celui qui se

glorifiait, comme l'atteste l'histoire de sa vie, d'éteindre le feu de la guerre par la grâce de Dieu et de braver la cruauté et l'orgueil des rois. Mais les princes n'ont point égard à ses paroles; ils marchent en avant, entourent de leurs soldats les remparts du château et rivalisent à qui donnera le plus vivement l'assaut. De leur côté, les assiégés firent une vigoureuse et longue défense; ils reçurent même du Seigneur, contre leur attente, un secours qui sauva ses serviteurs de tout péril. Le combat était commencé lorsqu'un nuage d'une épaisseur et d'une obscurité extraordinaires enveloppa tout le château. Les assiégeants ne voyaient plus où diriger leurs coups, tandis que du haut des remparts les assiégés les accablaient de leurs traits. L'armée royale fit donc des pertes considérables, surtout les Normands. Le siège fut abandonné, et les princes se repentirent tardivement d'avoir osé attaquer une aussi sainte localité. En effet, lorsque les soldats du roi Robert commençaient à attaquer le saint lieu, un des moines du couvent, Gilbert, commençait aussi à dire sa messe, comme il en avait l'habitude à la troisième heure du jour, sur l'autel de la bienheureuse Marie, toujours vierge, autel qui se trouvait placé au-dessus de tous les autres, dans la partie haute de l'église. Ainsi s'explique la victoire que Dieu donna aux assiégés. Le roi Robert leva le siège le lendemain et pénétra jusqu'au fond de la Bourgogne. Il livrait à l'incendie tout se qui se trouvait sur son passage et ne respectait que les villes et les châteaux forts, après quoi il retourna en France. Mais plus tard, ayant gagné la faveur des Bourguignons, il put dominer en paix sur toute la région.

§ 9. — GUERRES DU ROI ROBERT AVEC LES GRANDS FEUDATAIRES DU ROYAUME. — ENTREVUE AVEC L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE HENRI II (1019-1023).

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 2.)

Le roi Robert, à qui appartenait alors le gouvernement des Français, eut à subir fréquemment les outrages de certains sujets insolents, notamment de ceux que son père et son grand-père ou lui-même avaient tirés d'une humble condition, parfois même de la naissance la plus obscure, pour les élever aux plus hautes dignités. On voyait à leur tête le fils de Thibaut de Chartres, surnommé le Tricheur, Eudes et un grand nombre d'autres seigneurs moins redoutables qui semblaient se révolter avec d'autant plus d'orgueil qu'ils auraient dû au contraire se montrer plus humbles et plus soumis. Parmi eux se trouvait aussi le second Eudes [1], fils de celui qui vient d'être nommé, qui l'emportait sur tous les autres par sa puissance comme par sa perfidie. En effet, le comte de Troyes et de Meaux, fils d'Héribert et cousin du roi, n'ayant pas laissé d'enfants, Eudes s'empara, malgré l'opposition du roi, des vastes domaines qui auraient dû, suivant la justice, rentrer dans le patrimoine de Robert [2].

1. Eudes II, comte de Blois et de Champagne, une des personnalités féodales les plus actives de l'époque. Il essaya de faire valoir les droits de sa femme au royaume de Bourgogne. Il éleva même ses vues jusqu'à la souveraineté de l'Italie et au trône impérial. Mais Conrad II l'obligea à se retirer.

2. Étienne I[er], comte de Champagne, était mort vers 1019 ou 1020. Le roi Robert n'était son parent qu'au septième

Ce même Eudes eut aussi de longs différends et de fréquentes guerres avec Foulques d'Angers. L'orgueil les gonflait tous les deux, et par suite leur humeur était peu pacifique. Guillaume, beau-fils du duc Henri et fils du duc des Lombards Adalbert, fut aussi quelque temps en révolte contre le roi. Parmi ses partisans se trouvaient son gendre, le comte de Nevers, Landri, et l'évêque de Langres, Brunon, son beau-frère. La sœur de ce dernier lui avait donné des fils et des filles; l'aînée de ses filles avait épousé Landri; les autres furent mariées à Guillaume d'Arles et Guillaume de Poitou. Un de ses fils, Rainald, épousa Adélaïde, fille de Richard de Normandie. Ce Guillaume était un étranger dans les Gaules, car, étant enfant, il avait été enlevé par surprise du pays des Lombards et, grâce à l'habileté d'un moine, remis entre les mains de sa mère, qui était en Bourgogne. Néanmoins il parvint, par ses richesses et par le nombre de ses soldats, à se faire l'égal des plus puissants seigneurs de la région; il rencontra, il est vrai, une très vive résistance en la personne de Hugues, fils de Lambert, comte de Châlon-sur-Saône. Ce Lambert était un homme très remarquable. Entre autres excellentes actions de sa vie, il édifia, en l'honneur de sainte Marie et de saint Jean-Baptiste, dans le pays d'Autun, un monastère appelé Paray, où il eut ensuite l'honneur d'être enseveli. Hugues était en même temps évêque d'Autun, car le roi lui avait laissé l'administration du comté de

degré. Eudes II, comte de Blois, était le cousin du feu comte et avait des droits supérieurs à ceux du roi. Celui-ci ne prétendit pas moins s'emparer de la succession, comme il l'avait fait pour celle du duc de Bourgogne; mais il n'eut pas le même succès. Il céda donc et donna à Odon l'investiture du comte de Champagne.

son père, dont il était le seul enfant mâle. Aussi regardait-il tous les ennemis de Robert comme les siens et garda-t-il toujours fidèlement l'obéissance qu'il devait au roi.

Robert prit pour femme une parente de ce seigneur, Constance, dont l'âme était aussi constante que le nom et qui méritait la couronne. Son père était Guillaume, duc de l'Aquitaine première. Elle donna à Robert quatre fils et deux filles. Il arriva qu'un certain Hugues, surnommé de Beauvais, essaya pendant quelque temps de faire germer la haine et la discorde entre le roi et sa femme. Il réussit même à rendre la reine odieuse à Robert, espérant que ce dissentiment tournerait à son profit. Il parvint en effet à se faire donner par le roi le titre de comte du palais. Un jour que le roi était allé à la chasse dans la forêt, accompagné du comte Hugues, qui le suivait toujours, douze vaillants chevaliers, soudoyés par l'oncle de la reine, Foulques d'Anjou, égorgèrent Hugues sous les yeux du roi. Robert fut quelque temps très attristé de cet événement. Néanmoins il se réconcilia avec la reine et vécut, comme il le devait, en bonne intelligence avec elle. Ce prince était un sage serviteur de Dieu. Il favorisa toujours les humbles et détesta de toutes ses forces les orgueilleux. Lorsque dans son royaume un siège épiscopal venait à se trouver vacant par la mort de l'évêque qui l'occupait, il veillait toujours avec la plus grande attention à lui donner pour successeur quelque personne utile à l'Eglise, quelle que fût la bassesse de son origine, et non point un noble habitué aux désordres du siècle. C'est pourquoi il mécontenta souvent les grands du royaume, qui méprisaient les humbles et faisaient toujours tomber leur choix sur des gens aussi orgueilleux qu'eux.

Robert resta toujours en paix avec les rois ses voisins et notamment avec l'empereur allemand Henri II. On peut en donner un exemple. Un jour, ils se rendirent sur les bords de la Meuse [1], qui servait de frontière à leurs Etats, pour avoir entre eux une conférence. Quelques seigneurs des deux royaumes commençaient déjà à dire à voix basse que, ces deux rois étant égaux par la puissance, aucun ne devait s'humilier à traverser le fleuve comme pour aller invoquer la protection de l'autre. Il valait mieux, à leur avis, qu'ils se fissent conduire sur des barques au milieu du fleuve pour y tenir leur conférence. Mais tous deux pratiquaient dans le fond de leur âme ce précepte du sage : *Plus tu es élevé, plus tu dois t'humilier en toutes choses*. L'empereur, s'étant levé au petit jour, se transporta avec une suite peu nombreuse dans le camp du roi des Français ; ils s'embrassèrent affectueusement, entendirent la messe, qui fut célébrée solennellement devant eux par des évêques, puis dînèrent ensemble. Le repas fini, Robert offrit à Henri de précieux cadeaux d'or, d'argent, de pierres fines ; de plus, il lui présenta cent chevaux richement caparaçonnés et un casque et une cuirasse pour chacun. Il l'assura en même temps que, s'il lui voyait refuser ce qu'il lui offrait, il croirait être d'autant plus déchu de son affection. Malgré cette libéralité du roi son ami, Henri ne voulut accepter de tout cela qu'un

1. L'entrevue eut lieu à Ivoi sur le Chiers en 1025. La principale question qui y fut traitée avait trait à Eudes II, comte de Champagne. L'amoindrissement de la puissance de ce redoutable seigneur fut résolu entre les deux souverains. Le comte de Champagne fut obligé de restituer ce qu'il avait enlevé à Thierri, duc de Basse-Lorraine.

livre d'évangile enrichi d'or et de pierres précieuses et un phylactère revêtu des mêmes ornements qui contenait la dent de saint Vincent, prêtre et martyr. Sa femme accepta de son côté deux boîtes d'or; puis il prit congé de Robert en le remerciant de ses présents. Le lendemain, le roi Robert, entouré de ses évêques, vint rendre visite au roi dans sa tente. Celui-ci le reçut avec de grands honneurs et, après le repas, lui offrit cent livres d'or pur; mais le roi, à son tour, ne voulut accepter que deux boîtes d'or. Après avoir ainsi resserré les nœuds de leur amitié, ils s'en retournèrent tous deux en leur palais. Les autres rois, tels que Ethelred, roi des Anglais, Rodolphe, roi des Austrasiens, et Sanche, roi de Navarre en Espagne, témoignèrent toujours au roi Robert la même affabilité. Ces rois lui envoyèrent des présents et eurent recours à sa puissance.

§ 10. — LES FILS DU ROI ROBERT. — DIVISIONS DANS LA FAMILLE ROYALE. — RÉVOLTE DES PRINCES HENRI ET ROBERT (1016-1031).

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 9.)

Constance donna quatre fils au roi Robert. Celui-ci, voulant s'assurer un successeur au trône, choisit pour être roi après lui son fils aîné, Hugues, déjà connu par son excellent naturel. Mais, avant de procéder à son sacre, il prit l'avis des grands et des plus influents du royaume qui lui répondirent ce qui suit : « O roi, laissez grandir cet enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'homme, et gardez-vous de vous hâter, comme on fit autrefois à votre égard, de l'accabler encore tout enfant sous le poids d'une aussi lourde couronne. »

Hugues était alors environ dans sa dixième année. Le roi ne suivit pas leurs conseils et préféra se rendre à l'avis de la reine, qui était d'accord avec son propre vœu. Il réunit les grands à Compiègne et, suivant l'usage, fit couronner son fils par la main des évêques[1]. Quand le jeune prince fut devenu grand et qu'il s'aperçut que tous les droits, tous les revenus de la royauté qui lui avaient été conférés se bornaient aux frais de sa table et de ses vêtements, il commença à s'attrister et à solliciter son père de lui donner quelque apanage. Sa mère l'apprit, et, comme elle était très avare et qu'elle faisait tout ce qu'elle voulait de son mari, elle s'efforça par tous les moyens d'empêcher la réussite de la demande du jeune roi, et de plus elle lui prodiguait les outrages et les insultes. Quelqu'un a dit : *Je connais bien l'esprit des femmes; voulez-vous, elles ne veulent pas; mais, si vous ne voulez pas, elles veulent à l'instant.* En effet, la reine avait craint un instant que cet enfant ne fût pas revêtu de la majesté du trône si par hasard son mari était venu à éprouver quelque accident. Aussi s'était-elle opposée au conseil commun et avait-elle voulu qu'on sacrât son fils. Mais plus tard elle le traita comme un étranger, comme un ennemi et l'insultait en paroles comme en actions. Devant de semblables affronts, Hugues finit par perdre patience; il se mit à la tête d'une bande de jeunes gens de son âge et commença à ravager et à piller en leur compagnie les domaines de ses parents. Cependant il lui arriva bientôt par la grâce de Dieu de rentrer en lui-même; il donna satisfaction de tous ses torts avec une humble soumission et put ainsi reconquérir leur bienveillance.

1. En 1017.

Enfin ils se résignèrent à lui laisser, comme il convenait à cet excellent fils, l'autorité et le pouvoir sur tout le royaume.

Tout ce que nous pourrions dire ne suffirait pas à exprimer la grandeur qu'il devait acquérir dans la suite. Quel pinceau pourrait retracer le portrait de ce jeune roi, si humble et si doux en paroles, plus obéissant et plus doux envers son père et sa mère que leurs propres serfs? Comment rappeler les traits de ce généreux bienfaiteur des pauvres, de ce soutien des clercs et des moines, de cet interprète fidèle et empressé qu'on élevait auprès de son père, de cet ami de tous les hommes vertueux, plus vertueux lui-même que tous les autres? Le bruit de sa gloire s'était répandu dans toutes les provinces; aussi vit-on beaucoup de peuples et notamment les Italiens souhaiter de l'avoir pour roi et vouloir se soumettre à lui. Partout on l'appelait Hugues le Grand, surnom porté par son aïeul. C'était au moment où l'on admirait dans ce jeune homme incomparable l'harmonieux accord de la beauté de l'âme et de celle du corps que tout à coup, sans doute pour punir les fautes de nos pères, l'envieuse mort vint l'arracher à l'amour du monde. Nulle parole humaine ne saurait exprimer la douleur qui nous saisit tous..... Il fut enseveli à Compiègne, dans l'église même du martyr saint Corneille, où il avait reçu la couronne [1].

Après sa mort, le roi Robert songea à choisir [2] parmi les fils qui lui restaient celui qui méritait le mieux

1. La mort du prince Hugues dit le Grand est de 1025.

2. Il résulte de cette phrase du chroniqueur que le droit d'aînesse ou de primogéniture n'était pas encore rigoureusement établi dans la famille capétienne au commencement du XIe siècle.

d'occuper le trône après lui. Henri, qui venait après Hugues, avait déjà été nommé par son père duc de Bourgogne. Il résolut donc de l'élever au trône pour remplacer le jeune roi défunt. Mais la reine Constance, toujours sous l'impulsion de cet esprit de contradiction inné chez les femmes, émit encore ici un avis contraire à celui de son époux et des autres grands qui soutenaient Henri. Elle prétendit que le troisième, nommé Robert, comme son père, était plus capable de gouverner, et ainsi elle fit naître la discorde entre ses deux fils. Enfin le roi réunit dans la métropole de Reims les grands du royaume et donna la couronne à Henri [1].

Les deux frères, quelque temps après, devinrent plus étroitement amis qu'autrefois, et, réunis par leur haine contre la méchanceté de leur mère, ils s'emparèrent ensemble des villes et des châteaux paternels et mirent tout le domaine royal au pillage. Pendant que celui que Robert avait fait sacrer roi lui enlevait le château de Dreux, l'autre prenait en Bourgogne Baune et Avallon. Leur père, très affligé de cette révolte, leva une armée, entra en Bourgogne et commença alors une guerre plus que civile. C'est à ce moment qu'il consulte à Dijon le vénérable Guillaume [2] sur la conduite qu'il devait tenir. Comme ce roi était d'une grande douceur et d'une piété admirable, il supplia le saint abbé de prier Dieu pour lui, ainsi que pour ses enfants. Mais le prélat lui répondit : « Vous devez vous rappeler, ô roi, tous les dommages et toutes les injures que vous avez faits à votre père et à votre mère; Dieu, qui nous juge tous avec équité,

1. En 1027.
2. Abbé de Saint-Bénigne de Dijon.

permet que vos enfants vous rendent aujourd'hui le mal que vous avez fait à vos parents. » Le roi, entendant ces paroles, se résigna, reconnut ses fautes et déclara qu'en effet il n'avait que ce qu'il méritait [1]. Enfin, après bien des assauts et bien des ravages dans les deux provinces, le roi parvint à y rétablir de nouveau la tranquillité et la paix.

§ 11. — UNE HÉRÉSIE SOUS LE ROI ROBERT. — LES SECTAIRES D'ORLÉANS, DÉNONCÉS PAR ARÉFAST. — UN CONCILE RÉUNI A ORLÉANS ET PRÉSIDÉ PAR LE ROI EXAMINE ET CONDAMNE LES HÉRÉTIQUES (1022).

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 8,
et Labbe, *Hist. des conciles*, t. IX.)

Vers 1017 [2], on découvrit dans la ville d'Orléans une hérésie qui, après avoir longtemps germé dans l'ombre, avait produit une ample récolte de perdition. Cette hérésie fut, dit-on, apportée dans les Gaules par une femme venue d'Italie. Les clercs les plus renommés par leur savoir n'étaient pas à l'abri des séductions de cette femme; durant le séjour qu'elle fit à Orléans, elle y recruta de nombreux prosélytes, et des hommes honorables du clergé orléanais, Lisoius et Héribert, se déclarèrent chefs de la secte. Etienne avait été le confesseur de la reine Constance; tous deux, chèrement aimés du roi et des officiers du palais, eurent plus de facilité à surprendre les cœurs dont la foi était chancelante. Ils voulurent commu-

1. L'histoire n'a pas conservé le souvenir des révoltes que Hugues Capet aurait eu à subir de la part de son fils Robert.

2. Le chroniqueur se trompe ici; il faut lire : 1022.

niquer leur doctrine à un prêtre de Rouen qui était venu à Orléans étudier la théologie. Héribert révéla tout à un seigneur normand nommé Aréfast, dont il était le chapelain, et celui-ci déclara le complot au pieux duc Richard. Comme ces choses se passaient sur le domaine royal, Richard de Normandie avertit en toute hâte le roi Robert de la contagion secrète qui menaçait d'infecter dans son royaume le troupeau du Christ.

Le roi Robert fut accablé d'afflictions; il s'entendit avec Richard et l'évêque de Chartres, Fulbert, et engagea Aréfast à suivre les leçons d'Etienne et de Lisoius pour pénétrer à fond leurs erreurs et les dénoncer à un concile, ce qui fut fait. Le roi se rendit ensuite à Orléans, et, après y avoir convoqué des évêques, des abbés et de pieux seigneurs laïques, il commanda les poursuites contre les auteurs et les adeptes de ces opinions perverses.....

Aréfast prit le premier la parole. « Seigneur roi, dit-il, je suis vassal de Richard, votre très fidèle comte de Normandie; c'est injustement qu'on m'a incarcéré et qu'on me fait comparaître, chargé de chaînes devant vous. » Le roi lui répondit : « Expliquez-nous ce qui s'est passé, afin que nous puissions juger en pleine connaissance de cause. Si vous êtes innocent, vous serez rendu à la liberté; sinon, vous resterez dans les fers. » Aréfast s'exprima en ces termes : « Ayant ouï parler de la science et de la piété de ces hommes qui comparaissent aujourd'hui devant vous, je suis venu en cette ville pour profiter de leurs instructions. C'est là le motif qui m'a fait quitter ma patrie. S'il y a là un crime quelconque, les évêques qui vous entourent en décideront. — Pour que nous puissions nous prononcer, diront les évêques, il faut

d'abord que vous nous expliquiez la nature des enseignements que vous avez puisés près de ces hommes. » Aréfast, s'adressant alors au roi : « Que Votre Majesté, dit-il, de concert avec les vénérables évêques, interroge mes coaccusés, afin d'entendre de leur propre bouche la doctrine qu'ils professent. Vous jugerez ensuite si elle est répréhensible ou non. » Le roi et les évêques procédèrent à l'interrogatoire successif de chacun des sectaires, leur ordonnant de faire leur profession de foi sans dissimulation ni réticence. Mais aucun d'eux n'en eut le courage. Ces ennemis de la vérité refusèrent tous de parler sincèrement. Plus on les pressait, moins ils se laissaient prendre, comme l'anguille glisse entre les mains du pêcheur. Il ne fut pas possible de leur arracher le moindre aveu. Indigné de cette mauvaise foi, Aréfast leur dit : « Je croyais avoir trouvé en vous des docteurs de la vérité. Vous ne cessiez de me vanter votre sincérité. Vous étiez prêts, disiez-vous, à subir la mort pour affirmer la divinité de votre doctrine. Et maintenant vous n'osez même en dire le moindre mot, et vous m'abandonnez seul dans ce péril mortel. Je ne suis pourtant qu'un novice et le dernier de vos disciples. L'heure est venue de vous faire connaître tels que vous êtes. Obéissez au roi, exposez votre doctrine telle qu'elle est, pour que les évêques la puissent juger. Vous m'avez appris que le baptême n'efface point les péchés, que le Christ n'est pas né de la Vierge Marie, qu'il n'a point souffert la passion, qu'il ne fut pas enseveli, qu'il n'est pas ressuscité d'entre les morts, que le pain et le vin consacrés sur l'autel par les prêtres ne peuvent être par la vertu du Saint-Esprit changés au corps et au sang du Seigneur. » Après cette déclaration explicite d'Aréfast,

l'évêque de Beauvais, Guérin, demanda à Etienne et à Lisoius, les deux chefs de la secte, si telle était réellement leur croyance. « Oui, s'écrièrent-ils avec une audace diabolique, c'est là ce que nous croyons, et nous le soutiendrons jusqu'à la mort. » Comme l'évêque leur démontrait que la puissance divine de Jésus-Christ n'a point de bornes, et que très réellement le Sauveur avait voulu naître d'une vierge, mourir sur la croix pour racheter le genre humain et ressusciter d'entre les morts pour nous assurer à nous-mêmes le bienfait de la résurrection dans sa gloire, les deux hérésiarques l'interrompirent en disant : Nous n'y étions pas, et nous ne pouvons regarder de tels récits comme sérieux. — Mais, leur demanda l'évêque, croyez-vous à l'existence des aïeux que vous n'avez point connus et dont vous êtes les descendants? — Oui, répondirent-ils. — Puisque vous croyez à l'existence d'aïeux que vous n'avez point connus ni vus, reprit l'évêque, pourquoi refusez-vous de croire à l'existence du Verbe éternel, Dieu de Dieu, engendré avant les siècles, et incarné à la fin des temps, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie? — Ce qui répugne à la nature, répliquèrent-ils, ne saurait s'accorder avec la création. — Ne croyez-vous pas, leur demanda l'évêque, qu'avant l'établissement de l'ordre naturel Dieu le Père a tout créé par son Fils. — Ce sont des fables, répondirent-ils ; libre à vous de les faire croire à des esprits grossiers, qui adoptent sans examen les inventions bizarres qu'on a écrites sur des peaux d'âne ou de mouton. Pour nous, nous avons une loi intérieure gravée par l'Esprit-Saint dans nos consciences. Nous ne croyons que ce que Dieu, le maître du monde, nous a révélé. Cessez donc des objurga-

tions inutiles, et faites de nous ce que vous voudrez. Le Roi de gloire nous apparaît déjà dans les célestes régions; sa droite nous soutient pour d'immortels triomphes, elle nous ouvre les portes de l'éternité bienheureuse. » Il n'y eut pas moyen de les faire revenir à de meilleurs sentiments. Tous les évêques s'y employèrent en vain dans cette séance, qui dura depuis la première heure du jour jusqu'à la neuvième [1].

§ 12. — RÉVOLTE DES PAYSANS NORMANDS (997).

(Guillaume de Jumiège, *Hist. des Normands*, liv. V, ch. 2.)

Tandis que le jeune duc Richard abondait en vertu et en honnêteté, il arriva que dans son duché de Normandie s'éleva une semence de discorde pestilentielle, car dans les divers comtés de la patrie normande les paysans se rassemblèrent en plusieurs conventicules et résolurent unanimement de vivre selon leurs caprices. Ils déclarèrent que, sans s'embarrasser de ce qu'avait défendu le droit établi sur le profit à faire dans les forêts et la jouissance des eaux, ils se gouverneraient suivant leur propre loi et, pour qu'elles fussent confirmées, chaque troupe de ce peuple furieux élut deux envoyés qui devaient se réunir en assemblée générale au milieu des terres pour y ratifier ces lois. Lorsque le duc apprit ces choses, il envoya aussitôt

1. Les accusés furent condamnés à être brûlés; l'exécution se fit à Orléans même. La chronique rapporte qu'au sortir d'Orléans, où se tenait l'assemblée des évêques, la reine Constance creva un œil à l'un des hérésiarques avec la petite canne qu'elle tenait à la main.

vers eux le comte Rodolphe avec une multitude de soldats, pour comprimer cette férocité agreste et dissiper cette assemblée rustique. Celui-ci, ne tardant pas à obéir, s'empara de tous les envoyés et de plusieurs autres, leur fit couper les mains et les pieds et les renvoya hors de service aux leurs, afin qu'ils les détournassent de pareilles choses et que par leur expérience ils les rendissent prudents, de peur qu'il ne leur arrivât pire. Les paysans, instruits de la sorte et renonçant sur-le-champ à leurs assemblées, retournèrent à leurs charrues [1].

§ 13. — L'AN MIL OU LA FIN DU MONDE, D'APRÈS LE CHANT DU DERNIER JOUR (prose de Montpellier).

Ecoute, terre, et toi, abîme des vastes mers, prête l'oreille; ô homme, fais silence. Que tout ce qui vit sous le soleil entende ma parole. Il vient, il est proche, le jour de la colère suprême, jour d'horreur, jour d'amertume, où le ciel disparaîtra, le soleil rougira, la lune changera son disque, la clarté du jour s'éteindra dans les ténèbres, les étoiles tomberont du firmament. Bien assise sur ses fondements, la terre jusqu'ici est restée inébranlable; alors elle oscillera comme les vagues de l'Océan. Il n'y aura plus de cités, plus de châteaux forts, plus de tours élancées à l'abri desquelles triomphe maintenant un fol orgueil. Les fleuves seront desséchés; la mer ne sera plus; le chaos

1. C'est la première insurrection de paysans que signale l'histoire. Mais déjà certaines villes du nord de la France, comme Cambrai, commençaient dès lors à se soulever contre la tyrannie féodale.

immense ouvrira ses abîmes, et le Tartare épouvanté reculera d'horreur. Des signes au ciel, des signes sur la terre précéderont ce jour affreux. Les peuples seront dans l'angoisse sur tous les points de l'univers.

Satan règnera sur le monde, il entraînera la foi des nations et des peuples. Une persécution plus cruelle que celle de Néron ou de Dèce sévira contre les serviteurs de Jésus-Christ. Alors s'élanceront des sauterelles d'une espèce inconnue, semblables à des chevaux armés pour la guerre, la tête couverte d'un casque, le corps revêtu d'une cuirasse, la queue aiguisée en dard de scorpion, leur face sera la face de l'homme. De farouches cavaliers parcourront la terre et extermineront la troisième partie du genre humain. De leur bouche sortiront le feu, le soufre, la fumée pestilentielle. Subjuguées par la folie de l'erreur, les nations s'assembleront sous les étendards de Satan : elles mettront le siège devant la cité des saints. Mais le feu du ciel fera périr tous les impies. Alors, dans une auréole de gloire, le Christ descendra de son royaume, précédé du signe de la croix. Autour de lui seront rangées les légions des saints anges, tous les prophètes et les patriarches, les apôtres, les martyrs, vêtus de pourpre, les confesseurs éclatant de gloire, les chœurs des vierges brillant de vertus. A l'approche du Christ souverain juge, Satan rentrera au fond des enfers dans les éternels supplices. En haut le ciel, en bas la terre, au milieu le feu dévorant qui anéantira le monde [1].

1. Ce développement poétique ne doit pas faire oublier qu'en réalité l'an mil n'a, pas plus qu'une autre année du dixième ou du onzième siècle, suscité les terreurs de la

chrétienté. On a souvent cité les chartes par lesquelles les seigneurs de la fin du dixième siècle font abandon de leurs biens aux églises et qui commencent par les mots : « la fin du monde approchant ». Mais cette dernière formule ne s'applique pas particulièrement à l'an mil, puisque de nombreux diplômes du onzième siècle en font encore usage. La croyance à la destruction prochaine du monde, inhérente au christianisme primitif, s'est prolongée assez avant dans le moyen âge.

III

RÈGNE DE HENRI I (1031-1060) — LUTTE CONTRE LES GRANDS VASSAUX — LA PAIX ET LA TRÊVE DE DIEU

§ 1. — MORT DU ROI ROBERT (1031) ET DE LA REINE CONSTANCE (1032). — HENRI I LUTTE CONTRE SON FRÈRE ROBERT.

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 9.)

Au mois de juillet de l'année suivante, le roi Robert mourut au château de Melun. On transporta son corps à l'église de Saint-Denis, martyr, lieu désigné pour sa sépulture. A peine fut-il mort que la division recommença plus vive que jamais entre la reine mère et ses fils. Ils se détestaient d'autant plus qu'ils conservaient le souvenir de leurs querelles d'autrefois. Ils ravagèrent longtemps leurs domaines jusqu'à ce que leur parent Foulques d'Angers, faisant honte à leur mère de la haine violente qu'elle témoignait à ses enfants, fût parvenu à la réconcilier avec eux. Un an après la mort de Robert, Constance finit ses jours à son tour, dans le même mois et dans la même résidence que lui. On transporta également son corps dans l'église de Saint-Denis, où son tombeau fut placé à côté de celui du roi.

§ 2. — COMMENCEMENT DU RÈGNE DE HENRI I[er]. — IL REPREND LA VILLE DE SENS AU COMTE DE CHARTRES, EUDES.

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 9.)

Henri, étant entré en possession du royaume paternel, céda le duché de Bourgogne à son frère Robert[1]. Il commença à profiter des ressources de son intelligence et de sa remarquable activité pour veiller aux intérêts de son Etat et se défendre de ses ennemis. A la mort de Léothéric, archevêque de Sens, le roi Henri essaya de faire sacrer et établir à sa place un noble de sa parenté. Mais le comte Odon, dont la puissance était très étendue, avait déjà choisi le successeur de Léothéric, pour qu'aucun droit de la royauté ne fût à l'abri de ses empiètements. La force et la ruse lui avaient déjà servi à enlever beaucoup de choses au roi Robert. Il pensait user des mêmes procédés pour arriver de la même manière à dépouiller les fils de ce roi. En effet, avant la mort de Robert, il avait détaché de l'autorité royale les villes de Troyes et de Meaux et un grand nombre de châteaux. Après la mort de ce roi, il s'était aussi approprié la ville de Sens[2],

1. Ce Robert fut la tige d'une série de ducs de Bourgogne indépendants, qui oublièrent bien vite leur origine capétienne. Tant que le roi Robert avait vécu, il avait réussi, bien que son fils Henri fût le souverain nominal de la Bourgogne, à maintenir les liens qui unissaient ce pays au pouvoir central. Mais Henri I[er] n'eut pas le même succès à l'égard de son frère Robert.

2. Sens avait été prise par le roi Robert sur le comte de Sens, Rainard, mis au ban du royaume comme judaïsant.

bien qu'elle appartînt à la reine et à ses fils. Cet indigne usurpateur l'avait même tout récemment fortifiée pour pouvoir la défendre contre eux. Henri Ier fut donc obligé de lui faire la guerre, ce qu'il fit avec tant de rapidité et d'ardeur qu'il le contraignit enfin à plier devant lui et à reconnaître humblement son autorité.

§ 3. — LA FAMINE EN FRANCE VERS L'AN 1033. — UN MANGEUR DE CHAIR HUMAINE.

(Raoul Glaber, liv. IV, ch. 4.)

Vers ce temps, la famine commença à sévir parmi les hommes, et le monde fut menacé d'être prochainement détruit. Les saisons devinrent si mauvaises qu'on ne pouvait plus trouver un moment favorable pour ensemencer les champs ou récolter la moisson, surtout à cause des eaux dont la terre était inondée. Les éléments semblaient se faire la guerre avec rage; mais en réalité ils étaient déchaînés par la vengeance divine, qui châtiait ainsi l'indignité humaine. La pluie tomba avec une telle continuité et le sol fut tellement détrempé partout que pendant trois années il fut impossible d'ensemencer un seul sillon. Lors de la récolte, la campagne apparut couverte de mauvaises herbes et d'ivraie. Là où le grain était le mieux sorti, il ne donnait qu'un sixième de sa mesure à l'époque de sa moisson, et ce sixième rapportait tout au plus une poignée. De l'Orient, où il avait commencé, le fléau ravagea la Grèce, se répandit ensuite en Italie, passa dans la Gaule et désola jusqu'à l'Angleterre. Personne n'échappait à ses atteintes. Les grands, les gens de la classe moyenne, les pauvres, tous étaient également

affamés et pâles d'inanition, car la famine avait fin par arrêter jusqu'aux brigandages des seigneurs. Quiconque avait quelque aliment à vendre pouvait en demander le prix le plus exorbitant; il était sûr qu'on le lui placerait au tarif qu'il avait proposé. Presque partout, le muids de grain était monté à soixante sous; quelquefois même, le sixième de muids se vendait quinze sous.

Quand on eut épuisé les ressources qu'offraient les bêtes et les oiseaux, la faim ne s'en fit pas moins sentir vivement. Il fallut donc pour l'apaiser se décider à dévorer des cadavres ou toute autre nourriture aussi abominable. D'autre part, on essayait de fuir la mort en déracinant les arbres dans les forêts, en arrachant l'herbe des vallées; mais tout cela ne servait à rien, car qui peut soustraire à la colère de Dieu, sinon Dieu même? La mémoire humaine répugne à se représenter toutes les horreurs de ce temps déplorable. A peine pouvons-nous le croire. Hélas! on vit, grâce aux tortures de la faim, reparaître ces atrocités si rares dans l'histoire, on vit des hommes se jeter sur la chair humaine. Attaqués sur de grands chemins, les voyageurs ne résistaient point aux coups de ces agresseurs; en un clin d'œil, leurs membres étaient déchirés, rôtis et dévorés. Il y en avait qui désertaient leur pays pour fuir devant la famine; on leur donnait l'hospitalité sur les chemins, mais la nuit leurs propres hôtes les égorgeaient pour se nourrir de leur chair. On en vit qui montraient à des enfants un œuf ou une pomme et qui les attiraient ainsi à l'écart pour servir à apaiser leur faim. En maints endroits, les cadavres furent déterrés pour être employés à de lugubres repas. Cette folie, cette rage pour mieux dire, arriva bientôt à un tel degré de paroxysme

que les animaux mêmes avaient plus de chance que l'homme d'éviter l'avidité des meurtriers. Il semblait que se nourrir de chair humaine était un usage entré désormais dans les mœurs. Un scélérat eut même



Sceau de Henri Ier.
(Archives nationales.)

l'impudence d'en porter au marché de Tournus, afin de la vendre cuite comme celle des animaux. Il fut arrêté, convaincu de son crime et jeté au feu. Un autre se leva pendant la nuit pour voler cette chair qu'on avait enfouie en terre; il en mangea et fut condamné au même supplice.

Il y a à trois milles de Mâcon dans la forêt de Châtenay, une chapelle dédiée à saint Jean et éloignée de toute habitation. Près de là, un scélérat s'était bâti une cabane où il égorgeait les passants, et les voyageurs qui s'y arrêtaient, puis il se repaissait de leurs cadavres. Un jour un homme vint lui demander l'hospitalité avec sa femme pour prendre quelques moments de repos; mais, en scrutant des yeux tous les coins de la cabane, il aperçut des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt, tout troublé et blême de peur, il veut sortir, malgré les efforts de son hôte, qui prétend le retenir contre sa volonté. Mais la peur double la force du voyageur, qui finit par s'échapper avec sa femme et s'empresse de courir à la ville. Il communique aussitôt au comte Eudes et à tous les habitants l'horrible découverte qu'il vient de faire. Un grand nombre d'hommes sont envoyés sur-le-champ pour contrôler la vérité de son récit; ils arrivent à la hâte et trouvent cette bête féroce dans sa tanière avec quarante-huit têtes d'hommes qu'il avait égorgés et dont il avait déjà dévoré la chair; emmené dans la ville, il fut attaché à une poutre, puis jeté au feu. J'ai été moi-même témoin de son supplice. On employa dans la même province un moyen qui, si nous ne nous trompons, n'a été utilisé nulle part ailleurs. Beaucoup de gens pétrissaient avec ce qui leur restait de farine ou de son une terre blanche pareille à l'argile et en faisaient des pains pour apaiser les tortures de la faim. Nul autre espoir d'échapper à la mort. Mais ils n'obtinrent pas de ce moyen le succès qu'ils en attendaient. Ces malheureux avaient la figure blême et décharnée, la peau tendue et gonflée; ils parlaient d'une voix grêle et qui ressemblait au cri plaintif d'un oiseau qui va expirer. Il y avait trop de morts

pour qu'on pût songer à les ensevelir; des troupes de loups qu'attirait depuis longtemps l'odeur des cadavres accouraient dévorer leur proie. Comme on ne pouvait donner à tous les morts un tombeau à part en raison de leur grand nombre, des personnes remplies de la grâce de Dieu creusèrent en quelques endroits des fosses vulgairement appelées charniers. On y jetait cinq cents corps et quelquefois plus, suivant la grandeur de la fosse. Ces cadavres gisaient là pêle-mêle à moitié nus, souvent même dans une nudité complète. A défaut de cimetière, on ensevelissait les morts dans les carrefours ou dans les fossés qui bordaient les champs. Parfois des malheureux entendaient dire autour d'eux qu'il y avait des provinces où le fléau sévissait moins cruellement. Ils quittaient leur pays pour s'y rendre, mais ils tombaient épuisés et mouraient en chemin. Pendant trois ans dura cette mortalité effrayante en punition des péchés des hommes.

§ 4. — ODON, FRÈRE DE HENRI I, SE RÉVOLTE A L'INSTIGATION DES COMTES DE BLOIS ET DE CHAMPAGNE.

(*Fragment de l'histoire des Français*, 37.)

A la mort d'Eudes [1] ses fils Thibaut et Etienne, suivant l'habitude de leurs ancêtres, qui avaient toujours fait la guerre au roi, se révoltèrent contre le roi Henri et séduisirent son frère Odon en lui promettant la couronne. Celui-ci eut le tort de se fier à leur parole et déclara la guerre à son frère. Il s'ensuivit de nom-

1. Eudes II, comte de Champagne, dont il a été déjà souvent question.

breux excès, meurtres, pillages, incendies, qui amenèrent la ruine de presque toute la France; mais Dieu favorisait le roi. Il marcha contre son frère, l'obligea à se renfermer dans une certaine forteresse, le prit avec quelques-uns de ses compagnons de révolte et l'emprisonna à Orléans. Il se retourna ensuite contre Etienne (de Champagne), le mit en déroute et fit sur lui un grand nombre de prisonniers parmi lesquels était le comte Raoul, qui était l'âme de toute cette guerre. Contre Thibaut (de Blois) il suscita la haine et l'hostilité de Geoffroi, comte d'Anjou. Geoffroi vint investir la ville de Tours, qui était de la mouvance de Thibaut, se retrancha solidement, prépara des machines de guerre et disposa tout pour un siège. Thibaut, averti du danger, rassemble des troupes de tous côtés et marche vers Tours, suivi par les chevaliers de son frère et les siens. Geoffroi d'Anjou voyant qu'il arrivait avec une nombreuse armée, concentre aussi toutes ses forces en un seul corps de troupes et se hâte d'aller à la rencontre de son ennemi. Le combat s'engage. Thibaut et ses chevaliers tournent le dos et prennent la fuite. Mais Geoffroi les poursuit dans leur retraite désordonnée et s'empare du comte et d'un très grand nombre de ses hommes. Il revint ensuite assiéger Tours, s'en empara et la fit entrer dans son fief. C'est ainsi que les comtes d'Anjou l'ont possédée jusqu'aujourd'hui.

§ 5. — **LE PLUS ANCIEN MONUMENT RELATIF A LA PAIX DE DIEU [1] : INSTITUTION DE PAIX ÉTABLIE, SUR L'INITIATIVE DE GUI, ÉVÊQUE DU PUY, PAR UN CERTAIN NOMBRE D'ÉVÊQUES ET SEIGNEURS DU MIDI DE LA FRANCE (998).**

(Ducange, *Glossaire*, édit. de 1845, p 658.)

Au nom de la divine, souveraine et indivisible Trinité, Gui, évêque du Puy, à tous ceux qui attendent la miséricorde suprême, salut et paix. Nous voulons que tous les fidèles sachent que, voyant les malheurs qui frappent constamment le peuple, nous avons réuni les évêques, celui de Viviers, Guigue de Valence, Gergon d'Auvergne, Raimond de Toulouse, Dieudonné de Rodez, Fridelan d'Elne, Fulcrand de Layon, Guigue de Glandèves, et beaucoup

1. Les institutions de paix sont dues à l'initiative du clergé de la France méridionale. Elles aboutirent, dès la fin du onzième siècle, à la création, dans chaque diocèse, d'une milice de la paix et d'un tribunal présidé par l'évêque ou son archidiacre et chargé de réprimer les excès féodaux. Chaque paroisse diocésaine était tenue de fournir un certain nombre d'hommes à l'armée de la paix : ce qui a amené plusieurs historiens à confondre les origines des institutions de paix avec celle du mouvement communal. Mais les institutions de paix ont un caractère essentiellement ecclésiastique, tandis que le mouvement communal n'a pas eu de plus grand ennemi que le clergé. Par les règlements sur la paix ou la trêve de Dieu et par l'organisation militaire des diocèses, qui en fut la conséquence, on essayait d'établir dans la société féodale le principe d'ordre et de justice qui lui manquait. Ces institutions tombèrent d'elles-mêmes lorsque la royauté devint un pouvoir social assez fort et assez respecté pour remplir la même mission.

d'évêques, de princes et de nobles dont le nom n'a pas été compté. Comme nous savons que personne, sans la paix, ne verra le Seigneur, nous donnons aux fidèles cet avertissement au nom de Dieu, afin qu'ils soient les enfants de la paix; que dorénavant, dans les évêchés gouvernés par les évêques et dans les comtés, aucun homme ne fasse irruption dans une église; que personne ne ravisse dans ces diocèses ou ces comtés des chevaux, des poulains, des bœufs, des vaches, des ânes, des ânesses, ni leurs fardeaux, ni les moutons, les chèvres et les porcs; ni ne les tue, si ce n'est pour la nourriture et celle de ses gens; qu'il ne les porte pas à sa maison, ne les emploie pas à bâtir un château ou à en assiéger, si ce n'est dans sa terre et son aleu; que les clercs ne portent pas les armes du siècle; que personne ne moleste ou injurie les moines ou leurs compagnons qui ne portent point d'armes, à moins qu'il n'en ait reçu la permission de l'évêque ou de l'archidiacre; qu'aucun n'ose prendre un paysan ou une paysanne..., que nul n'arrête les marchands ou ne pille leurs marchandises; de plus, qu'aucun laïque ne s'entremette dans les sépultures ou les offrandes; qu'aucun prêtre ne reçoive salaire pour le baptême, parce que c'est un don du Saint-Esprit; si quelque maudit ravisseur rompt cette paix et ne veut pas l'observer, qu'il soit excommunié, anathématisé et chassé de l'enceinte de l'Église, jusqu'à ce qu'il vienne à satisfaction; s'il ne le fait, que le prêtre ne lui chante pas la messe, ne lui célèbre pas l'office, ne l'ensevelisse point; qu'il n'ait pas la sépulture chrétienne, qu'on ne lui donne point la communion; si un prêtre manque à observer ces décrets, qu'il soit déposé. Nous vous appelons tous à la mi-octobre à venir prendre ces engagements, pour la rémission de

vos péchés, par l'intercession de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne, etc.

§ 6. — STATUTS DU CONCILE DE TOULOUJES [1] SUR LA PAIX ET LA TRÊVE DE DIEU (1041).

(*Historiens de France*, XI, 510.)

1° Cette paix a été confirmée par les évêques, par les abbés, par les comtes et les vicomtes et les autres nobles craignant Dieu dans cet évêché, afin qu'à l'avenir, à compter de ce jour, aucun homme ne s'introduise par violence dans l'église, ni dans l'espace qui l'entoure et qui jouit des mêmes privilèges, ni dans le cimetière, ni dans les demeures qui sont ou seront autour des églises, jusqu'à la distance de trente pas.

2° Nous ne comprenons pas dans cette défense les églises qui ont été ou qui seront fortifiées comme des châteaux, de même les églises dans lesquelles les ravisseurs ou les voleurs ont placé le produit de leurs rapines ou qui leur servent de refuge; cependant nous voulons qu'elles soient dans la sauvegarde jusqu'à ce qu'il soit parvenu des plaintes à l'évêque ou au chapitre. Si l'évêque ou le chapitre a frappé de ses avertissements ces malfaiteurs et qu'ils n'aient pas voulu se rendre à la justice, par la décision de l'évêque et du chapitre, ce malfaiteur et toutes ses possessions ne seront plus sous la sauvegarde dans l'église. L'homme qui aura fait irruption dans une église ou dans un lieu réservé à

1. Localité située près de Perpignan.

trente pas de distance et aura fait mal à quelqu'un, excepté aux malfaiteurs qui viennent d'être nommés, devra payer l'amende du sacrilège et le double au plaignant.

3° De même, il a été arrêté qu'aucun homme ne devait attaquer les clercs qui ne portent pas les armes, les moines et les religieuses, ni leur causer aucun mal, violer ou piller les communautés de chanoines, de moines et de religieuses, les terres ecclésiastiques qui sont sous la protection de l'Église, ou les clercs ne portant pas les armes ; et, si quelqu'un le fait, qu'il paye la composition du double.

4° Les évêques maintinrent aussi cette ordonnance qui défend dans l'évêché de prendre les juments ou les poulains au-dessous de six mois, les bœufs, les vaches, les ânes, les moutons, les brebis, les chèvres, les boucs et leurs petits.

5° Qu'aucun homme ne brûle ou ne détruise les demeures des paysans ou des clercs, les colombiers et les greniers. Qu'aucun homme n'ose tuer, frapper, blesser le paysan ou serf et sa femme, ni les prendre et les enlever, si ce n'est pour les fautes qu'ils auraient personnellement commises ; encore il ne faut les enlever que pour les conduire devant la justice, et il ne faut pas le faire avant de les avoir sommés d'y comparaître, comme il est dit plus haut. Que les vêtements des paysans ne soient point enlevés; que personne n'incendie ni ne brûle les charrues, les houes ni les champs d'oliviers.

6° Il a été établi de même qu'aucun homme ne devait prendre en gage les choses appartenant à autrui pour pleige et pour quelque affaire que ce soit.

Quiconque a rompu la paix et n'a pas payé, dans

les quinze jours, l'amende simple à celui auquel il a nui, payera après les quinze jours l'amende double, laquelle appartiendra à l'évêque et au comte qui aura fait rendre justice.

7° Les évêques dont nous avons parlé ont fortement confirmé la trêve de Dieu qui fut imposée à tous les chrétiens, depuis le coucher du soleil du quatrième jour, c'est-à-dire du mercredi, jusqu'au lever du soleil du lundi deuxième jour. De même, elle fut ordonnée du premier jour de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, quand on célèbre la fête de saint Hilaire; de même depuis le lundi qui précède le Carême jusqu'au premier lundi après l'octave de la Pentecôte, encore aux vigiles et fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Croix, dans les trois vigiles et les trois fêtes de sainte Marie, aux vigiles et fêtes de tous les apôtres, à la vigile et à la fête de saint Laurent. Ils soumirent encore à cette observation les fêtes et les vigiles de saint Paul de Narbonne, de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres, de saint Michel archange, de saint Martin confesseur, les vigiles et les fêtes de Tous-les-Saints, aussi les Quatre-Temps; ils ajoutèrent les nuits qui précèdent depuis le coucher du soleil et les nuits qui suivent jusqu'au lever du soleil. Si quelqu'un, pendant la trêve, fait du mal à qui que ce soit, qu'il paye la composition du double, et qu'ensuite il subisse le jugement de l'eau froide. Si pendant la trêve quelqu'un tue un homme, il a été résolu de l'aveu de tous les chrétiens que si le crime a été volontaire le meurtrier sera condamné à un exil perpétuel, s'il a eu lieu par accident le coupable sera banni pour un temps que fixeront les évêques et les chanoines. Si pendant la trêve quelqu'un essaye de se saisir d'un homme ou d'enlever son château et n'a

pu réussir, il doit payer l'amende à l'évêque et au chapitre, comme si le fait avait été exécuté. Défense fut faite également pendant les trêves, c'est-à-dire pendant l'Avent et le Carême, d'élever aucun château et aucune fortification, à moins qu'on ne les eût commencés quinze jours avant ces trêves. Il fut ordonné aussi qu'en tout temps les querelles et les procès au sujet de la paix et de la trêve de Dieu se videraient devant l'évêque et son chapitre, et de même pour la paix des églises qui ont été plus haut énumérées. Ceux contre lesquels l'évêque et le chapitre ont lancé des sentences pour les ramener à l'observation de la paix et de la trêve de Dieu, les cautions et les ôtages qui se montreraient hostiles à l'évêque et au chapitre, seront excommuniés par le chapitre et l'évêque avec leurs protecteurs et leurs partisans, comme coupables d'avoir violé la paix et la trêve du Seigneur ; eux et leurs possessions seront exclus de la paix et de la trêve du Seigneur.

§ 7. — LE SACRE DE PHILIPPE Ier A REIMS (1059).

(Procès-verbal du sacre rédigé probablement par l'archevêque de Reims, Gervais de Château-du-Loir.)

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1059, la trente-deuxième année du règne du roi Henri, le dixième jour des calendes de juin, la quatrième année de l'épiscopat du seigneur Gervais, le saint jour de la Pentecôte, le roi Philippe fut sacré par l'archevêque Gervais, dans l'église cathédrale, devant l'autel de Sainte-Marie dans l'ordre et avec les rites que voici.

Au commencement de la messe, avant la lecture de l'épître, l'archevêque se tournant vers le roi lui exposa la foi catholique; il lui demanda s'il y croyait

et s'il voulait en être le défenseur. Le roi ayant répondu affirmativement, on lui apporta sa déclaration; il la prit, et, bien qu'âgé seulement de sept ans, il en fit lecture et la signa. Cette déclaration était ainsi formulée : « Moi Philippe, qui vais bientôt, par la grâce de Dieu, devenir roi des Français, en ce jour de mon sacre je promets devant Dieu et ses saints de conserver à chacun de vous, mes sujets, le privilège canonique, la loi et la justice qui sont dues; et avec l'aide de Dieu, et suivant ce que je pourrai, je m'efforcerai de les défendre avec le zèle que doit justement mettre le roi dans son état à soutenir chaque évêque et l'Eglise qui lui est confiée. Nous accorderons aussi de notre autorité au peuple qui nous est confié une dispensation des lois conforme à ses droits. » Cela fait, il remit la profession de foi entre les mains de l'archevêque. Etaient présents Hugues de Besançon, légat du pape Nicolas, Hermanfroi, évêque de Sion, Mainard, archevêque de Sens, Barthélemy, archevêque de Tours, etc. L'archevêque, prenant en main la crosse de saint Remi, expliqua avec douceur et mansuétude comment il avait par-dessus tous les évêques le droit d'élire et de consacrer le roi depuis que saint Remi avait baptisé et consacré le roi Clovis. Il apprit aux assistants comment le pape Hormisdas avait donné à saint Remi et comment le pape Victor lui avait donné à lui Gervais et à son Eglise le droit de consacrer par ce sceptre ainsi que la primatie de toute la Gaule. Alors, du consentement du roi Henri, il élut Philippe roi. Il avait été convenu que cela pouvait se faire sans que l'on eût besoin de l'assentiment du pape; néanmoins les légats apostoliques, pour honorer Philippe et lui donner un témoignage de leur amitié, prirent part à la cérémonie. Après eux, le roi fut élu

par les archevêques et les évêques, les abbés et les clercs, ensuite par Gui, duc d'Aquitaine, par Hugues, fils et représentant du duc de Bourgogne, par les envoyés du marquis Baudouin (comte de Flandre) et ceux de Geoffroi comte d'Anjou, par Raoul comte de Valois, Héribert comte de Vermandois, Gui comte de Ponthieu, Guillaume comte de Soissons, les comtes Renaut, Roger, Manassès, Hilduin; Guillaume comte d'Auvergne, Hildebert comte de la Marche, Foulques comte d'Angoulême et le vicomte de Limoges. Vinrent ensuite les chevaliers et le peuple de toutes classes, qui d'une voix unanime donnèrent leur consentement et leur approbation, et crièrent par trois fois : « Nous approuvons, nous voulons, que cela soit. » Alors Philippe, à l'exemple de ses prédécesseurs, octroya un diplôme relatif aux biens de Sainte-Marie, au comté de Reims, aux terres de Saint-Remi et des autres abbayes. Il y apposa son sceau et sa souscription. L'archevêque signa également; le roi Philippe l'institua archi-chancelier, comme avaient fait ses prédécesseurs pour les prédécesseurs de Gervais; alors l'archevêque le consacra roi, puis il revint à son siège, et, lorsqu'il fut assis on lui apporta le privilège que lui avait apporté le pape Victor, et il le lut en présence des évêques. Toutes ces cérémonies se passèrent dans le recueillement et avec l'allégresse la plus vive. Elles ne furent troublées par aucun désordre, aucune opposition, aucun inconvénient pour le royaume. L'archevêque Gervais fit à tous les assistants l'accueil le plus bienveillant et subvint avec générosité à tous leurs besoins aux frais de son propre trésor. Il n'y était obligé envers personne autre que le roi ; mais il agissait ainsi pour l'honneur de l'Eglise de Reims et par libéralité.

IV

LA PREMIÈRE CROISADE — SON CARACTÈRE ET SES RÉSULTATS (1096-1099).

La croisade a été pour le moyen âge ce qu'est pour nous la question d'Orient, celle des rapports pacifiques ou hostiles de l'Europe ou de l'Asie. Il s'agissait avant tout de préserver l'Europe de la conquête musulmane. Les papes, avertis par les empereurs grecs des dangers que courait la civilisation chrétienne, avaient seuls un horizon assez vaste pour voir ce péril de loin et une puissance assez étendue pour le prévenir. Ce sont eux qui prirent l'initiative de la croisade, guerre qui, voulue et menée par une puissance religieuse, a eu, dans les premiers temps surtout, une physionomie toute religieuse. La chrétienté suivit avec enthousiasme : de la trêve de Dieu à la guerre de Dieu, il n'y avait qu'un pas. L'insuffisance de la terre et la nécessité de l'émigration, l'attrait exercé sur les imaginations grossières et sensuelles par les trésors et les femmes des infidèles, la dureté de la vie féodale, l'amour du pillage et de l'aventure s'ajoutèrent au mobile politique et au mobile religieux pour précipiter l'Europe sur l'Asie. Les historiens ont distingué en général huit croisades. En réalité, il n'y en eut qu'une seule, qui a duré cinq cents ans. Du

x^e^ au xve siècle, un flot perpétuel d'hommes s'écoule vers l'Orient. A huit reprises en effet, il grossit brusquement et devient formidable; mais les huit grandes expéditions ne sont que les périodes aiguës d'une même lutte.

La première croisade a droit à une place importante dans notre recueil, car elle a été accomplie presque uniquement par des Français : et l'on peut dire que c'est le plus grand événement de l'histoire de France au xie siècle.

§ 1er. — PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE. UNE LETTRE, LONGTEMPS ATTRIBUÉE AU PAPE SYLVESTRE II, ATTIRE L'ATTENTION DE L'EUROPE CHRÉTIENNE SUR LA SITUATION MALHEUREUSE DE L'ÉGLISE DE JÉRUSALEM.

(Gerbert, lettre 209.)

L'Eglise désolée de Jérusalem à l'Eglise catholique, maîtresse du sceptre des rois. — Pendant que tu es florissante en Occident, Epouse immaculée du Christ, dont je me fais gloire d'être l'un des membres, mon front, courbé sous la douleur, n'a d'espoir de se relever jamais que par ton secours. Comment pourrais-je ne pas avoir en toi une suprême confiance, ô Reine du monde, puisque tu me reconnais pour ta fille? Quel est celui de tes enfants qui pourrait demeurer insensible au spectacle de mes abaissements et de mes malheurs? Pour être aujourd'hui plongée dans l'abîme de l'humiliation, je n'en suis pas moins cette Eglise que l'univers entier regardait autrefois comme le plus beau fleuron de la couronne chrétienne. J'ai donné le jour aux patriarches; c'est ici que les prophètes ont annoncé les oracles divins. J'ai envoyé à tous les

points du mondes les apôtres pour illuminer les ténèbres des autres peuples ; c'est de la Judée que l'univers a reçu la foi du Christ; c'est dans mon sein que l'humanité a vu naître son Rédempteur. Comme Dieu, le Christ est partout; mais, comme homme, c'est ici qu'il a pris naissance, qu'il a souffert, qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité pour monter aux cieux. Isaïe, dans un transport prophétique, avait dit : « Son sépulcre sera rayonnant de gloire, » mais les puissances de l'enfer sont conjurées contre les lieux saints; l'infidèle s'efforce de les détruire, la domination des païens souille ce tombeau sacré. Levez-vous donc, soldats du Christ ; déployez vos étendards, volez au combat. Et, si vous ne le pouvez encore par les armes, secourez-nous du moins de votre influence, de vos conseils, de vos aumônes. Ce que vous ferez pour nous , vous le ferez pour une Eglise de qui vous avez reçu gratuitement tout ce que vous possédez de plus précieux. Vos sacrifices ne seront pas sans récompense ; la bénédiction de Dieu multipliera dans l'avenir vos prospérités. Par moi, le Seigneur vous bénit, afin que l'assistance que vous me donnerez soit pour vous-même une cause de félicité, un moyen de rémission pour vos fautes et le gage du salut éternel [1].

1. La science contemporaine a reconnu que cette lettre allégorique n'est point l'œuvre de Gerbert, mais un exercice de rhétorique qui date seulement de la fin du XIe siècle. Il n'y a point de document *authentique* relatif à la croisade qui soit antérieur au pontificat de Grégoire VII. C'est ce pape qui le premier semble avoir eu l'idée de jeter l'Europe chrétienne sur l'Asie.

§ 2. — LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTS. — AVENTURES DU PÈLERIN BOURGUIGNON LETBALD.

(Raoul Glaber, liv. III, ch. 7.)

Cependant la mère du calife Hakem était une chrétienne fervente; elle se montrait digne de porter le nom de Marie, qu'elle avait reçu au baptême. La providence de Dieu, en l'élevant sur les marches d'un trône, la réservait pour une restauration glorieuse. Marie comprit sa mission, elle supplia tellement le calife son fils, qu'elle en obtint l'ordre de rebâtir l'église du Saint-Sépulcre. On se mit sur-le-champ à l'œuvre. Cette nouvelle, bientôt répandue en Occident, y souleva des transports d'allégresse. De toutes parts, des multitudes incroyables de pélerins se mirent en route pour Jérusalem, emportant des offrandes pour aider à la reconstruction de la maison de Dieu.

L'impulsion une fois donnée, ce fut un mouvement général, tel qu'on ne l'aurait pas cru possible. Les masses populaires avaient pris l'initiative ; les personnes d'une condition plus élevée suivirent ; puis les rois eux-mêmes, les comtes, les évêques, s'ébranlèrent à leur tour; enfin, ce qui ne s'était jamais vu, les femmes elles-mêmes, celles de la plus haute noblesse aussi bien que les plus pauvres, entreprirent ce long et pénible voyage. La foi des pèlerins était si vive que plusieurs d'entre eux demandaient au Seigneur la grâce de mourir près du Saint-Sépulcre, faisant ainsi le sacrifice de leur vie au Dieu qui avait voulu donner son sang pour la rédemption du monde. Il en fut ainsi pour un pèlerin de Burgondie nommé Lethbald,

du diocèse d'Autun. Arrivé à Jérusalem, quand il eut visité successivement tous les lieux saints, il se rendit au mont des Oliviers, à l'endroit où le Sauveur en présence de ses disciples remonta aux cieux. Lethbald se prosterna à terre, les bras en croix, dans un recueillement qui semblait une extase. Un torrent de larmes coulait de ses yeux, et cependant son âme était inondée d'une joie sainte. Quand il eut prié longtemps dans cette attitude, il se releva, et les mains étendues vers le ciel il dit : « Seigneur Jésus, qui par amour pour nous avez daigné descendre du trône de votre majesté sur notre terre pour sauver le genre humain, c'est de ce lieu qu'il m'est aujourd'hui donné de voir que vous êtes remonté aux cieux, revêtu de notre chair glorifiée. Je supplie votre toute-puissante miséricorde, si je dois mourir en cette année, de m'accorder la faveur de terminer ici mes jours, en vue de cette montagne sainte de votre ascension. J'ai la ferme confiance que, amené sain et sauf à Jérusalem par votre protection divine, vous aurez pitié de mon âme et l'introduirez dans les joies du paradis. » Ayant ainsi parlé, il revint avec ses compagnons dans l'hôtellerie. Or c'était l'heure du dîner. Il laissa les autres se mettre à table et s'étendit sur son lit. Un doux sommeil ne tarda point à clore ses paupières, ou plutôt une vision céleste ravit ses sens. On l'entendit tout à coup s'écrier : « Gloire à vous, ô mon Dieu ! Gloire à vous ! » Ses compagnons se précipitèrent à ses côtés, le réveillèrent et de nouveau l'invitèrent à prendre quelque nourriture. Mais il refusa, en disant qu'il se sentait un peu incommodé. Vers le soir, il demanda à recevoir le sacrement de l'eucharistie vivifiante ; ce fut son viatique pour l'éternité, car il s'endormit aussitôt dans le Seigneur. Son pèlerinage n'avait point

été, comme tant d'autres, inspiré par une vaine curiosité; il allait à Jérusalem pour y trouver la patrie céleste. A leur retour, ses compagnons firent connaître sa bienheureuse mort, et j'en ai entendu le récit de leur bouche, lors que je me trouvais au monastère de Bèze.

§ 3. — LES PÈLERINAGES EN TERRE SAINTE (SUITE). ODALRIC, ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

(Raoul Glaber, livre III, ch. 7.)

En même temps, l'évêque d'Orléans, Odalric, fit également le voyage de la Terre-Sainte. Je ne veux point passer sous silence un prodige dont il y fut témoin et dont il nous a lui-même raconté tous les détails. Le soir du samedi saint, pendant que les fidèles attendaient à l'église du Saint-Sépulcre que le feu nouveau, par la vertu divine, vînt allumer les cierges que chacun tenait à la main, un mahométan, mêlé parmi la foule, poussa un éclat de rire sacrilège, et, parodiant le chant liturgique qu'on entonne à la première apparition du feu sacré, il s'écria de toute la force de ses poumons : « Kirie Eleyson ! » puis, saisissant le cierge d'un chrétien, il se précipita à travers la multitude pour s'enfuir. Mais il s'arrêta soudain, envahi par une possession démoniaque. Le chrétien qui le poursuivait reprit son cierge, pendant que le malheureux possédé se tordait dans d'horribles convulsions. Les musulmans ses coreligionnaires s'empressaient autour de lui et lui prodiguaient leur secours; tout fut inutile, et il expira entre leurs mains. Cette catastrophe jeta la terreur parmi les Sarrasins; les

fidèles y virent un signe de la justice divine en faveur de la foi chrétienne. En ce moment, le miracle accoutumé eut lieu. De l'une des sept lampes qui bûrlent continuellement à l'entrée du Saint-Sépulcre s'élança une flamme qui parcourut tous les rangs de l'assemblée, allumant les cierges que les chrétiens tenaient à la main. L'évêque d'Orléans supplia le patriarche de Jérusalem, Jordan, de lui céder la lampe miraculeuse avec l'huile qu'elle contenait. Il offrit en échange une livre d'or pur. Il rapporta cette précieuse relique dans son église cathédrale, et chaque jour l'huile du Saint-Sépulcre opère sur les malades des guérisons miraculeuses. Odalric revint par Byzance, où le roi Robert le Pieux l'avait chargé d'offrir à l'empereur Constantin VIII une épée d'honneur et un coffret enrichi de diamants. Constantin lui remit pour le roi des Francs une portion considérable du bois de la vraie croix et des manteaux de pourpre brodés d'or.

§ 4. — SOUFFRANCES DES PÈLERINS QUI VISITENT JÉRUSALEM. PIERRE L'ERMITE DANS LA VILLE SAINTE [1].

(Guillaume de Tyr, *Histoire des croisades*, liv. I.)

Au temps où la ville agréable à Dieu était, comme je l'ai dit, en proie à tant de souffrances, un prêtre du nom de Pierre, surnommé l'Ermite, et qui l'était de nom et de fait, natif du diocèse d'Amiens, au royaume des Francs, entreprit par ardente dévotion,

1. Il est prouvé aujourd'hui que Pierre l'Ermite n'est pas allé jusqu'à Jérusalem. Les détails rapportés ici par Guillaume de Tyr ont donc un caractère légendaire, comme beaucoup de ceux qui concernent la première croisade.

et pour avoir le bonheur de prier sur le tombeau du Christ, le pèlerinage de Jérusalem. Il était de taille petite et d'apparence commune. Mais le feu de son regard et sa parole éloquente révélaient la grandeur de son génie. Parvenu à la ville sainte, il dut, comme tous les pèlerins, payer le tribut que les Turcs réclamaient à tous les chrétiens pour leur permettre de passer les portes. Il fut reçu chez un fidèle qui avait eu l'honneur de souffrir lui-même pour le nom de Jésus-Christ et qui lui raconta toutes les persécutions exercées par les infidèles. Un ducat d'or était exigé de chaque pèlerin à son entrée dans la ville. Or, sur les chemins à parcourir avant d'arriver au terme de leur voyage, les caravanes étaient d'avance attaquées et dépouillées par les Turcs, de sorte que, étant dénués de tout à l'arrivée, des milliers de pèlerins, nus et affamés, mouraient sous les ardeurs du soleil. Les chrétiens indigènes, malgré toute leur charité, ne parvenaient pas, non pas à les nourrir, c'était impossible, mais à leur donner la sépulture. Quant aux rares étrangers qui pouvaient payer le tribut et pénétrer dans Jérusalem, leur présence dans la ville sainte devenait un nouveau sujet de crainte pour les habitants chrétiens. S'ils n'étaient point suffisamment escortés dans leurs visites aux stations saintes, les infidèles les attaquaient violemment, leur crachaient au visage et les bâtonnaient à mort. Il y avait cependant dans l'enceinte de la ville un monastère entretenu par la cité italienne d'Amalfi, sous l'invocation de Sainte-Marie des Latins, avec un hospice fondé jadis par saint Jean l'Aumônier. Les pèlerins étaient assistés et recueillis avec beaucoup de dévouement par l'abbé et ses moines; mais leur zèle ne suffisait pas, car un seul étranger sur mille était à même de se passer de leur

secours. Les chrétiens du pays étaient aussi malheureux. Ils étaient menacés de mort à chaque instant; quand on ne les tuait pas, on les condamnait à un servage auprès duquel la mort même était un bien. De plus, on voyait les infidèles constamment envahir les églises, qu'ils construisaient ou réparaient à grands frais. Ceci arrivait toujours au moment où l'on célébrait la messe; ils entraient le sabre à la main, frappaient de tous côtés, renversaient le calice et les vases saints, les foulaient aux pieds, s'asseyaient sur l'autel, brisaient les marbres du sanctuaire et frappaient ceux qui officiaient. Le vénérable Siméon, alors patriarche, fut traîné un jour par les cheveux et la barbe, sa tête heurtant sur le pavé, et on le jeta dans un cachot, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une énorme rançon.

La situation des chrétiens de Jérusalem devenait intolérable. Une nuit un infidèle, qui avait juré l'extermination des partisans du Christ, vint jeter le cadavre d'un chien à la porte de la mosquée d'Omar. Les infidèles, furieux de voir leur sanctuaire profané, s'écrient que le sacrilège a été commis par des chrétiens et résolvent de les mettre tous à mort. La multitude furieuse les saisit, les traîne sur la grande place, et on se préparait à les égorger en masse, lorsqu'un jeune homme, un véritable héros, dit à ses compagnons : « Souvenez-vous, mes frères, du mot de l'Evangile : « Il faut qu'un seul subisse la mort pour son peuple et « que la nation entière soit ainsi sauvée. » Qu'on me laisse me dévouer pour le salut commun; je ne vous demande que de garder de moi un pieux souvenir et de vous montrer reconnaissants envers les miens. » Cela dit, il alla trouver le gouverneur de la ville, se proclama seul coupable, par suite déclara tous les autres

innocents. Les juges le firent décapiter et ordonnèrent de laisser les chrétiens s'en aller librement.

L'hôte de Pierre l'Ermite lui raconta tous les crimes qui s'étaient ainsi commis depuis le commencement. Pour ce qui était de la persécution actuelle, il n'avait qu'à jeter les yeux autour de lui et voir toutes les violences dont les chrétiens étaient victimes. Tous les jours, il allait voir les églises profanées, et il assistait dans la rue aux outrages que les infidèles faisaient subir aux pauvres chrétiens. C'est alors qu'il entra en rapport avec le vénérable patriarche, et, en se servant d'un interprète, ils purent avoir ensemble de fréquentes conversations. L'expérience et la sagesse de Pierre l'Ermite frappèrent le patriarche, et un jour, en entendant Siméon lui faire un récit plus pathétique que les autres, Pierre se mit à pleurer et dit : « Ne pourrait-on trouver quelque moyen de mettre fin à cette situation et faire cesser de si horribles crimes? — Pierre, répondit le pontife, c'est sans doute à cause de nos péchés que le Seigneur, plein de miséricorde, ne nous a pas tendu la main. Mais si les nations chrétiennes de l'Europe puissantes et riches consentaient à porter secours à leurs frères, si, non contentes de prier Dieu pour nous, elles intervenaient activement en notre faveur , nos malheurs ne seraient pas de longue durée. La nation des Grecs, qui nous est unie par les liens de la parenté de la religion, qui est notre voisine, ne pourrait pas nous secourir, si riche qu'elle soit, car c'est à peine si cet empire se tient debout. Votre fraternité a pu voir que les musulmans depuis quelques années ont enlevé à l'empereur au moins la moitié de ses Etats. » Pierre resta quelque temps à songer, puis il dit au patriarche : « Si l'Eglise romaine et les princes d'Occident savaient exactement quelle est notre

situation et la misère inouïe où nous sommes réduits, ne doutez pas, ô mon père, qu'ils ne s'empressassent de vous secourir. Ecrivez donc au seigneur Pape, à l'Eglise romaine, aux rois et seigneurs de l'Occident des lettres scellées de votre sceau. Je suis décidé, moi, pour mon salut, à les porter dans toute l'Europe. Je ne compterai ni peines ni fatigues; j'irai dans toutes les provinces, je témoignerai de la grandeur du mal, et j'exhorterai tous les chrétiens à s'armer pour vous délivrer. » Cette proposition fut très agréable au patriarche et à tous ses fidèles, qui remercièrent Dieu de leur avoir envoyé un serviteur aussi dévoué. Ils préparèrent aussitôt une lettre pour tous les chrétiens d'Occident.

§ 5. — ÉMOTION CAUSÉE EN FRANCE PAR LES PRÉDICATIONS DE PIERRE L'ERMITE (1093-1095).

(Guibert de Nogent, *Histoire des croisades*, liv. II, ch. 4.)

Je l'ai vu parcourant les villes et les bourgs, pressé par la foule, accablé de présents, acclamé par tant de témoignages rendus à sa sainteté que jamais nul mortel n'a été, je crois, l'objet d'un pareil enthousiasme. Il donnait aux pauvres tous les trésors, tout l'argent qu'on lui apportait, ou bien il l'employait à sauver du désordre les créatures malheureuses, que la misère avait réduites à cette extrémité, en les ramenant à leurs maris. Son autorité était reconnue de tous. Nul mieux que lui ne savait apaiser les discordes et ramener l'entente entre les ennemis les plus irréconciliables. Quelque chose de divin se sentait dans ses moindres mouvements, dans toutes ses paroles; cela allait au point que le peuple arrachait, comme si c'eût

été des reliques, les poils du mulet sur lequel il était monté. Je ne justifierai pas un enthousiasme si exagéré; mais il montre tout l'effet qu'il produisait sur la multitude, qui aime toujours ce qui est nouveau. Il allait nu-pieds portant sur la peau une tunique de laine, sur les épaules une longue robe à capuchon qui lui descendait jusqu'aux talons, et par-dessus une cape de bure. Le pain était sa seule nourriture; c'est à peine si l'on pouvait quelquefois l'obliger à manger un peu de poisson. Jamais il ne buvait de vin.

§ 6. — OUVERTURE DU CONCILE DE CLERMONT (1095). DISCOURS DU PAPE URBAIN II.

(Hardouin, *Histoire des conciles*, t. VI, p. 1726.)

Vous avez entendu, mes très chers frères, ce que nous ne pouvons vous rappeler sans laisser couler nos pleurs, à quels affreux supplices à Jérusalem, à Antioche et dans tout l'Orient les chrétiens nos frères, membres du Christ, sont jetés en proie; ce sont vos frères; ils s'assoient à la même table que vous et ont bu le même lait divin. Car vous avez pour frère le même Dieu et le même Christ. Ils sont soumis à l'esclavage dans leurs propres maisons, on les voit qui viennent mendier sous vos yeux; beaucoup errent, exilés dans leur propre pays. On répand le sang que le Christ a racheté du sien; la chair chrétienne subit toutes sortes d'injures et de tourments. Dans ces villes, on ne voit que le deuil et la misère, on n'entend que des gémissements. Quand je vous dis cela, mon cœur est brisé; les églises, où depuis tant de siècles était célébré le divin sacrifice, sont, oh! honte, converties en étables impures. Les villes sacrées sont en proie aux lus scélérats des hommes; les Turcs immondes sont

les maîtres de nos frères. Le bienheureux Pierre a gouverné le siège d'Antioche; aujourd'hui, les mécréants célèbrent leurs rites impies dans l'église de Dieu, et ils chassent la religion du Christ, cette religion qu'ils devraient observer et vénérer, des lieux depuis longtemps consacrés au Seigneur.

A quels usages sert maintenant l'église de Sainte-Marie, bâtie dans la vallée de Josaphat, au lieu même de sa sépulture? A qui sert le temple de Salomon ou plutôt le temple du Seigneur? Nous ne vous parlons pas du Saint-Sépulcre, car vous avez vu de vos yeux par quelles abominations il est souillé, et cependant c'est dans ces lieux que Dieu s'est reposé, c'est là qu'il est mort pour nous, c'est là qu'il a été enseveli et qu'un miracle s'opère chaque année au temps de la Passion : lorsque toutes les lumières sont éteintes dans le sépulcre et l'église qui l'entoure, ces lumières se rallument par l'ordre de Dieu. Quel cœur ne convertirait un pareil miracle! Pleurons, mes frères, pleurons toujours; que nos gémissements s'élèvent comme ceux du Psalmiste ; malheureux que nous sommes! Les temps de la prophétie sont accomplis; ô Dieu, les gentils sont venus dans ton héritage, ils ont souillé ton saint temple.

Sympathisons avec nos frères au moins par nos larmes; nous serions le dernier des peuples si nous ne pleurions sur l'affreuse désolation de ces contrées. A combien de titres ne mérite-t-elle pas d'être appelée sainte, cette terre où notre pied ne peut se poser sur aucun point qui ait été sanctifié par le corps ou l'ombre du Sauveur, par la glorieuse présence de la sainte Mère de Dieu, par l'illustre séjour des apôtres, par le sang des martyrs qui a coulé avec tant d'abondance qu'il en a été comme arrosé.

§ 7. — LE PAPE URBAIN II RENSEIGNE L'EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE, ALEXIS COMNÈNE, SUR LES FORCES RÉUNIES POUR LA CROISADE, ET LE PRIE DE VEILLER A L'APPROVISIONNEMENT DES CROISÉS (1096).

(*Lettre* 212 d'Urbain II.)

Depuis que la guerre contre les infidèles a été résolue unanimement au concile de Clermont, en Auvergne, une foule de guerriers, au nombre de trois cent mille, ont pris la croix. Les princes les plus puissants ont témoigné pour l'entreprise une ardeur qui est d'heureux présage pour la conquête de la Terre-Sainte. Pierre l'Ermite s'est mis en marche le premier avec une foule innombrable. Godefroi de Bouillon et ses frères Eustache et Baudouin, convoqués par l'Ermite, ont rassemblé encore plus de soldats et suivront le même chemin. L'évêque du Puy, légat du Saint-Siège, chargé de la direction spirituelle de l'expédition, se mettra en chemin avec l'armée de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Hugues le Grand, frère de Philippe, roi de France, Robert duc de Normandie, Robert comte de Flandre, Etienne comte de Blois organisent une autre armée. Enfin Bohémond, duc de Tarente, après avoir remis à son frère Roger, duc d'Apulie, le gouvernement de son Etat, va partir pour l'Orient avec sept mille chevaliers des plus nobles d'Italie. Toutes ces multitudes se rencontreront sous les murs de votre ville, dans l'espoir de trouver tout ce qui sera nécessaire à leur approvisionnement. Je vous prie donc avec les plus vives instances de seconder notre entreprise et de contribuer au succès de cette guerre, la plus juste et la plus glorieuse qui ait jamais été faite. Je suis d'avance

convaincu du zèle que vous montrerez certainement en cette circonstance; néanmoins j'ai voulu vous montrer par cette lettre combien votre concours était



Sceau de Godefroy de Bouillon.
(Bulletin de l'Académie de Belgique.)

précieux non seulement à moi, mais à la chrétiente tout entière.

§ 8. — ENTHOUSIASME PRODUIT PAR LA CROISADE.

(*Histoire de la guerre sacrée*, dans le *Musée italique* de Mabillon, t. I.)

L'Europe s'ébranla du nord au midi, du couchant à l'aurore, à tel point qu'on aurait cru à une émigration

en masse de tous les peuples. Le père n'osait retenir son fils, ni la femme son époux, ni le seigneur son serf. Tous étant émus par la crainte de Dieu et l'amour pour Jésus-Christ, personne n'eût osé retarder celui qui voulait partir. Chaque pèlerin portait la croix sur l'épaule droite, pour imiter le Sauveur, qui, sur la route du Calvaire, avait porté sur l'épaule l'instrument de notre rédemption. Pas de route, pas de village, pas de cité, pas de château, pas de montagne, pas de vallée qui ne fussent couverts de pavillons, de tentes et de chariots. Hommes et femmes, nobles et serfs, riches et pauvres, tous ces croisés, partis des contrées les plus lointaines et recrutant à chaque pas de nouveaux compagnons, marchaient joyeux, comme si, après un dur exil ou un affreux esclavage, ils retournaient dans leur pays. La marche et les chants de joie étaient accompagnés du son des trompettes, des clairons et des instruments de musique. Les pèlerins emportaient avec eux leurs meubles et les objets les plus divers : ustensiles de terre, de fer et de bois, joyaux d'or ou d'argent, armes de toutes provenances et de toutes formes, lances, épées, cottes de mailles, casques, arcs, flèches, piques, hallebardes, masses d'armes, haches. L'or brillait dans les tentes des princes, des comtes, des ducs, des seigneurs et des chevaliers. Ils campaient sur des lits merveilleusement sculptés et peints, et chaque soir on déposait sous ces lits des lingots d'or ou d'argent renfermés dans des caisses. A la suite des princes, on portait de petites barques faciles à lancer sur les rivières et munies de filets et d instruments de pêche avec lesquels on se procurait le poisson nécessaire à la subsistance de l'armée. Les riches croisés se faisaient suivre aussi de leur fauconnier, de leur gerfaut, des autres oiseaux habitués à la chasse au vol.

§ 9. — EFFET PRODUIT EN FRANCE PAR LA CROISADE.
(Guibert de Nogent, *Histoire des croisades*, liv. II, ch. 3.)

Pour suivre la voie de Dieu, chacun sollicita l'aide de ses parents, de ses voisins et de ses amis. Les comtes songeaient encore à leurs préparatifs; les chevaliers commençaient à peine à y réfléchir, quand déjà le peuple s'y portait avec une ardeur que rien ne pouvait arrêter. Personne parmi les plus pauvres ne songeait à l'insuffisance de ses ressources et aux difficultés d'un pareil voyage. Chacun délaissait sa maison, sa vigne, son patrimoine, les vendait à bas prix et partait joyeux. Les Français souffraient alors de la famine; de mauvaises récoltes survenues coup sur coup avaient fait monter le prix des grains à un taux excessif. Des marchands cupides spéculaient, suivant leur coutume, sur la misère de tous. Il y avait peu de pain, et il était cher. Les pauvres y suppléaient en mangeant des racines et des herbes sauvages. Tout à coup, « comme si eût soufflé le vent impétueux qui brise les vaisseaux de Tharsis, » le cri de la croisade, retentissant partout en même temps, brisa les serrures et les chaînes qui fermaient les greniers. Les provisions, qui étaient hors de prix alors que personne ne bougeait, se vendirent pour rien quand tout le monde se leva et voulut partir. C'est ce que prouve ce fait vraiment inouï qu'on vit sur un marché sept brebis vendues pour cinq deniers. La famine disparut et fut remplacée par l'abondance. Comme chacun s'empressait de prendre le chemin de Dieu, on se hâtait de convertir en numéraire tout ce qui ne pouvait pas servir en voyage; le prix de la vente était fixé non par le vendeur, mais par l'ache-

teur. Fait singulier et merveilleux, on voyait à la fois tout le monde acheter cher et tout le monde vendre à bas prix. Ce qui coûtait fort cher, c'étaient les objets nécessaires à la route, mais le reste était vendu pour rien. Ces ventes provoquèrent d'abord les rires et les moqueries interminables des voisins ; mais bientôt ceux-ci mêmes faisaient comme les autres. Ils disaient la veille en les traitant de fous : « Malheureux que vous êtes, si vous ne succombez pas à la misère qui vous attend sur la route, vous n'aurez plus rien quand vous reviendrez. » Et le lendemain ils vendaient eux-mêmes leurs biens et devenaient les compagnons de ceux qui avaient été l'objet de leurs moqueries. On ne saurait décrire ces troupes d'enfants, de jeunes filles, de vieillards des deux sexes appesantis par les années, qui partaient ainsi pour la guerre sainte. Certes ils n'avaient ni l'intention ni la force de participer au combat; seulement ils se promettaient le martyre sous le fer ou dans les prisons des infidèles. Ils disaient aux guerriers : « Vous, vous êtes vaillants et forts, et vous combattrez; nous nous associerons aux souffrances du Christ et nous ferons la conquête du ciel... » Rien de plus touchant que de voir ces pauvres croisés ferrer leurs bœufs comme des chevaux, les atteler à une charrette à deux roues sur laquelle ils mettaient leurs pauvres bagages et leurs petits enfants. A tous les châteaux, à toutes les villes qu'ils apercevaient sur le chemin, ceux-ci, tendant leurs mains, demandaient si ce n'était pas là encore cette Jérusalem vers laquelle on se dirigeait.

Le premier résultat des prédications de Pierre l'Ermite et d'Urbain II fut une levée en masse du peuple, qui partit en bande désordonnée sous la conduite de Pierre

et d'un pauvre chevalier, Gauthier Sans-Avoir. Cette avant-garde irrégulière passa le Rhin, traversa la Bavière et l'Autriche, saccagea chemin faisant l'Esclavonie, fut écrasée par les Bulgares à Nissa et arriva fort diminuée à Constantinople. Elle fut suivie d'une foule de paysans allemands guidés par un prêtre nommé Gottschalk, qui furent exterminés par les Hongrois. D'autres vinrent des bords de la Moselle et du Rhin, massacrèrent les juifs sur leur passage et parvinrent jusqu'à l'empire d'Orient. L'empereur Alexis Comnène, pour s'en débarrasser, leur fournit les moyens de passer en Asie, où ils furent presque tous massacrés par les Turcs.

Cependant l'armée régulière, celle des chevaliers, s'organisait, s'armait et partait à son tour, forte de près de 600 000 hommes. Elle était commandée par le légat du pape, Adémar de Monteil, évêque du Puy. Le chef militaire était Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, qui, avec 100 000 hommes, se dirigea vers Constantinople par l'Allemagne, mais sans imiter les brigandages de la bande de Pierre l'Ermite. Hugues de Vermandois, frère de Philippe Ier, Robert Courte-Heuse fils aîné de Guillaume le Conquérant, Robert comte de Flandre et Etienne comte de Blois, se rendirent par terre dans l'Italie du sud et s'embarquèrent à Bari. Ils avaient été rejoints par Bohemond, prince de Tarente, et son cousin Tancrède, qui amenaient les Napolitains et les Siciliens. Ils franchirent l'Adriatique et arrivèrent à Constantinople par la Grèce et la Macédoine. Enfin les Français du midi, avec Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, passèrent les Alpes et gagnèrent la Thrace, par la Dalmatie et l'Esclavonie. Le rendez-vous général était Constantinople.

§ 10. — **PERFIDIE DES GRECS A L'ÉGARD DES CROISÉS** (décembre 1096), **RACONTÉE PAR UNE PRINCESSE GRECQUE.**

(Anne Comnène, *Alexiade*, liv. X.)

Peu de jours après que Bohémond se fut embarqué à Otrante, un comte de Provence parvenu en Calabre avec quinze cents croisés de sa suite, prêta pour six mille statères d'or un grand bâtiment à trois voiles, manœuvré par deux cents rameurs et qui remorquait trois autres navires plus petits. Quand il eut quitté le port d'Otrante, un fanal s'alluma sur une trirème qui croisait près de la côte, et la flotte impériale, commandée par Nicolas Maurocatacalone, fut ainsi avertie de son départ. Elle fit voile aussitôt pour Dyrrachion, point vers lequel se dirigeait le comte de Provence, le rejoignit bientôt et engagea le combat. Le jeune Marian, fils de Maurocatacalone, aborde le vaisseau ennemi, y pénètre et transperce d'un trait la poitrine du comte de Provence. Un prêtre latin, véritable chef de troupes, se met à haranguer les pèlerins, et les enflamme par sa parole et par son exemple. Le carnage fut sanglant et la lutte si prolongée que les croisés qui combattaient avec le prêtre durent se relayer trois fois pour prendre un peu de repos. Lui seul, infatigable, restait couvert de blessures et tout sanglant. C'était le jour de la fête du bienheureux Nicolas, le 6 décembre 1096. Enfin la nuit arriva, et les autres Latins, ne pouvant plus se soutenir contre des ennemis vingt fois plus nombreux, déposèrent les armes et se rendirent à merci. Mais le prêtre ne voulait pas se rendre et continuait à vouloir se battre contre le jeune Marian. Il fallut le déposer de force à terre ; alors il s'approcha de Marian, l'embrassa, lui

fit compliment de sa bravoure en lui disant : « Si ce n'avait pas été sur mer, on ne nous aurait pas vaincus. » Ensuite ce brave combattant remit entre les mains du jeune Grec un calice d'argent qui valait bien cent trente statères et expira à ses pieds.

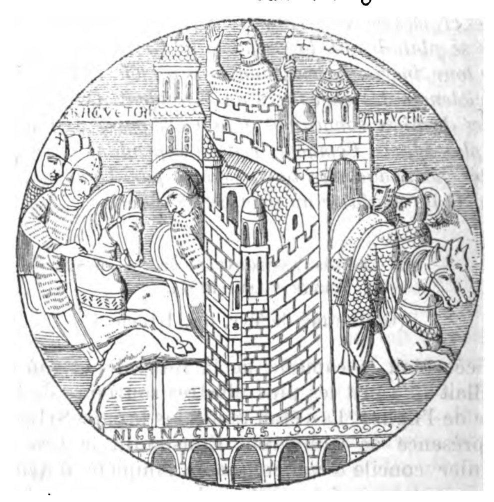
Les croisés ne restèrent pas longtemps à Constantinople sans se plaindre de la perfidie des Grecs, et ceux-ci, à leur tour, incriminaient, non sans raison, la brutalité et les violences des chevaliers de l'Occident. Quelques-uns de ces derniers songeaient déjà à s'emparer de Constantinople. Alexis Comnène réussit cependant à se faire prêter hommage par tous, excepté par Tancrède, et se hâta de les expédier au delà du Bosphore.

§ 11. — LES CROISÉS ASSIÈGENT NICÉE. — DESCRIPTION DE CETTE VILLE (1097).

(Guillaume de Tyr, liv. III, ch. 1.)

Nicée était la capitale de la Bithynie, et son nom éveillait à l'esprit les plus illustres souvenirs de l'histoire de l'Eglise. Là s'était tenu sous le pape Sylvestre, en présence de l'empereur Constantin le Grand, le premier concile œcuménique où l'impiété d'Arius et de ses sectateurs fut condamnée par trois cent dix-huit évêques. C'est encore à Nicée que se tint un autre concile général au temps du pape Adrien Ier, en présence de l'empereur Constantin VI et de sa pieuse mère Irène, assemblée qui réprouva les excès des iconoclastes. Cette ville célèbre se trouve dans une large et fertile plaine, ceinte par une chaîne de montagnes baignée à l'ouest par les flots du lac Ascanius, qui la fait communiquer avec la Propontide. Son enceinte est défendue par de solides remparts et de

larges fossés que les torrents qui viennent des montagnes remplissent d'une eau toujours abondante. Ces habitants braves et nombreux étaient sur la défensive quand nos soldats les aperçurent qui couvraient les plates-formes de leurs murailles et garnissaient les



Prise de Nicée.
(Ancien vitrail de l'église de Saint-Denis.)

sommets de leurs tours; ils ne purent s'empêcher de jeter un cri d'admiration et de trouver qu'ils avaient enfin des adversaires dignes d'eux. Cette cité obéissait, ainsi que toute la région voisine et toutes les provinces d'alentour, à un très puissant satrape nommé Soliman [1], et surnommé le Schah, d'un mot

1. C'était le Seljoucide Kilidj-Arslan.

persan qui signifie roi. Ce guerrier, brave et habile, avait été informé de notre marche bien avant notre arrivée, et il avait quitté Nicée pour aller recruter contre nous des auxiliaires dans tout l'Orient et jusqu'en Perse. Lorsque Godefroy de Bouillon eut comcommencé les opérations de l'investissement, le sultan n'était pas encore de retour. D'ailleurs ce n'était pas lui qui avait fait aux dépens de l'empire grec la conquête des vastes provinces qui lui obéissaient depuis l'Hellespont jusqu'en Syrie sur une longueur de trente jours de marche, et de la Méditerranée jusqu'aux pays du Nord sur un espace tout aussi large. Il tenait cette domination de son père, qui avait conquis tout ce pays et avait forcé l'empereur grec à reconnaître sa conquête; il était donc le propriétaire légitime de toutes les terres qui s'étendaient entre l'Hellespont et Tarse en Cilicie.

Les croisés ne purent prendre Nicée. Au moment où l'assaut allait être donné, on vit flotter sur les remparts le drapeau de l'empire grec. Alexis avait traité en secret avec les habitants. L'armée poursuivit sa marche vers la Syrie avec les Grecs pour guides.

§ 12. — BATAILLE DE DORYLÉE (2 juillet 1097). — LES TURCS ATTAQUENT LE CAMP [1].

(Foucher de Chartres, *Histoire de Jérusalem*, ch. 5.)

Nous y étions entassés comme un troupeau de moutons dans une bergerie, tremblants, glacés d'effroi à la vue des ennemis qui nous environnaient sans nous

1. L'armée fut attaquée à Dorylée par Kilidj-Arslan et 150 000 cavaliers. Les croisés restèrent vainqueurs.

laisser la moindre issue. C'est alors que nous nous souvînmes de tous nos péchés; ce désastre en était le châtiment. Les cris des femmes, des enfants, des vieillards se mêlaient aux cris de victoire des infidèles,



Bataille de Dorylée.
(Ancien vitrail de l'église de Saint-Denis.)

qui se ruaient autour de notre camp. Nul espoir d'échapper à la mort. Nous avions avec nous Adhémar de Monteil; lui et quatre autres évêques et plusieurs prêtres revêtus de leurs aubes recueillaient les confessions et priaient pour que le Seigneur nous envoyât du secours. Ils pleuraient tout en chantant les hymnes sacrées. Les chefs qui combattaient autour de nous couraient auprès d'eux se faire donner l'absolution et

retournaient ensuite à la lutte. Robert de Normandie, Etienne de Blois, le comte de Flandre, Bohémond, Tancrède se tenaient autour de nos retranchements comme une dernière muraille. Tous ceux qui parmi nous savaient tenir une épée voulurent avec eux prendre part à la bataille.

§ 13. — MARCHE DES CROISÉS A TRAVERS L'ASIE MINEURE (4 juillet 1097).

(Foucher de Chartres, ch. 5.)

Nous reprîmes tranquillement notre route, bien décidés cette fois à ne plus nous séparer. Les Turcs s'enfuyaient à notre approche à travers tout le pays de Roum. Le pays que nous traversions [1] est d'ordinaire assez fertile; mais les Turcs en avaient fait un désert. Il nous arriva souvent, quand nous avions épuisé les maigres récoltes qui se trouvaient sur la route, de rappeler à notre esprit la multiplication miraculeuse des pains et des poissons. En effet, la Providence faisait un véritable miracle en permettant qu'une armée aussi nombreuse pût subsister en ce désert, et nous en rendions souvent grâces à Dieu. On pouvait d'ailleurs rire ou pleurer, comme on voudra, en voyant que, faute de bêtes de somme, nous chargions de nos bagages des moutons, des chèvres, des porcs, des chiens. Ces animaux marchaient malaisément sous cette charge inaccoutumée, et l'on vit plus d'un chevalier obligé de monter un bœuf en guise de cheval de bataille. Dans cet attirail marchaient vers Jérusalem les pèlerins de tous pays, Français, Gaulois,

1. La Phrygie.

7

Flamands, Frisons, Allobroges, Bretons, Lorrains, Allemands, Bavarois, Normands, Anglais, Ecossais, Aquitains, Italiens, Apuliens, Espagnols, Daces, Grecs et Arméniens. Un Breton ou un Allemand m'adressait-il la parole, je ne le comprenais pas et ne pouvais lui répondre. Nous étions séparés par la diversité du langage; mais l'amour de Dieu et la charité pour le prochain établissaient entre nous une telle fraternité que, si un objet venait à s'égarer, celui qui le trouvait en prenait soin comme de son bien propre jusqu'à ce qu'il fût réclamé par son propriétaire.

§ 14. — SOUFFRANCES DES CROISÉS EN ASIE MINEURE. — GODEFROI DE BOUILLON EST BLESSÉ.

(Guillaume de Tyr, liv. III, ch. 16.)

Le manque d'eau devint une véritable calamité. Un certain samedi, les souffrances causées par la soif devinrent telles qu'on vit de jeunes mères mourir à côté des petits enfants qu'elles ne pouvaient plus allaiter. Les hommes les plus vigoureux se couchaient sur le sable, fouillaient au-dessous de la première couche brûlante pour tâcher de trouver la fraîcheur du sol inférieur et y coller leur bouche desséchée. Les animaux eux-mêmes ne résistaient pas : tout succombait, jusqu'aux oiseaux. Des faucons, des éperviers, des gerfauts dressés pour la chasse au vol mouraient de soif sur le poing de leur maître. Enfin le soir on rencontra un cours d'eau. Comme il arrive toujours en pareil cas, des imprudences furent commises. Les pèlerins se ruaient à la rivière et buvaient avec excès. Quelques-uns même trouvèrent dans cet abus la mort, à laquelle ils avaient pu échapper jusqu'alors. Des

chevaux même succombèrent de la même façon. L lendemain on arrivait à Antioche de Piside, dans une plaine fertile, au milieu de verts pâturages, et l'armée put se reposer de toutes ses fatigues. Les tortures que l'on avait éprouvées engagèrent Tancrède et Baudoin de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon, à se porter en éclaireurs au delà de la grande expédition pour voir quelles ressources offrait le pays ou quels dangers nous y attendaient. Baudouin, les deux frères, Pierre de Stenay, Raynard comte de Toul, Baudoin du Bourg et Gilbert de Clermont partirent avec sept cents cavaliers et quelques compagnies d'hommes de pied. Tancrède prit seulement cinq cents chevaliers et un petit nombre de piétons. Richard du Principat et Robert d'Anse l'accompagnaient dans son expédition. Le gros de l'armée devait se réunir à eux sous les remparts de Tarse. Mais un incident douloureux nous força à prolonger notre séjour à Antioche de Piside. Un jour, Godefroi de Bouillon, chassant dans une forêt, rencontra un pèlerin chargé d'un fagot et qui se retranchait derrière un arbre pour échapper à la poursuite d'un ours énorme. Le duc, sans hésiter, s'élance l'épée haute contre la bête furieuse, qu'il blesse à la tête. L'ours bondit sur le cheval et le cavalier, les renverse, saisit le duc à la cuisse et lui enfonce ses crocs jusqu'à l'os. Godefroi, par un effort désespéré, parvint à plonger son épée jusqu'à la garde dans les côtes de l'animal, qui expira après s'être débattu quelques instants. Mais, dans les convulsions de l'agonie, il laboura les deux jambes de son vainqueur et le blessa si profondément que le duc perdit connaissance. Le pèlerin, qui devait la vie à son dévouement, courut chercher du secours. Le duc fut rapporté tout sanglant au camp sur une litière, et toute l'armée

dans la désolation, crut avoir perdu son père, son guide, son héroïque défenseur, mais Dieu eut pitié de son peuple et se laissa toucher par nos larmes. Godefroy reprit ses sens, et les chirurgiens, après avoir pansé ses plaies, affirmèrent qu'aucune ne le mettait en danger de mort.

§ 15. — LES CROISÉS TRAVERSENT LE TAURUS.

(Robert le Moine, *Hist. de la croisade*, liv. III.)

Jamais encore de pareils obstacles ne s'étaient présentés sur le chemin que suivait le peuple de Dieu. Des reptiles et des bêtes sauvages habitaient seuls ces montagnes. Sur certains points, le sentier n'avait pas plus d'un pied de largeur, et il était même à chaque instant interrompu par des roches, des broussailles et des ronces. Au-dessous des pèlerins, des abîmes sans fond; au-dessus, des pics élevés qui montaient dans le ciel à perte de vue. Chevaliers et écuyers avaient dû mettre pied à terre comme tout le monde, car on n'aurait pu aller à cheval dans ce sentier escarpé. Ils portaient pendues à leur cou les pièces de leur armure. Quelques-uns eussent volontiers mis en vente leur casque, leur cuirasse et leur bouclier; mais les acheteurs faisaient défaut. Certains d'entre eux, mourant de fatigue, se débarrassaient de ces objets gênants en les jetant dans les précipices. Les chevaux et les bêtes de somme avaient été déchargés des bagages, et on les traînait par la bride; les bagages étaient portés à dos d'homme; on ne pouvait ni s'arrêter ni s'asseoir, car l'armée formait comme une chaîne continue où les derniers poussaient les premiers. On ne pouvait en cas de danger être secouru par le

pèlerin qui suivait immédiatement. Enfin, après avoir surmonté toutes les difficultés imaginables, ceux qui formaient les premiers anneaux de cette longue chaîne arrivèrent dans la vallée de Maresia [1]. Mais il fallut une journée entière pour que la queue pût rejoindre la tête. L'armée se trouva alors tout entière réunie sur le flanc méridional du Taurus. Les gens de Maresia étaient presque tous chrétiens; ils reçurent les croisés avec joie et leur offrirent tout ce que produisait le pays fertile et riche qu'ils habitaient.

§ 16. — LES CROISÉS INVESTISSENT ANTIOCHE ET LA PRENNENT (3 juin 1098). — ILS SONT ASSIÉGÉS A LEUR TOUR PAR L'ARMÉE DE KERBOGHAH. — FAMINE A ANTIOCHE. — APPARITION DE L'APÔTRE SAINT ANDRÉ AU CLERC PIERRE BARTHÉLEMY. — DÉCOUVERTE DE LA SAINTE LANCE.

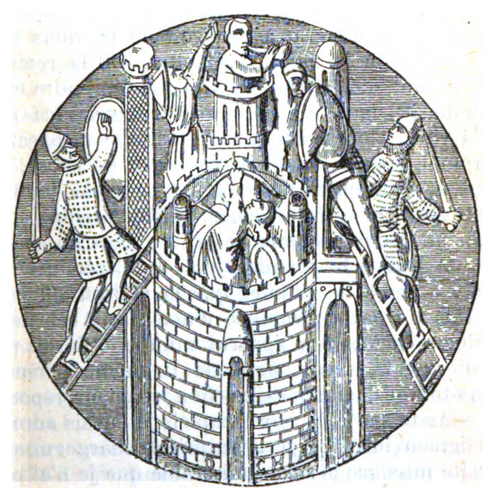
Un jour, le légat apostolique Adhémar de Monteil et le comte de Toulouse furent abordés par un pauvre prêtre provençal nommé Pierre Barthélemy, qui leur parla ainsi : « Avant notre entrée à Antioche, saint André, l'apôtre de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, m'était déjà apparu quatre fois; il m'ordonna de venir vous trouver aussitôt que la ville serait en votre pouvoir pour vous révéler l'endroit où se trouve la ance qui a percé notre Seigneur. Je n'ai point osé faire ce qu'il me disait. Aujourd'hui même, m'étant joint à une sortie tentée pour se procurer des vivres, je fus arrêté par deux cavaliers turcs qui faillirent m'écharper; par bonheur, je pus leur échapper et rentrer dans la ville; mais alors l'apôtre André se

1. Aujourd'hui Marach.

dressa devant moi, accompagné d'un personnage qui m'était inconnu, et tous deux me firent les menaces les plus terribles si je me refusais encore de me rendre à leur volonté. » L'évêque et le comte de Toulouse prièrent le prêtre de leur raconter en détail ces différentes visions suivant l'ordre où ils les avaient eues, ce qu'il fit aussitôt de la manière suivante :

« La nuit où eut lieu le grand tremblement de terre pendant le siège d'Antioche, à la première secousse, seul sous le toit qui m'abritait, je fus épouvanté et je criai : Mon Dieu, protégez-moi ! mais les secousses devinrent plus fortes, et ma terreur s'augmenta. Je restai couché par terre, n'osant pas bouger. Tout à coup, deux personnages vêtus de robes resplendissantes parurent devant moi. L'un était un vieillard de taille ordinaire ; il avait les yeux noirs, les cheveux blancs et une longue et épaisse barbe blanche. L'autre, plus jeune, était d'une haute taille et d'une remarquable beauté. « Que fais-tu là ? demanda le vieillard. — Qui êtes-vous ? m'écriai-je tout tremblant. — Lève-toi, reprit l'apparition, et sois sans crainte, car je suis l'apôtre André ; il faut que tu ailles trouver l'évêque du Puy, le comte de Saint-Gilles et Raymond d'Hautpoul, et que tu leur dises : « Pourquoi Adhémar de Monteil oublie-t-il de prêcher au peuple la parole de Dieu, de l'inviter au bien et de le bénir avec la croix qu'il fait porter devant lui ? C'est en cela que consiste le salut. » Ayant parlé ainsi, le vieillard demeura quelque temps silencieux, puis il reprit : « Viens ; je vais te montrer la lance qui perça le flanc du Seigneur ; tu la remettras au comte de Toulouse, à qui Dieu veut la confier. C'est son père qui a obtenu pour lui cette faveur. » Je me levai et il me sembla alors que je marchais derrière l'apôtre, que je pénétrais avec lui dans Antioche et que j'entrais avec

lui dans la basilique de Saint-Pierre, dont les Sarrasins avaient fait une mosquée. Elle était éclairée par deux lampes qui jetaient autant de lumière que le soleil au milieu du jour. Quand l'apôtre fut arrivé près de la colonne la plus voisine des degrés do l'autel du côté



Prise d'Antioche.
(Ancien vitrail de l'église de Saint-Denis.)

du midi, il me dit : « Reste là ! » et il me fit asseoir au pied de la colonne, pendant qu'il montait lui-même les degrés de l'autel ; celui qui l'accompagnait restait debout à côté des degrés. Lorsque l'apôtre fut arrivé près de l'autel, je cessai tout à coup de l'apercevoir ; on eût dit qu'il s'enfonçait dans le sol. Enfin il reparut peu de temps après, et s'avançant vers moi il me dit :

« Voici la lance qui ouvrit le cœur d'où a découlé le salut du monde. » Il la déposa dans mes mains, et je la baisai avec des larmes de joie. » Seigneur, lui dis-je, si vous le voulez bien, je vais la porter au comte de Toulouse. — Non, répondit-il, car il faut auparavant que la ville soit prise ; tu viendras alors avec douze chrétiens, tu la chercheras à l'endroit où je viens de la prendre et où je vais la remettre. » Il la remit en effet devant moi. Ensuite il vint me reprendre et me reconduisit dans ma maison par-dessus les murs de la ville. Alors lui et son compagnon disparurent. Mais moi, voyant combien j'étais peu de chose, songeant à mon obscurité et à ma pauvreté, je n'osai point venir en votre présence. Quelque temps après, j'étais allé pour chercher des vivres dans un château près de Rugia, le premier jour de Carême. Le coq venait à peine de chanter que la maison où je me trouvais me parut illuminée d'une clarté céleste. Le bienheureux André m'apparut comme je l'avais vu la première fois, accompagné de la même personne. « Dors-tu ? me demanda-t-il. — Non, seigneur, répondis-je. — As-tu parlé à ceux auxquels je t'avais adressé ? — Seigneur, lui dis-je, je vous ai prié de charger un autre de cette mission ; je suis si misérable que je n'ai point osé me présenter devant des seigneurs si haut placés. — Tu ne sais donc pas, reprit l'apôtre, que la croisade est l'œuvre de Dieu. C'est lui qui vous a menés jusqu'ici. Il a pour vous une prédilection toute particulière ; c'est vous que sa grâce a choisis parmi tous les peuples, de même que le laboureur sépare le froment du son. Il a pour vous un tel amour que les saints, bien que participant déjà à sa gloire, voudraient encore se retrouver dans leur enveloppe terrestre, afin de pouvoir prendre leur part de vos souffrances et de

vos combats. » Ayant ainsi parlé, la vision disparut de nouveau. C'est alors que je sentis une vive douleur à mes yeux et que je craignis de devenir aveugle. Songeant alors que le saint voulait peut-être ainsi me punir de ma désobéissance, je m'exhortai au courage et pris la résolution de vous parler. Je revins au camp pour le faire; comme mes yeux ne me faisaient plus souffrir, je revins en réfléchissant à mes premières hésitations. J'eus peur qu'on ne me prît pour un de ces malheureux affamés qui inventent des fables pour se faire donner quelque nourriture, et je résolus de ne point parler. Une troisième fois, quand j'étais au port Saint-Siméon, couché sous la tente avec monseigneur le chevalier Guillaume de Pierre, le bienheureux André m'apparut de nouveau toujours accompagné du même personnage. « Pourquoi, me demanda-t-il, n'as-tu point dit au comte et à l'évêque ce que je t'avais chargé de leur dire? — Seigneur, lui répondis-je, confiez cette mission à un autre qui ait plus de crédit que moi. — Lève-toi, reprit-il, et va de suite porter ton message. » Mais je m'écriai : « Seigneur, je ne puis partir seul; la route est infestée par les Turcs, et les voyageurs isolés sont massacrés. — Sois sans crainte, répondit-il; les Turcs ne te feront aucun mal. » Or le chevalier Guillaume de Pierre entendit très clairement les derniers mots prononcés par l'apôtre; mais il ne le vit pas. Je revins donc au camp, bien décidé cette fois à parler. Mais il me fut impossible de vous trouver tous les deux ensemble. Cependant il advint que je dus accompagner le chevalier Guillaume au port de Mamistra où nous devions nous embarquer, pour aller chercher des vivres dans l'île de Chypre. C'est alors que le bienheureux André m'apparut pour la quatrième fois et m'enjoignit avec les plus terribles

menaces de repartir sur-le-champ pour venir vous parler. Mais il aurait fallu pour lui obéir marcher seul pendant trois jours à travers une contrée couverte d'ennemis; je n'en eus pas le courage, et, désespéré, je pleurai amèrement. Le chevalier Guillaume et mes autres compagnons me consolèrent autant qu'ils purent et me persuadèrent de m'embarquer avec eux pour Chypre. Pendant la journée, le temps nous favorisa et le navire marcha avec vitesse; mais, quand le soleil fut couché, une violente tempête éclata tout à coup. Nous ne fûmes plus maîtres du vaisseau, et nous étions obligés au bout de deux heures de rentrer à Mamistra, où nous poussait un vent terrible. Cet événement m'affigea au point que je tombai malade et que je ne pus rejoindre l'armée qu'après la prise d'Antioche. Je vous ai dit ce qui m'était arrivé ce matin, où l'apôtre m'est apparu pour la cinquième fois. Maintenant, si vous le voulez bien, vous pouvez mettre le fait à l'épreuve. »

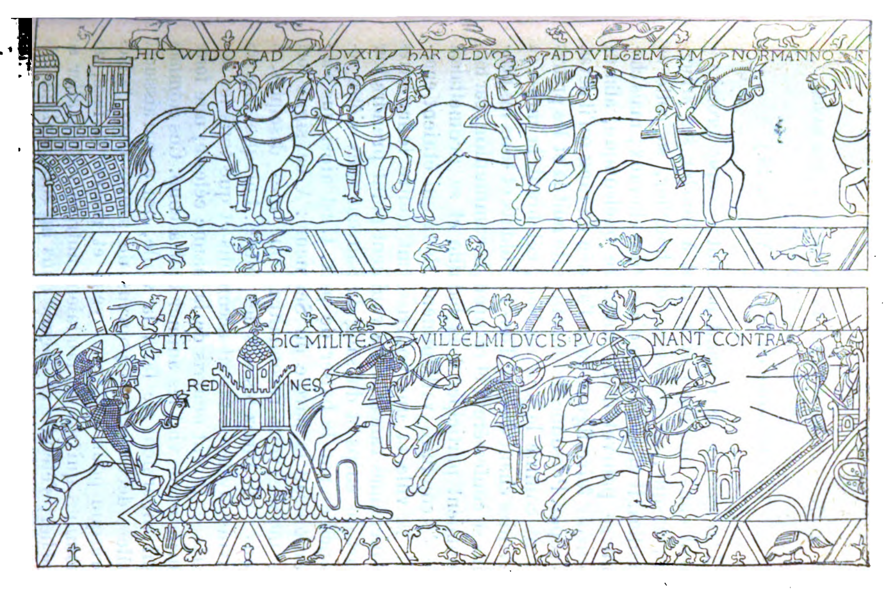
Ainsi parla le pieux clerc Pierre Barthélemy. L'évêque du Puy ne vit rien là que des mots dont il ne fallait pas tenir compte; mais le comte de Toulouse y ajouta foi et me recommanda, à moi qui étais son chapelain, de prendre soin de la personne du prêtre.

La nuit suivante, le bruit se répandit que les Turcs venaient de quitter la citadelle, qu'ils avaient forcé le retranchement et allaient entrer dans Antioche. Aux cris d'alarme que l'on poussait, un prêtre nommé Etienne entra dans l'église de la bienheureuse Marie, fit sa confession, reçut l'absolution et attendit tranquillement la mort, voulant que Dieu en fût témoin. D'autres clercs et religieux avaient fait comme lui, et ils récitèrent tous ensemble l'office de nuit. Quand le

matin fut venu, le bruit cessa dans la ville; on s'endormit, sauf le prêtre, qui resta éveillé. Tout à coup, un homme d'une beauté merveilleuse lui apparut et lui dit : « Quelle est la religion de ceux qui habitent maintenant la ville d'Antioche? — La religion du Christ, lui répondit le prêtre. — Comment des chrétiens tremblent-ils devant des infidèles? reprit l'inconnu. Me connaissez-vous? dit-il encore. — Non, répondit le prêtre; tout ce que je vois, c'est que vous êtes le plus beau des enfants des hommes. — Regardez-moi bien, » dit l'apparition. Aussitôt parut au-dessus de sa tête une croix plus éclatante que le soleil. « Vous êtes le Christ, s'écria le prêtre, mon Seigneur et mon Dieu. — Oui, reprit l'apparition. Je suis le Dieu des armées. Allez dire de ma part à l'évêque Adhémar : Les péchés du peuple avaient éloigné de lui ma miséricorde. Je reviendrai à vous si vous vous convertissez; que mon nom soit invoqué avant chaque engagement. Si mes ordres sont fidèlement exécutés, mon peuple recevra dans cinq jours les effets de ma miséricorde. » En ce moment, à côté du Seigneur apparut une reine resplendissante de lumière, entourée d'une clarté qui l'enveloppait comme d'un manteau lumineux. « Voilà, dit-elle, ces chrétiens d'Antioche pour lesquels j'ai tant prié votre miséricorde. » Le prêtre Etienne, ravi de voir ces merveilles, allongeait le bras pour réveiller ses compagnons et les faire profiter de ce divin spectacle quand l'apparition s'évanouit. Ces miracles furent bientôt connus de toute la ville. L'espoir et le courage revinrent dans les cœurs, en même temps que se glissait l'espérance d'un secours divin. Tout le monde voulut se convertir et faire pénitence. Le cinquième jour prédit par le prêtre Etienne fut attendu de tous avec la plus vive anxiété, car c'était aussi le

jour qu'on avait fixé pour la recherche de la relique révélée au prêtre Pierre Barthélemy par saint André. On était à la deuxième férie, le dix-huit des calendes de juillet [1]. Douze personnes, parmi lesquelles se trouvaient l'évêque d'Orange, le comte Raymond de Toulouse accompagné de son chapelain, celui-là même qui écrit cette histoire, Pons de Baladun et Farald de Thouars, entrèrent avec Pierre Barthélemy dans la basilique de Saint-Pierre. On ferma les portes à tous les fidèles qui se pressaient autour de l'église, et on commença à fouiller l'endroit indiqué. Les recherches continuèrent jusqu'au soir, mais furent infructueuses; on commençait à désespérer du succès; le comte de Toulouse fut obligé de quitter la basilique, devant aller reprendre sa place aux remparts de la citadelle. Il fut remplacé par un autre seigneur. On changea aussi les ouvriers, qui étaient accablés de fatigue, et une nouvelle troupe de travailleurs reprit les fouilles avec plus d'ardeur que jamais. Notre anxiété croissait à chaque coup de pic, mais le découragement finit par nous gagner. Pierre Barthélemy, qui le voyait, détacha sa ceinture, sa tunique, ôta ses sandales et nous supplia de nous mettre tous en prières, afin que Dieu Notre-Seigneur eût pitié de ses fidèles et lui accordât sa sainte lance comme un gage assuré de victoire; puis il descendit dans la tranchée, mais il était à peine au fond que les ouvriers lui montraient la pointe d'un fer qui émergeait à la surface. Moi qui rapporte ces faits, je m'élançai aussitôt, et je pus baiser avec joie la pointe de cette lance sacrée, encore enfouie dans le sol.

1. 14 juin 1098.



Costumes et armes de guerre, d'après la tapisserie de Bayeux.

§ 17. — LA DÉCOUVERTE DE LA SAINTE LANCE RANIME LE COURAGE DES CROISÉS.

(Guillaume de Tyr, liv. VI, ch. 16.)

L'allégresse se répand partout; chaque croisé revient dans son logis et se met à fourbir ses armes, son casque, sa cuirasse, son bouclier, sa cotte de mailles. Il était difficile d'avoir des chevaux; mais chacun se pourvut d'une monture quelconque, afin de pouvoir faire figure dans l'armée au rang qu'il devait occuper. Personne ne dormit cette nuit-là et les prêtres firent comme le jour de Noël, célébrant la messe au premier chant du coq. Tous les soldats et tous les pèlerins se confessèrent et reçurent la communion, car tous voulaient participer à la bataille et se promettaient de s'y conduire vaillamment. Ceux qui étaient ennemis la ville et qui nourrissaient contre leurs frères d'anciennes rancunes ne voulaient point prendre leur part du corps et du sang du Sauveur sans s'être réconciliés par le baiser de paix. C'est ainsi que s'accomplissait la parole du Seigneur : A ce signe tout le monde vous reconnaîtra pour mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres. Lorsque tous les divins mystères furent accomplis et que tous les soldats se furent nourris de la manne céleste, une force surnaturelle vint les animer tout à coup. Ces hommes qui mouraient de faim la veille, qui apparaissaient pâles, décharnés, dépourvus de sang, trop faibles presque pour ouvrir les yeux et relever la face, ces hommes qui ne demandaient autrefois qu'à aller se cacher, s'étendre et dormir dans un coin, indifférents à l'honneur et au devoir du soldat, ces mêmes hommes retrouvaient subitement une vigueur inconnue. Ils



Bethléem.

brandissaient la lance et l'épée et s'élançaient à la bataille ou plutôt à la victoire, car personne ne pouvait douter du succès. Dans toute cette multitude immense il n'était pas de pèlerin si misérable et si inconnu qui ne voulût se signaler par des prodiges de bravoure et ne comptât acquérir une gloire immortelle. Les prêtres, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, allaient de rang en rang, la croix à la main; ils invoquaient la protection des saints, ils encourageaient les soldats, et à tous ceux qui allaient ainsi au péril de leur vie défendre dans la bataille la foi de leurs ancêtres et la religion du Christ, ils promettaient l'indulgence et la remise de tous leurs péchés. Les évêques en faisaient autant de leur côté auprès des princes et des chefs. Ensuite ils vinrent tous se grouper autour du légat apostolique, et ils se joignirent à lui pour bénir solennellement toute l'armée.

§ 18. — LETTRE DES CHEFS DE LA CROISADE AU PAPE URBAIN II. — ELLE RÉSUME TOUS LES INCIDENTS DE LA CROISADE JUSQU'A LA BATAILLE D'ANTIOCHE INCLUSIVEMENT.

(Foucher de Chartres, *Hist. de Jérus.*, liv. I, ch. 15.)

Au seigneur et vénéré pape Urbain, Bohémond et Raimond de Saint-Gilles, le duc Godefroi, Robert duc de Normandie, Robert comte de Flandre et Eustache de Boulogne, salut, fidélité et soumission véritable dans le Christ, comme des fils à leur père spirituel.

Unis dans un même désir et dans une même volonté, nous nous hâtons de vous faire connaître le succès que nous devons à la miséricorde du Seigneur. Nous avons deux fois vaincu les Turcs, ces ennemis inso-

lents du Christ, d'abord quand nous les tenions assiégés dans Antioche, et ensuite lorsque, assiégés à notre tour dans cette ville, nous avons avec l'aide de Jésus-Christ repoussé les armées du prince de Khorassan, des sultans de Jérusalem, de Damas et de toutes les autres provinces de l'Orient. Vous avez déjà appris la prise de Nicée et la défaite de Soliman [1] dans la plaine Doretilla [2]. Ce double succès nous ouvrit toute la Roumanie, et nous pûmes assiéger Antioche ou, pour mieux dire, nous faire assiéger nous-mêmes sous les remparts de cette cité. Enfin, après avoir soutenu de rudes combats pour la foi chrétienne, moi Bohémond, par l'intermédiaire d'un Turc qui avait juré de me livrer la ville, je parvins avec les autres chevaliers du Christ à y pénétrer par surprise le 3 des nones de juin. Le chef qui commandait la ville, Cassian [3], fut tué, ainsi que plusieurs milliers des siens. Leurs familles, leurs femmes, leurs enfants, toutes leurs richesses tombèrent en notre pouvoir. Mais le château d'Antioche ne s'était pas rendu, et nous ne pûmes l'emporter d'assaut, de sorte qu'il devint contre nous un centre d'attaque formidable. Nous n'étions pas depuis trois jours dans la ville que plus de cent mille Turcs vinrent nous assiéger, d'accord avec ceux qui étaient restés dans la citadelle. Pendant plus d'un mois, nous subîmes les horreurs de la faim, et pour vivre il nous fallut tuer les chevaux et les bêtes de somme. Mais cette suprême ressource ne tarda pas à nous faire défaut, et nous perdions déjà tout espoir dans le secours des hommes lorsque la

1. Kilidj-Arslan.
2. Dorylée.
3. Ak-Sian.

8

miséricorde du Seigneur se déclara en notre faveur. L'apôtre saint André apparut trois fois à un saint prêtre de Dieu et nous révéla l'endroit où était enfouie dans la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres, la lance qui avait servi à Longin pour percer sur la croix le côté du Christ.

Cette révélation et d'autres qui nous furent faites au même moment nous rendirent la force et le courage ; c'était comme une transformation complète ; nous, auparavant exténués et mourants de faim, nous nous trouvâmes le lendemain pleins d'audace et ardents au combat. Après vingt-cinq jours de siège et de famine, la veille de la fête des apôtres Pierre et Paul, pleins de confiance dans la grâce divine, nous nous confessâmes de nos péchés, et, franchissant les portes de la ville, nous allâmes au combat. Les Turcs nous voyaient tellement peu nombreux qu'ils croyaient que nous voulions non pas combattre, mais prendre la fuite. Après avoir disposé nos hommes de pied et rangé la cavalerie sur les ailes, nous nous élançâmes avec impétuosité sur le gros de l'armée ennemie. La sainte lance, qui était portée devant nous, nous permit de l'enfoncer dès le premier choc. Les Turcs essayèrent alors, suivant leur habitude, de nous envelopper avec leur innombrable cavalerie ; ils espéraient nous prendre comme dans un filet et nous massacrer tous ; mais la miséricorde de Dieu combattait avec nous et pour nous. Cette tactique ne leur réussit pas ; au contraire, ils se virent cernés à leur tour, et par la grâce du Tout-Puissant, qui luttait avec nous, notre armée, qui était si inférieure en nombre à la leur, fut complètement victorieuse. Nous nous emparâmes de leur camp, ainsi que de toutes les provisions et de toutes les richesses qu'il renfermait, et nous

rentrâmes à Antioche tout joyeux et rendant grâces au Seigneur. Le chef turc qui gardait la citadelle se rendit à Bohémond et consentit à se faire chrétien. C'est ainsi que Jésus-Christ Notre-Seigneur rétablit sa religion sainte dans toute la ville d'Antioche et la remit en communion avec l'Eglise romaine.

Mais, hélas ! toute joie sur cette terre est mêlée de deuil ; le vénérable évêque du Puy, Adhémar de Monteil, que vous aviez placé au milieu de nous comme votre représentant et qui avait si bien rempli sa mission, nous a été enlevé par la mort le jour des calendes d'août, au moment où il allait profiter enfin du fruit de ses travaux et d'une paix à laquelle il avait tant contribué. Maintenant, nous, vos fils, nous voici orphelins par cette mort ; nous n'avons plus le père spirituel que votre main nous avait donné. Nous recourons donc à vous, père commun de tous les chrétiens ; nous avons sur votre parole quitté notre pays, nos familles, nos terres, pour prendre la croix du Christ et travailler à exalter le nom chrétien. Nous avons exécuté tous vos ordres ; il faut maintenant que vous veniez nous rejoindre avec tous ceux que vous pourrez enrôler sous l'étendard de la croix. Souvenez-vous que c'est dans la ville d'Antioche que le nom de chrétien fut prononcé pour la première fois. Auparavant, les disciples du Seigneur s'étaient appelés Galiléens ; mais, lorsque le bienheureux Pierre eut pris place sur la chaire d'Antioche, on adopta exclusivement le glorieux nom qui depuis a illuminé le monde de son éclat. Vous qui êtes le père et le chef de tous les chrétiens, il est nécessaire que vous veniez illustrer de votre présence le lieu où le christianisme a pris son origine. Les Turcs et les infidèles ont été vaincus ; mais nous n'avons pu soumettre les

hérétiques d'Orient, les Grecs, les Arméniens, les Syriens, les Jacobites; donc, vous qui êtes notre père bien-aimé, le père commun des chrétiens, le vicaire du prince des apôtres, nous vous prions et vous conjurons de venir prendre possession de la chaire fondée par le bienheurex Pierre à Antioche. Vos fils vous y entoureront de leur obéissance et de leur dévouement; devant votre suprême autorité disparaîtront les hérésies innombrables de ce pays.

Ainsi dirigés par vous, nous ouvrirons une double voie, celle de la Jérusalem du ciel et celle de la Jérusalem terrestre, dont les portes ne tarderont pas à être brisées. Nous arracherons le tombeau du Seigneur des mains des infidèles, et dans tout l'univers sera exalté le nom du Christ.

Le séjour des Croisés à Antioche, qui dura six mois, leur fut fatal. La peste les y décima. Ils n'étaient plus que 50 000 *lorsqu'ils se décidèrent à s'en éloigner pour arriver enfin à Jérusalem. Mais beaucoup d'entre eux s'étaient fixés à Edesse, où Baudouin de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon, avait fondé un comté, qu'il étendit jusqu'au Taurus. Cet établissement fut d'un grand secours aux croisées : c'était un poste avancé de la chrétienté latine en Asie. Il mettait l'Europe en communication constante avec la Mésopotamie et l'Arménie.*

Les croisés, après avoir longé la Méditerranée pour se tenir en relation avec les flottes des Génois et des Pisans qui les ravitaillaient, se remirent de leurs souffrances dans les riches vallées du Liban. La vue de Jérusalem leur fit oublier tous leurs malheurs. La ville sainte était défendue par les soldats du kalife fatimite du Caire. Les croisés établirent leur camp au nord et

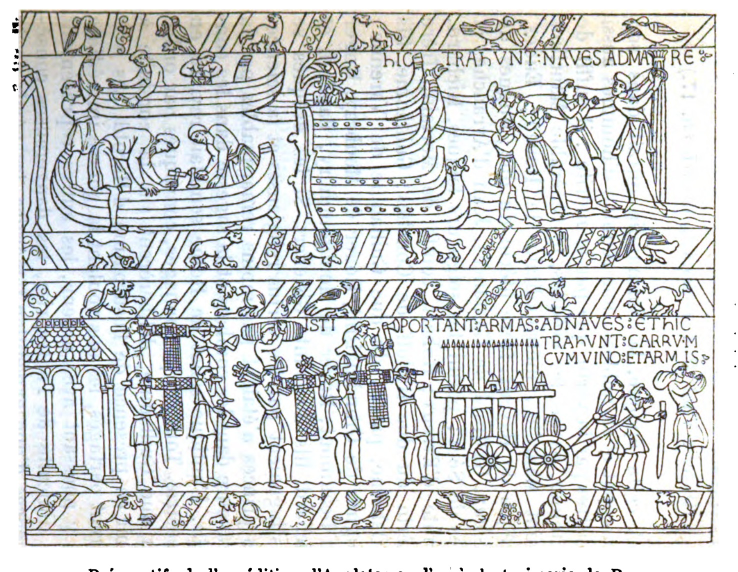
à l'ouest, livrèrent un assaut général, mais furent repoussés. Il fallut construire des machines de guerre et supporter encore la chaleur et la famine. Enfin le 15 juillet 1099 un assaut furieux fut livré et la ville emportée. Le carnage fut horrible ; 70 000 musulmans furent massacrés.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de Jérusalem, et un petit Etat féodal se forma, sous sa suzeraineté, dans la Terre-Sainte. Les principautés d'Edesse et d'Antioche, le comté de Tripoli, le marquisat de Tyr, les seigneuries de Naplouse, de Jaffa, de Tibériade, en furent les principaux fiefs. Mais la plupart des croisés retournèrent en Europe, et Godefroi resta avec Tancrède et trois cents chevaliers.

V

RÈGNE DE PHILIPPE Ier (1060-1108) — CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS — LA RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE — EXCOMMUNICATION DE PHILIPPE Ier — DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE; ASSOCIATION DU PRINCE LOUIS A LA COURONNE — COMMENCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES PETITS BARONS DE L'ILE-DE-FRANCE.

L'histoire de la nation française, au XIe siècle, doit être cherchée surtout dans les domaines des grands vassaux. La civilisation féodale et chevaleresque trouvait une vie propre dans les cours de ces chefs puissants, en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, en Flandre, et dans le sud, à Toulouse et à Poitiers. Ils essayèrent leurs forces dans diverses expéditions étrangères qui agitèrent toute l'Europe. Le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, réussit notamment à faire une conquête des plus importantes qu'on vit jamais. A la tête de la noblesse normande, il assujettit l'Angleterre, mais tous les habitants des côtes françaises avaient pris part à l'entreprise.



Préparatifs de l'expédition d'Angleterre, d'après la tapisserie de Bayeux.

§ 1. — LA NORMANDIE SE DISPOSE A ENVAHIR L'ANGLETERRE. — LA PAPAUTÉ RECONNAÎT LA LÉGITIMITÉ DES DROITS DU DUC GUILLAUME.

(Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, liv. III, ch. 17.)

A cette époque, la Normandie offrait dans son épiscopat et sa noblesse une réunion d'hommes aussi illustres par la vertu que par le mérite : il suffit de nommer, parmi les évêques, le vénérable Maurilius (saint Maurille), métropolitain de Rouen ; Eudes, évêque de Bayeux, frère utérin du duc ; Hugues de Lisieux, Gasfroid de Coutances, Jean d'Avranches et Ives de Séez ; parmi les seigneurs laïques, Richard, comte d'Evreux ; Robert, comte de Mortain, frère utérin du duc Rodolf de Conches ; Guillaume, fils d'Osberne, parent du duc Guillaume de Varenne ; Hugues de Grandmaisnil, Roger de Moubray, Roger de Beaumont, Roger de Montgommery, Baudoin et Richard, fils du comte Gislebert. Si les évêques se distinguaient par les vertus religieuses et la science, les princes n'étaient pas moins remarquables par la bravoure dans les combats et la sagesse dans les conseils. L'antique sénat de Rome semblait revivre en Neustrie. Tous ces personnages, convoqués par ordre du duc Guillaume, délibérèrent sur la conduite à tenir en présence de l'usurpation d'Harold. Les avis furent partagés, les uns voulant la guerre immédiate et y poussant avec ardeur, les autres représentant la difficulté de l'entreprise, les dangereuses conséquences d'une expédition téméraire, les périls de la traversée, l'absence d'une flotte suffisante, l'impossibilité pour une poignée de Normands de vaincre la multitude des Anglais. Enfin il fut convenu que l'ar-

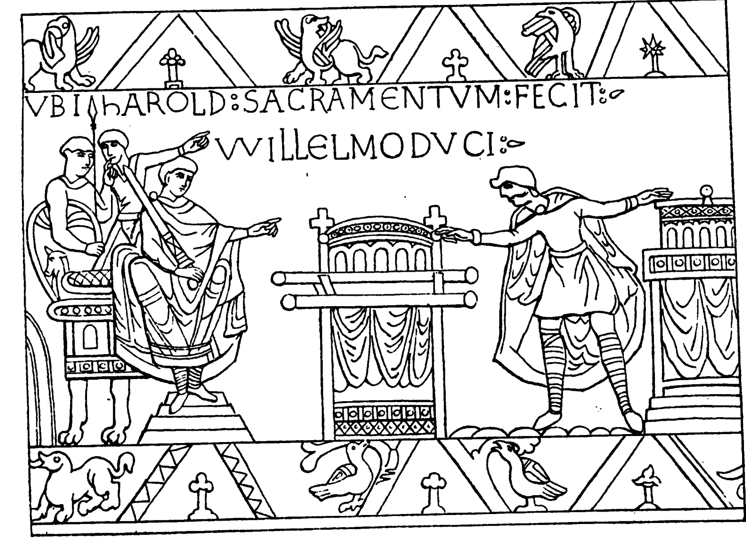
chidiacre de Lisieux, Gislebert, serait envoyé à Rome pour demander conseil au pape Alexandre. Après avoir pris connaissance des faits, le Souverain Pontife reconnut la légitimité des droits du duc. Il lui enjoignit de prendre sans crainte les armes contre un parjure et lui fit remettre l'étendard de l'apôtre saint Pierre, par les mérites duquel il triompherait de tous les périls.

Au mois d'août 1066, *Guillaume de Normandie réunit une flotte nombreuse à l'embouchure de la Dive. Il débarqua sans résistance à Pévensey, près de Hastings, le* 28 *septembre. Le roi anglais Harold ne tarda pas à venir l'y joindre, et le* 14 *octobre se livra cette bataille de Senlac ou d'Hastings, qui livra l'Angleterre aux mains des Normands.*

§ 2. — GRÉGOIRE VII ÉCRIT A GUILLAUME LE CONQUÉRANT POUR LUI DEMANDER SECOURS, EN RETOUR DE L'APPUI QU'IL LUI A PRÊTÉ LORS DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

(Lettre 23 de Grégoire VII, liv. 7.)

Vous savez sans nul doute, très excellent fils, quelle a toujours été avant mon élévation au souverain pontificat ma tendre et sincère affection pour vous; vous n'ignorez point la part active et dévouée que j'ai prise à vos affaires, le zèle que j'ai déployé pour vous faire grandir jusqu'au faîte de la royauté. Ce fut au point que quelques-uns de mes frères les cardinaux en furent scandalisés Ils murmuraient contre moi, trouvant que je mettais trop d'ardeur à favoriser une entreprise qui devait coûter la vie à tant de milliers d'hommes. Mais Dieu lisait au fond de mon cœur; il fut témoin de la pureté d'intention qui me faisait agir. Je ne voyais que sa justice; j'avais la ferme con-

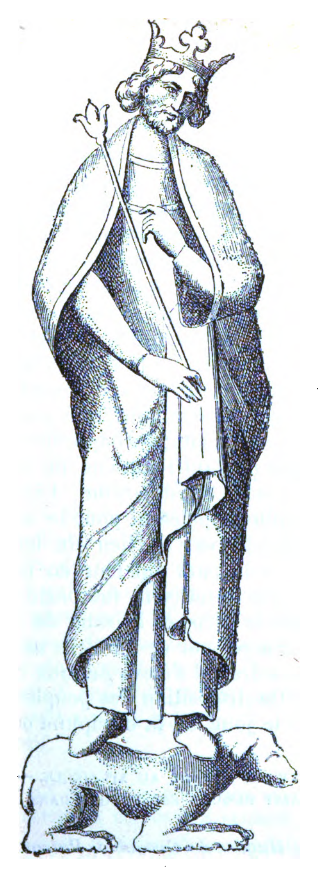


Le serment d'Harold, d'après la tapisserie de Bayeux.

Harold roi, d'après la tapisserie de Bayeux.

fiance, et je ne me suis point trompé, qu'avec les qualités éminentes qui vous caractérisent, plus vous croîtriez en dignité, plus vous grandiriez en vertu devant Dieu et la sainte Eglise. L'événement a justifié mes prévisions : le Ciel en soit béni. Maintenant donc, très cher et bien-aimé fils en Jésus-Christ, l'Eglise votre mère a le droit, quand elle est l'objet d'une persécution non moins cruelle qu'injuste, de s'adresser à vous dans sa détresse et ses angoisses pour implorer votre secours. Il ne vous suffit pas d'être le miroir des princes par le mérite, *sicut gemma principium esse meruisti*, il vous faut leur montrer comment ils doivent aimer l'Eglise leur mère, lui obéir et la défendre. Ne vous laissez point détourner de ce devoir par l'exemple de tant de mauvais rois; l'iniquité est le partage de la foule, la vertu est le propre de quelques âmes d'élite.

La France, à la fin du XIe siècle, fut, comme les autres pays de l'Europe, le théâtre d'un des principaux événements du moyen âge, la réforme ecclésiastique, issue du monastère de Cluny et propagée par une série de papes réformateurs, dont le plus célèbre fut Grégoire VII. Engagée dans le régime féodal, l'Eglise en avait depuis longtemps partagé tous les vices. Des évêques, plus préoccupés d'ambition, de guerre et de chasse que des intérêts spirituels qui leur étaient confiés, entretenant des femmes dans leurs palais et nourrissant des meutes de chiens, avaient pris toutes les habitudes de la vie laïque et n'étaient guère différents des seigneurs féodaux que par le titre qu'ils portaient. Il y avait, dans cette introduction du concubinat et de la simonie dans l'Eglise, cet immense danger de confondre tout à fait les deux aristocraties religieuse et guerrière.



Guillaume le Conquérant.
(D'après une ancienne fresque de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

§ 3. — DÉSORDRES OCCASIONNÉS PAR LA SIMONIE. — MAUVAISE CONDUITE DU CLERGÉ (1074).

(Sigebert de Gembloux, *Hist. de France*, XIII, 256.)

Le scandale fut si grand, que jamais la sainte Eglise ne fut déchirée par un schisme plus funeste. On continua à vendre les choses saintes, ou bien on chercha des palliatifs pour satisfaire d'une autre manière son avarice. Comme, parmi les clercs, il y en avait peu qui gardassent une exacte continence, et que ceux qui sauvaient les apparences le faisaient plutôt pour se distinguer des autres et attirer à eux tous les profits, il arriva de là que les laïques se soulevèrent contre les prêtres et essayèrent de se passer de leur ministère. Ils commencèrent par disputer sur la validité des sacrements; ils baptisèrent eux-mêmes leurs enfants, employant l'humeur qui vient dans les oreilles en guise de saint-chrême. Les prêtres mariés ne furent plus appelés ni pour le saint viatique, ni pour les sépultures; au lieu de leur payer les dîmes, on brûlait la part qui leur en revenait. Dans quelques lieux, le fanatisme fut porté au point de fouler aux pieds le corps et le sang du Seigneur qui avaient été consacrés par des prêtres mariés. Au milieu de ces désordres, il s'éleva de faux docteurs, qui, profitant de cette disposition des peuples, leur apprirent à secouer le joug de la discipline ecclésiastique.

§ 4. — LA RÉFORME DU CLERGÉ AU XI[e] SIÈCLE. — L'ÉVÊQUE RÉFORMATEUR SAINT HUGUES EST ENVOYÉ DANS LE DIOCÈSE DE GRENOBLE.

(*Vie de saint Hugues de Grenoble*, *Patrologie*, CLIII.)

Saint Hugues trouva son Eglise et son diocèse dans le plus grand désordre. Le clergé et le peuple vivaient

dans une ignorance complète des vérités religieuses. Les prêtres se mariaient, célébraient leurs noces au grand jour, vendaient et achetaient les sacrements et les bénéfices. Les laïques prenaient possession des églises, des paroisses, des chapelles, des cimetières, et les faisaient administrer pour eux par des prêtres avec lesquels ils partageaient le revenu.

Les évêques précédents, ou plutôt les tyrans simoniaques qui en avaient porté le titre, avaient aliéné ou dilapidé tous les biens de la cathédrale et de l'évêché. Hugues se mit résolument à l'ouvrage. Il parcourut l'une après l'autre toutes les parties de son diocèse, résolu à réformer les mœurs du clergé et à supprimer tous les abus. Ce fut alors contre lui une indignation générale, une persécution poussée jusqu'aux plus grandes violences. L'humble évêque, toujours persuadé que son insuffisance personnelle et son peu de mérite étaient les uniques obstacles au bien, prit le parti, après deux ans d'efforts stériles, de résigner ses fonctions entre les mains de Grégoire VII. Il se retira près de Clermont, au monastère de la Chaise-Dieu, et prit l'habit monastique (1082). Mais le pape refusa absolument d'accepter sa démission. Il le força à reprendre l'administration de son diocèse, l'assurant de la part de Dieu que sa persévérance triompherait enfin de toutes les difficultés et que le champ qu'il avait à cultiver ne serait pas toujours improductif.

§ 5. — GOUT DU XIe SIÈCLE POUR LES MONASTÈRES. MULTIPLICATION DES ORDRES RELIGIEUX.

(Guibert de Nogent, *Histoire de sa vie*, chap. 11, *Historiens de Fr.*, XII, 239.)

Jusqu'à cette époque, on ne voyait guère d'autres

monastères que ceux dont la fondation remontait à la plus haute antiquité ; mais alors on commença à en établir de nouveaux presque partout, auxquels on assignait des revenus suffisants pour l'affluence des personnes qui s'y retiraient. Quand on n'avait pas les moyens de bâtir un grand monastère, on en construisait pour deux, pour quatre ou pour autant de religieux qu'on en pouvait nourrir. Le goût de ce siècle pour les monastères fut si grand qu'on en vit paraître tout à coup dans les villes, dans les bourgs, dans les châteaux, et même dans les bois et dans les contrées qui jusque-là n'avaient été que le repaire des bêtes féroces ou des cavernes de voleurs.

(Robert, moine de Prémontré, *Chronique*, *Histor. de France*, XIII, 329.)

C'est un beau spectacle de voir l'Église entourée d'une milice diversifiée de différens ordres et professions : d'un côté, les Prémontrés, les Cisterciens, les Clunistes et tant de religieuses ou saintes femmes qui s'exercent à l'envi à la continence et à la frugalité sous le joug de l'obéissance, fondant partout de nouveaux établissements ; d'un autre côté, les Chartreux, encore plus austères que les autres, mettant des bornes à leur nombre et à leurs possessions, pou- se prémunir contre l'avarice qui souvent se glissait sous l'habit religieux ; vivant tous séparés, chacun dans sa cellule, et se voyant rarement, si ce n'est pour exercer en commun le culte divin ou pour se rendre mutuellement les devoirs de la charité ; morts au monde et ne vivant que pour Dieu. On voyait encore se multiplier les chevaliers du Temple de Jérusalem et les frères de l'Hôpital, qui, vivant pau-

vrement sous l'habit religieux, portaient à Jérusalem pour les besoins des défenseurs de la foi ou des infirmes les secours qu'ils pouvaient se procurer par leur propre travail ou provenant des aumônes des fidèles. Pour encourager de si beaux établissements, les évêques et les princes se faisaient un plaisir de leur accorder, de leur offrir même, sans qu'ils les demandassent, des terres, des prés, des forêts, et tout ce qui était nécessaire pour s'établir.

§ 6. — PHILIPPE Ier ÉPOUSE BERTRADE, FEMME DU COMTE D'ANJOU (1092).

(Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, livre VIII.)

Vers ce temps-là arriva en France un événement scandaleux qui mit le trouble dans le royaume. La comtesse d'Anjou, Bertrade, craignant de se voir traitée par son mari comme l'avaient été avant elle deux autres femmes qu'il avait eues et d'être rejetée par lui comme une vile courtisane, persuadée, d'ailleurs, qu'elle avait assez de beauté pour plaire au roi et assez de noblesse pour prétendre au titre de reine, lui envoya un message et lui découvrit la passion qu'elle avait dans le cœur, aimant mieux, disait-elle, abandonner son mari pour en épouser un autre que d'être abandonnée par lui et couverte d'ignominie. Le roi ne fut pas insensible à cette déclaration d'une femme voluptueuse : il consentit au crime et reçut Bertrade avec empressement, dès qu'elle arriva en France. Quant à sa propre femme, fille de Florent, duc des Frisons, princesse noble et vertueuse, qui l'avait fait père de Louis et de Constance, il la renvoya et il épousa Bertrade, qui avait demeuré près de quatre ans avec le comte d'Anjou.

§ 7. — PLAINTES D'HUGUES DE FLAVIGNY SUR LA MARIAGE ADULTÈRE DE PHILIPPE Ier AVEC BERTRADE D'ANJOU.

(Hugues de Flav., *Chron. de Verdun.* Recueil des *Histor. de France*, XIII, 625.)

Que personne, dit-il, ne s'indigne contre moi, si j'ose censurer amèrement la conduite du roi, sans égard pour le nom et la majesté du trône... Quand on nous empêcherait d'écrire, la France entière élèverait la voix, et tout l'Occident ne pourrait ignorer le crime du roi, qui, au mépris de la sainteté du mariage d'une épouse issue de sang royal et de la fidélité conjugale, n'a pas craint, à la honte de la couche royale et des rejetons qui devaient en sortir, de ravir au comte d'Anjou son épouse, quoiqu'il lui dût la fidélité comme à son vassal et son proche parent au troisième et quatrième degré, tandis que l'autorité royale n'a employé jusqu'ici le glaive que pour maintenir l'indissolubilité du mariage. Un roi luxurieux a rompu les liens du sien et s'obstine depuis bien des années à croupir sans honte dans un désordre intolérable..... Ennemi de la chasteté qui fait l'ornement des rois, après avoir brisé le lit royal et foulé aux pieds le diadème, en privant injustement la reine de ses droits matrimoniaux et de la couronne, aurait-il pu faire asseoir solennellement une adultère sur le trône, s'il n'eût trouvé parmi les évêques, ou si, dans l'impuissance d'en trouver, il n'eût fait ordonner lui-même de lâches complaisants pour bénir la nouvelle reine ? Quelle honte ! quelle profanation de la part de ministres du sanctuaire ! Si c'est sans raison que la reine est renvoyée, pourquoi met-on à sa place une adultère, l'épouse d'un parent qui réclamait



Philippe Ier. — Miniature d'une charte donnée par ce prince à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

contre la violence? Si le roi, abusant de sa puissance, méconnaît la justice, s'il renverse les lois pour commettre l'iniquité, faut-il que des évêques bénissent le crime, donnent les mains au sacrilège jusque dans le temple, consacrent l'adultère et autorisent l'impudicité? Il y a ici quelque chose de plus énorme que du temps du pape Nicolas, lorsque Lothaire, fils de l'empereur du même nom, qui se fit moine, répudia la reine Tietberge pour épouser Waldrade; parce que si les évêques se trompèrent alors dans le jugement qu'ils portèrent, si la reine fut dégradée injustement, si l'union légitime fut rompue pour faire place au concubinage, au moins ce n'était pas une femme mariée qu'on arrachait des côtes de son mari, d'un parent, d'un noble vassal, et la foi du mariage n'était pas violée des deux côtés.... Au lieu qu'ici c'est l'extrême dépravation, tout fait horreur, tout est marqué au caractère d'une méchanceté diabolique. Cependant ce roi, comme je l'ai dit, trouva des évêques assez complaisants pour être les ministres d'un si grand sacrilège, dans la personne de Philippe, évêque de Troyes, de Gautier de Meaux, auquel il procura l'épiscopat, afin qu'il fût le coopérateur et le ministre de celui de Troyes dans la célébration du mariage.

§ 8. — LE PAPE URBAIN II EXCOMMUNIE PHILIPPE I[er] AU CONCILE DE TOURS (juillet 1096).

(Lettre du pape à l'archevêque de Sens, Richer. *Lettre* 187 *du pape Urbain II.*)

Quelques évêques nos frères osent continuer ouvertement leurs rapports avec le roi de France, bien

qu'il ait été excommunié, et se révoltent contre le Siège apostolique, jusqu'à proclamer que de leur seule autorité ils le soustrairont à l'anathème, sans qu'il se soit abstenu du crime scandaleux pour lequel nous avons nous-même lancé contre lui la sentence. Ceux qui parlent ainsi ne connaissent ni l'Écriture ni le droit canon. Leur audace va presque jusqu'au schisme. Qui peut ignorer qu'aucun évêque n'a le droit de rendre nul un acte du Siège apostolique? N'est-il point connu de tous que Jésus-Christ a institué lui-même le pontife de Rome et a établi sa supériorité au-dessus des évêques, des archevêques et même des patriarches? Ne sait-on pas que toute l'Eglise est soumise à sa justice suprême, que tout le monde a le droit de porter appel à son tribunal, mais qu'il ne peut être jugé par personne et que nul ne peut en appeler des jugements qu'il a rendus? Ne sait-on pas aussi que les conciles œcuméniques, eux-mêmes, ne peuvent prendre de décisions valables que si elles sont confirmées par le Saint-Siège apostolique et qu'elles n'ont aucune portée dans le cas contraire? Que les téméraires prennent donc garde à ce qu'ils veulent faire. Nous verrons s'ils osent absoudre un pécheur public et endurci, et s'ils espèrent délier ce qui a été lié par le successeur de saint Pierre dans une assemblée générale de l'Eglise. Mais nous, conformément à l'avis de tous les Pères réunis sous l'inspiration divine au concile de Tours, nous avons jugé, suivant la loi de l'Évangile et les saints canons, qu'il n'appartient nullement à votre fraternité d'absoudre celui que l'autorité apostolique a condamné par notre intermédiaire. Par conséquent, nous déclarons que le roi des Français, notre fils, reste excommunié tant qu'il n'aura point par nos mains satisfait à Dieu et à

l'Eglise romaine. Nous faisons connaître à toute la chrétienté que quiconque, évêque ou autre, sera en communication avec lui, encourra la même malédiction. Nous statuons par décret solennel de notre autorité apostolique que si un évêque, au nom d'un pouvoir qui n'existe pas, ose l'absoudre contre notre volonté, cet évêque perdra pour toujours sa dignité et son titre.

§ 9. — CONCILE DE POITIERS (1101). — LE ROI PHILIPPE Ier EST DE NOUVEAU EXCOMMUNIÉ, MALGRÉ LES EFFORTS DE SON VASSAL, LE COMTE DE POITIERS.

(*Historiens de France*, t. XIV, p. 108.)

Saint Hilaire n'est pas moins l'ennemi déclaré des adultères publics que le fléau des hérétiques. Cela parut avec éclat à l'égard de Philippe, roi des Français, lequel, croupissant depuis longtemps dans un adultère public avec la femme du comte d'Anjou, nommée Bertrade, qu'il avait enlevée à son mari, éprouva enfin sa juste sévérité, le pape Paschal ayant envoyé en France, pour faire cesser ce scandale, deux prêtres cardinaux, Jean et Benoît, personnages d'un grand poids, revêtus de l'autorité de légats *a latere*. Ceux-ci assemblèrent à Poitiers un concile général, dans lequel, après avoir terminé les causes ecclésiastiques portées à leur tribunal, ils se préparaient enfin à frapper d'anathème le roi, à cause de son adultère. Averti à temps de ce qui se passait, le roi envoya aussitôt un message au comte Guillaume, lui recommandant instamment de ne pas souffrir que cela se fît dans une ville qui lui appartenait et qui faisait partie du royaume.

Les légats allaient clore le concile, on commençait la lecture du procès-verbal, lorsque le comte, à la tête d'une force armée, arriva comme un furieux, jetant de grands cris, et, d'un ton menaçant, leur tint ce discours, au milieu d'un profond silence : « Le roi mon seigneur m'a mandé que, sans égard pour sa personne et pour moi, vous vous disposiez à l'excommunier dans une ville que je tiens de lui; il m'a sommé, par la fidélité que je lui dois, de l'empêcher de toutes mes forces. Je vous déclare donc que je ne souffrirai pas un pareil attentat; et si, malgré ma défense, vous l'osez, je vous jure, par la foi que je lui ai vouée, que vous ne sortirez pas d'ici impunément. »

A ces mots, la frayeur s'empare des esprits, surtout des évêques et des abbés sujets immédiats du roi, qui sortent de l'assemblée. Mais le légat Jean, s'armant de courage, tâcha de rassurer les autres, en s'écriant : « Ecoutez-moi, mes frères, et considérez attentivement ce que je vais vous dire. Si le seigneur comte a cru qu'il était de son devoir de porter ici les ordres d'un roi de la terre, combien plus devons-nous observer religieusement les commandements du Roi du ciel, dont nous sommes les délégués; il n'appartient qu'à des mercenaires de trembler et de fuir à l'approche du loup ; que les vrais et bons pasteurs restent avec nous; qu'ils souffrent persécution pour la justice, parce que ceux-là sont heureux qui souffrent pour une pareille cause. » Et, se tournant vers le comte, il dit d'une voix ferme : « Le bienheureux Jean-Baptiste fut décapité autrefois par Hérode pour un semblable sujet : vous pouvez me traiter de même. Voilà mon cou; frappez, si vous l'osez, car je suis prêt à mourir pour la défense de la vérité. » Le comte, étonné de trouver

tant de fermeté dans un évêque, sortit brusquement de l'assemblée pour n'être pas témoin de l'excommunication du roi, qui allait être prononcée.

Alors le légat Jean, reprénant son discours à l'assemblée : « Ne craignez pas, dit-il, les menaces de ce prince, parce que Dieu, qui tient dans ses mains les cœurs des rois et des princes, ne permettra pas que celui-ci exerce sa cruauté sur vous, étant ici assemblés en son nom. Ce qui doit vous rassurer encore, c'est que nous sommes ici, dans la lutte que nous avons à soutenir, sous la protection de saint Hilaire, patron de cette ville, lequel, m'étant apparu la nuit dernière, m'a promis qu'il serait avec nous aujourd'hui, et qu'avec l'assistance de son bras, qui combattrait pour vous au milieu de vous, nous obtiendrons la victoire en nous armant de courage. » Ce discours les remplit de joie; il n'en fallut pas davantage pour les animer tous à bien faire leur devoir, persuadés que saint Hilaire serait fidèle à sa promesse.

Ayant donc communiqué aux assistants le courage dont il se sentait animé, le légat fit apporter les cierges allumés; et, tous s'étant dressés sur leurs pieds, comme pour frapper le roi, le légat prononça solennellement contre lui l'anathème, jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction à l'Eglise.

A cette nouvelle, le comte fit fermer les portes de la ville et garder soigneusement toutes les avenues, afin que personne ne pût s'échapper. On ne douta plus que tous ceux qui avaient eu part à l'excommunication ne fussent arrêtés ou pour le moins dépouillés de tout ce qu'ils avaient. On accourait de toutes parts au légat pour savoir ce qu'il y avait à faire. Le légat rassurait tout le monde, disant que, dans peu, l'on verrait ce qui allait arriver. En effet, pendant qu'ils

se communiquaient leur frayeur mutuelle, on vint leur dire que les portes étaient ouvertes et qu'ils étaient libres de partir. Le comte lui-même vint se jeter aux genoux des cardinaux, confessant sa faute et promettant que pareille chose ne lui arriverait plus s'ils voulaient l'absoudre. Les légats considérant que Dieu lui avait touché le cœur, lui imposèrent pénitence; et, reconnaissant que cette victoire était plus l'ouvrage de saint Hilaire que le leur, ils renvoyèrent les Pères du concile fort joyeux d'avoir fait leur devoir et d'avoir échappé à un si grand péril.

§ 10. — CONCILE DE PARIS (1104). — LE ROI RENONCE A BERTRADE ET REÇOIT L'ABSOLUTION.

(Lettre de Lambert, évêque d'Arras, au pape Pascal II. *Historiens de France*, XV, 197.)

Les seigneurs archevêques Daimbert de Sens et Raoul de Tours, ayant été assemblés à Paris, en vertu de vos lettres, avec les évêques Ives de Chartres, Jean d'Orléans, Humbaud d'Auxerre, Galon de Paris, Manassès de Meaux, Baudri de Noyon, Hubert de Senlis, ont ordonné d'abord la lecture des lettres émanées de votre siège touchant les déclarations à donner par le roi avant l'absolution. Après avoir bien saisi le sens de vos lettres par la lecture qui en a été faite, ils ont député vers le roi les évêques Jean d'Orléans et Galon de Paris, chargés de lui demander s'il voulait se conformer aux clauses et conditions exprimées dans vos lettres, et s'il était décidé à renoncer au commerce illégitime qui l'avait rendu coupable devant Dieu. Le roi ayant répondu, sans se déconcerter, qu'il voulait satisfaire à Dieu et à la sainte Eglise

romaine, se soumettre aux ordres du Siège apostolique, et suivre les conseils des évêques assemblés, a été introduit dans l'assemblée, où étaient encore Adam, abbé de Saint-Denis, Renaud, abbé de Saint-Germain-des-Prés, Olric, abbé de Saint-Magloire, Rainold, abbé de la Sainte-Trinité d'Etampes, un grand nombre d'achidiacres, de clercs respectables et de laïcs de considération; il est arrivé nu-pieds, dans une posture dévote et humiliée, désavouant son péché, et promettant de purger l'excommunication par des œuvres expiatoires. C'est ainsi que, par votre autorité, il a été absous.

Après cela, ayant mis la main sur le livre des saints évangiles, il a fait serment, en ces termes, de renoncer à son mariage coupable et illégitime : « Ecoutez, Lambert, évêque d'Arras, qui tenez ici la place du saint Pontife; que les archevêques et les évêques ici présents m'écoutent. Moi Philippe, roi des Français, je promets de ne plus retourner à mon péché et de rompre entièrement le commerce criminel que j'ai entretenu avec Bertrade. Je renonce absolument et sans restriction à mon péché et à mon crime. Je promets que je n'aurai désormais aucun entretien ni aucune société avec cette femme, si ce n'est en présence de personnes non suspectes. J'observerai fidèlement et sans détour ces promesses dans le sens que prétendent les lettres du pape et comme vous l'entendez. Ainsi Dieu soit à mon aide, et ces sacrés évangiles de Jésus-Christ. » Bertrade, au moment d'être relevée des liens de l'excommunication, a fait, en personne, le même serment sur les saints évangiles.

Que la sainte Trinité, notre Dieu, accorde à Votre Sainteté une longue vie pour le bien de l'Eglise catholique, à laquelle vous avez consacré vos travaux

et vos prières! et, puisque vous avez combattu avec nous pour la justice, qu'il vous en récompense au jour de la résurrection des justes! Fait à Paris, l'an de Jésus-Christ 1105 [1], le 2 décembre, la cinquième année du pontificat de Paschal II.

§ 11. — MÉSINTELLIGENCE DE LA REINE BERTRADE D'ANJOU ET DE SON BEAU-FILS, LE PRINCE LOUIS. — ELLE ESSAYE DE L'EMPOISONNER (1100-1101).

(Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, livre XI.)

En ce temps-là, le jeune Louis, avec la permission de son père, et une suite peu nombreuse, mais choisie, se rendit en Angleterre pour se former, à la cour du roi Henri, aux exercices militaires. Henri reçut l'illustre jeune homme avec la distinction qu'il méritait, comme le fils d'un roi, et le fêta beaucoup. A peine Louis était-il arrivé, que Bertrade, empruntant le sceau du roi, écrivit en son nom à celui d'Angleterre, le priant de faire arrêter, comme fugitif, le jeune prince, et de le retenir en prison le reste de ses jours. Henri, ayant lu la lettre, crut d'abord que c'était une plaisanterie. Cependant il assembla son conseil et délibéra longtemps avec ses loyaux barons sur ce qu'il y avait à faire. Tout le monde fut d'avis qu'une pareille demande de la part du roi de France, séduit par les artifices d'une femme, était absurde et inconvenante; qu'il fallait rejeter bien loin une trahison qui flétrirait l'honneur de sa couronne et de la nation, s'il y consentait. On était à délibérer, lorsque Guillaume de Buscheli, brave militaire, plein

1. La date est fautive. Il faut 1104.

de sagesse, qui avait accompagné Louis, ayant eu vent de ce qui se tramait, se glissa comme par curiosité, sans être appelé, au lieu de l'assemblée. Le roi, l'ayant aperçu, le chargea d'aller avertir le prince Louis, et de lui dire qu'il pouvait s'en retourner en toute sûreté, l'assurant, après l'avoir comblé de présents lui et les siens, qu'il ne mettrait aucun obstacle à son départ.

De retour en France, Louis, voulant s'assurer que cette méchanceté était l'ouvrage de Bertrade, se plaignit au roi, avec émotion, du traitement cruel que sa lettre lui préparait dans un pays étranger. Le roi, qui n'avait eu aucune part à cette intrigue, nia qu'il eût écrit, et dès ce moment le jeune prince, transporté de colère, résolut de se défaire de son indigne marâtre. Mais celle-ci essaya de plusieurs manières de prévenir le coup, en le faisant périr lui-même. Elle s'adressa d'abord à trois clercs qui, moyennant une forte récompense, s'engagèrent à le faire mourir par des maléfices au bout de neuf jours. L'un des trois ayant révélé les mauvaises pratiques qu'on mettait en usage, les deux autres furent arrêtés, et la chose resta sans effet. Cette odieuse marâtre eut recours ensuite au poison ; ayant gagné, à l'appât d'une forte récompense, certains empoisonneurs, elle réussit à rendre malade le jeune prince, qui ne pouvait ni manger ni dormir. La France entière était en alarme à la vue du danger qui menaçait l'héritier présomptif de la couronne. Les médecins français ne pouvant le guérir, on fit venir de Barbarie un opérateur, d'un extérieur négligé, qui, grâce à Dieu, et en dépit des médecins français, au moyen d'une potion savamment combinée, rendit au jeune prince la santé, au moment qu'on avait perdu toute espérance de le voir

rétabli. Cet homme, ayant vécu longtemps parmi les Sarrasins, avait puisé dans les écoles des plus savants physiciens de cette nation, plus avancée que toutes les autres dans l'étude de la philosophie, la connais-



Sceau de Philippe Ier.
(Archives nationales.)

sance de remèdes secrets très efficaces. Enfin le fils du roi fut guéri ; mais il lui resta au visage une pâleur qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

Bertrade fut bien fâchée de voir son beau-fils se rétablir ; elle le haïssait d'autant plus qu'elle avait plus à craindre son ressentiment pour les maux

qu'elle lui avait faits. En cherchant à le perdre, en mettant en œuvre les nombreux complices de son iniquité, son intention était de régner en souveraine, lorsqu'elle n'aurait plus rien à craindre de la part de celui qu'elle avait offensé en tant de manières, et de trouver moins d'obstacles à placer sur le trône ses enfants Philippe et Flore, lorsque Louis n'existerait plus. Enfin le roi se porta pour intercesseur auprès de son fils en faveur de l'empoisonneuse, le priant de lui pardonner ses atrocités, avec promesse qu'elle se corrigerait et, pour prix de sa réconciliation, il lui céda les domaines de Pontoise et de tout le Vexin. Louis, après avoir consulté les princes et les barons qu'il savait être dans ses intérêts, accorda, par déférence pour son père, le pardon qu'on lui demandait. Dès ce moment, Bertrade, convaincue et honteuse du crime qu'on venait de lui pardonner, ne parut devant lui qu'en tremblant comme une esclave, et, bon gré malgré, elle ne songea plus à lui faire du mal. Cinq ans après, Philippe étant mort, Louis monta sur le trône.

Les huit dernières années du règne de Philippe Ier (1100-1108) *ont un caractère particulier. Philippe Ier, rendu impotent par son obésité et ses débauches, n'est plus capable de s'occuper activement des affaires de la dynastie. Son fils Louis, armé chevalier en* 1098, *est associé, à peu près à la même époque, à la couronne. Sous le titre de* dux exercitus, *chef de l'armée capétienne, il va être chargé de combattre les ennemis de la royauté et particulièrement les petits barons de l'Ile-de-France, qui interceptent constamment les communications entre les principales villes du domaine royal. Avec lui commence cette rude et incessante lutte du pouvoir*

capétien contre la féodalité qui aboutira, vers 1130, à rendre le roi le maître unique et incontesté de l'ancien duché de France.

§ 12. — GUERRE DU PRINCE LOUIS CONTRE LE SIRE DE MONTMORENCY (1101).

(Suger, *Vie de Louis le Gros*, chap. II.)

Vers cette époque, il arriva que certaines discussions surgirent entre le vénérable Adam, abbé de Saint-Denis, et Bouchard, homme noble, seigneur de Montmorency, au sujet de diverses coutumes. La discorde devint si vive et l'irritation arriva malheureusement à ce point que, le souffle de la rébellion ayant brisé tous les liens de la fidélité et de l'hommage, les deux partis luttèrent entre eux par la force des armes et employèrent la guerre et l'incendie. Lorsque ces faits furent connus du seigneur Louis, il en manifesta une violente indignation et n'eut point de repos qu'il n'eût obligé ledit Bouchard, sommé avec les formalités légales, à venir se présenter au château de Poissy devant le roi son père et à s'en remettre à sa justice. Bouchard perdit sa cause, mais refusa de se soumettre à l'arrêt de condamnation qui fut prononcé contre lui. Il se retira sans qu'on essayât de le retenir prisonnier, parce que la coutume des Français ne le permettait pas. Mais il ne tarda pas à éprouver tous les maux et toutes les calamités dont la majesté royale a le droit d'accabler les sujets qui lui désobéissent. En effet, le jeune et beau prince marcha aussitôt contre lui et contre ses complices, Mathieu, comte de Beaumont, et Dreu de Mouchy, homme violent et belliqueux qu'il avait su gagner à sa cause. Louis dévasta

les domaines dudit Bouchard et détruisit complètement les fermes et les endroits fortifiés à l'exception du château. Tout le pays fut désolé, mis à feu et à sang, ruiné par la famine. En outre, comme l'ennemi s'était retranché dans le château pour essayer de s'y défendre, il l'assiéga avec les Français et les Flamands de son oncle Robert et avec ses propres troupes. Par cette mesure et d'autres semblables, il força Bouchard à s'humilier et à témoigner ses regrets. Il le plia sous le joug de son énergie et de sa volonté et, se faisant donner pleine satisfaction, termina le différend qui avait donné naissance à ces troubles.

§ 13. — LE PRINCE LOUIS COMBAT DREU DE MOUCHY (1101).
(Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. II.)

Quant à Dreu, seigneur de Mouchy, Louis voulut se venger sur lui de sa participation à la révolte du seigneur de Montmorency; mais il lui reprochait encore d'autres méfaits et notamment ses persécutions contre l'Eglise de Beauvais. Dreu avait abandonné son château; mais il ne s'était pas retiré bien loin, voulant avoir le temps, si besoin était, de s'y réfugier avec promptitude. Suivi d'une bande d'archers et d'arbalétriers, il marcha à la rencontre du prince; mais le jeune chevalier fondit sur lui et lui fit si bien sentir le poids de ses armes qu'il ne lui laissa pas le temps de s'enfuir et de rentrer dans son château sans y être poursuivi. Il se précipite vers la porte en même temps que les soldats de Dreu et au milieu de leur troupe en désordre. Ce vigoureux combattant, qui savait manier l'épée avec une habileté exceptionnelle, après avoir donné mille coups et en avoir reçu autant, arriva

au centre même de la place. Les ennemis ne purent pas l'en repousser; il ne se retira qu'après avoir complètement consumé le château par les flammes et avoir incendié jusqu'aux fortifications extérieures du donjon avec les diverses munitions qui s'y trouvaient. Le prince montrait au combat une si vive ardeur qu'il ne songeait même pas à s'abriter contre l'incendie. Il y courut, ainsi que les siens, un très grand danger, à la suite duquel il resta fortement enroué pendant très longtemps.

§ 14. — GUERRE DU PRINCE LOUIS CONTRE MATHIEU, COMTE DE BEAUMONT (1102).

(Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. III.)

Mathieu, comte de Beaumont, avait conçu depuis longtemps une vive rancune contre Hugues de Clermont, homme noble, mais simple et léger, dont il avait épousé la fille. Il s'empara de tout le territoire d'un château nommé Luzarche, dont la moitié lui avait été déjà donnée comme dot de sa femme, et il fit tout pour se rendre inexpugnable dans le donjon, qu'il avait rempli d'armes et de soldats. Quel recours restait-il à Hugues, si ce n'est d'aller trouver à la hâte le défenseur du royaume, de se jeter à ses pieds, de le supplier avec larmes d'avoir pitié d'un vieillard malheureux et de porter secours à un homme indignement persécuté. « Très cher seigneur, dit-il, j'aime mieux que tu retires à toi toute la terre, puisque je la tiens de toi, que de la voir tomber aux mains d'un gendre dénaturé, et je désire mourir si je dois en être dépouillé. » Le jeune seigneur ému jusqu'au fond de l'âme de cette déplorable infortune, lui tend la main, lui promet ses secours

et le congédie plein de joie et d'espoir. Cet espoir devient vite une réalité, car aussitôt des messagers quittent en toute hâte le palais, vont trouver le comte de Beaumont et lui prescrivent de la part du protecteur de Hugues de restituer à celui-ci le domaine qu'il était habitué à posséder et dont on voulait si audacieusement le dépouiller. Ordre leur est donné à tous deux de venir à la cour du roi plaider et soutenir leurs droits. Sur le refus du comte, celui qui défend la partie adverse s'empresse de punir cette désobéissance. Il rassemble une nombreuse armée, court au rebelle, attaque le château et, employant le fer et le feu alternativement, finit, après plusieurs combats, par s'en rendre maître. Il installe dans la tour même une garnison redoutable, puis la restitue à Hugues, suivant sa promesse, après l'avoir ainsi mis en état de résister à toutes les attaques. De là il mena ses soldats contre un autre château appelé Chambly, propriété du même comte. Sur son ordre, on dresse les tentes et on dispose les machines pour commencer le siège. Mais cette fois-ci les choses se passèrent autrement qu'il ne l'avait espéré. Le temps, qui avait été jusqu'alors très beau, changea tout à coup. Un terrible orage éclate avec violence à l'improviste et jette la terreur sur la terre pendant toute la nuit par une pluie affreuse mêlée du feu des éclairs et des grondements de la foudre. La tempête effraya tant les soldats et tua tant de chevaux qu'il y avait à peine quelques hommes qui avaient conservé l'espoir d'échapper à ce cataclysme. Une partie des soldats, saisis d'une terreur insurmontable, s'étaient disposés à fuir de grand matin dès l'aube. Des traîtres mirent le feu aux tentes pendant que le défenseur du royaume reposait encore dans la sienne. Quand les soldats aperçoivent ce feu,

signal habituel de la retraite, ils s'empressent de se mettre en marche dans le plus grand désordre, de peur qu'on ne les oblige à revenir sur leurs pas, et oublient même de se former en corps. Le seigneur Louis, surpris de cette fuite précipitée et de ces cris bruyants, demande ce qui est arrivé, s'élance sur son cheval et court après ses soldats. Mais ils s'étaient déjà dispersés de côté et d'autre et il ne réussit d'aucune façon à les rallier. Il ne restait plus qu'une ressource à ce jeune héros : c'était de prendre les armes, de s'entourer du petit nombre d'hommes qui n'avaient pas fui, de s'opposer comme une muraille à la troupe débandée, de frapper et de recevoir lui-même des coups. Il barra la route comme un mur à une partie des fuyards, qui auraient peut-être pu se retirer tranquillement et sans être inquiétés. Cependant beaucoup d'entre eux finirent par s'éloigner de lui et à se disséminer çà et là par pelotons. Aussi l'ennemi put-il en prendre un grand nombre. Parmi les captifs les plus connus se trouvaient Hugues de Clermont, Gui de Senlis, Herluin de Paris. Mais on y vit aussi de simples chevaliers d'un nom obscur et une foule d'hommes de pied. Cette honteuse déroute indigna d'autant plus vivement le prince Louis qu'il n'avait jamais jusque-là éprouvé de semblable malheur. Revenu à Paris, son cœur vivement ému se laisse aller à l'indignation; suivant l'habitude de la jeunesse, pourvu du moins qu'elle se montre prompte à imiter les bons exemples, il communique à tout son entourage l'ardeur dont il est lui-même agité. Impatient de se venger au plus tôt, il rassemble de toutes parts, à force d'adresse et d'habileté, trois fois plus de soldats que la première fois. On voit à ses profonds soupirs et à son agitation qu'il s'apprête à supporter

une mort glorieuse plutôt que la honte. Le comte Mathieu, homme de bonne naissance et de mœurs convenables, apprit par ses amis ce qui se préparait. Ne pouvant songer sans ennui à l'injure qu'avait subie par accident son seigneur, il s'adressa à une foule d'intermédiaires par lesquels il essaya de toute façon d'entrer dans le chemin de la paix par des démarches pleines de douceur, et par ses prévenances il essaya, comme c'était son devoir, de calmer la fierté du jeune roi, lui montrant que ce qui lui était arrivé n'était pas l'effet d'un projet médité, que ce revers était dû simplement au hasard, qu'il était prêt lui-même à recevoir ses moindres volontés et à lui donner toutes les satisfactions qu'il demanderait. Sur les instances d'un grand nombre de personnes, les conseils de ses palatins, et sur l'avis plusieurs fois répété de son père lui-même, Louis céda malgré lui et laissa son âme se rasséréner. L'ennemi témoignait du repentir; il consentit à l'épargner et à lui remettre sa faute. Le comte dut restituer à ceux qui avaient été dépouillés tout ce qu'on put retrouver de ce qui leur avait appartenu. Les prisonniers furent libérés, et un traité confirmé par de sûrs garants rendit à Hugues de Clermont la tranquillité dont il jouissait auparavant, ainsi que la part du château de Luzarches qui lui revenait.

§ 15. — LE PRINCE LOUIS DÉLIVRE L'ÉGLISE DE REIMS DES PERSÉCUTIONS DU COMTE DE ROUCY, EBLE (1103).

(Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. V.)

La noble Eglise de Reims et les Eglises qui en dépendaient étaient depuis longtemps victimes des

ravages exercés par le vaillant et remuant baron Eble de Roucy et son fils Guichard. Si on lui résistait par la force des armes, ce seigneur, dont l'humeur belliqueuse était telle qu'un jour il s'en alla en Espagne à la tête d'une grande armée, comme s'il eût été roi, se montrait d'autant plus avide d'étendre au loin les dévastations furieuses et se livrait au pillage ainsi qu'à toute espèce d'excès. Contre cet homme, si redoutable pnr son courage, mais si criminel, les plaintes les plus lamentables avaient été portées cent fois au seigneur roi Philippe et tout récemment deux ou trois fois à son fils. Indigné de cette tyrannie, celui-ci rassemble une petite armée, forte seulement de sept cents chevaliers; mais c'était l'élite des plus nobles seigneurs français. Il marche en toute hâte vers Reims, livre combat tous les jours, et en moins de deux mois il venge les dommages subis depuis longtemps dans les églises. Les terres du tyran et de ses complices sont ravagées. Tout est en proie à la désolation et à l'incendie. Justice très louable, qui faisait que les pillards étaient pillés à leur tour et que les persécuteurs étaient également tourmentés et même davantage.

Le seigneur Louis et ses soldats étaient si animés à la guerre qu'ils ne prirent aucun repos tant qu'ils furent dans ce pays. Si l'on excepte le dimanche et le jour sacré du samedi, il ne se passa pour ainsi dire pas une seule journée qu'ils n'eussent un engagement avec l'ennemi, sans qu'ils se servissent de la lance et de l'épée ou sans ravager les terres du baron pour le punir des méfaits dont il s'était rendu coupable.

Ce ne fut pas seulement contre Eble de Roussy qu'on eut à lutter; il fallut encore intimider tous les barons de cette contrée, qui constituaient une armée nom-

breuse et redoutable, en raison des liens de parenté qui les unissaient aux principaux seigneurs lorrains. Cependant on s'entremit pour amener la fin des hostilités. Alors le jeune seigneur Louis, que diverses affaires et d'une haute importance appelaient ailleurs, dont la présence était impérieusement réclamée sur d'autres points du royaume, céda aux conseils des siens. Il contraignit le tyran d'accorder une paix avantageuse aux Eglises, le fit confirmer par la foi du serment et prit des otages. Eble fut ainsi rigoureusement puni et humilié comme il convenait. Le prince renvoya d'ailleurs à une autre époque le soin de prononcer sur ses prétentions à l'égard de Neufchâteau.

Philippe Ier mourut le 29 juillet 1108, après un règne de quarante-huit ans. L'histoire a porté sur ce Capétien un jugement qui n'est point tout à fait impartial. Elle s'est inspirée, pour le formuler, des rancunes et des passions qui animaient contre Philippe les évêques et les papes du grand parti réformateur. Ce ne fut point tant le scandale de son mariage avec Bertrade qui lui valut la réprobation et les colères de Grégoire VII et d'Urbain II que sa résistance à la réforme ecclésiastique et le despotisme avec lequel il traitait le clergé français. Mais Philippe pensait, non sans raison, que le succès de la réforme amènerait fatalement l'amoindrissement du pouvoir royal sur les évêchés et les abbayes de la France capétienne. Sa politique fut suivie et continuée en ce point par son fils Louis-le Gros. Son activité, au moins jusqu'aux dernières années de son règne, n'a pas été moindre que celle des rois précédents, et, s'il n'a point pris part à la croisade, reproche qu'on lui adresse d'ordinaire, c'est que les intérêts bien entendus du pouvoir royal lui défendaient de s'en aller en pays

lointain. Enfin il ne faut pas oublier que Philippe Ier a été le premier Capétien qui ait entrepris de propos délibéré et avec méthode l'agrandissement du domaine royal par une série d'annexions des plus utiles, et qu'en ceci il a été le digne précurseur de Louis le Gros.

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

CHRONIQUE DU MOINE RICHER

Cette Chronique n'a été découverte qu'en 1833, par un érudit allemand, M. George-Henri Pertz. L'auteur, moine de Saint-Remi de Reims, avait étudié sous le célèbre Gerbert, et c'est à la demande de ce dernier qu'il écrivit l'histoire de son temps. Selon Pertz, il aurait composé son ouvrage de 995 à 998. Il a exposé lui-même le but qu'il s'était proposé en l'écrivant. Il a voulu raconter les guerres des Français et les troubles qui les accompagnèrent depuis l'élection du roi Eudes en 888 jusqu'à l'an 995, c'est-à-dire jusqu'à la fin de Hugues Capet. Pour les temps antérieurs à lui, il a utilisé principalement la Chronique de Flodoard. La partie la plus originale de son ouvrage est la troisième, celle qui embrasse les années 969-995 et qui comprend la fin du règne de Lothaire, le règne de Louis V et celui de Hugues Capet. Pour cette partie, l'auteur a puisé ses renseignements aux archives de Reims et aux écrits de Gerbert.

La Chronique de Richer est d'une grande importance historique. Elle nous fait admirablement connaître la fin



du xe siècle, sur laquelle les documents originaux sont rares et défectueux, et jette surtout une vive lumière sur la longue lutte qui précipita du trône la famille de Charlemagne pour y porter celle des Capétiens. Nulle part cette révolution n'est présentée avec autant de méthode et de clarté. La Chronique de Richer nous fournit en outre des données intéressantes et nouvelles sur le caractère de la royauté, sur la vie et les mœurs des évêques, des seigneurs et du peuple. Enfin, étant données la barbarie de l'époque et la sécheresse ordinaire des chroniques, son ouvrage est un véritable monument littéraire. Il sait conduire une narration et disposer un sujet avec une certaine méthode. On trouve chez lui des discours et des portraits. Son style un peu trop bref, parfois emphatique, obscur et de mauvais goût, est cependant bien supérieur à celui des chroniqueurs de son siècle.

LETTRES DE GERBERT

Gerbert naquit vers le milieu du dixième siècle, à Aurillac ou dans les environs. Il apprit la grammaire dans le monastère de Saint-Géraud, les mathématiques, la musique et l'astronomie à Vich, en Catalogne, et non à Cordoue, parmi les Arabes, comme le prétend la légende. Emmené à Rome, en 970, par le comte de Barcelone, Borel, il fut présenté au pape Jean XIII, puis à l'empereur Otton II, qui lui confia l'éducation de son fils et lui donna l'abbaye de Bobbio en Lombardie. Revenu en France, il enseigna les humanités comme *écolâtre* ou directeur de l'école de l'archevêché de Reims. Un de ses plus illustres élèves fut le fils de Hugues Capet, Robert le Pieux. En 992 ,le roi Hugues, qu'il avait aidé à prendre la couronne, le nomma archevêque de Reims à la place de cet Arnulf dont nous avons raconté la trahison et le jugement. Mais son élévation ne fut point approuvée par le pape Jean XV. Il retourna en Allemagne et obtint d'Otton III l'archevêché de Ravenne en 997 et la papauté

en 999, sous le nom de Sylvestre II (999-1003). Ses lettres et le récit historique de ce qui se passa au concile de Saint-Basle jettent une grande lumière sur la première partie du règne de Hugues Capet. Mais Gerbert a laissé en outre des sermons, des poésies et des traités de géométrie et de mathématiques. M. Olleris a donné en 1867 les Œuvres de Gerbert et une excellente biographie de l'auteur.

ODON, MOINE DE SAINT-MAUR

La vie du comte Bouchard, qui vivait sous Hugues Capet et Robert, a été écrite par Odon, moine de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Bouchard avait été le restaurateur de cette abbaye, où il mourut, en 1012. L'auteur dit lui-même avoir écrit cette biographie en 1058. « A proprement parler, dit M. Guizot, c'est moins une histoire qu'un éloge, et les faits généraux de l'époque y tiennent peu de place; mais on y trouve sur les mœurs du temps, sur les intérêts et les travaux qui pouvaient remplir la vie de l'un des principaux vassaux des premiers Capétiens quelques détails curieux et racontés avec assez de naïveté. »

HELGAUD, VIE DU ROI ROBERT

Helgaud était contemporain du roi Robert, dont il a laissé la biographie. Il était moine à l'abbaye de Fleuri et avait étudié sous le célèbre abbé Abbon. Sa mort doit vraisemblablement être placée en 1048.

L'unique ouvrage qui nous reste de lui est l'*Abrégé de la vie du roi Robert*, titre qui indique non pas que cet écrit est extrait d'un autre plus étendu, mais qu'il n'est qu'une histoire abrégée du roi. Helgaud avertit lui-même le lecteur qu'il ne s'est pas propsé de parler des guerres soutenues par Robert ni des affaires politiques où il a été

mêlé. Il s'est borné à nous donner une sorte d'oraison funèbre roulant uniquement sur la piété du prince, sur ses jeûnes, ses mortifications, ses prières, sa charité pour les pauvres, l'affection qu'il portait aux moines, les biens dont il les combla, enfin quelques miracles qui lui furent attribués. Certains détails offrent une peinture naïve de la simplicité des mœurs du temps. Le style est rude, obscur, peu naturel.

LETTRES DE FULBERT, ÉVÊQUE DE CHARTRES

C'est le plus important des ouvrages de l'évêque de Chartres, une des lumières de l'Église de France au XIe siècle. Fulbert avait fait ses études à Reims en même temps que le roi Robert, avec qui il entretint toujours d'amicales relations. C'est par l'appui de ce roi qu'il fut élu évêque de Chartres en 1007. Il correspondait avec tous les grands personnages de son siècle, qui recouraient à lui comme à un oracle. Il mourut en 1029.

Il a laissé : 1° 138 lettres écrites par lui ou qui lui sont adressées : la plupart ont une grande importance historique; 2° 10 sermons; 3° des hymnes.

CHRONIQUE DE RAOUL GLABER

Raoul dit Glaber ou le Chauve, né probablement en Bourgogne, publia son ouvrage en 1047 et vivait encore en 1048. On ne connaît sa vie que par ce qu'il en dit lui-même dans son histoire. Il fut successivement moine dans les abbayes de Saint-Léger de Champeaux, de Saint-Bénigne de Dijon, de Notre-Dame du Moûtiers, de Saint-Germain d'Auxerre, de Beze et de Cluny.

Son histoire est dédié à l'abbé de Cluny, Odilon. Elle est divisée en 5 livres, sans compter l'épître dédicatoire à saint Odilon et deux préfaces, l'une à la tête du troisième livre et l'autre qui précède le quatrième. Glaber s'était proposé

d'écrire les principaux événements arrivés depuis l'an 900 jusqu'en 1046, non seulement en France, mais dans tous les pays de l'Europe. Non content d'avoir étendu à ce point la sphère de son livre et d'y traiter à la fois, comme l'exigeait presque l'état de la société à cette époque, des affaires ecclésiastiques et des affaires civiles, il y mêla la métaphysique à l'histoire, la poésie à la prose. Peu d'ouvrages de ce temps surpassent le sien en confusion et en inexactitude.

On a du même historien une *Vie de Guillaume*, abbé de Saint-Bénigne de Dijon.

GUIBERT DE NOGENT

C'est un des historiens les plus intéressants et les plus importants du moyen âge. Il était né en 1053 dans le pays de Beauvais, se fit moine à onze ans dans l'abbaye de Saint-Germer de Flay et y resta jusqu'en 1104, époque où il fut nommé abbé de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, dans le diocèse de Laon. Il mourut en 1124.

Ses deux principaux ouvrages, ceux auxquels nous avons emprunté quelques extraits, sont :

1° Sa propre biographie. Elle est divisée en trois livres. Les deux premiers sont consacrés aux souvenirs de ses plus jeunes années et nous donne une peinture exacte de l'intérieur des cloîtres et de l'état des âmes au xi[e] siècle. Le troisième, plus important au point de vue historique, est l'histoire de la formation de la commune de Laon et de la lutte des bourgeois de cette villle avec leur évêque Baudri. C'est l'histoire la plus détaillée et la plus vivante que le moyen âge nous ait laissée sur les communes de cette époque.

2° L'*Histoire des croisades*, que l'auteur appelle lui-même *Gesta Dei per Francos*, c'est-à-dire « les gestes de Dieu par les Francs ». L'abbé Guibert a écrit en outre un *Traité sur la prédication*, des *Commentaires moraux sur la Genèse et sur les prophètes*, un traité sur les reliques des saints et plusieurs autres traités théologiques.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE D'ORDERIC VITAL

Orderic Vital naquit le 16 février 1075, en Angleterre. A l'âge de dix ans, il fut envoyé par son père au monastère de Saint-Evroul (en Normandie) et fut reçu en 1085 au nombre des moines. C'est là qu'il partagea son temps entre la prière et l'étude, jusqu'en 1141, âge où la vieillesse et les infirmités l'obligèrent à mettre un terme à ses travaux. Il était âgé de soixante-six ans, et l'on ne sait s'il vécut longtemps après cette époque. Nous ne le connaissons absolument que par son ouvrage. On y voit que c'était un homme des plus instruits, versé dans la littérature classique, mais connaissant aussi les poèmes de chevalerie en vogue à l'époque où il vivait. Il aime à faire parade de son érudition, se sert souvent des termes propres à l'antiquité romaine et emploie même des mots grecs recueillis dans les écrits des Pères de l'Eglise. C'était un bel esprit, aimant à composer des vers latins et fournissant des épitaphes à ceux qui lui en demandaient. Il a rarement vu les événements qu'il raconte et les lieux qui en furent le théâtre ; mais il a entendu beaucoup de témoins oculaires, dont il a recueilli soigneusement les récits. Son histoire n'est pas une chronique brève et sèche, comme la plupart des documents de ce genre au XIIe siècle : c'est une composition animée, pleine de narrations, de tableaux, de portraits et de discours. Non seulement il raconte, mais il juge et apprécie. Enfin, comme l'a dit M. Léopold Delisle (dont nous ne faisons que résumer ici la notice placée en tête du 2e volume de l'édition d'Orderic, publiée par M. Leprévost), ce qui fait de son histoire ecclésiastique un des ouvrages les plus originaux de la littérature du moyen âge, c'est le soin minutieux avec lequel l'auteur a recueilli des faits qui, au premier abord, pouvaient paraître insignifiants, des détails que dédaignent la plupart des chroniqueurs. Fait singulier ! l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital n'a guère

été connue qu'en 1619, époque où elle fut publiée pour la première fois par André Duchesne.

Telle que nous la possédons, elle est divisé en treize livres, dont voici en résumé le sujet : I. Vie de Jésus-Christ et abrégé de l'histoire universelle jusqu'en 1141. — II. Vie des apôtres, des principaux disciples et de saint Martial; histoire des papes. — III. Résumé des principaux événements de l'histoire de Normandie jusqu'au milieu du XI[e] siècle. — IV et V. Règne de Guil-Claume le onquérant. — VI. Donation à l'abbaye de Saint-Evroul, à la fin du XI[e] et au début du XII[e] siècle. — VII. Divers événements du règne de Guillaume le Conquérant. — VIII. Evénements du règne de Guillaume le Roux. — IX. Histoire de la première croisade. — X. Événements de la fin du règne de Guillaume le Roux et du commencement du règne de Henri I[er]. — XI. Événements du règne de Henri I[er] jusqu'en 1114. — XII. Evénements du règne de Henri I[er] jusqu'à 1131. — XIII. Fin du règne de Henri I[er] et règne d'Etienne jusqu'en 1141.

ANNE COMNÈNE

Elle était fille de l'empereur Alexis I[er] et de l'impératrice Irène Ducas. Née en 1083, elle mourut en 1148. Témoin, dans son enfance, du passage des premiers croisés à Constantinople, elle put voir dans sa vieillesse la seconde croisade, prêchée par saint Bernard. Elle a écrit la vie de son père, Alexis Comnène.

Cette histoire, intitulée l'*Alexiade* et divisée en 15 livres, jette une assez vive lumière sur certains événements des croisades négligés par les chroniqueurs latins. C'est plutôt un panégyrique de la conduite d'Alexis qu'un véritable ouvrage historique. Anne Comnène montre les croisés sous le jour le plus noir et dépeint son père comme un héros, ce qui est loin d'être la vérité.

VIE DE LOUIS LE GROS

Par Suger,

ABBÉ DE SAINT-DENIS.

Suger naquit en 1081, sur le territoire de Saint-Omer, et fut élevé au monastère de Saint-Denis, où il devint l'ami du jeune prince Louis, fils de Philippe Ier. Il acheva ses études au monastère de Saint-Florent de Saumur, revint à Saint-Denis en 1103, y devint le confident de l'abbé Adam et en 1122 le remplaça comme abbé. Sa biographie se confondant dès lors avec l'histoire même des règnes de Louis VI et de Louis VII, pendant lesquels il eut en main le gouvernement du royaume, nous ne parlerons de lui que comme auteur et comme historien. Il a laissé les écrits suivants :

1° *Histoire de Louis le Gros.* — C'est l'ouvrage capital de Suger : il a été composé peu de temps après la mort du roi qui en est le sujet Il ne faut point y voir une histoire complète du règne. Bien des faits, même des plus importants, sont omis, et la chronologie y est très imparfaitement observée. C'est plutôt un panégyrique qu'une biographie. Néanmoins le livre est un document historique des plus précieux, tant par les détails intimes qu'il nous donne sur la vie du roi que par la haute autorité de Suger, témoin oculaire et acteur principal dans la plupart des événements qu'il met sous nos yeux. L'œuvre est dédiée à Joscelin, évêque de Soissons.

2° *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale.* — Il fut commencé l'an 1145, sur la prière des religieux de Saint-Denis, et traite de l'accroissement et de l'amélioration des propriétés du monastère, de la reconstruction et des embellissements de l'église de Saint-Denis.

3° *De la consécration de l'église de Saint-Denis.* — Ouvrage où Suger avait rapporté, dès 1143, les circons-

tances de la dédicace de l'église, et qu'il refondit ensuite dans le mémoire précédent.

4° *Lettres*. — On en possède vingt-six, c'est-à-dire une très minime partie de l'œuvre épistolaire de Suger; heureusement que ces lettres ont trait précisément à la période la plus importante de sa vie, celle de sa régence.

Il est certain que Suger avait commencé, dans les dernières années de sa vie, une *Histoire de Louis le Jeune*, que la mort vint interrompre ; un fragment de cette histoire a été découvert en 1873 par M. Jules Lair : il a trait aux premières années du règne de Louis VII et révèle des faits entièrement inconnus jusqu'alors.

Le style de Suger est obscur, pénible et entortillé; mais on trouve dans les *Gestes de Louis le Gros* un certain nombre de beaux morceaux d'histoire, quelques descriptions animées et colorées. L'édition que nous citons est celle de Lecoy de La Marche, publiée par la Société de l'histoire de France.

HISTOIRE DES CROISADES DE GUILLAUME DE TYR

Guillaume de Tyr, né probablement en Terre-Sainte, étudia les lettres en Occident, sans doute à Paris. Il revint à Jérusalem et obtint en 1167 l'archidiaconat de la métropole de Tyr. Il fut chargé ensuite de faire l'éducation du jeune Baudoin, fils du roi de Jérusalem Amaury, qui devint roi à son tour, en 1173. Guillaume de Tyr fut alors nommé chancelier du royaume et en 1174 archevêque de Tyr. Il était mort en 1193.

On n'a plus conservé de Guillaume de Tyr que l'*Histoire des croisades*, qui s'étend de l'époque des successeurs de Mahomet jusqu'à l'an 1183. Elle est divisée en 23 livres. Dans les 15 premiers, qui vont jusqu'en 1142, l'historien raconte des événements dont il n'a point été le témoin. Les huit derniers renferment l'histoire de son propre temps. Il est probable que Guillaume entreprit

ce grand ouvrage vers 1169, lorsque le roi Amaury lui confia l'éducation de son fils. Guillaume de Tyr est sans contredit le plus intéressant de tous les historiens des croisades. Son livre est écrit avec une fermeté et une impartialité assez rares pour l'époque. Il est supérieur aux écrivains ses contemporains par son érudition historique et géographique, si défectueuse qu'elle soit en certains points.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — RÈGNE DE HUGUES CAPET. — SA LUTTE CONTRE LE PRÉTENDANT CHARLES DE LORRAINE ET CONTRE ARNULF, DESCENDANT DES CAROLINGIENS (987-996).

§ 1. Première assemblée des grands du royaume à Senlis 2
§ 2. Charles de Lorraine essaye d'émouvoir l'archevêque de Reims Adalbéron 5
§ 3. Seconde assemblée de Senlis. Election du duc des Francs (987) 6
§ 4. Borel, comte de Barcelone, demande du secours à Hugues Capet contre les Sarrasins d'Espagne (987) 9
§ 5. Hugues Capet fait couronner son fils Robert à Orléans (987) 10
§ 6. Lettre de Hugues Capet aux empereurs d'Orient Basile II et Constantin VIII pour leur proposer son alliance et leur demander une princesse de leur sang pour son fils Robert 11
§ 7. Ascelin, évêque de Laon, trahit Charles de Lorraine et le livre à Hugues Capet (avril 991). 12
§ 8. Arnulf, archevêque de Reims, jugé au concile de Saint-Basle (juin 991) 15
§ 9. Lettre de Hugues Capet au pape Jean XVI pour se plaindre d'Arnulf 18
§ 10. Querelle du comte Bouchard de Corbeil et du comte de Champagne Eudes Ier (991) 19
§ 11. Hugues Capet et Bouchard, comte de Corbeil. 21
§ 12. Paroles de Hugues Capet mourant à son fils Robert 24

II. — Règne du roi Robert le Pieux (996-1031). — Puissance des grandes familles féodales. — Efforts de Robert pour retenir sous la domination royale la Bourgogne et la Champagne. — Divisions dans la famille royale. — L'an Mil. — Premières insurrections populaires.

§ 1. Portrait du roi Robert........................ 25
§ 2. Le roi Robert et les pauvres.................. 26
§ 3. Mariage de Robert et de Constance d'Arles. Les Provençaux à la cour de France............. 30
§ 4. Lettre de Fulbert de Chartres au roi Robert au sujet de Geoffroi, vicomte de Châteaudun (après 1019)................................ 31
§ 5. Lettre de Fulbert au roi Robert au sujet du comte d'Anjou, accusé de meurtre (1016)... 33
§ 6. Lettre de Foulque Nerra, comte d'Anjou, au roi Robert, au sujet de la couronne d'Italie (1024).. 35
§ 7. Lettre de Fulbert au roi Robert au sujet de Lisiard, usurpateur de l'évêché de Meaux, et du comte de Blois Eudes II (1025-1026)...... 36
§ 8. Affaire de la succession de Bourgogne. Conquête de ce pays par le roi Robert (1002-1015). 38
§ 9. Le roi Robert et le comte de Blois. Entrevue d'Yvoi (1024)................................ 41
§ 10. Les fils du roi Robert : divisions dans la famille royale (1016-1031)................... 45
§ 11. Une hérésie sous le roi Robert. Concile d'Orléans (1022)................................ 49
§ 12. Révolte des paysans normands (997).......... 53
§ 13. L'an Mil.................................... 54

III. — Règne de Henri Ier (1031-1060). — Lutte contre les grands vassaux. — La paix et la trêve de Dieu.

§ 1. Mort du roi Robert et de la reine Constance (1031-1032). Henri I lutte contre son frère Robert.................................... 57

§ 2. Prise de Sens par Henri Ier.................. 58
§ 3. La famine en France en 1033.................. 59
§ 4. Révolte d'Odon, frère de Henri Ier............ 63
§ 5. Le plus ancien monument relatif à la paix de Dieu (998).............................. 65
§ 6. Statuts du concile de Touloujes (1041)........ 67
§ 7. Le sacre de Philippe Ier à Reims.............. 70

IV. — La première croisade. — Son caractère et ses résultats (1096-1099).

§ 1. Préliminaires de la croisade. Lettre attribuée à Sylvestre II.............................. 74
§ 2. Les pèlerinages en Terre-Sainte. Letbald....... 76
§ 3. Les pèlerinages en Terre-Sainte. Odalric, évêque d'Orléans.............................. 78
§ 4. Souffrances des pèlerins qui visitent Jérusalem. Pierre l'Ermite.............................. 79
§ 5. Emotion causée en France par les prédications de Pierre l'Ermite (1093-1095).......... 83
§ 6. Discours du pape Urbain II au concile de Clermont (1095).............................. 84
§ 7. Lettre d'Urbain II à l'empereur grec.......... 86
§ 8. Enthousiasme produit par la croisade.......... 87
§ 9. Effet produit en France par la croisade........ 89
§ 10. Perfidie des Grecs à l'égard des croisés....... 92
§ 11. Les croisés assiègent Nicée.................. 93
§ 12. Bataille de Dorylée.......................... 95
§ 13. Marche des croisés à travers l'Asie Mineure... 97
§ 14. Souffrance des croisés en Asie Mineure........ 98
§ 15. Traversée du Taurus.......................... 100
§ 16. Incidents merveilleux du siège d'Antioche.... 101
§ 17. La découverte de la sainte lance ranime le courage des croisés.......................... 110
§ 18. Lettre des chefs de la croisade au pape Urbain II.............................. 112

V. — Règne de Philippe Ier (1060-1108). — Conquête de l'Angleterre par les Normands. — La réforme ecclésiastique. — Excommunication de Philippe Ier. — Dernières années du règne.

§ 1 La Normandie se dispose à envahir l'Angleterre. La papauté reconnaît la légitimité des droits de Guillaume (1066)........................ 120
§ 2. Lettre de Grégoire VII à Guillaume le Conquérant.. 121
§ 3. La simonie.. 126
§ 4. La réforme du clergé au XIe siècle. L'évêque réformateur Hugues........................ 126
§ 5. Goût du XIe siècle pour les monastères....... 127
§ 6. Philippe Ier épouse Bertrade d'Anjou (1092).... 129
§ 7. Plaintes de Hugues de Flavigny sur le mariage de Philippe Ier........................ 130
§ 8. Le pape Urbain II excommunie Philippe Ier au concile de Tours (1096).................... 132
§ 9. Nouvelle excommunication de Philippe Ier au concile de Poitiers........................ 134
§ 10. Concile de Paris (1104). Le roi renonce à Bertrade et reçoit l'absolution.............. 137
§ 11. Mésintelligence de la reine Bertrade d'Anjou et de son beau-fils, le prince Louis. Elle essaye de l'empoisonner (1100-1101).......... 139
§ 12. Guerre du prince Louis contre le sire de Montmorency (1101) 143
13. Guerre contre Dreu de Mouchy (1101)........ 144
14. Guerre contre Mathieu, comte de Beaumont (1102).. 145
§ 15. Guerre contre Eble de Roucy (1103)......... 148

Notices sur les auteurs et les ouvrages dont les extraits sont tirés.................................. 153

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

A LA LIBRAIRIE HACHETTE.

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 grav. » 50

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 grav. » 50

Les Invasions barbares. 1 vol. petit in-16, avec 11 gr. » 50

Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 grav. » 50

Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 grav. » 50

Ouvrages portés au catalogue officiel des bibliothèques de quartier et des livres de prix pour les lycées.

Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16. 50 c.

Vie de Richelieu. 1 vol. in-12. 1 fr.

Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881.) 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie.

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8°. 6 fr.

Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. 1 vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881.) 6 fr.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD

LES CAPÉTIENS DU XIIe SIÈCLE

LOUIS VI ET LOUIS VII

EXTRAITS DE SUGER,
DES CHRONIQUES DE SAINT-DENIS,
DES LETTRES DE SAINT BERNARD, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER ET **A. LUCHAIRE**
Docteurs ès lettres

Ouvrage contenant 15 gravures



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Notre histoire a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de six volumes : 1° *La Gaule et les Gaulois;* 2° *La Gaule romaine;* 3° *La Gaule chrétienne;* 4° *Les invasions barbares en Gaule;* 5° *Les Francs; Clovis et ses fils;* 6° *Les fils de Clotaire;* 7° *Les Rois fainéants et les maires du palais.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

LES CAPÉTIENS DU XII[e] SIÈCLE

LOUIS VI ET LOUIS VII

I

RÈGNE DE LOUIS VI, DIT LE GROS. PREMIÈRES LUTTES CONTRE LA FÉODALITÉ DE L'ILE-DE-FRANCE. GUERRES AVEC HENRI I[er], ROI D'ANGLETERRE ET DUC DE NORMANDIE (1108-1120).

§ 1. — COURONNEMENT DE LOUIS LE GROS (3 août 1108).
(*Chroniques de Saint-Denis*, t. III, p. 251.)

Le noble damoiseau, Louis, qui en sa jeunesse avait mérité l'amour et la grâce de sainte Eglise par le grand souci et par la grande peine qu'il avait mis à la défendre; et aussi comme il avait soutenu la cause des pauvres et des orphelins, et dompté par ses vertus les tyrans et les ennemis du royaume, aussi par la volonté de Dieu fut-il appelé à la hautesse et à la seigneurie du royaume par le commun accord et désir des prudhommes et des bonnes gens. Sur le commun avis des prudhommes et mêmement du sage Yves, évêque de Chartres [1], fut décidé que,

1. Ives de Chartres, évêque célèbre par sa science et l'intégrité de ses mœurs, fut persécuté par Philippe I[er]

pour éviter les troubles et les rebellions des malfaiteurs du royaume, on s'assemblerait à Orléans pour le couronner hâtivement. Là furent convoqués Daimbert, archevêque de Sens, et les évêques de sa province; c'est à savoir : Galon, l'évêque de Paris; Manassès, l'évêque de Meaux; Jean, l'évêque d'Orléans; Guy, l'évêque de Chartres; Hugues, l'évêque de Nevers, et celui d'Auxerre également. Le jour de l'invention de saint Etienne, au mois d'août, ils s'assemblèrent à la cité d'Orléans; là il fut sacré et couronné comme roi par la main de Daimbert, archevêque de Sens; la couronne lui mirent en tête et lui ceignirent l'épée de justice pour qu'il prît vengeance des malfaiteurs du royaume; là il revêtit le sceptre et les autres ornements pour la défense de sainte Eglise, du clergé et des pauvres gens, par la voix et par la requête du clergé et du commun peuple.

§ 2. — EXPÉDITION DE LOUIS VI CONTRE LE SIRE DE BOURBON (1108-1109) 1.

(Suger, *Œuvres complètes*, p. 96.)

Pour qu'il parût donc clairement qu'en aucune partie de la terre l'efficacité de la vertu royale n'était

pour n'avoir pas voulu donner son assentiment au mariage adultère du roi avec Bertrade d'Anjou, et joua, jusqu'en 1115, année de sa mort, un rôle important dans les affaires de la royauté, surtout depuis l'avènement de Louis le Gros.

1. Nous croyons devoir fixer au début même du règne de Louis le Gros, c'est-à-dire beaucoup plus tôt qu'on ne le fait d'ordinaire, cette expédition du Bourbonnais, qu'on a placée, sur la foi des Bénédictins, en 1115 ou en 1117. La date de 1108-1109 ressort des recherches sa-

renfermée dans les étroites limites de certains lieux, un nommé Allard Guillebaut, homme habile et beau parleur de son métier, vint des frontières de Berri trouver le roi. Il exposa en termes assez éloquents les réclamations de son beau-fils et supplia humblement le seigneur Louis de citer en justice par devant lui, en vertu de son autorité souveraine, le noble baron Aimon, surnommé Vairevache, seigneur de Bourbon, qui refusait justice à ce beau-fils; de réprimer la présomptueuse audace avec laquelle cet oncle dépouillait son neveu, fils de son frère aîné Archambaud, et de fixer par le jugement des Français la portion de biens que chacun devait avoir. Craignant que des guerres privées ne fussent pour la méchanceté une occasion de s'accroître et que les pauvres, accablés de vexations, ne portassent la peine de l'orgueil d'autrui, le monarque cita en justice le susdit Aimon. Ce fut en vain; celui-ci, se défiant de l'issue du jugement, refuse de se présenter. Alors, sans se laisser arrêter ni par les plaisirs ni par la paresse, Louis marcha vers le territoire de Bourges à la tête d'une nombreuse armée, alla droit à Germigny, château bien fortifié, appartenant à ce même Aimon et assaillit vigoureusement la place. Ledit Aimon, reconnaissant qu'il n'avait aucun moyen de résister et perdant tout espoir de sauver sa personne et son château, ne trouva d'autre voie de salut que d'aller se jeter aux pieds du seigneur roi. S'y prosternant plusieurs fois, au grand étonnement de la foule des spectateurs, il pria instamment le roi de se montrer miséricordieux envers lui, rendit sondit château, et se remit entière-

vantes de M. Chazaud, auteur de la *Chronologie des sires de Bourbon.*

ment lui-même à la volonté de la majesté royale. Le seigneur Louis garda le château, conduisit Aimon en France pour y être jugé, fit, avec autant d'équité que de piété, terminer la querelle entre l'oncle et le neveu par le jugement et l'arbitrage des Français et mit fin, à force de fatigues et d'argent, aux peines et à l'oppression qu'avait à souffrir une foule de gens. Il prit ensuite l'habitude de faire souvent, et toujours avec la même clémence des expéditions semblables dans ce pays pour y assurer la tranquillité des églises et des pauvres [1].

§ 3. — LOUIS LE GROS FAIT PRISONNIER HUGUES LE JEUNE, SIRE DU PUISET [2] (1111).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 70-76.)

De même que le fruit agréable d'un arbre fécond reproduit sa saveur odorante quand on transplante sa racine ou que l'on greffe ses branches, de même l'iniquité et la méchanceté , qu'on devrait extirper partout, se communiquent, comme le goût amer de l'absinthe, en passant d'une nombreuse série de scélérats, à l'un de leurs descendants. Tel était le cas de Hugues du Puiset, homme méchant, riche de sa perversité propre et de celle de ses ancêtres.

1. Traduction de Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. III, p. 299.

2. Le Puiset, château fort, situé dans le département d'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Janville. Les seigneurs du Puiset interceptaient les communications entre Paris et Orléans. Un des prédécesseurs de Hugues le Jeune avait déjà forcé le roi Philippe I[er] à battre en retraite.

Quand il eut reçu le fief du Puiset de son oncle Guy (son père, le plus orgueilleux des hommes, avait pris les armes dès le commencement de la croisade), il ne cessa, comme un détestable rejeton, d'imiter son père en tout genre de malice; mais ceux que le père déchirait à coups de fouet, lui, encore plus cruel, les faisait mourir du venin des scorpions. Glorieux d'avoir impunément opprimé avec la dernière inhumanité de pauvres églises et des monastères, il s'avança dans la voie du crime jusqu'à ce point où ceux qui font le mal tombent, sont chassés et ne peuvent rester debout. N'ayant donc aucun égard ni au Roi de tous les hommes, ni au roi des Français, il attaque la très noble comtesse de Chartres ainsi que son fils Thibaut, jeune homme distingué par sa beauté comme par son activité guerrière, ravage leurs terres jusqu'à Chartres, les livre au pillage et au feu. La noble comtesse et son fils essayèrent de se venger suivant leurs moyens, mais s'y prirent un peu tard et avec des forces insuffisantes; c'est à peine s'ils osaient s'approcher du Puiset de plus de huit ou dix milles; l'audace de Hugues était telle, son orgueilleuse puissance était arrivée à ce point que, s'il comptait peu d'amis, il avait beaucoup de serviteurs; beaucoup de gens accouraient à sa défense qui au fond soupiraient après sa ruine. Il était beaucoup plus redouté qu'il n'était aimé.

Le susdit comte Thibaut s'aperçut bientôt qu'il pourrait peu de chose par lui-même contre son ennemi, beaucoup avec le secours du roi; il alla donc le trouver avec sa très noble mère, qui s'était toujours montrée dévouée à la personne royale, le pousse avec les plus vives instances à lui promettre son aide et lui rappelle que sa famille a mérité ce

bienfait par les nombreux services qu'elle lui a rendus. Puis il lui remet en mémoire quelques-uns des méfaits de Hugues, de son père, de son aïeul et de ses ancêtres. « Rappelez-vous, lui-dit-il, seigneur roi, comme il convient à la majesté royale, l'affront et la honte que l'aïeul de Hugues a infligés à votre père Philippe, quand celui-ci, cherchant à venger toutes les injures qu'il avait reçues, fut ignominieusement repoussé du Puiset; quand, aidé par des parents aussi méchants que lui, formant une coalition factieuse, il poursuivit son armée en déroute jusqu'à Orléans, prit le comte de Nevers, Lancelin de Beaugency, près de cent chevaliers et même, chose inouïe, osa jeter quelques évêques dans une indigne prison. » Continuant son réquisitoire, Thibaut expliqua au roi l'origine véritable de ce château du Puiset, qui avait été bâti par la reine Constance au milieu de la terre de Saint-Denis pour la protéger; comment ensuite ce château avait été usurpé sans qu'on ait rien laissé au roi que les outrages qu'on lui faisait. Il ajouta que maintenant les gens du pays de Chartres, de Blois et de Châteaudun, sur lesquels Hugues avait coutume de s'appuyer, non seulement étaient disposés à rester neutres, mais même à se retourner contre lui, et qu'il serait facile au roi, s'il le voulait, de venger les injures de son père et les siennes en détruisant le château et en en dépouillant le sire du Puiset; que, s'il se refusait de punir les outrages qu'il avait subis pour sa part et ceux dont se plaignaient les personnes qui avaient bien mérité de lui, il lui fallait au moins regarder comme sienne et faire cesser l'oppression des églises, le pillage des pauvres, les vexations impies des veuves et des orphelins, et tous les méfaits que Hugues commettait

contre la terre des saints martyrs et ses habitants.

Le roi, touché de ces exhortations et de beaucoup d'autres, donne jour à Thibaut pour traiter de cette affaire, et nous nous rassemblons à Melun. Là affluent nombre d'archevêques, d'évêques, de clercs et de moines qui viennent accuser Hugues, ce loup ravisseur qui dévorait leurs terres, se jettent aux pieds du roi, qui s'y refuse, pour le prier de punir cet insatiable brigand, d'arracher de la gueule de ce dragon les prébendes que la libéralité des rois assigna dans la Beauce, terre fertile en froment, aux serviteurs de Dieu, d'affranchir les propriétés des prêtres qui souffrent du joug cruel de ce pharaon, enfin de rendre à la liberté les possessions de Dieu, de ce Dieu dont il est le vicaire et dont il porte la vivante image en lui-même. Le roi accueille leurs plaintes de grand cœur. Les prélats de l'église, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Orléans, le vénérable Yves de Chartres, qui avait été si longtemps retenu prisonnier et jeté violemment malgré ses plaintes dans les cachots du Puiset, s'en retournent dans leur pays. Lui qui ne faisait rien à la légère, sur l'avis favorable de l'abbé Adam, mon prédécesseur, d'heureuse mémoire, me renvoie à Toury en Beauce, dont j'avais le commandement. Ce domaine [1] du bienheureux Denis, riche et fertile en blé, n'était fortifié d'aucune façon. Le roi m'ordonne, pendant que lui-même citerait Hugues à sa cour pour répondre à ces accusations, de veiller sur la ville, de la munir autant que possible d'une garnison de troupes royales et abbatiales et d'empêcher que Hugues ne vînt y

1. Toury, département d'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Janville.

mettre le feu; car le roi comptait s'y fortifier et de là, à l'exemple de son père, se porter à l'attaque du château.

Je parvins en peu de temps, avec l'aide de Dieu, à former une nombreuse troupe de chevaliers et d'hommes de pied. Cependant, Hugues ayant fait défaut à la citation et se trouvant ainsi condamné, le roi vint nous rejoindre à Toury avec des forces considérables, et somma le rebelle de remettre le château, dont il était dépossédé par jugement. Il refuse; aussitôt le roi, se mettant à l'attaque du château, fait approcher ses chevaliers et ses fantassins. Ses nombreuses balistes, les arcs, les écus, le glaive, et la guerre, tout est déployé contre le coupable. Vous auriez vu des deux parts avec le plus grand étonnement tomber une pluie de flèches, briller les casques étincelants, sous une grêle de coups se briser et se transpercer les boucliers; quel spectacle s'offrirait ensuite à vos yeux surpris! Les ennemis, repoussés d'abord par la grande porte dans l'intérieur du château, combattent les nôtres du haut des remparts, font pleuvoir sur nous une grêle horrible et presque intolérable, même pour les plus audacieux, jetant des poutres et des pieux, et commencent à nous mettre en échec, mais sans pouvoir y parvenir tout à fait. D'autre part, les chevaliers du roi combattent vigoureusement, avec toute l'énergie de leur corps et de leur âme : les boucliers brisés, ils se servent d'ais, de poutres, de toutes les planches qu'ils peuvent trouver pour se protéger et enfoncer les portes. Des chariots que nous avions fait charger d'une grande quantité de bois sec mêlé de graisse pour servir à brûler ce repaire (car c'était tous des excommuniés et de vrais fils du diable) sont poussés contre les

portes afin d'allumer ainsi un incendie que rien ne pourrait éteindre, et pour protéger en même temps les nôtres derrière les monceaux de bois accumulés. Pendant que tous rivalisent, les uns à qui allumera le feu, les autres à qui pourra l'éteindre, au milieu de cette lutte dangereuse, le comte Thibaut, plein de ressentiment pour les injures qu'il a subies, attaque le château par le côté qui regarde Chartres; un grand nombre de gens à cheval et à pied l'accompagnent. Il excite les siens à monter sur la pente déclive du fossé, mais gémit de les voir redescendre et même tomber; il a beau les forcer à ramper doucement et la figure tournée à terre, il les voit bientôt retomber dans le bas et rester étendus sur le dos; il cherche à reconnaître ceux qui, dans cette chute dangereuse, écrasés par les pierres qui roulent, ont perdu la vie. En effet, des chevaliers montés sur de rapides chevaux faisaient le tour du château pour le défendre, tuaient ceux que surprenait leur arrivée inopinée, les mutilaient et précipitaient du haut des fossés ceux qu'ils avaient gravement blessés.

Déjà les bras rompus et les genoux affaiblis laissaient prévoir la fin de l'assaut, lorsque la main forte et toute-puissante du Dieu omnipotent, voulant prendre complètement sur soi seul la cause d'une si grande et si juste vengeance, suscita le courage et le souffle robuste d'un prêtre chauve qui était venu avec les communautés des paroisses de la patrie française. Elle rendit possible pour lui, contre toute attente humaine, ce qui se trouvait être impossible pour le comte et pour ses hommes d'armes. Ce prêtre, montant avec rapidité, nu-tête et n'ayant devant lui pour le protéger qu'une mauvaise planche, arrive jusqu'à la palissade : se cachant sous

les bois qui en masquaient les ouvertures, il l'arrache pièce à pièce. Tout joyeux de voir qu'il réussit aussi facilement, il fait signe aux hommes du roi, qui hésitaient à venir et restaient inactifs dans la plaine, de lui porter secours. Ceux-ci, voyant ce prêtre sans armes détruire courageusement la palissade, font un bond jusqu'à lui, les armes à la main; ayant avec eux des haches et des outils de fer, ils les appliquent à la clôture, la coupent, la brisent, et, comme si c'eût été les murs d'une autre Jéricho qui tombaient, la même heure vit la barrière s'abaisser et les troupes du roi et du comte pénétrer enfin dans l'enceinte. Un grand nombre des assiégés, pris entre les deux troupes armées, furent vite pris et livrés à la sévérité des vainqueurs. Les autres, et parmi eux Hugues, voyant que le mur intérieur du château ne suffisait plus à les protéger, se retirèrent dans la plus haute tour en bois élevée sur la motte. Mais bientôt, frappés de terreur à la vue des traits menaçants de la troupe qui le poursuivait, il consentit à se rendre et fut retenu prisonnier dans sa propre maison. Il reconnut alors avec tristesse, quand il fut dans les fers, quelles calamités enfante l'orgueil. Le roi, en possession de sa victoire, emmena ses nobles captifs, proie digne de la majesté royale, fit vendre à l'encan tout le matériel et toutes les richesses du château, et ordonna que le château lui-même, sauf le donjon, fût livré aux flammes.

§ 4. — SECONDE GUERRE CONTRE HUGUES DU PUISET, QUI ASSIÈGE TOURY. — SUGER PARVIENT CEPENDANT A Y PÉNÉTRER (1112).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 83.)

A cette longue distance, je n'avais de moyen de

savoir si la place n'était pas encore prise que de regarder continuellement si la tour à trois étages dont elle est munie apparaissait encore à l'horizon. En effet, elle eût été infailliblement brûlée par les ennemis s'ils s'étaient emparés de la forteresse. Comme ces derniers occupaient tout le pays et le dévastaient par leurs brigandages, je ne pus déterminer à me suivre aucun des hommes qui venaient à ma rencontre. Mais moins on est nombreux, plus on est sûr de ne pas être aperçu. Au coucher du soleil, l'ennemi, qui avait assailli les nôtres pendant tout le jour, ayant ralenti ses attaques par excès de fatigue, je me mêlai dans ses rangs comme un des siens, et, après avoir épié le moment favorable, je m'élançai non sans péril vers la porte du milieu, qui me fut heureusement ouverte par les gardiens du rempart à qui j'avais fait signe : ainsi, avec l'aide de Dieu, je rentrai promptement dans la place.

§ 5. — GUERRES DE LOUIS LE GROS AVEC HENRI Ier, ROI D'ANGLETERRE ET DUC DE NORMANDIE (1109-1120). — PORTRAIT DU ROI D'ANGLETERRE.

(Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 267.)

Henri [1] vint à bout d'humilier ses ennemis avec l'aide du Tout-Puissant. Depuis qu'il eut réuni sur sa tête la couronne d'Angleterre et le duché de Normandie, il gouverna ces deux Etats avec sagesse et jouit d'une constante prospérité par l'attention qu'il eut à ne jamais rien relâcher de sa première vigueur ni de la sévérité des lois. Il sut tenir en bride la no-

1. Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant, avait succédé à son frère Guillaume le Roux en 1100.

blesse inquiète, prévenir les émotions de la bourgeoisie pétulante, réprimer les attentats des tyrans audacieux qui voulaient s'égaler à lui. Quant à ceux qui étaient naturellement pacifiques, les personnes



Fig. 1. — Sceau de Henri Ier, roi d'Angleterre.

religieuses et le petit peuple, il les traitait toujours avec douceur et ne cessa de les protéger. Affermi dans la possession de ces pays de deçà et de delà la mer, il mit toute son application à procurer la paix à ses peuples et exerça des châtiments rigoureux sur ceux qui osèrent la troubler. Cependant l'abondance et les délices dans lesquelles il nageait altérèrent la pureté

de ses mœurs. Il se livra sans réserve à la volupté, vice qui le domina jusqu'à la vieillesse. Habile à s'enrichir, il augmenta considérablement ses revenus et amassa des trésors immenses. A l'exemple de son père, il



Fig. 2. — Sceau de Henri Ier, roi d'Angleterre.

s'attribua le droit exclusif de la chasse dans toute l'Angleterre, fit couper le dessous des pattes à tous les chiens dans le voisinage des forêts et permit à peine à quelques favoris de chasser dans leurs propres terres. Curieux de tout savoir, il n'y avait rien dont il ne s'informât, et sa mémoire sûre lui conservait fidèlement ce qu'il avait appris. Il entrait dans le détail

de toutes les affaires de ses ministres et des grands de ses Etats. Il était l'arbitre universel de tous les différends qui s'élevaient parmi ses sujets; les complots qui se tramaient dans le plus profond secret n'échappaient point à sa connaissance, au grand étonnement de leurs auteurs, qui ne pouvaient assez admirer l'adresse de ce prince à dévoiler des mystères qu'on avait pris tant de soin de lui cacher. En un mot, je ne crains point de l'assurer après avoir parcouru soigneusement toutes nos histoires, jamais l'Angleterre n'eut un roi plus opulent que Henri, plus puissant et mieux pourvu de tout ce qui peut, selon le monde, illustrer un monarque.

§ 6. — LE ROI DE FRANCE ET LE ROI D'ANGLETERRE SE DISPUTENT LE PAYS DE GISORS. — LEUR ENTREVUE SUR LES BORDS DE L'EPTE. — GUERRE ENTRE LES FRANÇAIS ET LES NORMANDS (1109-1113).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 58-59. *Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 256-268.)

A cette époque advint que le fort roi d'Angleterre Henri, qui fut si renommé et de guerre et de paix, vint aux parties de Normandie..... Quand ce roi Henri eut reçu le royaume d'Angleterre après son frère le roi Guillaume et eut mis en paix la terre par le conseil des hommes sages et eut juré d'observer les lois et les coutumes anciennes que ses prédécesseurs y avaient établies pour acquérir la bonne volonté des barons et des gens de la terre, il passa la mer et arriva en Normandie; là il mit toute la terre en paix et concorde entre les discordants et mit lois et établissements, et aux gens du pays promit d'arracher les yeux et de pendre aux fourches celui qui volerait

son voisin, comme ils faisaient auparavant. Et bien exécuta ce qu'il avait promis ; et pour ce fut la terre en bonne paix : car noble ni vilain n'osa oncques piller ni voler ni dérober en son temps, et nul baron d'Angleterre n'osa sonner ni dire mot en tout le temps qu'il régna. Les labours étaient faits et la terre bien labourée, les granges abondaient de blé et de biens, et l'abondance des granges faisait l'abondance de l'argent dans les écrins et les trésors.

Il advint que ce roi Henri enleva à un chevalier nommé Païen par caresse et par menace le château de Gisors. Ce château est merveilleusement fort, tant par sa position que par ses remparts, et est situé à la frontière de France et de Normandie, et entre les deux pays court la rivière d'Epte, qui est droite borne qui jadis fut mise entre les Français et les Danois au temps du duc Rollon et donne entrée ouverte aux Normands pour venir en France et aux Français pour entrer en Normandie. Il n'appartenait pas moins par sa position au roi de France qu'au roi d'Angleterre, et par droit en aurait dû être aussi saisi le roi Louis, comme le roi Henri. Il advint que pour la revendication de ce château surgit soudainement guerre entre les deux rois. Et le roi Louis envoya des messagers au roi Henri pour qu'il lui rendît ce château ou qu'il l'abattît. Et quand il vit qu'il n'en voulait rien faire, il lui indiqua lieu et jour de parlement [1] pour les trêves qui finissaient ; et il y eut entre eux maintes paroles de discorde semées par les félons qui toujours ont coutume de brouiller les hommes sages. Et bien qu'ils ne fussent point encore entrés moult en relation, chacun s'efforçait de

1. Conférence, entretien.



venir le plus fastueusement au parlement. De la part du roi de France s'assemblèrent maints barons, entre lesquels vint Robert, comte de Flandre, avec près de quatre mille chevaliers, et Thibaut, le comte palatin de Champagne, et le comte de Nevers, et le duc de Bourgogne, et maints autres barons. Et y furent maints archevêques et évêques.

Et, quand le jour du parlement approcha, ils s'en allèrent au lieu désigné avec grande chevalerie et passèrent par la terre du comte de Meulan, qui était du côté du roi anglais, et la brûlèrent et ravagèrent tout. Et de cela fut très dépité le roi d'Angleterre : et s'en allèrent au lieu assigné où le parlement devait être, qui est appelé les planches de Néaufle [1]. Et en ce lieu est un château mal aventuré et de mauvaise chance, car les anciens du pays témoignent que nul ne s'y assemble qui puisse y faire paix, si ce n'est moult par grande aventure. Sur cette rivière, où il n'y avait aucun gué par où l'on pût passer, se logèrent les armées, l'une sur une rive, l'autre sur l'autre. Par grand conseil furent élus les plus hauts hommes et les plus sages de France qui au roi anglais furent envoyés et passèrent par-dessus un pont qui près de là était; et était si faible et de si grande vieillesse qu'il croulait. C'était merveille que ceux qui passaient par-dessus en hâte ne trébuchassent en bas.

Quand là furent venus ceux qui devaient porter la parole du roi pour la querelle dont il s'agissait, l'un commença à parler sans saluer le roi moult sagement au nom de tous et dit en telle manière : « C'est

1. Petite localité à une lieue de Gisors, près de la rive occidentale de l'Epte.

chose connue, sire roi, que quand vous eûtes reçu le duché de Normandie de la main du roi de France, comme terre qui est de son propre fief, qu'entre les autres choses et par-dessus toutes les autres conventions il fut spécialement fait, accordé et juré au sujet du château de Bray et de Gisors que, par quelque marché ou accord qu'il advint, quiconque de vous deux aurait l'un de ces deux châteaux en possession serait tenu dans les quarante jours qu'il l'aurait reçu d'abattre le château pour l'exécution des conventions qui avaient été jurées. Et, parce que vous ne l'avez ainsi fait, le roi de France veut et commande que vous le fassiez, et, ce que vous ne lui avez fait, il veut que vous lui amendiez par convenable loi. Et comme loi et roi conviennent à une même seigneurie, grand déshonneur est au roi quand il transgresse loi. Et, si quelqu'un des vôtres est tel qu'il ose nier cela et le contredire, nous sommes prêts à prouver et à l'attendre par loi de bataille et par le témoignage de deux barons ou de trois. » Après ces paroles s'en retournèrent les messagers. Mais ils étaient à peine retournés que je ne sais combien de Normands vinrent devant le roi de France et commencèrent impudemment à nier ces conventions et à dire tout ce qu'ils purent pour malmettre et enlaidir la cause, et demandaient que la querelle fût apaisée par jugement; mais ils ne cherchaient autre chose qu'à différer la besogne et à prendre du répit, pour que la vérité ne fût pas découverte et manifestée à tant de barons et de sages hommes qu'il y avait là assemblés. Avec ces messagers il y en eut d'autres envoyés au roi anglais de par le roi de France qui offrirent au dernier de finir cette querelle par loi de bataille, par la main de Robert, comte de Flandre,

qui était roi de Jérusalem. C'était un merveilleux chevalier et moult noble aux armes.

Quand le roi anglais et ses gens eurent ouï cette offre, ils ne l'octroyèrent ni ne contredirent en aucune manière, et les messagers s'en retournèrent pour dire ce qu'ils avaient trouvé. Le roi Louis, comme celui qui moult était courageux et hardi, grand et vertueux de cœur, envoya défier le roi anglais, l'invitant à abattre le châtel et à combattre avec lui corps à corps pour défendre la foi qu'il avait envers lui faussée et mentie, comme son homme lige. Et il lui dit et fit dire par-dessus qu'à celui-là devaient être la peine et le travail de la bataille à qui la gloire et le mérite devaient être de la victoire. Et il disait : « Que vos gens se retirent en arrière du rivage du fleuve, assez pour que nous puissions passer, afin que le lieu donne à chacun plus de sûreté, ou, s'il nous plaît mieux, que chacun de nous donne ôtages puis parmi les plus hauts barons de son ost, comme garantie qu'il combattra corps à corps sans avoir aide de ses gens. Et que vos gens se retirent en arrière seulement jusqu'à ce que nous soyons passés, car autrement nous ne pourrions passer l'un et l'autre. » Il y en eut quelques-uns de notre ost qui par seule vanterie criaient et disaient qu'il fallait que les deux rois fissent bataille sur le pont qui à peine se soutenait, tant il était vieil et croulant. Et cela même requérait et voulait le roi Louis par la légèreté et la hardiesse de son cœur.

A ce répondit le roi Henri : « Je ne prends mie la chose si en gros que je perde pour telle parole mon château qui tant me vaut, et qui si bien sied et me mette en telle aventure. » Toutes ces choses refusa et débouta et dit encore : « Quand je verrai le roi de

France en lieu où je me doive défendre contre lui, je ne l'esquiverai pas.

Pour cette réponse du roi Henri furent moult émus les Français, si bien qu'ils coururent aux armes, le roi d'une part et aussi les Normands de l'autre. Et commencèrent à courir l'un à l'autre jusqu'aux deux rives du fleuve qui séparait les armées. Cela tant seulement qu'ils ne purent passer le fleuve détourna grand dommage et grande tuerie qui à ce jour fut advenu. Et quand la nuit approcha ils se retirèrent et s'en allèrent, les Anglais à Gisors et les Français à Chaumont. Mais, aussitôt que le jour parut, les Français, qui n'oubliaient pas la honte du jour précédent, et poussés par l'ardeur de chevalerie dont ils étaient épris, s'armèrent et montèrent sur leurs coursiers et s'en allèrent devant Gisors et s'efforcèrent moult de montrer, aux fers des lances, lesquels valent mieux et de combien sont mieux estimés les guerriers qui ont vieilli sous les armes, que ceux qui ont appris le repos. Car les Normands qui alors sortirent contre eux furent repoussés vers la porte du château moult honteusement.

En cette manière commença la guerre entre les deux rois, qui dura près de deux ans. Le roi anglais en souffrit plus que celui de France, parce qu'il lui fallait garnir les marches de Normandie de grande quantité de chevaliers et de sergents pour la terre défendre. Et le roi Louis brûlait la terre et la détruisait, et ravageait tout le pays sans discontinuer avec l'aide des Flamands, des gens du Ponthieu, de ceux du Vexin et des autres contrées qui touchaient à la Normandie. Il advint depuis que Guillaume, fils du roi Henri, fit hommage au roi Louis, et ce roi lui augmenta son fief du château de Gisors par paix et par

amour spécial, et par raison de cela revinrent depuis à leur ancienne amitié [1].

§ 7. — LOUIS LE GROS SECOURT L'ÉGLISE DE LAON, PERSÉCUTÉ PAR THOMAS DE MARLE. PORTRAIT DE CE CHEF FÉODAL (1115).

(Guibert de Nogent, *Hist. de sa vie*,
Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. XII, p. 257.)

Ce seigneur, fils d'Enguerrand de Coucy, avait, dès sa première jeunesse, augmenté incessamment ses richesses par le pillage des voyageurs et des pèlerins, et il avait étendu sa domination par des mariages incestueux avec de riches héritières ses parentes. Sa cruauté était tellement inouïe, que les bouchers, qui cependant passent pour insensibles, épargnent plus de douleurs au bétail, en l'égorgeant, qu'il

1. L'hommage ou reconnaissance due par le vassal à son seigneur avait pour origine directe la recommandation des temps carolingiens par laquelle le *vassus* se déclarait l'homme du *senior* en lui donnant fictivement la terre ou le domaine qu'il reprenait ensuite de ses propres mains. Les grands vassaux de ce temps faisaient l'hommage les mains dans celles du roi, et le genou fléchi. L'hommage était accompagné du serment de fidélité par lequel on s'engageait, envers le roi, à remplir d'une part des devoirs négatifs, qui consistaient à ne lui nuire ni dans son corps, ni dans ses propriétés et ses châteaux, ni dans son honneur et sa justice; d'autre part, les deux devoirs positifs du *conseil* et de l'*aide*, c'est-à-dire le service de cour et le service militaire. Les mêmes engagements, dont l'observation était jurée sur un objet sacré, évangile ou relique, étaient pris en retour par le roi à l'égard de son fidèle.

n'en épargnait aux hommes; car il ne se contentait pas de les punir par le glaive, pour des fautes déterminées, comme on a coutume de faire ; il les déchirait par les plus horribles supplices. Lorsqu'il voulait arracher une rançon à ses captifs, il les suspendait par quelque partie plus délicate de leur corps, ou bien il les couchait par terre; et, les couvrant de pierres, il marchait dessus, les frappant en même temps jusqu'à ce qu'ils eussent promis tout ce qu'il demandait ou fussent morts à la peine.

§ 8. — CONTINUATION DE LA LUTTE AVEC L'ANGLETERRE. — BATAILLE DE BRÉMULE. — LOUIS LE GROS EST DÉFAIT PAR LES ANGLAIS (20 avril 1119).

(Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 356.)

Belliqueux héros, le roi des Anglais descendit dans la plaine avec cinq cents chevaliers et disposa savamment les lignes de fer que formaient les combattants. Avec lui étaient ses deux fils, Robert et Richard, trois comtes, et beaucoup d'autres qui pouvaient être comparés aux Scipions, aux Marius, aux censeurs Catons, car ils brillaient dans la vie civile aussi bien que par la valeur guerrière. Le roi Louis, voyant arriver le moment qu'il avait longtemps désiré, fit approcher quatre cents chevaliers qu'il avait sous la main et leur donna l'ordre d'agir vigoureusement de leurs armes pour l'honneur du bon droit et la liberté du royaume, de manière que la gloire des Français ne fût pas diminuée par leur faute. Les Français commencèrent à frapper courageusement de tous les côtés à la fois; mais, comme ils s'étaient précipités en désordre, ils furent repous-

sés. Quatre-vingts chevaliers qui formaient leur première ligne, avec Guillaume Crespin, sire d'Etrepagni à leur tête, ayant eu leurs chevaux tués, on les enveloppa, et ils furent pris. Godefroy de Serranz et d'autres hommes du Vexin donnèrent ensuite, et ils ébranlèrent un moment l'armée ennemie, qui fit en chancelant quelques pas en arrière; mais les Normands, recueillant leur courage et leurs forces, firent encore prisonniers Bouchard de Montmorenci, Osmond de Chaumont, Aubri de Mareuil et d'autres.

Les Français dirent alors à leur roi : « Nos quatre-vingts chevaliers partis les premiers ne reviennent pas; les ennemis sont les plus nombreux et les plus forts, car nos bataillons sont bien diminués; retirez-vous, seigneur, nous vous le demandons, de peur qu'il ne vous arrive un dommage irréparable. » Louis y consentit, et il s'enfuit rapidement. Cent quarante chevaliers restèrent entre les mains des vainqueurs; mais, sur un nombre total de neuf cents qui en étaient venus aux mains, j'ai su qu'il n'y en avait eu que trois de tués. En effet, ils étaient complètement revêtus de fer, et, autant par la fraternité d'armes qu'ils reconnaissaient entre eux que par la crainte de Dieu, ils s'épargnaient mutuellement et cherchaient moins à tuer les fuyards qu'à les prendre. Le roi d'Angleterre racheta au prix de vingt marcs d'argent, du guerrier qui l'avait enlevé, l'étendard du roi de France et le garda en mémoire de la victoire que le ciel lui avait accordée ; mais il lui renvoya le lendemain son destrier avec tout le harnachement. Quant à Louis, après avoir erré seul dans les bois, il rencontra un paysan par lequel il se fit conduire aux Andelis, puis il s'en revint tristement à Paris. Amauri de Montfort, qui n'avait point fait partie de cette

expédition, vint le voir et lui offrir ses consolations. « Considère les richesses de la Gaule, lui dit-il, et répare, en assemblant toutes nos forces, la brèche faite à notre gloire et à notre puissance. Que les évêques, les comtes et tous ceux qui ont quelque pouvoir dans ton royaume se réunissent autour de toi, et que les prêtres se rendent à ta suite où tu l'ordonneras, avec tous leurs paroissiens, afin qu'une armée forte en commun prenne une commune vengeance des ennemis de l'État.

§ 9. — LE PAPE CALIXTE II VIENT EN FRANCE CÉLÉBRER LE CONCILE DE REIMS. — LOUIS LE GROS Y PRONONCE UN DISCOURS OU IL SE PLAINT VIVEMENT DU ROI D'ANGLETERRE ET DU COMTE DE BLOIS THIBAUT (1119).

(Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 376.)

Je suis venu avec mes barons dans cette réunion sainte pour demander conseil. Seigneur pape et vous vénérables évêques, écoutez-moi, je vous prie. Le roi d'Angleterre, après avoir été longtemps mon allié, m'a fait à moi et à mes sujets beaucoup de torts matériels et d'injures ; il s'est emparé violemment de la Normandie, qui dépend de mon royaume, et il a traité d'une manière odieuse, contre tout droit et contre toute justice, Robert, duc des Normands. Oubliant que Robert est mon vassal, son frère et son seigneur, il lui a fait subir toute sorte de vexations, a fini par s'emparer de sa personne, et depuis longtemps il le tient prisonnier. Vous voyez à côté de moi, parmi ceux qui m'ont accompagné dans cette enceinte, Guillaume, fils de ce malheureux duc, réduit à l'exil et auquel il ne reste pas un lambeau de l'héri-

tage paternel. J'ai envoyé au roi d'Angleterre des évêques, des comtes, d'autres personnes encore pour l'inviter à me rendre le duc prisonnier; je n'ai rien pu obtenir. Que dis-je? il a fait arrêter dans son palais Robert de Bellesme, mon ambassadeur, que je lui avais adressé, muni de mes instructions. Il l'a fait enchaîner et l'a tenu jusqu'à ce jour enfermé dans un horrible cachot. Le comte Thibaut est mon vassal, mais, à l'instigation de son oncle, il s'est élevé méchamment contre moi. Enflé de ses richesses et de sa puissance, il s'est révolté; le perfide m'a fait une guerre barbare, et il a jeté le trouble dans mon royaume pour le malheur d'un grand nombre. Guillaume, comte de Nevers, homme de bien et ami des lois, bien connu de vous, revenait du siège d'un château qui appartenait à un brigand excommunié, une vraie caverne de voleurs et une fosse du démon : Thibaut l'a arrêté et l'a gardé prisonnier jusqu'aujourd'hui.

Ces faits sont de notoriété publique. Nos pieux évêques s'étaient avec raison élevés contre Thomas de Marle, rebelle et brigand, qui dévastait toute la province ; ils m'avaient ordonné d'assiéger cet ennemi commun des pèlerins et du peuple; ils s'étaient assemblés avec moi et avec les meilleurs barons de la Gaule pour comprimer cet homme et ses partisans mis avec lui hors de la loi; et, par zèle pour la cause de Dieu, ils avaient combattu de concert avec l'armée réunie au nom du Christ. Guillaume revenait de cette guerre pacifiquement et avec mon autorisation quand a commencé pour lui cette captivité qui s'est continuée jusqu'à ce jour dans les prisons du comte Thibaut. C'est en vain qu'une foule de barons a été à plusieurs reprises supplier de ma part ce dernier de

lui rendre la liberté. C'est en vain que toute la terre de Thibaut a été mise en interdit par les évêques.

§ 10. — LES ENFANTS DE HENRI Ier PÉRISSENT DANS LE NAUFRAGE DE LA BLANCHE-NEF (1120).

(Orderic Vital, *Hist. Eccl.,* t. IV, p. 411.)

Au moment de mettre à la voile, un Normand appelé Thomas, fils d'Etienne, alla trouver le roi et, lui offrant un marc d'or, lui dit : « Etienne, fils de Hérard, était mon père, et toute sa vie il servit le vôtre sur mer; ce fut lui qui sur son navire porta le roi Guillaume en Angleterre quand ce grand chef y passa pour combattre Harold. Seigneur roi, je requiers de vous même faveur, j'ai pour votre service royal un vaisseau parfaitement équipé qu'on nomme la *Blanche-Nef*. — J'agrée votre demande, repartit le roi, toutefois j'ai choisi un navire qui me convient et n'en changerai pas; mais je vous confie mes fils Guillaume et Richard, que j'aime plus que moi-même, ainsi que beaucoup des premiers de mon royaume. »

Les matelots de Thomas, comblés de joie, demandèrent du vin au roi Henri, qui leur en fit donner trois muids, et ils burent si abondamment qu'ils s'enivrèrent tous. Une foule de jeunes nobles des deux sexes, la fleur de l'Angleterre et de la Normandie, montèrent sur la *Blanche-Nef* avec les fils du roi et sa fille Mathilde, femme de Rotrou, comte du Perche et de Mortagne. Ces passagers, au nombre de près de trois cents, aveuglés par une folle gaieté, chassèrent par leurs huées et leurs éclats de rire les prêtres qui venaient consacrer le vaisseau avec de l'eau bénite, puis ils pressèrent Thomas d'aller rejoindre la nef

du roi, qui déjà fendait les flots. Thomas, que le vin avait privé de sa raison, promit hardiment de dépasser tous les pilotes qui le précédaient et excita les matelots à saisir leurs rames et à pousser impétueusement le navire. Les rameurs déployant toutes leurs forces, et le misérable pilote dirigeant mal son gouvernail, le flanc gauche de la *Blanche-Nef* toucha violemment sur un grand rocher que tous les jours le reflux met à nu et que recouvre ensuite la marée montante : deux planches furent enfoncées du choc, et le vaisseau sombra au moment même. Guillaume Atheling était descendu en hâte dans la chaloupe et pouvait se sauver ; mais, entendant la voix suppliante de sa sœur Mathilde, il refusa de s'éloigner sans elle, et tant de gens se précipitèrent dans le frêle esquif qu'il s'abîma avec son fardeau. Deux hommes seuls parvinrent à s'attacher à la grande vergue et y restèrent suspendus une grande partie de la nuit, tandis que la lune brillait sur les flots.

Cependant le pilote Thomas, après avoir plongé dans les ondes et s'être débattu longtemps, revint sur l'eau, et levant la tête il ne vit plus que les deux hommes qui se tenaient à la grande vergue. « Qu'est devenu Guillaume, fils du roi ? leur cria-t-il ? — Lui et tous les autres sont morts ! — Alors, reprit-il, je ne saurais plus vivre. » Et il se laissa couler au fond de la mer. La nuit fut froide et glacée pour les deux naufragés survivants, Béraud, boucher de Rouen, et Geoffroy, fils du seigneur Gilbert de Laigle. Le jeune Geoffroy, après avoir beaucoup souffert de la rigueur du temps, recommanda son compagnon à Dieu, et, s'abandonnant à la vague, il ne reparut plus. Béraud, qui était un pauvre homme, protégé par son habit de peau de mouton, conserva seul

la vie entre tant de monde; il fut recueilli le matin par trois pêcheurs qui passaient dans leur barque, et ce fut par lui qu'on connut ce triste événement. Le roi et ses compagnons, déjà loin en pleine mer, avaient entendu, dit-on, les horribles cris des naufragés; mais, ignorant la cause de ce bruit, ils restèrent dans l'inquiétude jusqu'au lendemain. Une rumeur lugubre se répandit promptement parmi le peuple du rivage de la mer; elle parvint à la connaissance du comte Thibaut de Chartres et des autres seigneurs de la cour, mais ce jour-là personne n'osa en faire part au roi, et chacun, pleurant à l'écart le trépas de ses proches, dévorait à grand'peine ses larmes en présence de Henri. Enfin le lendemain, par l'ordre du comte Thibaut, un enfant se jeta tout en larmes aux pieds du roi et lui révéla le naufrage de la *Blanche-Nef*. Le roi Henri tomba par terre, comme s'il eût été mort aussi, puis, relevé par ses amis, il fut conduit dans son appartement, où il donna un libre cours à l'amertume de ses plaintes. Alors tous les fils du royaume cessèrent de dissimuler leur douleur, et ce deuil dura un grand nombre de jours.

II

EXTENSION DE LA PUISSANCE ROYALE SOUS LOUIS LE GROS. RELATIONS AVEC LES FIEFS LES PLUS LOINTAINS, L'AUVERGNE, LA FLANDRE, L'AQUITAINE. RÉUNION DU DUCHÉ D'AQUITAINE AU DOMAINE CAPÉTIEN PAR LE MARIAGE DE LOUIS LE JEUNE AVEC ALIENOR DE GUYENNE (1120-1137).

La première partie du règne de Louis le Gros avait été consacrée à fortifier le pouvoir royal dans la région qui comprenait le domaine particulier de la dynastie. Les petits châtelains du Parisis, du Beauvaisis, de l'Orléanais, avaient été soumis et leurs forteresses rasées. La royauté était enfin maîtresse de l'ancien duché d'Hugues Capet et d'Hugues le Grand. Elle allait maintenant s'efforcer de rattacher à l'autorité centrale les grands fiefs même les plus éloignés et les plus puissants. Le pouvoir direct que le souverain exerçait sur les seigneuries ecclésiastiques, évêchés et abbayes, comprises dans les limites de ces fiefs, lui en offrait le moyen. C'est surtout comme défenseurs et comme patrons des églises que les rois purent s'immiscer dans les affaires des grands vassaux.

§ 1. — SUGER EST ÉLU ABBÉ DE SAINT-DENIS (1122).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 109.)

« Je me hâtais joyeusement, comme font tous les voyageurs, ayant passé la nuit dans une maison de campagne. Je m'étais jeté tout habillé sur mon lit,



Fig. 3. — Suger, d'après une peinture des vitraux de l'église de Saint-Denis.

après avoir récité matines en attendant l'aurore. Plongé dans un demi-sommeil, je crus me voir dans une petite barque, seul et sans rameurs, errant sur le vaste espace de l'Océan. J'étais soulevé, puis précipité au gré des vagues agitées. Je flottais au milieu des dangers, glacé de terreur dans la crainte d'un naufrage, fatiguant de mes cris les oreilles de la divinité. Soudain Dieu permit qu'une brise douce et favorable,

échappée d'un ciel serein, remît dans le droit chemin ma nacelle tremblante et près de s'abîmer, et en un clin d'œil la poussât dans un port tranquille. Réveillé par le crépuscule, je repris ma route. Je méditais sur ma vision, j'en rappelais les détails, et j'essayais de l'interpréter, craignant fort que ce soulèvement des flots ne me présageât quelque grand malheur. Tout à coup, je rencontre un serviteur affidé, qui, reconnaissant mes compagnons et moi, m'attire à part. Avec des démonstrations de douleur et de plaisir à la fois, il m'annonce la mort de mon seigneur et abbé Adam, de bonne mémoire, et le choix que toute la communauté a fait de moi pour le remplacer.

§ 2. — L'INVASION ALLEMANDE DE 1124. — LA FRANCE FÉODALE SE GROUPE AUTOUR DE LOUIS VI. — RETRAITE DE L'EMPEREUR HENRI V.

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 116.)

L'empereur Henri, l'âme pleine d'une longue rancune contre le seigneur roi Louis, parce que c'était dans le royaume de France, à Reims, au concile présidé par le seigneur pape Calixte, qu'il avait été enveloppé par l'anathème, rassemble une armée aussi nombreuse qu'il faut, composée de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois, de Souabes et de Saxons, bien que plusieurs de ces peuples fussent ses ennemis. Il feint d'abord d'attaquer sur un autre point, d'après le conseil du roi d'Angleterre Henri, dont il avait épousé la fille et qui faisait aussi la guerre à notre roi; puis il projette de se jeter à l'improviste sur la cité de Reims dans l'intention de la détruire du premier coup, ou de l'assiéger en lui faisant autant

de mal que possible, aussi longtemps que le seigneur pape y avait siégé lorsqu'il avait procédé contre lui. Lorsque le seigneur roi Louis apprit ce qui se passait sur le rapport de ses serviteurs, il rassembla en toute hâte une armée audacieusement improvisée, manda les nobles et leur exposa la raison de ses mesures. Comme il savait, et pour l'avoir entendu dire à beaucoup, et par sa propre expérience, que le bienheureux Denis est le patron spécial et le protecteur particulier du royaume après Dieu, il s'empressa de se rendre auprès du saint et le sollicita du fond du cœur, par ses prières comme par ses présents, de défendre le royaume, de sauver la personne royale et de résister comme il en avait l'habitude aux ennemis du pays. Comme les Français ont reçu du saint le privilège de pouvoir en cas d'invasion faire descendre sur son autel les restes de ce bienheureux et admirable défenseur et de ses compagnons, le roi voulut que cette cérémonie eût lieu en sa présence avec autant de pompe que de dévotion. Prenant sur l'autel la bannière du comté de Vexin pour lequel il doit hommage à l'abbaye, et la recevant, suivant ses vœux, des mains mêmes du saint, comme de son propre suzerain, il vole avec une poignée d'hommes à la rencontre des ennemis pour parer le danger qui le menace, et il invite fortement la France entière à le suivre.

Le courage habituel des Français s'indigne de l'audace inouïe de ces étrangers; de toute part la France met en mouvement l'élite de ses soldats; partout elle envoie ses forces et les vaillants chevaliers qui se souviennent de l'antique vertu et des victoires de leurs ancêtres. Quand de tous les points du pays une nombreuse armée se fut rassemblée à

Reims, il se trouva une si grande quantité de cavaliers et de fantassins, qu'ils semblaient couvrir comme une nuée de sauterelles toute la surface de la terre, non seulement sur les rives des cours d'eau, mais encore dans les pays de montagnes et de plaines. Le roi attendit là pendant toute une semaine l'arrivée des Allemands ; pendant ce temps, les grands du royaume se disposaient au combat et délibéraient entre eux : « Marchons hardiment vers eux ; qu'ils ne s'en retournent pas impunément dans leur pays, et qu'ils soient châtiés de la présomption avec laquelle ils ont attaqué la France, la souveraine du monde ; que leur arrogance soit punie comme elle le mérite, non dans notre terre, mais sur leur propre territoire, qui, de par le droit royal des Français, a si souvent été soumis à la France : de façon à reporter ouvertement contre eux l'attaque qu'ils machinaient furtivement contre nous. » Mais d'autres plus sérieux et plus expérimentés conseillaient d'attendre que les ennemis pussent pénétrer dans l'intérieur de la marche et, quand ils seraient surpris sans savoir où s'enfuir, de les battre, de les mettre en déroute, de les égorger sans pitié comme des Sarrasins, et de faire des corps de ces barbares laissés sans sépulture, à leur éternelle ignominie, la proie des loups et des corbeaux, enfin de justifier par la nécessité de la légitime défense le massacre de tant d'hommes et le déploiement d'une pareille sévérité.

Cependant les grands du royaume disposent l'ordre de bataille dans le palais même en présence du roi et décident les troupes qui devront combattre ensemble. Un corps est composé des gens de Reims et de Châlons dont le nombre dépasse soixante mille, tant cavaliers que fantassins ; dans le second se

rangent ceux de Laon et de Soissons, aussi nombreux ; le troisième est composé des gens d'Orléans, d'Etampes et de Paris, y compris la nombreuse armée toute dévouée au roi du bienheureux Denis. Le roi, espérant que son protecteur voudra veiller sur lui, veut se mettre lui-même à la tête de ses troupes. « C'est dans leur rang, dit-il, que je combattrai avec autant de sécurité que de courage, car, sans compter la protection de nos seigneurs les saints, ceux de mes compatriotes dans l'intimité desquels j'ai été élevé ou me seconderont vivant ou me rapporteront mort et sauveront mon corps. » Le quatrième corps était formé par le comte palatin Thibaut, avec son oncle le noble comte de Troyes, Hugue ; il était venu sur la sommation de la France, quoiqu'il fût alors en guerre avec le roi, de concert avec son autre oncle le roi d'Angleterre. Dans le cinquième, on voyait le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Le vaillant comte de Vermandois, Raoul, qu'illustre sa proche parenté avec le roi, conduit une excellente milice fournie par Saint-Quentin et toute sa terre et armée de cuirasses ; il est désigné pour protéger l'aile droite.

L'aile gauche est composée des gens du Ponthieu, de l'Amiénois et du Beauvaisis. Le très noble comte de Flandre, avec dix mille soldats exercés (il aurait pu en amener le triple s'il eût été prévenu à temps), est placé à l'arrière-garde ; près d'eux paraissent le duc d'Aquitaine, Guillaume, le valeureux comte de Bretagne, le belliqueux comte d'Anjou, Foulques, qui rivalisent d'ardeur entre eux ; car la longueur du chemin qu'ils avaient eu à parcourir et la brièveté du délai ne leur avaient pas permis d'amener des forces considérables ca-

pables de punir grièvement l'injure faite aux Français. On décida de plus que partout où les armées en viendraient aux mains, si le terrain s'y prêtait, des chars et des charrettes, remplis d'eau et de vin pour les hommes blessés et fatigués, seraient placés en cercle comme une espèce de château, et que ceux que leurs blessures forceraient à se retirer du champ de bataille, allant là se rafraîchir et resserrer les bandages de leurs plaies, pourraient ainsi réparer leurs forces et venir conquérir de nouveau la palme de la victoire. Le bruit de ces dispositions si redoutables et de la réunion d'une aussi forte et aussi vaillante armée ne tarda pas à se répandre; il éclata comme un coup de tonnerre aux oreilles mêmes de l'empereur, qui, feignant et dissimulant, pallia de je ne sais quel prétexte la honte de sa fuite, prit une autre direction et aima mieux subir l'ignominie de la retraite que d'exposer son empire et sa personne au redoutable danger dont le menaçait la terrible vengeance des Français. Quand ceux-ci eurent appris sa fuite, il fallut les prières des archevêques, des évêques et des hommes religieux pour les empêcher de dévaster le royaume ennemi et d'opprimer les pauvres habitants de la contrée voisine.

§ 3. — EXPÉDITIONS DE LOUIS LE GROS CONTRE LE COMTE D'AUVERGNE, PERSÉCUTEUR DE L'ÉGLISE DE CLERMONT (1121-26.)

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 121-126. *Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 327.)

En ce temps advint que l'évêque de Clermont en Auvergne fut contraint de sortir de sa terre par les Auvergnats, qui, autrefois, comme aujourd'hui,

étaient de caractère orgueilleux. Moult était cet évêque sage homme et honorable et fort défenseur de sainte Eglise. Quand il ne put en avant aller il s'enfuit en France ainsi comme tout déshérité. Au roi montra sa complainte tout en pleurant et se plaignit du comte d'Auvergne, qui lui avait enlevé sa cité, saisi et fortifié la grande église de l'évêché. Pour cela priait le roi, tout étendu devant ses pieds, qu'il lui ramenât à franchise son Eglise, qui était tournée en telle servitude, et que par sa puissance il mît à la raison ce tyran insupportable. Et le roi, qui toujours avait accoutumé à défendre les églises, entreprit dévotement la besogne de l'Eglise d'Auvergne, bien que ce ne pût être fait sans grande armée et sans grand travail. Et quand il vit que ce tyran ne se voulait amender ni par mandement ni par lettre, Louis partit avec grande armée et s'en alla droit à Bourges. Là s'assemblèrent les barons du royaume avec Foulques, le comte d'Anjou. Là, va le duc de Bretagne et le comte de Nevers et les autres barons avec moult grande chevalerie.

Quand ils furent tous assemblés si chevauchèrent vers Auvergne tout désireux de prendre vengeance des forfaits commis contre sainte Eglise. Et ainsi entrèrent en la terre de leurs ennemis, tous détruisant eux. Et, comme ils approchaient de Clermont, les Auvergnats laissèrent tous les châteaux des montagnes et se mirent dans la cité, qu'ils avaient fortifiée. Les Français, se moquant de leur folie et simplicité, se gardèrent de venir assiéger la cité, pour laisser les gens de Clermont consumer leurs provisions tandis qu'ils seraient occupés au siège des châteaux. Lors ils se tournèrent vers un château qui s'appelle Pons et est assis sur l'eau de l'Allier. Aux alentours se

logèrent et occupèrent les plaines et les hautes collines et semblaient qu'ils voulussent aller au ciel parce qu'ils montaient les montagnes et les pics aigus où étaient les bonnes villes. Ils brûlaient, pillaient, enlevaient tout par la force et amenaient le butin en leur camp, et non pas seulement les bestiaux, mais les hommes qui les gardaient. Après dressèrent les machines pour prendre et abattre la tour. Et quand les pierrières et les mangonneaux lancèrent, l'assaut commença fort et périlleux; et il y eut tant de traits jetés que ceux du dedans se rendirent à la merci du roi. Ceux qui gardaient la cité de Clermont furent moult épouvantés de cette nouvelle, comme gens qui s'attendaient à en avoir autant ou pis; ils s'enfuirent et laissèrent la cité en la main du roi. Et il rendit aussitôt l'Eglise à Dieu, et au clergé son droit, et à l'évêque sa cité. Après fit la paix avec le comte et la garantit en se faisant donner de bons ôtages. Et à tant retourna le roi en France.

Environ cinq ans après advint par la déloyauté des comtes et des Auvergnats qui, par nature, sont de cœur léger et faux, qui se rébellèrent derechef et entrèrent en querelle avec l'évêque et son Eglise; et pour cela ledit évêque alla de nouveau trouver le roi pour se complaindre du comte. Et le roi eut grand dépit de ce qu'il avait pris peine en vain, assembla plus grande armée qu'auparavant et entra à grandes forces en Auvergne. Déjà était le roi en ce temps moult pesant par la pesanteur de son corps et par la grosseur de lui. Et si un autre, riche ou pauvre, eût été aussi pesant qu'il était et eût pu aussi bien rester en paix que le roi aurait pu le faire, s'il l'eût voulu, en nulle manière, il n'eût

chevauché à tel travail. Contre l'avis de ses barons et de ses amis il entreprit cette expédition. Mais il avait un cœur si fier, si courageux et si entreprenant de grandes choses qu'il ne souffrait que très légèrement de la chaleur du mois de juillet et d'août, tant redoutée par les jeunes chevaliers. Et dans certains passages de marais il fallait qu'il fût porté et soutenu entre les bras de ses sergents.

En cette ost [1] qu'il mena cette fois était Charles, le comte de Flandre, et le comte de Bretagne, et Foulques le comte d'Anjou, et l'ost des Normands, tributaires du roi d'Angleterre, et maints autres barons du royaume qui eussent pu suffire à Espagne conquérir. Avec tout son riche baronnage passa le roi les dangereux passages de la terre d'Auvergne et les châteaux forts qu'ils trouvèrent tant qu'ils vinrent à Clermont. Et quand il eut fait assiéger Montferrand, un fort château qui est près de la cité, les chevaliers et ceux de la garnison que le château devaient défendre s'ébahirent tous de la merveilleuse ost du royaume de France, qui moult était différente de la leur, et furent tous éperdus de la clarté des heaumes [2], des écus [3] et des autres nobles atours qu'ils virent resplendir contre le soleil; si bien que par fine peur ils n'osèrent tenir la campagne dehors le châtel, mais se réfugièrent tous en la tour et en l'enceinte d'environ à grand'peine si comme ils pouvaient mieux. Tant fut jeté le feu par les maîtres des engins [4] dans les maisons des remparts qu'ils avaient

1. *Ost*, armée.
2. *Heaume*, casque.
3. *Écu*, bouclier.
4. *Engin*, machine de guerre.



Fig. 4. — Louis le Gros.

laissées que tout fut brûlé et ramené en cendres, excepté la tour et son enceinte. Il fallut que l'ost se retirât en arrière avec ses tentes à cause du feu qui soudainement prit et embrasa toute la ville jusqu'au lendemain que le feu fut éteint. Et quand vint au lendemain le roi ordonna une affaire dont les nôtres furent joyeux et les assiégés fort courroucés. Car une partie de l'ost du roi, qui plus près de la tour était assise, était assaillie trop souvent et par jour et par nuit de dards et de traits que ceux du dedans lançaient si bien qu'il fallait assidûment mettre garnison de gens d'armes aux avant-postes, et encore étions-nous obligés de nous couvrir de nos écus. Pour ce manda le roi au preux comte Amaury de Monfort, qu'il leur plaçât une embuscade de bons chevaliers en un certain endroit près de là, et que, s'ils faisaient une sortie par aventure, ils ne pussent pas rentrer dedans sans dommage de leurs gens. Et le preux comte Amaury, qui autre chose ne désirait que d'en venir aux mains avec eux, s'arma dans sa tente avec je ne sais combien de ces chevaliers. Et se mirent avant le jour en embuscade, où ils attendirent que ceux du châtel sortissent pour attaquer l'ost, comme ils soulaient[1]. Alors saillit de son embuscade le comte Amaury courant sur un destrier comme un cerf en lande, et ainsi comme un lion saute à sa proie les surprit, une partie en prit et aussitôt les envoya au roi. Et quand ils furent devant lui prièrent moult qu'il les mît à telle rançon qu'il lui plairait. Mais il n'en voulut rien faire et commanda qu'on leur coupât les poings et ainsi amoignonnés[2] qu'on

1. *Soulaient*, comme ils en avaient l'habitude.
2. *Amoignonnés*, n'ayant plus que des moignons.

les renvoyât à leurs compagnons au château. Quand ils les virent ainsi atournés, si en furent moult ébahis ni oncques plus n'osèrent sortir ni faire assaut.

§ 4. — LOUIS LE GROS PREND SOUS SA PROTECTION GUILLAUME CLITON, PRÉTENDANT AU DUCHÉ DE NORMANDIE (1127).

(Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 294.)

Louis, roi des Français, harangua les seigneurs de son royaume, assemblés à sa cour au commencement de l'année 1127, et il les pria instamment d'avoir compassion de Guillaume le Normand et de le secourir. C'était en effet un adolescent illustre, beau, audacieux et probe, mais qui dès son enfance avait été poursuivi par l'infortune. Tandis qu'il était encore en bas âge, sa mère, l'Apulienne Sibylle, avait été tuée par le poison. Son père Robert, duc des Normands, avait été fait prisonnier à Tinchebray par Henri, roi d'Angleterre, son frère, qui lui avait ôté le duché de Normandie. Il fut alors confié, par les ordres mêmes du roi son oncle, à Hélie de Saint-Saens, son beau-frère, pour être élevé par lui. Hélie, qui voulait le dérober au roi et à ses partisans, l'avait conduit en France, et c'est là qu'il l'avait élevé (1125-1131), parmi des étrangers, dans la pauvreté et la crainte. Beaucoup d'ennemis avaient souvent, et de plusieurs manières, dressé des embûches à ce prince pour le faire périr ; beaucoup de chevaliers normands, au contraire, étaient venus le chercher pour lui rendre les honneurs de ses pères.

§ 5. — MEURTRE DE CHARLES LE BON, COMTE DE FLANDRE. — LES ASSASSINS SONT POURSUIVIS ET PUNIS PAR LOUIS LE GROS (1127).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 126-131. *Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 332-336.)

Nous nous sommes proposé de mettre ici brièvement l'un des plus nobles faits que le roi fit oncques, bien qu'il eût convenu de le raconter tout à loisir pour la merveilleuse aventure qui advint. Il advint que le noble comte Charles, qui fut fils de la sœur de l'aïeule du roi Louis, reçut la comté de Flandre après la mort du comte Beaudoin, fils du comte Robert qui fut roi de Jérusalem [1]. Quand il eut la comté reçue, si se conduisit moult bien et moult noblement et droitement, comme celui qui bien défendait les églises et était large aumônier et droit justicier. Il avait fait semondre [2] à sa cour ne sais combien de riches hommes, riches, mais orgueilleux et de bas lignage, qui blâmaient Sa Seigneurie et disaient qu'il avait saisi à tort la comté, comme celui qui droit héritier n'était pas. A sa semonce ne daignaient venir, mais l'épiaient et cherchaient à le prendre en tel point qu'ils le pussent occire; et ces hommes étaient le prévôt de Bruges, qui prévôt était de l'église, et ses parents, qui tous étaient extraits de vilains serfs et de lignée fausse et déloyale. Il advint que le noble comte Charles était venu à Bruges. Si se leva au matin pour aller à

1. Il est inexact que Robert ait été roi de Jérusalem ; Suger, dont ce passage est traduit, dit seulement qu'en raison de ses exploits en Terre sainte il fut surnommé le Hierosolymitain.

2. *Semondre*, convoquer.



Fig. 5. — Charles le Bon, comte de Flandre.

l'église prier Dieu, tenant un livre d'oraisons en sa main, et ainsi, comme il était étendu en oraison sur le pavé, il advint que Bouchard, neveu du susdit prévôt, et déloyal assassin avec plusieurs autres de ce déloyal lignage et compagnons de trahison, vint à l'église, où il avait fait épier le comte. Il alla par derrière le comte, qui était accoudé et à genoux sur le pavé ; auparavant le piqua légèrement d'une épée tranchante et acérée toute nue qu'il avait tirée doucement du fourreau pour que le comte dressât un peu la tête et étendît le cou, pour lui mieux asséner. Et comme le comte dressait la tête, le traître, qui son coup avait médité, l'en fit du premier coup voler la tête. Et ainsi le meurtrier occit son seigneur pendant qu'il parlait à Dieu en oraison. Et les autres, qui compagnons étaient de la trahison et du meurtre, se réjouissaient et glorifiaient d'avoir répandu son sang et dépecé son corps. Et, parce qu'ils étaient venus à bout de leur forfait, ils menaient grande joie, car leur iniquité même les avait aveuglés. Et plus encore faisaient les déloyaux ; car tous les châtelains et les nobles barons du comte qu'ils pouvaient rencontrer, ils les tuaient et faisaient mourir de mort très cruelle, et mêmement ceux qu'ils trouvaient désarmés et dégarnis.

Quand les meurtriers se furent soulés de sang humain répandre, ils revinrent au comte et l'enterrèrent dedans l'église même, de peur qu'il ne fût enterré ni pleuré avec plus d'honneurs et que pour sa noblesse et sa glorieuse mort le menu peuple, qui lui était tant dévoué, ne fût encore plus encouragé de le venger. Et ainsi firent sainte église fosse et repaire de larrons, et fortifièrent l'église et la maison du comte, qui touchaient le monastère, et y rassemblèrent tout ce qu'ils

purent trouver de munitions et de victuaille pour s'y fortifier et défendre, et pour la terre mettre sous eux par force et par orgueil. Les barons de Flandre, qui à cette trahison n'avaient en rien consenti, furent saisis de grande pitié et chagrin quand ils surent ce merveilleux et horrible fait, et firent à leur seigneur des obsèques de pleurs et de larmes. Après ils dénoncèrent le fait au roi Louis, qui déjà le savait bien par la renommée qui en maintes contrées l'avait déjà répandu. Et, quand le roi le sut, il fut moult ému pour l'amour de pitié et de justice et pour l'affinité du lignage que le comte avait avec lui. Et, pour prendre vengeance de si mortelle trahison, il entra en Flandre sans prendre aucun délai et sans souci de la guerre qu'il faisait alors au roi d'Angleterre et au comte Thibaut. Et tout premièrement il établit comte de Flandre Guillaume [1], fils du comte Robert de Normandie ; car la comté lui appartenait par droit d'héritage, après la mort du susdit Charles, qui ainsi fut tué comme vous avez ouï. Et, quand il fut venu à Bruges par cette terre moult sauvage et inconnue, il assiégea les traîtres dans l'église et dans la tour qu'ils avaient fortifiée et ne leur laissa d'autres subsistances que celles qu'ils avaient approvisionnées et qui étaient déjà gâtées et corrompues par la vengeance de Notre-Seigneur.

Et, quand il les eut ainsi mis à l'étroit et assiégés, ils abandonnèrent l'église et ne conservèrent que la tour pour se garantir. Un peu après commencèrent à désespérer de leurs vies ; lors advint que le déloyal Bouchard s'enfuit et s'échappa de là avec le consente-

1. Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse et neveu du roi d'Angleterre Henri Ier.

ment de ses compagnons; il désirait fuir hors du pays, mais il ne le put à cause de son déloyal péché qui l'encombrait. Et à la fin il se mit dans le château d'un sien ami, où il fut saisi par le commandement du roi.

Il fut pris et amené devant lui; et alors fut imaginé une chétive manière de mort pour lui enlever sa vie. Ce fut qu'il eut les yeux arrachés, la figure toute mise en lambeaux et fut tout transpercé de flèches et de dards et fut encore attaché sur une haute roue et abandonné aux corbeaux et aux autres oiseaux, et ainsi finit sa dolente vie. Et enfin pour vengeance de lui fut jeté en un lieu puant et sale. Un autre traître qui était chef de cette trahison et avait nom Berthold voulut s'enfuir aussi; et, bien qu'il allât par le pays sans être trop poursuivi, à la fin il revint par sa mauvaise aventure et disait telle parole par orgueil : « Qui suis-je, qui osera me prendre, et en quoi ai-je forfait, pour qu'on doive me prendre? » Toutefois il fut pris par les siens mêmes et présenté au roi, et fut incontinent condamné à la mort qu'il avait méritée. Il fut pendu à une haute fourche avec un chien près de lui, en telle manière que le chien, toutes les fois qu'on le frappait, lui déchirait et lui mangeait tout le visage en s'en prenant à lui dans sa fureur. Et quelquefois advenait, ce qui est horrible à dire, qu'il le salissait de ses ordures. Ainsi mourut le déloyal. Les autres que le roi avait assiégés dedans la tour furent tellement serrés de près après maintes angoisses, qu'à la fin il les prit et les fit jeter en bas de la tour l'un après l'autre à la vue de leurs parents. Et tous se rompirent le cou et répandirent leur cervelle. Il y en eut un de ce complot, qui avait nom Isaac, qui se bouta en une abbaye et se fit tondre comme moine.

Mais, aussitôt qu'il fut découvert, il fut tiré dehors et pendu à une fourche.

Quand le roi eut ainsi fait justice des meurtriers, il s'en alla à Ypres-le-Châtel contre Guillaume le Bâtard, qui avait tramé cette trahison, pour prendre vengeance de lui comme des autres, et ce Guillaume avait déjà tant fait qu'il s'était allié et avait attiré à lui par menaces et par caresses les bourgeois de Bruges. Et, comme le roi approcha d'Ypres, ce Guillaume vint pour le combattre avec trois cents chevaliers vêtus de leurs heaumes. Alors le roi disposa une partie de ses gens, qu'il lança contre ceux de Guillaume. L'autre partie pénétra dans le château par une des portes, et ainsi le prirent et furent les gens de Guillaume déconfits et pris et menés devant le roi. Et parce qu'il avait essayé d'obtenir la comté de Flandre par trahison et par meurtre, aussi en fut-il déshérité et bouté dehors par jugement légitime. Par ces manières de vengeance, la Flandre fut toute lavée de ces crimes et ainsi comme baptisée. Et quand le roi eut ainsi mis en la comté de Flandre Guillaume le Normand, comme vous avez ouï, il s'en retourna en France.

§ 6. — NOUVELLE EXPÉDITION DE LOUIS LE GROS CONTRE THOMAS DE MARLE. — IL EST FAIT PRISONNIER. — SA MORT (1130).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 131-133.)

Thomas, prisonnier et blessé à mort, fut conduit au roi Louis et transporté à Laon, à la satisfaction presque universelle tant des nôtres que des siens mêmes. Ni ses blessures ni ses chaînes, ni menaces, ni prières ne purent déterminer cet homme perdu

de crimes à mettre en liberté des marchands que, par une infâme perfidie, il retenait captifs après les avoir dépouillés sur le grand chemin. La perte de la rançon qu'il avait espérée de ces marchands paraissait l'affliger plus que celle de sa propre vie. Quand il eut exhalé son âme noire et atroce, le roi, satisfait d'avoir rendu la paix à l'Eglise par la mort de ce tyran, se contenta d'exiger la mise en liberté des marchands et d'enlever à la veuve et aux enfants de Thomas la plus grande partie des trésors que le défunt avait si mal acquis.

§ 7. — RÉCEPTION DU PAPE INNOCENT A SAINT-DENIS EN 1131.

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 95.)

Le pape, suivi de plusieurs cardinaux, sortit de grand matin de l'abbaye et se retira au prieuré de Lêtrée. Là, ils se parèrent de leurs plus riches ornements, comme ils ont coutume de faire à Rome dans les grandes cérémonies. On mit sur la tête du pape un diadème composé d'une mitre couronnée par le haut d'un cercle d'or en manière de casque. Le Saint-Père étant monté ensuite sur un cheval blanc caparaçonné, tous les cardinaux, couverts de longs manteaux et montés sur des chevaux de couleurs différentes dont toutes les housses étaient blanches, allaient devant lui deux à deux en chantant des hymnes. Les barons et les autres feudataires de l'abbaye marchaient à pied, conduisant le cheval du pape par la bride. D'autres précédaient et jetaient quantité de pièces de monnaie pour écarter la foule. Toutes les rues étaient tendues de riches tapisseries et jonchées de verdure. Outre plusieurs compagnies de soldats qui vinrent

par honneur au-devant du pape, il y eut un concours prodigieux de peuple. Les juifs même de Paris accoururent à ce spectacle et présentèrent au pape le livre de la loi en un rouleau couvert d'un voile. A cet hommage, le Saint-Père répondit par ces paroles pleines d'une tendresse compatissante : « Que le Dieu tout-puissant daigne ôter le voile qui couvre les yeux de votre cœur ! » Enfin le pape arrive à la basilique des saints martyrs, toute brillante de l'éclat des couronnes d'or et des pierreries beaucoup plus précieuses que l'or et l'argent. Il célébra les divins mystères avec nous, et nous immolâmes ensemble le véritable Agneau pascal; après quoi l'on descendit dans le cloître tout couvert de tapis, sur lesquels on avait dressé des tables. Là, le pape et toute sa suite, couchés à l'antique, mangèrent d'abord l'agneau matériel. On s'assit ensuite, et le reste du festin, qui fut très splendide, se fit comme à l'ordinaire.

§ 8. — MORT PRÉMATURÉE DU JEUNE ROI PHILIPPE, FILS AÎNÉ DE LOUIS LE GROS, LE 13 OCTOBRE 1131. — SON FRÈRE LOUIS (LE JEUNE) EST COURONNÉ A SA PLACE PAR LE PAPE INNOCENT II (25 OCTOBRE 1131).

(*Chronique de Morigny*, *Historiens de France*, t. XII, p. 337.)

Revenant de Tours par Orléans et Etampes, le seigneur pape honora Paris de sa présence. Toute la ville courut au-devant de lui. Son extérieur aimable, son affabilité lui gagnèrent la bienveillance de tous. Il fut reçu avec les plus grands honneurs par le roi Louis et son fils Philippe : et, lorsqu'il sortit de Paris, les mêmes marques de respect et de sympathie lui furent prodiguées. Mais ce temps heureux devait être

troublé tout à coup par un affreux malheur; ce fut un coup de tonnerre dans un ciel serein, d'épaisses ténèbres succédant à une pure lumière et venant jeter dans tous les cœurs l'épouvante et le deuil. Philippe, fils du roi et roi lui-même [1], cette fleur de la jeunesse aimable, qui comptait environ quatorze années de vie, et deux ans et six mois d'association à la couronne; ce royal enfant qui, par la beauté de son corps et la noble simplicité de sa physionomie, eût été digne de commander au monde entier; ce jeune héros, supérieur à tous ceux de son époque et de son âge, s'amusait à courir sur un cheval fougueux, suivi de quelques compagnons de plaisir, lorsque, au détour d'une rue, un porc vint se jeter à la traverse dans les jambes du cheval. Celui-ci s'abattit avec son cavalier : toute l'escorte prend la fuite, et le prince, porté par de pauvres gens dans la maison voisine, les membres brisés, expire le lendemain. Ainsi ce tendre enfant, en qui résidait tout l'espoir du royaume de France, torturé par une horrible mort, quitta le séjour d'ici-bas. On ne peut pas imaginer à quel point la consternation fut générale : elle s'étendit aux ennemis mêmes du roi. Louis le Gros, irrité contre certains seigneurs du Vexin qui refusaient d'obéir à ses ordres, avait convoqué de toutes les cités, châteaux et localités qui étaient sous sa domination, les soldats destinés à punir la rébellion. Enfin, ce jour-là même, une foule d'évêques, d'abbés, de lettrés et de clercs nobles affluaient à Paris pour assister au départ du pape, qui allait à Reims. Aussi toutes les classes de la société, une multitude de tout

1. Il avait été associé par son père à la couronne en 1129.



Fig 6. — Philippe, fils de Louis le Gros.

âge et de tout sexe se trouvait précisément réunie au moment où la catastrophe survint. Un concert de cris de douleurs s'éleva vers le ciel, et, comme il arrive toujours en pareil cas, l'affliction de l'un aggravait celle de l'autre : le deuil était unanime et contagieux. Le jeune prince, transporté à l'église de Saint-Denis, y fut enseveli. Plusieurs nobles de son entourage, incapables de supporter la douleur, durent être transportés presque sans vie dans leurs demeures. On entendit des gens affirmer que la bête à qui le prince devait sa mort n'avait jamais pu être retrouvée et devait avoir été suscitée par quelque puissance ennemie.

Telle fut la fin inouïe de ce malheureux Philippe, de cet enfant ingénu et candide, destiné par le sort (c'est du moins ce que j'imagine) à expier les péchés des autres. A la nouvelle de cette mort prématurée, le pape, ému jusqu'au fond du cœur, détacha de sa suite, pour consoler le roi, les vénérables évêques Geoffroi de Châlons et Mathieu d'Albano, qui, du priorat de Saint-Martin-des-Champs, appelé à Rome par le pape Honorius, venait d'être élevé à l'épiscopat. On conseille au roi de se rendre au plus tôt au concile et de substituer à la royauté son fils Louis, né après Philippe. C'est pourquoi le samedi le roi Louis, accompagné de Raoul, comte de Vermandois, son parent et son sénéchal, et d'un grand nombre de princes français, entre au concile, monte sur l'estrade, baise les pieds du seigneur pape, s'assied à ses côtés et prononce sur son fils défunt quelques mots qui font pleurer toute l'assistance. Puis le pape se tourne vers lui et lui dit : « Il importe, ô le meilleur des rois, toi qui règnes sur la très noble nation française, que tu lèves les yeux de ton esprit

vers la majesté de ce Roi suprême, par qui règnent les rois, et que tu vénères en tout sa volonté. Car c'est le créateur qui gouverne tout, qui sait tout et qui, dans l'universalité des choses, ne fait rien et ne laisse rien faire injustement, bien qu'il se commette beaucoup d'injustices. Ce très pieux Seigneur, ô excellent roi, a coutume de consoler ses fidèles par le bonheur et de les instruire par le malheur. Comme nous le lisons dans la sainte Ecriture, par une lettre que le Saint-Esprit a laissé tomber du ciel sur la terre à notre intention, il frappe, il guérit et il flagelle tous les fils qui lui sont chers. C'est moi qui tuerai, dit-il, et moi qui ferai vivre ; je frapperai et je guérirai. Que l'homme fait à l'image de Dieu, et transporté dans les ténèbres de cette vie mortelle, n'aille pas chérir ce lieu d'exil comme une patrie, mais s'empresse de revenir au plus vite à cette céleste cité, à cette sainte Jérusalem d'où nous sommes exilés, dont les fondements sont sur les saintes montagnes, c'est-à-dire chez nos apôtres, à cette ville d'en haut qui est notre mère. Car nous sommes voyageurs et étrangers, comme tous nos frères ; nous n'avons pas ici de cité où nous puissions demeurer : nous cherchons notre ville future. C'est là que triomphent éternellement avec Dieu ceux qui ont méprisé vaillamment les concupiscences charnelles. Tel est le séjour où ton fils, cet enfant d'innocence et de candeur, vient d'arriver. C'est à ses pareils qu'appartient le royaume des cieux. David, ô excellent roi, David qui fut le modèle des souverains, voyant son fils tomber malade, se mit à pleurer abondamment. Mais, quand on lui annonça sa mort, il secoua la cendre et le calice qu'il portait, changea de vêtements, se lava les mains et convia sa famille à un festin. Ce qui arrive ne pouvait manquer

d'arriver : et cet homme si plein de Dieu savait combien pécherait celui qui s'opposerait à la justice ou à la volonté divine. Dépouille-toi donc de cette tristesse, issue d'une affection charnelle, de ce deuil que tu portes au cœur et au visage. Celui qui t'a enlevé un de tes fils pour régner avec lui t'en laisse plusieurs qui pourront recueillir ta couronne. Tu dois nous consoler, nous étrangers, chassés de nos propres demeures, nous que toi le premier, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre, tu as reçus avec révérence dans ton royaume, comblés d'honneurs, accablés de bienfaits. Que le Seigneur, ô roi, t'en récompense dans cette cité glorieuse, où est la vie sans la mort, l'éternité sans tache, la joie sans fin. »

Le discours du saint pontife produisit sur l'âme blessée du roi l'effet d'un merveilleux antidote. Le pape, s'étant levé ensuite, prononça à voix basse, selon la coutume chrétienne, l'Oraison dominicale pour le repos de l'âme de l'enfant défunt. Enfin il ordonna aux archevêques, évêques et abbés, de venir tels qu'ils étaient au concile, revêtus de leurs vêtements sacerdotaux, assister le lendemain, qui devait être un dimanche, à la consécration du nouveau roi.

Ce jour-là, le soleil fut plus brillant que de coutume et sembla vouloir prêter tout son éclat aux cérémonies qui allaient s'accomplir. Le matin, le pape, sortant du palais archiépiscopal avec sa cour, les archevêques, évêques et abbés, se dirigea vers l'église de Saint-Remi, où le roi demeurait avec son fils et où il fut reçu par les moines processionnellement et en grande dévotion. Là, revêtu de tous les insignes pontificaux, et, comme il est d'usage dans les saintes et grandes solennités, couronné de la tiare, entouré d'une foule innombrable d'ecclésiastiques, de chevaliers

et de gens du peuple, il arriva à l'église principale, dédiée à sainte Marie, avec l'enfant qui devait être consacré. Devant les portes de l'église attendaient le roi, ses grands, les archevêques, les évêques, abbés, moines, chanoines, clercs, conscholastiques, qui avaient afflué au concile des diverses parties de la Gaule et de la Germanie. Ils entrent dans l'église, présentent l'enfant à l'autel, et, de l'huile sainte qui avait servi à rendre Clovis roi des Francs, le seigneur pape consacra, au milieu de la joie générale, ce jeune prince de dix ans.

§ 9. — LE COURONNEMENT DE LOUIS LE JEUNE MÉCONTENTE UNE PARTIE DES SEIGNEURS FRANÇAIS (1131).

(Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. V, p. 27.)

Ce fut Renaud, archevêque de Reims, qui, au nom du roi, de la reine et de toute la noblesse de France, demanda à tout le synode de consacrer pour roi le jeune Louis à la place de Philippe, son frère. Innocent l'effectua le 8 des calendes de novembre; mais cette consécration déplut à plusieurs Français de l'un et de l'autre ordre; car quelques laïques comptaient que la mort du prince leur donnerait occasion d'augmenter leurs honneurs, et quelques ecclésiastiques recherchaient pour eux-mêmes le droit d'élire et de constituer le chef du royaume. Pour ces causes, plusieurs d'entre eux murmuraient de l'ordination de ce jeune homme, et sans aucun doute ils l'auraient empêchée s'ils avaient pu. Le roi, voyant que, par des efforts inusités, quelques-uns cherchaient à éloigner ses enfants des honneurs royaux, conçut le désir de tirer d'eux une vengeance mortelle; les méchants s'élan-

cèrent avec plus de sécurité dans le crime; leur malice coûta la vie à quelques-uns et causa une profonde douleur aux autres. Le doyen Hugues, élu à l'évêché d'Orléans, périt sous les coups de quelques téméraires, comme il revenait de la cour du roi, et Thomas, chanoine de Saint-Victor, fut tué sous les yeux même d'Etienne, évêque de Paris; car les licteurs ne respectèrent point, dans leur rage, le créateur de toutes choses, ou l'évêque son représentant et son fidèle ministre.

§ 10. — DERNIÈRES EXPÉDITIONS DE LOUIS LE GROS (1133).
(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 141.)

Dès lors, le seigneur roi Louis, accablé par le poids d'un corps surchargé d'embonpoint et par la fatigue continue de travaux qui avaient naturellement épuisé son tempérament, surmontait, à force de vigueur morale, cet affaiblissement physique. Si, sur un point quelconque du royaume, il se manifestait un acte blessant pour la majesté royale, il ne le laissait jamais passer sans vengeance. Arrivé à la cinquantaine, il avait tant d'habileté et de connaissance des affaires que, sans le perpétuel obstacle d'un corps trop pesant de graisse, il aurait, à force de triomphes, écrasé tous ses ennemis. Aussi dans l'intimité se plaignait-il souvent en gémissant. « Hélas, disait-il, misérable condition de l'homme, jamais ou presque jamais il n'est donné de savoir et de pouvoir à la fois. Si jeunesse savait, ou si vieillesse pouvait, j'aurais certes dompté bien des royaumes. » Trop faible pour supporter le poids énorme de son corps, pouvant à peine se mouvoir dans son lit, il résistait toujours au roi

d'Angleterre, au comte Thibaut et au reste de ses ennemis. Aussi tous ceux qui le voyaient et qui entendaient le récit de ses exploits éclatants admiraient la noblesse de son âme et déploraient son épuisement corporel. Dans cette situation si pénible et quoique



Fig. 7. — Sceau de Louis le Gros.

la blessure de sa cuisse ne fût pas guérie et lui rendît ainsi ses déplacements plus difficiles encore, il marcha contre le comte Thibaut, fit brûler Bonneval, excepté le monastère, qui fut épargné par son ordre. Une autre fois, une armée envoyée par lui détruisit en son absence Château-Renard, qui était tenu à hommage du comte Thibaut. Dans la dernière expédition

qu'il fit, il conduisit une magnifique armée contre le château de Saint-Brisson-sur-Loire, pour punir la déloyauté du seigneur qui avait pillé les marchands, il ruina ce château par le feu et contraignit à se rendre et la tour et le seigneur.

§ 11. — LE DUC D'AQUITAINE, GUILLAUME X, LÈGUE SA FILLE AÎNÉE, ALIÉNOR, ET SES ÉTATS A LOUIS LE JEUNE, FILS DU ROI DE FRANCE. — LOUIS LE GROS ENVOIE LE PRINCE ROYAL PRENDRE POSSESSION DU DUCHÉ (1137).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 145-147. *Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 352.)

Quand le roi fut parti de l'église de Saint-Denis et fut venu à Béthisy [1], vinrent à lui les messagers du duc Guillaume d'Aquitaine, qui lui annoncèrent que le duc était mort en pèlerinage sur le chemin de Saint-Jacques, et qu'avant de se mettre en route il avait laissé sa terre à une sienne fille à marier qui avait nom Aliénor. Alors il assembla ses conseillers, reçut la terre et la fille, et promit de la donner à Louis, son fils, puis, disposant une expédition qu'il devait envoyer là en grand appareil, il convoqua jusqu'à cinq cents chevaliers, et plus, tous les meilleurs de son royaume et mit à leur tête, comme seigneur et connétable, le noble comte Thibaut, et son cousin le vaillant comte Raoul de Vermandois et Suger, l'abbé de Saint-Denis, et tous ceux de son conseil auxquels il se fiait le plus, et les baisa tous ainsi que son fils Louis et lui dit au départ telles paroles : « Beau très cher fils, la main de Dieu, par qui les rois

1. Béthisy, en Picardie, à deux lieues de Crépy.

règnent, vous ait en sa sainte garde, car si par malheur je vous perdais, vous et tous ceux qui sont avec vous, ni moi, ni choses qui soient au royaume ne seraient plus rien pour moi. »

Il lui fit livrer grande abondance de ses trésors afin qu'ils n'eussent aucuns motifs de rien enlever, ni de rapiner aux bonnes gens, et qu'il ne fît de ses amis ses ennemis. Tel est l'ordre qu'il lui donna, voulant que la chevalerie qui l'accompagnait vécût de ses propres ressources pendant tout le chemin. Alors ils se mirent en route et passèrent par le Limousin, et, quand ils furent à la frontière du Bordelais, ils dressèrent leurs tentes devant la cité, de sorte que le fleuve de Gironde était entre eux deux. Ils restèrent là jusqu'à ce qu'ils passassent sur des vaisseaux dans la ville. Là attendirent jusqu'au dimanche que les barons de Gascogne et de Poitou fussent assemblés. Quand ils furent venus, le jeune Louis épousa la demoiselle Aliénor en leur présence et la fit couronner de la couronne du royaume de France. Après s'en retournèrent par la terre de Saintes en détruisant leurs ennemis, et ceux qu'ils trouvèrent ainsi vinrent jusqu'à Poitiers à la joie de tous ceux de la terre. Grande chaleur faisait en ce temps, par quoi ils furent plus retardés de venir.

§ 12. — MORT DE LOUIS LE GROS (1er août 1137).

(Suger, *Œuvr. compl.*, p. 147-149. *Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 353 et 354.)

Le roi Louis, qui à Paris était, commença moult à empirer et à défaillir de sa maladie, qui l'assaillit de nouveau par la grande chaleur qu'il faisait. Ni onc-

ques par la maladie ne fut moins pourvu de soi, car, aussitôt qu'il se sentit ainsi affaibli, il manda Etienne, l'évêque de Paris, et Gildon, l'abbé de Saint-Victor, à qui il se confessait plus habituellement, parce qu'il avait fondé cette abbaye. Alors se confessa derechef et se munit à l'issue de la vie pour recevoir le vrai corps de Jésus-Christ. Après commanda qu'il fût porté à l'église des martyrs [1] pour acquitter le vœu qu'il avait fait et de cœur et de bouche; mais, comme sa maladie l'avait si durement mis à mal, il accomplit son vœu en intention de cœur et de volonté. Lors ordonna d'étendre un tapis par terre et de répandre par-dessus de la cendre en forme de croix, et puis fut couché dessus par la main de ses gens qui se mouraient de chagrin; après signa et fortifia son front et sa poitrine du signe de sainte croix, et ainsi rendit l'âme à son créateur dignement et saintement, après qu'il eut régné trente ans et de son âge environ soixante ans; le premier jour d'août trépassa en l'an de la création mil cent trente-sept.

Quand le corps de lui fut lavé et enseveli honnêtement comme il appartenait à tel prince, ils le mirent en riche drap de soie et l'emportèrent en l'église Saint-Denis pour l'emporter. Il y avait déjà auparavant choisi sa sépulture. Il advint une chose qui n'est point à oublier, car ce noble roi dont nous parlons avait maintes fois entretenu ses gens de la sépulture des rois quand il leur parlait dans l'intimité et disait habituellement, entre autres paroles, que celui-là serait bien heureux qui pourrait avoir sépulture entre l'autel de la Trinité et l'autel des martyrs et des autres corps saints qui sont là, car, par la prière des

1. Saint Denis et ses compagnons.

pèlerins et des passants, il aurait vite aussi le pardon de ses péchés; et par ces paroles il leur montrait la volonté de son cœur et désirait être enterré en cet endroit. Et l'abbé Suger, avant d'aller avec son fils Louis en Aquitaine, avait déjà pourvu entre lui et le prieur de cette église, Hervé, à la sépulture dudit roi; et c'était devant l'autel de la Trinité contre la sépulture de Charles le Chauve, l'autel entre deux. Mais

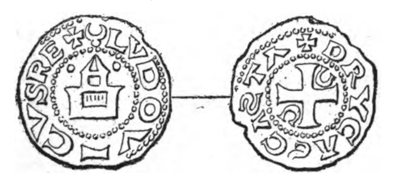


Fig. 8. — Monnaie de Louis VI.

ce lieu fut si étroit et fut trouvé si encombré de la sépulture du roi Charles que ce qu'il avait désiré ne put être fait; car il n'est ni droit ni coutume de remuer ni déranger les rois et les empereurs de là où ils ont élu leur sépulture.

Après cela, contre l'opinion de tous, on fit fouiller l'endroit où il avait souhaité être mis, suivant qu'on avait plusieurs fois entendu ses paroles, et croyait-on bien que ce lieu fut empêché d'aucun roi ou d'aucun haut prince. Mais ceux qui cherchèrent trouvèrent autant de lieu vide, ni plus ni moins qu'il convenait et comme si on l'eût justement fait pour lui. Là fut mis et enterré dévotement avec grandes oraisons et grandes cérémonies, où il attend la compagnie de la commune résurrection des morts. Et il est d'autant plus prochain en esprit de la compagnie des saints qu'il est plus près sur la terre du

corps des martyrs, à portée d'avoir leur aide. Son âme dévote peut être mise par les mérites des saints en la joie de Paradis, pour le mérite de la passion de Jésus-Christ, qui mit son âme et son corps en la croix pour le salut du siècle et qui vit et règne sans fin par tous les siècles des siècles. Amen!

III

RÈGNE DE LOUIS VII, DIT LE JEUNE. CONTINUATION DE LA LUTTE CONTRE LA FÉODALITÉ. GUERRE AVEC LE COMTE DE CHAMPAGNE, SOUTENU PAR LA PAPAUTÉ ET SAINT BERNARD (1137-1145).

---

§ 1. — COMMENCEMENT DU RÈGNE DE LOUIS LE JEUNE ; IL APAISE LA RÉVOLTE DES BOURGEOIS D'ORLÉANS (1137).

(*Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 357 et 358.)

Désormais, puisque nous nous sommes acquittés de retracer en français la vie et les faits du bon roi Louis le Gros, qui si grande peine souffrit en son temps et tant de batailles livra à ses ennemis, et tant de durs assauts souffrit pour défendre son royaume, il nous faut aviser à poursuivre les faits de son bon fils le roi Louis; celui qui par la divine inspiration fonda l'abbaye de Saint-Port, qui maintenant est appelée Barbeaux [1], où il repose corporellement.

Alors commençons l'histoire qui dit ainsi que le jeune roi Louis, qui du temps de son père avait été couronné, comme l'histoire a ci-dessus raconté, sut

1. Barbeaux, abbaye de Bénédictins, près de Melun.

assez tôt par plusieurs messagers le trépas de son père. Après qu'il eut ouï ces nouvelles et qu'il eut fortifié la duché d'Aquitaine par le conseil de ses barons, il se hâta de revenir vers son royaume pour empêcher les pillages et les guerres qui ont coutume de se produire aussitôt après le décès des rois; et s'en vint hâtivement jusqu'à Orléans. Là il apaisa l'orgueil et les menées forcenées de quelques musards de la cité, qui pour la raison de la commune faisaient semblant de se rebeller contre la couronne. Mais moult il y en eut de ceux qui payèrent chèrement leur désobéissance. D'Orléans s'en vint à Paris, qui est siège royal, car là avaient habitude les anciens faire leur assemblée et leurs parlements pour traiter de l'ordonnance du royaume et de l'Eglise, ci comme l'on trouve dans les anciennes histoires.

§ 2. — QUERELLE SURVENUE ENTRE LOUIS VII ET LE COMTE DE CHAMPAGNE THIBAUT. — INCENDIE DE VITRY (1142-1143).

(*Chron. anonyme du* XII[e] *siècle*, *Hist. de France*, t. XII, p. 116.)

La discorde s'éleva entre le roi Louis et le comte Thibaut, parce que le comte Thibaut avait refusé de prendre part à l'expédition que le roi avait dirigée contre les Aquitaines [1]. A la mort d'Aubri, archevêque de Bourges, Pierre de La Châtre fut consacré par le

1. Cette expédition, connue par un *Fragment de la vie de Louis VII, préparée par Suger*, que M. Jules Lair a découvert en 1873, avait eu pour but la punition d'une révolte de la commune de Poitiers et la répression des barons turbulents du Poitou et de la Saintonge (1138-1140).

pape Innocent comme pasteur de la même Eglise; mais le roi Louis ne voulut point reconnaître cette élection, qui avait été faite sans son assentiment. Or le comte Thibaut, en raison de la déférence qu'il avait pour la volonté du pape, favorisait le parti de Pierre de La Châtre. L'inimitié du roi et du comte, qui semblait s'être assoupie, se réveilla plus vive que jamais, surtout parce que, à l'instigation du comte Thibaut, un légat du pape, Yvon, vint en France excommunier le comte Raoul de Vermandois, coupable d'avoir répudié sa femme pour épouser Pétronille, sœur de la reine Aliénor. Ce légat suspendit même de leurs fonctions Barthélemy, évêque de Laon, Simon, évêque de Noyon, et Pierre, évêque de Senlis, qui avaient prononcé le divorce de Raoul. Aussitôt le roi marcha sur Vitry, un des châteaux du comte de Champagne, et brûla l'église, où treize cents personnes de tout âge et de tout sexe s'étaient réfugiées.

§ 3. — LETTRE DE SAINT BERNARD AU PAPE INNOCENT II [1] EN FAVEUR DU COMTE THIBAUT (1143).

(*Saint Bernard*, *lettre* 216).

L'Ecriture a dit : *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.* Il s'est levé des hommes audacieux qui n'ont pas craint, s'attaquant à Dieu, de briser les

1. Les lettres de saint Bernard, fondateur de l'abbaye de Clairvaux et le personnage le plus influent de son siècle, sont de véritables documents historiques, surtout pour la période dont il s'agit. Elles seules nous font connaître, avec quelque détail, les incidents de la lutte engagée entre Louis VII et le comte de Champagne.

liens que Dieu a formés, et ce n'est pas tout, joignant la prévarication à la prévarication, ils ont formé de nouveaux liens qui sont défendus. La loi sacrée de l'Eglise est déchirée : ô douleur! les vêtements du Christ sont mis en pièces, et ô comble de douleur! c'est par ceux qui ont mission de les conserver intacts! Vos amis et vos proches, ô mon Dieu! se sont levés et ont marché contre vous ; car ceux qui violent vos commandements ne sont pas des étrangers, et ce n'est pas hors du sanctuaire qu'on les cherchera ; ce sont les successeurs de ceux à qui vous avez dit : *Si vous m'aimez, observez ma loi.* Dieu, par les ministres de l'Eglise, avait uni le comte Raoul et sa femme; l'église les avait unis au nom de Dieu, qui donne cette puissance aux hommes. Comment s'est-il trouvé un tribunal qui a prétendu rompre une alliance formée par l'Eglise? Dans cette intrigue, une seule convenance a été respectée : c'est dans les ténèbres qu'a été faite cette œuvre de ténèbres, *car celui qui agit mal hait la lumière et ne vient pas à la lumière de peur que la lumière ne condamne ses actes.*

Quelle peine a méritée le comte Thibaut? Quel faute a-t-il commise? Si c'est un crime d'aimer la justice et de haïr l'iniquité, on ne peut l'excuser. Si c'est un crime de rendre au roi ce qui est au roi, et à Dieu ce qui est à Dieu, on ne peut l'excuser. En effet, son grand et premier crime, c'est d'avoir, sur notre ordre, donné asile à l'archevêque de Bourges; voilà le sang dont on veut tirer sur lui vengeance. *Ceux qui rendent le mal pour le bien le déchirent, parce qu'il pratique la vertu.*

Beaucoup crient vers vous de tout leur cœur pour vous demander un juste châtiment des injures commises envers votre fils et de l'oppression de l'Eglise.

Ils nous supplient de punir avec toute la rigueur de votre puissance apostolique les auteurs de ces méchancetés , et ils espèrent que , sans vous laisser arrêter par les prérogatives du chef, qui se croit permis tout ce qu'il lui plaît, vous ferez retomber l'iniquité sur la tête des coupables.

§ 4. — AUTRE LETTRE DE SAINT BERNARD AU PAPE INNOCENT II AU SUJET DE L'AFFAIRE DU COMTE DE CHAMPAGNE (1143).

(*Saint Bernard, lettre* 217.)

La tribulation et l'angoisse nous ont assaillis; la terre s'est émue et a tremblé en voyant ses habitants périr, les pauvres bannis de leur patrie, les riches dans les chaînes et les prisons. La religion est tombée dans l'opprobre et le mépris; c'est une honte chez nous de prononcer même le nom de la paix; nulle part la bonne foi, nulle part l'innocence ne sont en sûreté. Un peu plus, et le comte Thibaut, cet ami de la justice, cet homme pieux, était livré comme un jouet au souffle de ses ennemis; on l'a heurté pour le faire tomber. Mais Dieu l'a soutenu, et il se réjouit d'avoir souffert pour la justice et d'avoir obéi, selon cette parole de l'Apôtre : *Si vous souffrez quelque peine à cause de la justice, vous êtes heureux;* et suivant cette maxime de l'Evangile : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Hélas! nous avions prévu tous ces maux; mais nous n'avions pu les prévenir.

Que dire de plus? Pour empêcher la désolation complète du pays et la ruine de tout un royaume divisé contre lui-même, votre fils très dévot, ami et défenseur de la liberté ecclésiastique, a été contraint

de s'engager, sous la foi du serment, à faire lever la sentence d'excommunication lancée par votre légat, maître Yves, de bonne mémoire, sur la personne du tyran adultère [1] qui est le principe et l'auteur de tous ces maux et de toutes ces douleurs, lancée en même temps sur la femme qui lui est unie par des liens illégitimes. Il a fait cette promesse sur la prière et le conseil de plusieurs hommes fidèles et sages; car ils lui disaient que la levée de cette excommunication pouvait être obtenue de vous facilement, et sans violer les droits de l'Eglise; que puisque cette excommunication était juste, vous auriez le droit de la renouveler immédiatement et de la confirmer à jamais. Ainsi la ruse sera jouée par la ruse; la paix sera obtenue, et celui qui se glorifie dans sa malice, qui est puissant dans l'iniquité, n'en retirera aucun avantage.

§ 5. — LETTRE DE SAINT BERNARD A LOUIS VII, POUR EXCUSER THIBAUT, COMTE DE CHAMPAGNE (1143).

(*Saint Bernard, lettre* 221.)

Dieu sait combien je vous ai aimé dès que je vous ai connu; Dieu sait combien j'ai désiré votre honneur. Vous savez aussi avec combien d'efforts et de sollicitude j'ai, toute l'année dernière, travaillé de concert avec plusieurs autres de vos fidèles vassaux à vous rendre la paix; mais je crains de m'être donné près de vous une peine inutile. On le voit bien, dès que

1. Raoul, comte de Vermandois, allié de Louis VII dans sa lutte contre le comte de Champagne, excommunié pour avoir répudié sa femme et épousé la belle-sœur du roi.

vous avez reçu de bons et sages avis, aussitôt et avec une incompréhensible légèreté vous les mettez de côté; et après avoir justement déploré les maux dont vous êtes l'auteur, conduit par je ne sais quel conseil diabolique, vous vous hâtez d'aller rouvrir des plaies à peine cicatrisées. Du moins voilà ce que j'entends dire. Et, en effet, qui donc autre que le démon peut vous inspirer d'ajouter des incendies aux incendies, des meurtres aux meurtres pour que le cri des pauvres, le gémissement des captifs, la voix du sang des morts se fassent entendre encore une fois aux oreilles du Père des orphelins et du Juge des veuves? Voilà les victimes qui plaisent à cet antique ennemi du genre humain qui a été homicide dès le commencement.

Et n'allez pas faire de la conduite du comte Thibaut un vain prétexte pour excuser votre péché : il dit qu'il est prêt à remplir les conventions arrêtées entre vous quand la paix a été conclue, et demande ardemment que le traité soit exécuté, et, pour sa part, il offre de l'exécuter selon l'interprétation que donneront des arbitres amis de vos vrais intérêts, c'est-à-dire des médiateurs par l'intervention desquels la paix a été faite entre vous et lui. Mais, par je ne sais quel jugement de Dieu, vous prenez toute chose au contre-pied de la vérité : la honte vous semble honneur, et l'honneur honte; quand tout est sûr, vous craignez, et les dangers que vous devriez craindre sont pour vous un objet de mépris.

Faites donc ce qu'il vous plaît de votre royaume, de votre âme et de votre couronne. Mais nous, fils de l'Eglise, quand nous voyons notre mère insultée, méprisée et foulée aux pieds, nous ne pouvons garder le silence. Outre les prières que chaque jour je

répandais devant Dieu, et sans autre témoin que lui, pour votre paix et votre salut, pour la paix et le salut de votre royaume, j'ai envoyé au siège apostolique à cause de vous des lettres et des messagers jusqu'à en blesser presque ma conscience et à soulever contre moi, avec justice, je suis forcé de l'avouer, l'indignation du souverain pontife, aujourd'hui provoquée par des excès continuels et tous les jours renouvelés, je commence, je vous le déclare, à me repentir de l'inintelligente faiblesse qui m'a fait accorder à votre jeunesse une faveur imméritée; et désormais je vous dirai la vérité autant que je la connais.

Je ne tairai pas cette alliance et cette association nouvelle que vous cherchez à faire avec des excommuniés, cette liaison formée, comme on dit, avec des brigands et des ravisseurs pour la mort des hommes, l'incendie des maisons, la destruction des églises, la dispersion des pauvres. Selon cette parole du prophète : *Si tu voyais un voleur, tu courais avec lui, tu te mettais en société avec les adultères*, comme si vous ne pouviez faire assez de mal à vous seul. Je ne tairai pas que, loin de revenir sur le serment illicite et maudit prêté si inconsidérément par vous contre l'Eglise de Bourges [1], serment qui a causé tant et de si grands maux, vous empêchez de donner un pasteur aux brebis du Christ qui sont à Châlons, vous avez l'audace d'abandonner à votre frère [2], à ses ar-

1. Louis VII s'était engagé, par un serment solennel, à ne jamais permettre que Pierre de La Châtre prît possession de l'archevêché de Bourges.

2. Robert, comte de Dreux, troisième fils de Louis le Gros, avait été chargé par son frère d'occuper militairement l'évêché de Châlons-sur-Marne.

chers, à ses arbalétriers, les maisons épiscopales qu'ils habitent contre le droit de la justice, les biens de l'Eglise qu'ils dissipent par un emploi criminel. Je vous le déclare, si vous persistez dans cette conduite, vous n'attendrez pas longtemps la vengeance. Parole dure; mais rappelez-vous la maxime du sage : *Mieux valent les verges d'un ami que le baiser trompeur d'un ennemi.*

§ 6. — **LETTRE DE SAINT BERNARD A SUGER, ABBÉ DE SAINT-DENIS, ET A GOSCELIN, ÉVÊQUE DE SOISSONS, LES DEUX PRINCIPAUX CONSEILLERS DU ROI, AU SUJET DU COMTE DE CHAMPAGNE (1143).**

(*Saint Bernard, lettre* 222.)

J'ai écrit au roi, pour lui reprocher les maux qui se font dans son royaume, avec son consentement, dit-on. J'ai cru devoir vous faire connaître sa réponse, à vous qui êtes de son conseil. S'il croit ce qu'il dit, j'en suis étonné; s'il ne le croit pas, pourquoi s'efforcerait-il de persuader de pareilles choses à un homme qui, comme moi, a pris part à toutes les négociations faites pour obtenir la paix? Dans sa lettre que vous pouvez consulter, cherchant à montrer que le comte Thibaut n'a pas observé ses engagements. « Nos évêques sont encore suspendus de leurs fonctions, dit-il; notre terre est encore sous le coup d'un interdit. » Comme si Thibaut était compétent quand il s'agit de lever une censure ecclésiastique! comme s'il s'était jamais obligé à faire lever celle-là! « Le comte Raoul a été joué, ajoute le roi; le voilà de nouveau lié par une excommunication. » Et quel rapport cette affaire a-t-elle avec le comte Thibaut? Il

avait fait une promesse ; il a travaillé de bonne foi à l'exécuter, et il y est parvenu. Son adversaire, victime de sa propre ruse, est tombé dans la fosse qu'il avait lui-même creusée. Et ce serait là une cause suffisante pour faire violer par le roi des engagements qui sont les siens propres et que ses lèvres ont formulés ! C'en serait assez pour enflammer légitimement la colère du roi contre Dieu et contre son Eglise, contre lui-même et contre son royaume ! Un pareil motif donne-t-il au roi le droit de violer les lois de l'honneur ; le droit de faire la guerre à son vassal sans l'avoir je ne dis pas défié, mais même sommé de paraître devant son tribunal ; le droit d'envoyer contre lui son frère qu'il a fait passer par la ville de Châlons-sur-Marne, malgré les conventions, comme vous le savez, au sujet de cette cité.

Mais, ajoute le roi, le comte Thibaut cherche à s'allier par des mariages, contre la fidélité qu'il me doit, le comte de Flandre et le comte de Soissons. C'est un soupçon contre la fidélité, ce n'est pas une certitude. C'est à vous d'apprécier un système qui met de vains soupçons au-dessus d'un pacte certain. En quoi d'ailleurs sont vraisemblables de pareils soupçons dirigés contre un homme. Sont-ils des ennemis du roi ces alliés que s'est unis le comte ? Ne sont-ils pas des vassaux du roi et même ses amis ? Le comte de Flandre n'est-il pas le parent du roi et, comme le prince l'avoue, le bâton sur lequel le royaume s'appuie ? Que fait donc contre la fidélité due au roi un vassal du roi qui, fidèle au roi, s'unit aux amis du roi par le mariage de ses enfants [1] ? Si l'on considérait cette

1. Ce raisonnement de saint Bernard laisse ici beaucoup à désirer. L'abbé de Clairvaux veut trop prouver.

alliance avec un regard de bonne foi, n'y verrait-on pas plutôt une autre garantie de la paix, de la force, de la sécurité du royaume?

Mais il y a, surtout de la part du roi, une assertion téméraire qui m'étonne. Il prétend savoir qu'à ma connaissance le comte Thibaut aurait tâché à attirer le comte Raoul dans son parti contre le roi, car, disant de vive voix à notre envoyé plus qu'il n'avait écrit, il a affirmé que j'avais par message promis plusieurs fois au susdit Raoul de prendre sur moi la plus grande partie de ses péchés s'il voulait s'attacher au comte Thibaut. S'il est né cet homme qui m'a servi de messager près de Raoul, qu'il vienne et qu'il m'accuse en public. Si j'ai écrit des lettres, qu'on les produise. Au roi de voir à quelle source il a puisé ; pour moi, je suis certain qu'avant sa lettre je n'avais rien connu de cette fable. J'en crois autant du comte Thibaut, qui oppose une dénégation formelle. Que Dieu voie et juge! Sur de simples soupçons, le comte Thibaut est maintenant accusé par celui qui, ouvertement et au mépris de ses engagements, a attiré à lui ce même comte Raoul, et qui contre les commandements de Dieu, contre la sentence du souverain pontife, communique avec un adultère excommunié.

Le roi dit encore : Nous avons failli avoir deux ennemis redoutables. Le prophète lui répond, en se moquant de lui : *Ils ont tremblé d'effroi quand il n'y avait rien à craindre.* « Voyez, dit-il, nous sommes attaqués nous qui n'avons pas attaqué, et nous souffrons persécution nous qui n'avons pas persécuté. »

Il est clair que les alliances entre grands vassaux, dans de semblables circonstances, devaient avec raison paraître suspectes à l'autorité royale.

Et qui donc attaque? Qui donc persécute? Le comte ne supplie-t-il pas, prêt à rendre honneur au roi, à le servir, à lui obéir comme à son seigneur, demandant ardemment la paix et s'efforçant autant qu'il est en lui de se concilier la bonne volonté du roi? Admettons un instant que les intentions du comte soient tout opposées, que le comte se prépare à faire au roi tout le mal imaginable; mais ne faudrait-il pas alors recourir au moyen déterminé par le traité? Le traité décide que, si une de ces clauses donne lieu à une controverse ou à dissentiment, les deux parties ne se feront ou ne chercheront à se faire réciproquement aucun mal avant d'avoir soumis la question à l'évêque d'Auxerre et à nous trois, en sorte qu'après avoir été médiateurs, nous devions, en cas de contestation nouvelle, réconcilier les deux adversaires. Maintenant le comte conjure le roi de remplir cette condition, et le roi refuse!

Enfin, supposons, si vous le voulez, que le comte mérite tous les maux qu'on lui prépare : mais qu'a mérité l'Eglise de Dieu? Je ne parle pas seulement de l'Eglise de Bourges; qu'ont mérité l'Eglise de Châlons, l'Eglise de Reims, l'Église de Paris? Le roi a raison contre le comte, je l'admets; mais qui lui donnerait le droit de dévaster les possessions et les terres des églises et d'empêcher que les pasteurs ne soient mis à la tête des brebis du Christ? Qui lui a donné le droit ici d'empêcher la promotion des élus? là (chose inouïe) de retarder l'élection, pour se donner le temps d'épuiser les ressources, de piller les biens des pauvres, de tout enlever des terres de l'évêché? Est-ce vous qui conseillez cette conduite? Je serais étonné d'apprendre qu'on agisse ainsi contrairement à vos avis; et, si c'est d'après vos avis, j'en suis plus

étonné encore. Car donner de tels avis, c'est une mauvaise action; c'est évidemment préparer un schisme, résister à Dieu, réduire l'Eglise en esclavage et soumettre à une servitude nouvelle la liberté ecclésiastique. Si quelqu'un est fidèle à Dieu, si quelqu'un est fils de l'Eglise, il s'élèvera et s'opposera selon ses forces, comme un mur à l'ennemi pour la défense de la maison de Dieu. Si vous désirez la paix de l'Eglise, comme le doivent des fils de la paix, comment se fait-il, je ne dis pas que vous donniez un concours actif à un conseil où se prennent des résolutions si désastreuses, mais que vous continuiez d'y assister? Le mal qui a été fait, quel qu'il soit, n'est pas imputé à un roi si jeune, mais à ses vieux conseillers.

IV

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS LE JEUNE. SECONDE CROISADE. RÉGENCE ET ADMINISTRATION DE SUGER (1145-1149).

Malgré tous les efforts de saint Bernard, la guerre continua entre Louis VII et le comte de Champagne. Le roi s'empara de Vitri et brûla quinze cents personnes réfugiées dans l'église de cette ville. On a supposé que le roi, saisi de remords, se soumit alors au pape et prit la croix pour expier son crime. Mais suivant une autre version, plus vraisemblable, Louis VII aurait décidé son voyage à Jérusalem pour accomplir un vœu qu'il avait fait au moment de la mort de son frère Philippe. L'ascendant de plus en plus grand que prenait sur lui saint Bernard acheva de le déterminer. C'est l'abbé de Clairvaux qui fut le véritable instigateur de la seconde croisade. Suger, plus pratique, et qui voyait combien l'absence de Louis VII devait être funeste au royaume, ne s'y prêta au fond qu'avec répugnance, ou, du moins, hâta autant qu'il put le retour du roi.

§ 1. — ODON DE DEUIL, L'HISTORIEN DE LA 2e CROISADE, DÉDIE SON OUVRAGE A SUGER.

Au vénérable Suger, abbé de Saint-Denis, Odon de Deuil, le moindre d'entre ses moines, salut.

J'ai la volonté, mais non toutefois la complète faculté de vous donner sur la voie du Saint-Sépulcre quelques détails véritables que vous puissiez ensuite transmettre par votre plume à la mémoire éternelle des siècles. Engagé encore à cette heure même dans les embarras du voyage, je me sens empêché dans cette tâche et par mon inhabileté et par la fatigue..... Vous avez écrit les actions du père de notre monarque, ce serait une grande faute de priver la postérité de l'histoire de son fils, dont toutes les années ont été embellies par la vérité. En effet, depuis le jour où, presque enfant, il a commencé de régner, la gloire du siècle n'a pas été pour lui un sujet de plaisir, mais elle n'a fait que donner à son mérite plus d'accroissement et plus d'éclat. Il résulte de là que, si l'on ne commence à raconter ses actions que depuis son départ pour Jérusalem, on retranchera ainsi une grande partie de l'exemple que Dieu réserve en lui aux rois futurs. Vous donc, qui d'abord avez fait paraître son père au grand jour et qui lui devez à lui-même quelque chose, commencez son histoire depuis son enfance, époque où son mérite a commencé de s'élever... C'est une partie de sa vie que vous connaissiez très bien pour l'avoir apprise à titre de son instituteur. Pour moi, je vous transmets l'ensemble vrai des choses faites pendant la voie du Saint-Sépulcre pour que vous les embellissiez du style de l'histoire.

§ 2. — LA CROISADE EST DÉCIDÉE A LA COUR PLÉNIÈRE DE BOURGES (1145).

(*Odon de Deuil, livre* I.)

L'an du Verbe incarné 1145, le jour de la Nativité, Louis, roi des Français et duc des Aquitains, tenant sa cour plénière à Bourges, convoqua plus universellement que de coutume les évêques et les grands du royaume et leur révéla les secrets de son cœur. Après lui, Geoffroy, évêque de Langres, homme d'une grande piété, parla en termes convenables de la destruction de la ville de Roha (Edesse) et de l'oppression exercée par les infidèles sur les chrétiens. Il arracha beaucoup de larmes à chacun, en traitant ce déplorable sujet, puis il invita tous les assistants à s'unir au roi pour porter assistance à leurs frères. Néanmoins ce que semaient l'évêque par ses paroles, le roi par son exemple, ils ne le moissonnèrent pas tout de suite; il fut décidé qu'une assemblée générale se réunirait à Vézelay, à l'époque des fêtes de Pâques, afin que, le jour même de la résurrection du Seigneur, tous ceux qui seraient touchés de l'inspiration céleste concourussent à exalter la gloire de la croix. Le roi, plein de sollicitude pour son entreprise, envoya des députés au pape Eugène III afin de l'informer de ces choses. Les ambassadeurs, accueillis joyeusement et renvoyés tout joyeux, rapportèrent des lettres apostoliques enjoignant à chacun d'obéir au roi dans la croisade, réglant la forme des vêtements qui distingueraient les pèlerins et promettant, à ceux qui porteraient le joug léger du Christ, rémission de leurs péchés et protection pour leurs femmes et leurs petits enfants.

§ 3. — LE PAPE EUGÈNE III INVITE LOUIS VII A SECOURIR LA TERRE SAINTE (1146).

(*Extrait de la lettre VIII*, *Hist. de Fr.*, t. xv, p. 429.)

Eugène, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très cher fils Louis, illustre et glorieux roi de France, et à ses chers fils les princes et à tous les fidèles du royaume de France. Le plus grand danger menace l'Eglise de Dieu et toute la chrétienté. Nous sommes persuadé que votre prudence et votre zèle éclateront en cette occasion, et que vous montrerez la noblesse de vos sentiments et la pureté de votre foi. Si les conquêtes faites par la valeur des pères sont conservées par la valeur des fils, j'espère que vous ne laisserez pas croire que l'héroïsme des Francs a dégénéré. Nous vous avertissons, nous vous prions, nous vous recommandons de prendre la croix et les armes. Nous vous ordonnons pour la rémission de vos péchés, à vous qui êtes les hommes de Dieu, de vous revêtir de la puissance et du courage et d'arrêter les invasions des infidèles, qui se réjouissent de la victoire remportée sur nous, de défendre l'Église d'Orient délivrée par nos ancêtres, d'arracher des mains des musulmans des milliers de prisonniers chrétiens qui sont dans les fers.

§ 4. — ASSEMBLÉE DE VÉZELAY. — LOUIS VII PREND LA CROIX (1146).

(*Odon de Deuil*, *livre* I.)

Le roi se décora de la croix qui lui était envoyée par le souverain pontife, et beaucoup de gens

prirent ainsi que lui ce signe auguste. Comme il n'y avait point assez de place dans le château ni dans la ville pour contenir le peuple immense accouru de toutes parts, on avait construit au dehors, dans la plaine que domine la montagne de Vézelay, une machine en bois, afin que l'abbé de Clairvaux pût parler d'en haut à l'assemblée. Bernard monta donc sur cette chaire avec le roi, paré de sa croix, et, lorsque cet orateur du ciel eut, comme à l'ordinaire, répandu la rosée de la parole divine, un cri général s'éleva : *Des croix, des croix.* Les croix que le saint abbé avait fait préparer à l'avance furent bien vite épuisées; il fut forcé alors de couper ses propres vêtements pour en tailler d'autres croix, qu'il donna de même, et il ne cessa de vaquer à cette œuvre tant qu'il resta à Vézelay, confirmant sa prédication par de nombreux miracles.

§ 5. — DÉPART DU ROI POUR LA CROISADE. — IL PREND LES INSIGNES DU PÈLERIN A SAINT-DENIS (1147).

(*Odon de Deuil, livre* I.)

Le jour du départ approchant (il avait été fixé à la Pentecôte), le roi, après avoir visité toutes les maisons religieuses de Paris, sortit de la ville et se rendit aux hospices isolés qu'habitent les lépreux, escorté seulement de deux serviteurs. Après ces œuvres de charité, il se dirigea vers l'église du bienheureux Denis, où l'avait précédé sa mère la reine Adélaïde, sa femme Aliénor et une foule innombrable. Le pape Eugène, l'abbé Suger et les moines reçurent dans le chœur le roi, qui, se prosternant très humblement par terre, adora le saint patron. Alors le pape et l'abbé ouvrirent une petite porte d'or et

en tirèrent lentement un coffre d'argent contenant les reliques du bienheureux, afin que le roi, ayant vu et embrassé celui que chérit son cœur, en devînt plus alerte et plus intrépide. Ensuite, ayant pris l'oriflamme sur l'autel et reçu du souverain pontife l'escarcelle du pèlerin avec la bénédiction, il se retira dans le dortoir des moines pour échapper à l'empressement de la multitude, mangea au réfectoire avec les religieux, puis, embrassant tous ceux qui l'entouraient, s'éloigna, suivi de leurs vœux et de leurs larmes.

§ 6. — L'ARMÉE DE LOUIS VII EST ATTAQUÉE EN PASSANT A WORMS.

(*Odon de Deuil, livre* II.)

Ce fut là que la folie des nôtres commença à se déclarer. La ville nous envoyait par le Rhin des vivres en abondance, et nos gens étaient continuellement en commerce avec ceux du pays. Cette bonne intelligence malheureusement ne dura pas. Il s'éleva sur l'eau une querelle entre les premiers et les seconds. Ceux-là jettent un marchand du pays dans le Rhin. Aussitôt les habitants de Worms courent aux armes, et, parmi plusieurs des nôtres qu'ils blessent, ils en mettent un à mort. Cet attentat répand la fureur parmi les croisés. On crie qu'il faut mettre le feu à la ville, sans faire attention que ce désastre envelopperait plusieurs de nos marchands et changeurs établis à Worms. Mais les personnes sages de de notre armée arrêtèrent ces insensés. Les bourgeois, cependant, toujours saisis de crainte, retirent leurs bateaux et par là rompent tout commerce avec

nous. Mais l'évêque d'Arras, ayant trouvé une barque avec peine, se rendit à la ville accompagné de quelques barons et vint à bout d'y calmer les esprits. Dès lors ceux-ci, ayant ramené leurs barques, rapportèrent l'abondance dans notre camp.

§ 7. — LOUIS VII REÇOIT A RATISBONNE LES AMBASSADEURS DE L'EMPEREUR GREC.

(*Odon de Deuil*, *livre* II.)

Quand on eut dressé les tentes et que le roi fut logé, on manda les ambassadeurs, lesquels, après l'avoir salué et lui avoir remis les lettres de leur maître, attendaient la réponse debout, car ils n'auraient osé s'asseoir sans qu'on leur eût ordonné. Après donc qu'ils en eurent reçu l'ordre, ils se placèrent sur des sièges qu'ils avaient apportés avec eux. Nous remarquâmes alors une coutume des Grecs, qui est que, lorsque les maîtres s'assoient, toute leur suite demeure debout. Là vous eussiez vu des jeunes gens le jarret tendu, la tête penchée, les yeux arrêtés en silence sur leur maître, témoigner par cette attitude leur disposition à obéir au premier signe. Ils ne portent point d'écharpe, mais ils ont de riches habits de soie, courts, bien serrés, avec des manches étroites, ce qui les rend lestes et dégagés comme des athlètes. La forme de l'habillement des pauvres est la même; il n'y a de différence que pour le prix. A l'égard des lettres qu'ils présentèrent, deux motifs, la honte et l'impuissance, m'empêchent d'en donner ici la traduction. Car la première et la plus grande partie était employée à capter la bienveillance du prince d'une

manière si basse et si rampante que les expressions affectueuses et nullement sincères qu'elles renfermaient, loin de convenir à un empereur, auraient déshonoré le plus vil bouffon. Le roi cependant, quoique non sans rougir, souffrait que son interprète lui rendît tout.

§ 8. — L'ARMÉE FRANÇAISE PASSE EN BULGARIE ET ENTRE A CONSTANTINOPLE.

(*Odon de Deuil, livre* III.)

Il parut à quelques-uns de nos gens que les Allemands qui les précédaient avaient donné occasion aux Grecs de nous montrer leur perfidie en ce que, non contents de piller tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage, ils avaient même, comme nous le remarquâmes, brûlé quelques villages et faubourgs. Voici un trait de leur brutalité que je rapporte avec douleur. Près des murs de Philippopoli, les Latins occupaient un bourg considérable, où les étrangers trouvaient des vivres en abondance pour leur argent. Les Allemands rendirent mémorable à leur honte le séjour qu'ils y firent. Comme ils étaient répandus dans les auberges, un jongleur y vint, et, quoiqu'il ignorât leur langue, il s'assit auprès d'eux, but et paya son écot. Après cela, voulant divertir la compagnie, il tire de son sein un serpent qu'il avait charmé, le met dans une coupe sur le pavé et fait plusieurs tours de charlatanerie autour du reptile. A la vue de ce prodige, les Allemands se lèvent en fureur, prennent le jongleur et le tuent. En même temps, ils s'écrient que les Grecs veulent les faire périr par le poison, attribuant le crime d'un seul à

tous. Cette émeute répand l'alarme dans tout le faubourg. Le commandant de la ville survient pour apaiser le tumulte avec une escorte sans armes. L'œil des Allemands, troublé par la fureur et le vin, ne voit que des gens qui courent à eux et n'aperçoit pas qu'ils sont désarmés. Ils vont en colère au-devant de ces pacificateurs, s'imaginant qu'on vient pour tirer vengeance du meurtre qu'ils ont commis. L'officier et sa troupe se retirent aussitôt et rentrent dans la ville. Mais, ayant pris leurs arcs, ils reviennent à ces insensés, les mettent en fuite, blessent, tuent plusieurs d'entre eux et ne s'arrêtent qu'après les avoir tous chassés du faubourg. Ce fut surtout dans les auberges que se fit le carnage. On prit soin des cadavres, à cause de l'argent dont ils étaient garnis, et on les jeta dans des cavernes pour les fouiller à loisir. La querelle ne se termina pas là. Les vaincus, ayant repris leurs esprits, retournent en force à la charge, mettent en fuite les bourgeois à leur tour, ravagent tout autour de la ville et réduisent en cendres le faubourg.

Au reste, ce n'était pas seulement à leurs hôtes que les Allemands se rendaient insupportables; nos gens avaient presque également à se plaindre d'eux. Le fait suivant en est la preuve. Un jour, quelques Français, pour éviter la foule qui environnait le roi, prirent les devants et vinrent se ranger auprès des Allemands. On va au marché des deux côtés; mais les Allemands ne souffrent point que les nôtres n'achètent rien, qu'ils n'aient eux-mêmes ce qu'ils désirent. Cela occasionna une dispute. On cria beaucoup de part et d'autre, et comme on ne s'entendait pas, on en vint bientôt aux coups. Les Français, qui étaient les moins nombreux, furent

les plus maltraités. Le combat ne finit qu'à la nuit. Le lendemain, on était prêt à recommencer; mais les chefs, se jetant aux genoux des soldats, apaisèrent l'émotion par leurs prières et leur modération. C'est ainsi que les Allemands troublaient tout sur leur route et indisposaient la nation grecque contre notre roi, qui venait à leur suite dans un esprit de paix.

Après divers obstacles surmontés, ils arrivent aux portes de Constantinople. Il y avait près de cette ville un vaste et magnifique parc environné de murailles, lequel renfermait une grande quantité de gibier, des étangs et des pièces d'eau. On y avait creusé plusieurs cavernes pour servir de retraite aux bêtes. Dans l'enceinte de ce parc s'élevaient des maisons superbes où les empereurs venaient se délasser dans la belle saison. L'empereur d'Allemagne, au lieu de respecter ce séjour des délices, s'y jette à la tête de ses gens, fait main basse sur le gibier et détruit presque tout à la vue des Grecs. Car le palais impérial, qui domine sur les murs de la ville, a ce lieu au-dessous de lui et, par les regards continuels du maître, anime et encourage ceux qui l'habitent. Toutefois l'empereur grec, à qui cet étrange spectacle avait causé un grand étonnement, eut assez de pouvoir sur lui-même pour dissimuler son dépit. Il envoie une députation à l'empereur allemand pour lui demander une conférence. Mais celui-ci craignant d'entrer dans la ville, celui-là appréhendant d'en sortir ou ne le voulant pas, chacun refusa de faire les avances et de rabattre de son faste ordinaire en faveur de l'autre.

Lorsque nous approchâmes de Constantinople, les nobles et les personnes les plus distinguées du clergé et du peuple vinrent au-devant du roi et le reçurent avec les honneurs convenables, le suppliant de vou-

loir bien descendre chez l'empereur pour satisfaire, disaient-ils, l'empressement qu'il avait de le voir et de l'entretenir. Louis, compatissant à sa frayeur, se rendit à cette demande. Ayant donc choisi un petit nombre des siens, il s'avança avec eux vers le palais impérial, où il rencontra l'empereur, qui l'attendait sous le portique et qui lui fit une réception dont il n'eut qu'à se louer. Ces deux princes étaient égaux à peu près pour l'âge et la taille et ne différaient que pour les mœurs et pour l'habillement. Enfin, après s'être embrassés et baisés mutuellement, ils entrèrent dans la salle intérieure du palais, où ils s'assirent sur deux sièges qu'on leur avait préparés. Là, environnés de leur suite, ils entament la conversation par le moyen de leurs interprètes. L'empereur demande au roi quel est son dessein, fait mille vœux pour qu'il réussisse et lui promet de l'aider en tout ce qu'il dépendra de lui. Eh! plût à Dieu que son discours eût été aussi sincère qu'il était honnête. Si l'aisance du maintien et du geste, si la sérénité du visage, si la douceur des paroles manifestaient toujours les dispositions du cœur, tous les assistants auraient dit unanimement que l'empereur avait l'affection la plus tendre pour le roi. Mais on ne sait que trop combien sont équivoques ces sortes de démonstrations. Après cela, les deux princes se séparèrent, et les nobles conduisirent le nôtre au palais où il devait loger.

§ 9. — DESCRIPTION DE CONSTANTINOPLE PAR ODON DE DEUIL

(*Odon de Deuil, livre* IV.)

Constantinople, illustre par sa réputation, plus encore par ses richesses, présente dans son plan la

forme d'un triangle ou d'une voile de vaisseau. Dans l'angle extérieur s'élève l'église de Sainte-Sophie et le palais de Constantin, où il y a une chapelle décorée d'un grand nombre de reliques. La mer baigne la ville de deux côtés. En venant à cette capitale, nous avions à notre droite le bras de Saint-Georges et à notre gauche un canal qui en sort et s'étend environ à quatre mille pas. C'est là que l'on voit le palais des Blanquernes, placé à la vérité dans un lieu bas, mais relevé par la somptuosité, l'élégance et la grandeur de ses édifices. La triple variété de son voisinage offre une triple satisfaction aux yeux de ceux qui l'habitent et les récrée alternativement par la vue des champs, de la mer et de la ville. La magnificence de ses dehors n'admet presque point de comparaison. Mais tout ce que je pourrais dire de celle des dedans serait trop au-dessous de la vérité. L'or et les peintures y brillent de toutes parts. La cour est pavée de marbre avec un merveilleux artifice, et je ne sais à vrai dire ce qui lui donne le plus de prix et de beauté, la subtilité de l'art ou la richesse des matières.

Le troisième côté du triangle qui forme la ville confine à une assez belle campagne. Il est fermé par un double mur qui s'étend depuis la mer jusqu'au palais à deux milles environ de longueur ; ce mur cependant n'est point fort, et les tours qui le défendent ne sont point élevées. Je pense que la ville met sa plus grande confiance dans la multitude de ses habitants et dans le repos dont elle jouit depuis longtemps. Le terrain qui avoisine le rempart est vide et se partage en terres labourables et en jardins qui fournissent toutes sortes de légumes. De ce même côté, des aqueducs souterrains amènent

l'eau douce en abondance aux citoyens. Pour la ville en elle-même, elle est malpropre, sale, infecte et condamnée en plusieurs quartiers à une nuit éternelle, car les riches couvrent les rues de leurs édifices et ne laissent aux pauvres et aux étrangers que les ordures et les ténèbres. Les meurtres, les vols et les autres crimes qui fuient la lumière y sont fréquents, et cela doit être ainsi. En effet, comme on vit sans police dans cette ville, il y a presque autant de maîtres que de riches, et de voleurs que de pauvres; chaque scélérat y a dépouillé toute crainte et toute honte, attendu que le crime y est impuni et que l'obscurité le dérobe à la vengeance publique. En un mot, Constantinople excède les bornes de la modération en toute chose, et, comme elle surpasse toutes les autres villes en opulence, elle les surpasse aussi par ses vices.

Elle a beaucoup d'églises, qui, bien qu'inférieures en grandeur à Sainte-Sophie, ne lui cèdent peut-être pas en beauté. Ceux de nos gens qui le pouvaient y entraient, les uns par curiosité, les autres pour satisfaire leur dévotion. Le roi lui-même, accompagné de l'empereur, les visita, et à son retour, vaincu par ses prières, il consentit à dîner avec lui. L'appareil du repas, la délicatesse et la variété des mets, les agréments de la symphonie, tout répondit à la dignité des convives, et tout charmait à la fois les yeux, les oreilles et le goût. Plusieurs de nos gens craignaient pour le roi. Mais lui, s'abandonnant à la Providence, était dans une parfaite sécurité, car celui qui n'a pas de mauvais desseins ne croit pas facilement qu'on veuille lui nuire. Mais les Grecs dissimulaient la vengeance qu'ils nous préparaient jusqu'à ce que nous eussions passé le bras de Saint-Georges. Tant que nous fûmes aux

environs de Constantinople, nous n'eûmes pas à nous plaindre d'eux, car on ne leur faisait pas un crime d'avoir fermé leurs portes à la multitude des croisés, vu qu'ils avaient brûlé plusieurs de leurs maisons et de leurs oliviers, soit faute de bois, soit par l'effet de l'ivresse. Le roi faisait souvent couper le nez, les oreilles et même les pieds aux coupables. Mais cela n'était pas capable de réprimer l'insolence de nos gens. Bref il fallait de deux chose l'une, ou que l'on en fît périr des milliers à la fois, ou que l'on tolérât plusieurs de leurs déportements.

§ 10. — LES FRANÇAIS PASSENT LE DÉTROIT. PERFIDIE DES GRECS.

(*Odon de Deuil, livre* IV.)

Nous voilà passés; des vaisseaux chargés de vivandiers et de changeurs viennent à notre suite. La banque est ouverte sur le rivage, les trésors sont étalés, l'or et la vaisselle d'argent que les Grecs avaient achetés de nous brillent sur leurs comptoirs. Plusieurs viennent de notre armée pour faire les échanges nécessaires, et à ceux-ci d'autres se joignent qui convoitent ce qui ne leur appartient pas. Or un jour il arriva qu'à la vue de ces immenses richesses un certain Flamand, digne du fouet et du feu, se laissa aveugler par le désir effréné de les enlever. Tout d'un coup, s'étant mis à crier : Haro, haro! il se jette sur ces trésors et emporte ce qui l'avait le plus tenté. Ses semblables sont encouragés par sa hardiesse et séduits par le mérite du butin, et, comme les insensés se fourrent partout (car je compte pour tels tous ceux qui périrent dans l'affaire du change), on voit tomber

sous les coups de toutes parts ceux qui avaient de l'argent à la main. Les cris redoublent, la fureur s'accroît, les comptoirs sont renversés, l'or est foulé aux pieds et pillé, les pauvres changeurs dépouillés cherchent leur salut dans la fuite, les vaisseaux reçoivent les fugitifs et ramènent à la ville ceux qui achetaient des vivres pour nous; ceux-ci sont battus et dépouillés par les Grecs. Dans la ville même, tous les étrangers qui s'y trouvent subissent un pareil outrage et y sont traités en ennemis.



Fig. 9. — Monnaies frappées au siège de Damas.

Le roi, informé de ces désordres, fait venir le comte de Flandre et lui redemande en colère le coupable, qu'il fait pendre aussitôt à la vue de Constantinople. Ensuite il se met à faire les recherches de ce qui avait été perdu, promettant le pardon à ceux qui le rendront et menaçant du supplice ceux qui le recéleront, et, afin que l'on n'en fût point détourné par la crainte ou la honte de paraître devant lui, il ordonne que tout soit remis entre les mains de l'évêque de Langres. Le lendemain, ceux qui avaient fui sont rappelés et recouvrent tout ce qu'ils juraient avoir perdu. Plusieurs d'entre eux redemandaient beaucoup plus qu'il ne leur était dû; mais

Louis aima mieux leur restituer du sien que de troubler la tranquillité de son armée. Après cela, il députa deux personnages graves à l'empereur grec, savoir : Arnoul, évêque de Lisieux, recommandable par son éloquence et par sa religion, et Barthélemi, son chancelier, pour réclamer ceux des siens qu'on retenait à Constantinople, avec les effets qu'on leur avait enlevés. Comme les ordres du monarque étaient pressants, les deux ambassadeurs firent la traversée de grand matin, et, par la faveur des huissiers, ils entrèrent dans le palais, mais ils ne purent obtenir de parler à l'idole. Ce jour-là, toute leur consolation fut de s'entretenir ensemble, leur nourriture, de se repaître les yeux de la vue des peintures, et, quand la nuit fut arrivée, les degrés du palais et le pavé leur tinrent lieu de chevet et de matelas.

Le lendemain, ce profane (l'empereur) s'étant levé vers la troisième heure, ils parurent devant lui par son ordre et remplirent l'objet de leur mission, en lui représentant la satisfaction qu'on avait donnée à ses gens et celle qu'il devait aux nôtres. L'éloquence sage et douce du prélat aurait pu le rendre traitable, si ce serpent dangereux eût été susceptible d'être charmé ; mais, sourd et gonflé de venin comme l'aspic, il parut tout différent de ce qu'il était auparavant, ou plutôt il leva le masque sous lequel il avait jusqu'alors caché sa méchanceté. Cependant l'évêque le presse et gagne à la fin quelque chose, car on lui promet des marchés pour l'armée et l'on permet à nos pèlerins détenus de rejoindre l'armée, mais sans leur rendre ce qu'on leur avait pris. L'empereur dit qu'il veut avoir encore une conférence avec le roi et qu'il doit au plus tôt lui envoyer une ambassade à ce sujet. Sur cela, le prélat et le chancelier prennent le parti de s'en

retourner pour ne pas faire une diète de trois jours entiers [1].

§ 11. — LETTRE DE ROGER, ROI DE SICILE, A L'ABBÉ SUGER, RÉGENT DU ROYAUME.

(*Suger*, *lettre* 143.)

Roger, par la grâce de Dieu roi de Sicile, duc de la Pouille et prince de Capoue, à son très cher ami le vénérable Suger, abbé de Saint-Denis.

Il est du devoir des amis de se féliciter mutuellement sur leurs prospérités; c'est pour cela que nous avons jugé à propos de vous mander, comme à notre intime ami, que grâce à Dieu nous sommes en paix et en santé. Nous vous prions par le retour que vous nous devez de nous donner fréquemment de vos nouvelles, afin que nous ayons occasion de nous réjouir de vos avantages, comme nous sommes assûrés que vous vous réjouissez des nôtres.

§ 12. — RÉPONSE DE SUGER AU ROI DE SICILE.

(*Suger*, *lettre* 146.)

Nous rendons à Votre Majesté nos actions de grâces, non telles que nous devons, mais telles que

1. Les deux souverains finirent cependant par passer le détroit et pénétrèrent séparément dans l'Asie Mineure. Battu par les Turcs, entre Laodicée et Satalie, Louis VII arriva à Antioche, où il fut reçu par l'oncle de sa femme, Raymond de Poitiers. Les deux rois, réunis à Jérusalem, s'adjoignirent les chevaliers de Baudoin III, roi de Jérusalem, et assiégèrent Damas sans succès. Puis Louis VII partit de Saint-Jean-d'Acre et revint en France, en octobre 1149.

nous pouvons les rendre, de la bonté qu'un prince si grand et si sage a eue de se souvenir de notre petitesse et de nous demander à nous-mêmes des nouvelles de l'état où nous sommes. C'est effectivement une faveur qui nous attache entièrement à vous, et dont nous ne perdrons jamais le souvenir, que vous ayez daigné nous faire part de votre prospérité et vous informer de la nôtre. En répondant à Votre Majesté sur ce dernier point, notre dessein était d'abord de l'entretenir de plusieurs choses dignes de sa curiosité ; mais, craignant l'ennui qu'une lettre trop prolixe pourrait vous causer, nous avons chargé notre député de vous les dire de vive voix.

§ 13. — JOSÉEL, ÉVÊQUE DE SALISBURY, ÉCRIT A SUGER, POUR LE FÉLICITER SUR SON ADMINISTRATION (1148).

(*Histor. de France*, t. XV, p. 498.)

Votre réputation, lui dit-il, répandue en tous lieux, nous a déterminés à passer la mer par le seul désir de vous connaître, et nous ne sommes venus de si loin que pour être témoins des merveilles que l'on racontait de vous comme du Salomon de notre siècle. Notre curiosité a été satisfaite en tout point. Nous avons eu le plaisir d'entendre ces paroles pleines de sagesse qui sortent de votre bouche ; nous avons considéré le magnifique temple que vous avez fait élever, les ornements dont vous ne cessez de l'embellir, l'ordre et l'harmonie qui règnent parmi ceux qui le desservent ; mille autres objets qui intéressent votre gloire ont fixé notre attention ; et assurément nous avons tout lieu de dire avec la reine du Midi qu'on ne nous avait pas rapporté la moitié des choses que

nous voyons de nos yeux, tant la vérité surpasse le récit de la renommée! En effet, qui ne serait surpris de voir un seul homme soutenir le poids de tant d'affaires si importantes, maintenir la tranquillité des églises, réformer le clergé, défendre le royaume de France par les armes, y faire fleurir les vertus, le policer par des lois?

§ 14. — SAMSON, ARCHEVÊQUE DE REIMS, DEMANDE A SUGER DE LE SECOURIR CONTRE LES BOURGEOIS DE REIMS RÉVOLTÉS (1147.)

(*Histor. de Fr.*, t. XV, p. 489.)

Samson, par la grâce de Dieu archevêque de Reims, à son très cher ami et bien affectionné Suger, vénérable abbé de Saint-Denis, salut et tout ce qui peut lui arriver de meilleur et de plus agréable dans l'une et dans l'autre vie.

Confiant dans votre affection et dans votre fermeté dont nous avons déjà eu tant de preuves, nous supplions et implorons avec les plus instantes prières votre bienveillance de nous prêter main-forte sans retard dans le grand embarras où nous nous trouvons pour l'honneur de Dieu et de vous-même, et pour la délivrance des églises de Notre-Dame et de Saint-Remi. Car les bourgeois de Saint-Remi qui ont fait auxdites églises et à nous d'atroces injures et des dommages considérables ne se contentent plus de s'insurger insolemment contre nous, ils ont soudoyé des troupes pour nous harceler et nous voler.

§ 15. — LETTRE DE SUGER, RÉGENT DE ROYAUME, A SAMSON, ARCHEVÊQUE DE REIMS, POUR L'INVITER A SE RENDRE A L'ASSEMBLÉE DE SOISSONS (1148).

(*Historiens de France*, t. XV, p. 115.)

Au vénérable Samson, archevêque de Reims par la grâce de Dieu, Suger, abbé du bienheureux Denis, salut et dilection.

Comme la gloire du corps du Christ, c'est-à-dire de l'Eglise de Dieu, consiste dans l'indissoluble union de la royauté et du sacerdoce, il est constant que qui sert l'un sert l'autre, car il est évident pour tous les sages que le pouvoir temporel existe par l'Eglise de Dieu, et que Dieu profite par le pouvoir temporel. C'est pourquoi voyant, pendant la longue absence du voyage de notre très cher Louis, roi des Français, le royaume gravement agité par les égarements et les attaques des méchants, craignant qu'avec le royaume l'Eglise ne soit encore plus gravement troublée, et ayant sur-le-champ besoin de faire quelque chose, nous vous invitons, vous supplions et vous sommons, par le lien commun du même serment dont vous et moi sommes attachés au royaume, de vous trouver près de nous à Soissons, avec vos suffragants, le dimanche qui précède les Rogations. Nous avons convoqué pour le même temps et lieu les archevêques, les évêques et les principaux grands du royaume, afin que, selon notre fidélité et notre serment, nous pourvoyions avec prudence au royaume et à l'Eglise de Dieu, que nous portions les fardeaux les uns des autres, et nous placions comme un rempart pour la maison

d'Israël, parce que si nous ne tenons pas fermement à l'Etat dont il est dit : *La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme*, l'Eglise de Dieu sera en péril, et le royaume, divisé contre lui-même, sera livré à la désolation.

§ 16. — LETTRE DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS A SUGER, RÉGENT (1148).

(*Historiens de France*, t. XV, p. 506.)

Au seigneur Suger, par la grâce de Dieu, révérend abbé de Saint-Denis, les pairs de la commune de Beauvais, salut et respect, comme à leur seigneur.

Nous en appelons à vous et nous plaignons à vous comme à notre seigneur, puisque nous avons été remis en vos mains et votre tutelle par le seigneur roi. Un certain homme, juré de notre commune, ayant entendu dire que deux chevaux qui lui avaient été enlevés pendant le carême étaient à Levémont, s'y rendit le jeudi de la Résurrection du Seigneur, pour les reprendre. Mais Galeran, seigneur de ladite ville, ne portant aucun respect à la Résurrection du seigneur, fit arrêter cet homme, qui n'avait commis aucun délit, et le força de racheter sa liberté au prix de dix sols parisis et ses chevaux au prix de cinquante. Comme cet homme est pauvre et doit à usure cette somme et beaucoup d'autres, nous supplions au nom du Seigneur votre sainteté de faire, par la grâce de Dieu et la vôtre, bonne justice de Galeran, pour qu'il rende à notre juré son argent et désormais n'ose plus troubler quelqu'un qui vous est confié. Salut.

§ 17. — LETTRE DE SAINT BERNARD A SUGER POUR EMPÊCHER LE TOURNOI QUI DEVAIT AVOIR LIEU ENTRE ROBERT, COMTE DE DREUX, FRÈRE DU ROI, ET HENRI, FILS DE THIBAUT, COMTE DE CHAMPAGNE (1149).

Au vénérable père et seigneur, Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denis, frère Bernard, dit abbé de Clairvaux, le salue et prie pour lui.

Il est à propos, il est même nécessaire que vous saisissiez le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et que vous vous en armiez contre les fictions diaboliques qui de nouveau s'efforcent de jeter leurs germes au milieu de nous. Car ces hommes qui sont revenus ont fixé leur réunion maudite après les fêtes de Pâques. Le seigneur Henri, fils du comte, et le seigneur Robert, frère du roi, ont décidé que, laissant flotter les rênes sur le cou de leurs chevaux, ils se précipiteront l'un contre l'autre et se tueront. Voyez dans quelles dispositions ont entrepris le voyage de Jérusalem des gens qui en rapportent ces belles intentions. Comme on peut bien dire en parlant d'eux : *Nos soins donnés à Babylone ne l'ont pas guérie ; ils ont été frappés, mais ils ne se sont pas repentis ; ils ont été meurtris ; et ils ont refusé de se soumettre* : et cela après tant de travaux, après tant de dangers où ils ont été tourmentés par le fléau des méchants et par la douleur !

Le royaume est en paix ; mais le seigneur est absent, et ces deux hommes peuvent agiter et même troubler le pays. Puisque vous êtes le premier des princes du royaume, je vous supplie, et je conseille à votre sublimité de vous opposer de toute votre puissance, soit par vos bons avis, soit par

la force, à l'exécution de ce projet. C'est ce que demandent l'honneur de votre personne, de notre pays, et l'intérêt de l'Eglise de Dieu. Ce que j'appelle force, c'est l'action de la discipline ecclésiastique.

J'écris dans le même sens au seigneur de Reims, au seigneur de Sens, au seigneur de Soissons, au seigneur d'Auxerre, au comte Thibaut, au comte Raoul. Opposez-vous à de si grands maux, et à cause du seigneur roi et à cause du seigneur pape à qui appartient la garde du royaume.

§ 18. — LETTRE DE SUGER A LOUIS VII POUR L'ENGAGER A REVENIR EN FRANCE (1149).

(Suger, *Œuvres complètes,* p. 258.)

Avec quels soupirs mêlés de larmes nous déplorons votre cruelle absence, c'est ce que nous ne pouvons suffisamment vous exprimer. Pourquoi, très cher roi et seigneur, nous fuyez-vous ainsi? Les perturbateurs de votre royaume sont déjà de retour, et vous, qui devez le défendre, vous demeurez en exil comme un captif. Vous livrez la brebis au loup, vous exposez votre couronne au ravisseur. Nous prions donc Votre Altesse, nous demandons à votre pitié, nous conjurons la bonté de votre cœur, nous vous supplions enfin, par cette fidélité qui lie mutuellement le roi et ses sujets, de ne pas différer votre retour un seul instant après la fête de Pâques, afin que vous ne paraissiez pas aux yeux du Seigneur manquer au serment que vous avez fait en recevant la couronne.

Nous avons remis suivant vos ordres aux Frères du Temple l'argent que nous nous disposions à vous envoyer. Le comte Raoul de Vermandois a été rem-

boursé lui-même de tout ce qu'il vous avait prêté, c'est-à-dire de trois mille livres moins deux cents. Votre terre et ceux qui l'habitent se félicitent avec le secours de Dieu de jouir d'une bonne paix. Dans l'espérance de votre retour, nous mettons en réserve vos droits de justice et de plaids, les tailles et les reliefs de vos seigneuries, ainsi que les provisions de bouche levées sur vos domaines. Nous avons soin de conserver en bon état vos maisons et vos palais, et nous faisons réparer ceux qui sont en ruines. Le maître seul leur manque présentement. Je suis déjà sur le déclin de l'âge, et tous ces soins ont avancé ma vieillesse, cependant j'y aurais volontiers consumé toutes mes forces, non par ambition, mais sans aucun autre motif que l'amour de Dieu et l'amour de vous. Pour ce qui regarde la reine Aliénor, je suis d'avis que vous dissimuliez votre mécontentement, si réellement elle vous en cause, jusqu'à ce que rendu en vos Etats vous puissiez tranquillement réfléchir sur ce sujet et sur d'autres encore. »

§ 19. — LETTRE DE LOUIS VII A SUGER. — IL LUI ENVOIE SON CHANCELIER BAUDOIN (1149).

Nous savons qu'il n'est pas nécessaire d'exciter par des prières l'ardeur de votre zèle pour les choses qui nous concernent nous et notre royaume. Nous savons et nous sommes bien assuré que vous y veillez attentivement et que votre vigilance n'a nullement besoin d'exhortation de notre part ni d'aucune autre. Cependant, comme nous avons différé notre retour après celui de nos barons jusqu'à la fête de Pâques et que nous redoutons les trames de quelques

hommes pervers, nous avons jugé utile de vous écrire en attendant notre arrivée, afin que vous fassiez encore plus d'effort pour garder notre royaume, dont le soin vous appartient d'une manière spéciale, et que par votre habileté accoutumée vous déconcertiez tous les complots des méchants, s'ils tentaient quelque chose contre notre couronne.

Pour nous, avec l'aide du Seigneur, nous nous hâterons de nous mettre en mer après Pâques et de retourner au gouvernement de notre royaume. Nous avons donné gracieusement congé à notre cher et fidèle chancelier Baudoin, que nous avons jugé capable de nous servir utilement en France. Son dévouement éprouvé est d'autant plus digne de notre reconnaissance et mérite d'autant plus l'estime et la considération de tous nos amis, qu'au milieu de nos fatigues et de nos périls sur la terre étrangère il ne nous a jamais fait défaut. C'est pourquoi nous voulons que le chancelier Baudoin, notre très cher ami, soit appelé par nous dans le règlement des affaires du royaume ; nous voulons que toutes les affaires soient décidées comme elles doivent l'être avec le secours de ses conseils. Vous connaîtrez par son récit tout ce qui a rapport à notre situation [1].

§ 20. — LOUIS VII ÉCRIT A SUGER POUR L'INFORMER DES CAUSES DE SON RETARD ET DE SON PROCHAIN RETOUR, QUE SUGER VIENNE LE TROUVER EN SECRET A SON ARRIVÉE (1149).

(*Histor. de Fr.*, t. XV, p. 518.)

Nous ne pouvons exprimer dans cet écrit avec quelle ardeur de cœur nous désirons la présence de

1. Duchesne, *Historiens de France*, t. V, p. 516.

votre dilection. Mais nous voulons vous faire connaître la cause de notre retard. Après avoir débarqué en Calabre, nous y avons attendu trois jours la reine, qui n'avait pas encore abordé. Quand elle fut arrivée, nous dirigeâmes notre chemin vers Roger roi de Pouille, qui nous retint trois jours. Au moment où nous le quittions, la reine tomba malade. Dès qu'elle fut convalescente, nous allâmes chez l'Apostolique [1], prèsde qui nous passâmes deux jours et un à Rome. Et maintenant, nous hâtant de venir à vous sain et sauf, nous vous ordonnons de ne pas tarder de venir nous trouver en secret un jour avant nos autres amis. Ayant entendu certains bruits sur notre royaume, et n'en connaissant pas la vérité, nous voulons savoir de vous comment nous devons nous comporter envers chacun. Que ceci soit si secret que nul autre que vous n'en ait connaissance.

1. Le pape.

V

FIN DU RÈGNE DE LOUIS LE JEUNE. — MORT DE SUGER. — LE ROI DIVORCE AVEC ALIÉNOR D'AQUITAINE. — IL SOUTIENT LE PAPE ALEXANDRE III CONTRE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC BARBEROUSSE. — SA LUTTE CONTRE LE ROI D'ANGLETERRE HENRI II. PROTECTION QU'IL ACCORDE A L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY, THOMAS BECKET (1150-1180).

---

§ 1. — ÉPÎTRE CONSOLATRICE DE SAINT BERNARD ADRESSÉE A SUGER, ABBÉ DE SAINT-DENIS, A L'APPROCHE DE SA MORT (1152).

(*Saint Bernard, lettre* 276.)

Ne craignez point, homme de Dieu, de dépouiller l'homme terrestre, dont le poids vous appesantit sur la terre et vous entraîne presque dans l'abîme, cet homme de péché qui vous tourmente, vous accable, vous persécute. Qu'avez-vous de commun avec ces restes d'une mortalité douloureuse, vous qui allez être revêtu de gloire? Cette gloire vous attend, mais il est nécessaire que vous vous dépouilliez pour en être revêtu. C'est une espèce de vêtement qu'on

ne met point sur un autre. Souffrez donc ou plutôt réjouissez-vous d'être dépouillé. Jésus-Christ même l'a été avant de rentrer dans sa gloire; oui, l'homme de Dieu doit être détaché du limon dont il est pétri et doit quitter tout ce qu'il tient de l'homme terrestre. Ces deux hommes sont opposés, ils seront toujours en guerre jusqu'à ce qu'on les sépare. S'il y a quelque paix en eux, elle n'est ni de Dieu ni en Dieu; vous n'êtes point du nombre de ceux qui annoncent la paix lorsqu'il n'est point de paix. Vous allez goûter une paix au-dessus de tout sentiment, être admis dans la société des justes qui s'attendent à voir couronner vos travaux. Vous allez entrer dans la gloire de Notre-Seigneur.

Je souhaite de toute la ferveur de mon âme, mon très cher ami, vous voir avant ce moment, afin que votre dernière bénédiction descende sur moi. Mais, comme nul de nous ne dispose de soi, peut-être viendrai-je, peut-être ne pourrai-je pas venir; tout ce que je puis faire est de tâcher de rendre possible ce qui ne l'est point présentement. Du moins je puis assurer, quoi qu'il arrive, que je vous ai toujours aimé et que je vous aimerai toujours. Je le dis avec confiance, je ne puis perdre celui que j'aime d'un amour éternel. Vous ne périssez pas pour moi, vous ne faites que me devancer, vous dont l'âme est attachée à la mienne par un lien qui ne sera pas rompu. Souvenez-vous de moi, comme je me souviendrai sans cesse de vous, afin qu'il me soit donné de vous suivre bientôt là où vous allez avant moi. Quand il me serait interdit de vous voir, ne croyez pas que votre douce mémoire s'efface jamais de ma pensée.

§ 2. — COMMENT VIVAIT SUGER, AU TÉMOIGNAGE DE GUILLAUME, MOINE DE SAINT-DENIS, SON SECRÉTAIRE.

(*Vie de l'abbé Suger par Guillaume, son disciple, Histor. de Fr.*, t. XII.)

J'ai vu et j'en prends Dieu à témoin, j'ai vu le roi de France se tenir debout respectueusement devant lui, tous les grands l'environner dans la même attitude, tandis qu'assis sur un petit banc il dictait ses ordres à ceux-ci comme à des inférieurs, et toute cette cour écouter avec la plus grande attention les paroles qui sortaient de sa bouche. Le conseil fini, s'il voulait se mettre en devoir de reconduire le roi, cela ne lui était pas permis, et le roi ne souffrait pas qu'il sortît de sa place, ni même qu'il se levât de son siège.

Accoutumé à dormir peu, son usage était en tout temps, après le souper, soit en été, soit en hiver, de lire ou d'entendre lire quelqu'un pendant un assez long espace, ou de raconter à la compagnie des traits remarquables d'histoire. A l'égard de la lecture, elle avait pour objet les écrits authentiques des Pères et quelquefois l'histoire ecclésiastique. Pour ses récits, comme il était fort enjoué, il les faisait rouler tantôt sur ce qui lui était arrivé, tantôt sur les aventures des braves dont il avait été témoin ou qu'il avait apprises des autres, et la conversation allait quelquefois jusqu'au milieu de la nuit. Ensuite il allait se reposer dans son lit, qui n'était ni trop délicat ni trop dur. Car il évitait avec grand soin de se faire remarquer par quelque singularité soit dans ses habits, soit dans ses meubles, soit dans sa nourriture.

Il interrompait régulièrement son sommeil pour assister aux matines, et dès la pointe du jour il se

relevait pour retourner à l'église. Mais, avant d'approcher du grand autel, sa coutume était d'aller se prosterner devant les tombeaux des martyrs. Là, sans témoin, il s'immolait tout entier au Seigneur, et dans l'ardeur de sa prière il arrosait le pavé de ses larmes. C'est ainsi que ce vénérable prêtre se disposait à offrir l'hostie salutaire avec autant de pompe que de dévotion. Mais dans le temps qu'il célébrait le saint sacrifice, qui pourrait dignement raconter avec quelle componction avec quelle abondance de larmes, avec quels gémissements il s'acquittait de cette redoutable fonction?

Soit qu'il fût dans sa demeure, soit qu'il fût dehors, on voyait accourir près de lui une foule de personnes de toutes les classes de la société et de tous les ordres religieux, et jamais elles ne s'en retournaient sans emporter des secours spirituels et temporels : on ne quittait Suger avec le cœur triste et les mains vides. A quel point fut grande sa libéralité avec tous ses semblables, qu'ils fussent étrangers ou de la même patrie, c'est ce que personne ne saurait exprimer dignement. Jugeant que la plus belle chose est de donner et de ne rien exiger, il satisfaisait aux prières de ceux qui lui demandaient son secours, ou bien il adoucissait leurs souffrances par l'espoir d'un meilleur avenir. Aussi n'épargnait-il aucune dépense pour faire guérir les malades et leur procurer des médecins.

Les jours de la Nativité et de la Résurrection du Sauveur, ainsi qu'aux autres jours de fêtes solennelles, on le voyait extraordinairement joyeux de visage et pieux de cœur. Il ne permettait alors à aucune affaire du siècle de pénétrer trop profondément dans sa pensée et ne souffrait pas, autant qu'il dépendait de

lui, qu'on s'entretînt d'aucun événement triste : il disait que ces jours-là devaient se passer dans la joie et être employés tout entiers à louer le Seigneur. Lors même que le principal fardeau des affaires pesait sur lui, jamais aucune occupation ne lui fit négliger le service divin. Il chantait les psaumes à haute voix et



Fig. 10. — Portrait de l'abbé Suger.

lisait lui-même les leçons. Il conservait si bien dans sa mémoire tout ce qu'il avait appris de jeunesse que, pour tout ce qui avait rapport aux pratiques et aux prières de l'Eglise, nul ne pouvait lui être comparé.

Telle était aussi sa profonde instruction que souvent il dissertait avec une rare sagacité sur des sujets de dialectique ou de rhétorique, mais plus encore sur ceux de la théologie, dans laquelle il avait vieilli. Il était si rempli en effet de la lecture des divines Ecritures que, si l'on venait à l'interroger sur un point

quelconque, la réponse la plus juste ne se faisait point attendre. Sa mémoire était si heureuse qu'il n'oubliait en aucun temps même les poètes profanes, et on l'entendait quelquefois réciter jusqu'à vingt et trente vers d'Horace lorsqu'ils renfermaient quelques conseils utiles. Il possédait dans les deux langues, c'est-à-dire en latin et dans sa langue maternelle, une telle grâce d'éloquence que, toutes les fois que quelque chose sortait de sa bouche, on croyait l'entendre lire plutôt que parler. L'histoire lui était si familière que, quelque prince ou roi des Français qu'on lui nommât, il en parcourait les actions avec une rapidité et une suite que rien ne pouvait troubler.

§ 3. — LOUIS VII RÉPUDIE SA FEMME ALIÉNOR (1152).

(*Chron. de Saint-Denis,* t. III, p. 405 et 406.)

Il advint que je ne sais quelles gens de la parenté du roi vinrent à lui et lui firent entendre, comme il était vrai, qu'il y avait parenté entre lui et la reine Aliénor et qu'ils étaient prêts à le démontrer par serment. Et, quand le roi entendit cela, il répondit que contre la volonté de Dieu ni de sainte Eglise ne voulait-il pas la conserver pour femme. Et pour décider cette affaire fit le roi assembler au château de Beaugency, le mardi avant Pâques fleuries, Hugues, l'archevêque de Sens, Samson, l'archevêque de Reims, et Hugues, celui de Rouen, et celui de Bordeaux, et plusieurs de leurs évêques, et des barons de France une grande partie.

Lors s'avancèrent une grande partie de ceux qui voulaient prouver la parenté, et firent le serment, les cousins et les parents, et dirent que le roi et la reine

étaient bien proches parents, et ainsi furent séparés l'un de l'autre. Il advint, après cette séparation, que la reine Aliénor s'en alla en sa terre en Aquitaine, alors la prit pour femme le duc de Normandie, Henri, qui depuis fut roi d'Angleterre. Et le roi Louis maria ses deux filles qu'il avait eues de la reine Aliénor; il donna l'aînée, qui avait nom Marie, au comte Henri de Champagne, et la cadette, qui avait nom Alaïs, au frère dudit Henri, le comte Thibaut de Blois.



Fig. 11. — Monnaie de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine.

Le roi, qui voulait vivre selon la divine loi, qui commande que l'on prenne femme selon la droite ordonnance de sainte Eglise, prit comme épouse la fille de l'empereur d'Espagne, en espérance d'avoir héritier mâle qui après son décès gouvernât le royaume de France. Cette dame, qui Constance avait nom, il l'envoya quérir par Hugues, l'archevêque de Sens. Quand celui-ci l'eut amenée, il la sacra et la couronna, elle et le roi, en la cité d'Orléans. Après un peu de temps qu'ils eurent été ensemble, la reine conçut et enfanta une belle fille qui fut appelée Marguerite et depuis fut donnée en mariage, par le conseil de la cour de Rome, à Henri, le fils du roi d'Angleterre [1].

1. Henri, dit Court-Mantel, fils aîné du roi d'Angleterre Henri.

§ 4. — MORT DE LA REINE CONSTANCE (1160). — LE ROI ÉPOUSE ADÈLE, FILLE DE THIBAUT, COMTE DE CHAMPAGNE.

(*Chron. de Saint-Denis,* t. III, p. 407-409.)

De la reine Constance eut le roi Louis une fille; en mettant cette enfant au monde mourut la dame, par grand malheur; pour la mort de laquelle le roi fut en grande tristesse. Après que le roi eut un peu mis son deuil en oubli, les barons et les prélats lui conseillèrent qu'il se remariât, car il n'est ni droit ni raison que le roi soit sans compagnie de loyale épouse. Le roi s'y accorda, et, parce qu'il redoutait sur toute chose qu'il demeurât sans héritier mâle, il prit pour femme la fille du comte Thibaut de Blois, qui avait nom Adèle. Ce noble comte Thibaut était déjà trépassé de ce siècle, et était de lui demeuré quatre fils et cinq filles : Henri, le comte de Troyes; Thibaut, le comte de Blois; Étienne, le comte de Sancerre; Guillaume, l'archevêque de Reims; la duchesse de Bourgogne, la comtesse de Bar, la femme de Guillaume Gouet, qui avait été la duchesse de Pouille, et la comtesse du Perche. Et la dernière avait nom Adèle, que le Seigneur Dieu exauça et à qui il donna seigneurie sur toutes les autres, elle qui auparavant avait été au-dessous de ses sœurs, parce qu'elle était la plus jeune. Et elle fut telle qu'elle l'emportait pardessus toutes les autres, car elle était de très grand sens, et belle et plaisante, et très bien faite de corps et pleine de grande chasteté. Et, parce qu'elle fut si gracieuse et pleine de tant de vertus, mérita-t-elle d'être exaucée en tel honneur. Ainsi fut cette vaillante demoiselle jointe par mariage au roi Louis, et

Hugues, l'archevêque de Sens, la maria le jour de la Saint-Barthélemy, en l'église Notre-Dame de Paris, et il couronna le roi ce jour avec elle.

§ 5. — LE PAPE ALEXANDRE III, NE POUVANT SE MAINTENIR EN ITALIE, SE RÉFUGIE EN FRANCE (1162). LOUIS VII LE RECONNAÎT COMME PAPE LÉGITIME, TANDIS QUE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC Ier, BARBEROUSSE, RECONNAÎT L'ANTIPAPE OCTAVIEN.

(*Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 409-411.)

En ce temps surgit en l'Église de Rome une discorde très laide et très vilaine. Il advint, après le décès du pape qui alors existait, que les cardinaux s'assemblèrent d'un cœur et d'une volonté et élurent par bon accord Alexandre III, un moult prudhomme et de haute vie. D'autre part, les clercs qui soutenaient son rival Octavien firent élection de sa personne contre tout droit, sans l'accord et sans le su des évêques, car tous les cardinaux se ralliaient d'un cœur et d'une volonté au pape Alexandre. Cet Octavien était plein d'orgueil et convoiteux des choses terrestres. Et bien y a paru quand il osa envahir et dérober la dignité du siège de saint Pierre outre l'élection des cardinaux. Et à cause de cette discorde cet honorable pape Alexandre s'en vint en France comme à son refuge (car l'Église de Rome n'a pas lieu plus sûr où elle puisse fuir pour se garantir des tribulations). Premièrement s'en vint à Montpellier. Et quand le roi sut sa venue il prit conseil sur ce qu'il avait à faire, et par l'ordonnance de son conseil envoya à lui l'abbé Thibaut, de Saint-Germain des Prés.

Quand celui-ci eut fait la besogne du roi pour laquelle il était allé là, il prit congé du pape et s'en

retourna par Clermont. Là prit une maladie moult grièvc. Jusqu'à l'abbaye de Vézelay il s'en vint avec quelque peine, malade comme il était, parce qu'il ne devait pas en pareille situation demeurer sur la terre étrangère. Et il vint là trois jours avant la fête de Marie-Madeleine, au nom de laquelle l'église est fondée. En cette église il avait été nourri d'enfance et y avait pris l'habit de religion, et là de cette maladie mourut. Après lui fut élu Hugues, comme abbé de Saint-Germain des Prés. Ces choses advinrent en l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil cent soixante-deux. Le susdit pape Alexandre s'approcha de France, et le roi Louis, avec tout le royaume de France, le reçut comme pasteur et seigneur de sainte Église. Et, par l'exemple du roi Louis et du royaume de France, il fut reconnu avec grand honneur comme maître et pasteur de sainte Église par maints autres princes, comme l'empereur de Constantinople et d'Espagne, le roi de Jérusalem, le roi d'Angleterre, le roi de Hongrie et le roi de Sicile et tous les rois chrétiens, excepté seulement l'empereur Frédéric d'Allemagne qui, selon sa déloyauté accoutumée, se conduisait comme forcené. En effet, il maintient toujours Octavien contre les canons et contre tout droit, et lui obéit comme à un apôtre; et, bien plus, comme déloyal et excommunié, reconnut comme pape, après la mort d'Octavien, le seigneur Guy de Crémone, l'un des deux cardinaux qui avaient consenti l'élection d'Octavien, secrètement contre le droit.

§ 6. — LOUIS VII VA PUNIR LE COMTE D'AUVERGNE ET LE VICOMTE DE POLIGNAC, QUI PERSÉCUTAIENT LES ÉGLISES ET LES PÈLERINS (1163).

(*Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 412-413.)

Il advint en ce temps que le comte de Clermont en Auvergne et Guillaume le comte du Puy, son neveu, et le vicomte de Polignac, avaient accoutumé à démener leur vie en rapine et en pillage comme ceux qui volaient les églises et les pèlerins et exilaient les pauvres gens. L'évêque de Clermont en Auvergne et celui du Puy ne purent plus souffrir les griefs et les maux que faisaient ces déloyaux, et parce qu'ils ne pouvaient résister à eux ni à leur violence décidèrent qu'ils s'en viendraient se plaindre au roi Louis. A lui s'en vinrent tout droit et le prièrent pour Dieu qu'il prît mesure pour réparer les maux que ces tyrans faisaient à Dieu et à sainte Église. Et le doux roi débonnaire, quand il eut entendu les déloyautés que ces tyrans faisaient, assembla son ost hâtivement et chevaucha en ces parties tout plein d'ardeur de venger la honte et le dommage de sainte Église. C'était très grave chose de prendre guerre contre telles gens qui étaient riches et aisés et étaient en leur pays et merveilleusement bien munis d'argent et d'hommes. Il vint aux mains avec eux en champ de bataille, et par l'aide de Dieu et de sainte Église, laquelle il défendait, lui advint si grand honneur qu'il les déconfit, les prit en champ de bataille et les amena avec soi en captivité. Il les tint en prison tant qu'il lui plut, et ils lui jurèrent à la fin qu'ils cesseraient les maux qu'ils avaient accoutumé de faire. Bons otages donnèrent, alors furent délivrés.

8

§ 7. — TRAITÉ ENTRE FRÉDÉRIC BARBEROUSSE ET LOUIS VII, PAR LEQUEL ILS S'ENGAGENT A NE PLUS SOUFFRIR DANS LEURS ÉTATS LES BRABANÇONS OU COTEREAUX [1] (1164).

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Frédéric, empereur des Romains, etc. notre ami très cher Louis, roi des Français, et nous, avons eu, entre Toul et Vaucouleurs, pour traiter des affaires du royaume et de l'empire une entrevue à laquelle ont assisté des deux parts un grand nombre de hauts barons. Entre autres choses, nous avons fait sur l'expulsion de ces hommes malfaisants, que l'on nomme Brabançons ou Cotereaux, le pacte et les conventions suivantes. Ni nous ni nos hommes ne garderons désormais, pour quelque occasion ou pour quelque guerre que ce soit sur toutes nos terres, savoir sur les terres du royaume de France et sur celles de l'empire situées entre les Alpes, le Rhin et la cité de Paris, aucuns Brabançons ou Cotereaux, cavaliers ou fantassins, à moins que quelques-uns d'entre eux ne se soient mariés, dans ces limites, sur la terre de quelque seigneur ou qu'un seigneur n'ait pris pour toujours quelqu'un d'entre eux avec lui avant la présente convention. Et, pour que cette convention soit de tout temps inviolablement conservée, nous l'avons fait jurer pour nous par Mathieu duc de Lorraine, et le roi lui-même l'a fait jurer par Henri, comte de Troyes. Les archevêques,

1. On donnait le nom de Cotereaux, Routiers ou Brabançons à des troupes de mercenaires ou plutôt de brigands et d'aventuriers qui louaient leurs services aux princes du XIIe siècle et souvent aussi guerroyaient et pillaient pour leur propre compte.

les évêques et les autres seigneurs présents ont aussi juré ce traité chacun pour leur compte.

Quant aux archevêques, évêques et laïques demeurant dans les limites ci-dessus fixées et qui n'ont point assisté à la convention, nous avons reçu leur serment d'adhésion sous les conventions suivantes, savoir : Que si quelqu'un emploie ces brigands, son archevêque ou son évêque l'excommuniera nominalement et jettera l'interdit sur sa terre jusqu'à ce qu'il ait indemnisé d'après une estimation des dommages celui qu'il aura dépouillé par le moyen des Routiers et qu'il ait fait à l'évêque une satisfaction suffisante; que les archevêques, évêques et seigneurs marcheront en armes contre lui et pour ravager sa terre dans les quarante jours qui suivront l'avertissement qu'ils en auront reçu, jusqu'à ce qu'il ait indemnisé celui qui en aura reçu le dommage et satisfait convenablement au seigneur de la terre. Celui qui prendra ces brigands à son service ne pourra être juge ou juré dans aucune cour, ni dans aucune cause, avant d'avoir, comme nous l'avons dit, réparé le dommage qu'il aura causé. Quiconque violera ce pacte de sécurité subira la même sentence. S'il existe un malfaiteur tellement puissant qu'il ne suffise pas de ses voisins pour le réduire, nous, s'il est de nos sujets, ou le roi de France, s'il est sujet du roi, en prendrons vengeance en personne et marcherons en armes contre lui aussitôt que nous serons appelés [1].

1. Bibliothèque de l'École des Chartes, 1841-1842. Géraud, *Les Routiers au* XIIe *siècle*, p. 127.

§ 8. — LOUIS VII DÉFEND L'ABBAYE DE VÉZELAY CONTRE LE COMTE DE NEVERS ET LA COMMUNE DE VÉZELAY (1155-1166).

(*Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 415 et 416.)

Le roi délivra l'église de Vézelay des bourgeois mêmes de la ville qui par grand orgueil se rebellèrent contre l'abbé qui est leur seigneur direct. Ils firent commune contre lui et le guerroyèrent moult longuement et assaillirent en armes l'église de l'abbaye, et s'étaient juré entre eux que jamais jour de leur vie n'obéiraient à cette Église, et tout cela ils firent par le conseil du comte de Nevers, qui était l'ennemi déclaré de cette Église. L'abbé et les moines fortifièrent les tours du monastère pour se défendre des grands assauts que les orgueilleux bourgeois leur faisaient et s'y renfermèrent, car ils ne pouvaient leur résister; les bourgeois qui haïssaient leur seigneurie les assaillaient très durement et tiraient agrément contre eux d'arcs et d'arbalètes. Et si longuement les tinrent assiégés par leur grand effort que le pain leur manqua et qu'ils ne vivaient que de chair. Ils furent amenés au point qu'une partie des moines faisaient le guet pendant la nuit, tandis que l'autre partie, lasse de combattre, dormait tant qu'elle avait de loisir. Longtemps furent ainsi en telle détresse. Et quand l'abbé vit que ces déloyaux bourgeois ne se refrénaient en rien de leur félonie, mais ne faisaient que prendre des forces pour les assaillir davantage, il prit conseil de ses amis, parvint à sortir et s'en alla au roi Louis, qui lors était à Corbie. Il se plaignit des bourgeois de Vézelay qui

avaient fait conspiration contre lui et l'avaient assiégé dans sa maison même, et lui faisaient autant de maux qu'ils pouvaient. Quand le roi en eut été informé par l'abbé et par d'autres, il envoya l'évêque de Langres au comte de Nevers, qui soutenait cette machination, et lui manda qu'il fît dissoudre la commune. Mais le duc, qui était orgueilleux, mit arrière le commandement du roi, ni n'en tint compte, car les bourgeois de Vézelay ne dérangea ni ne détourna de rien de leur folle entreprise.

Et quand le roi vit cela, il assembla son ost, tout désireux de venger l'Eglise et le déshonneur de voir le comte contredire son commandement. Il chevaucha par grand dédain contre le comte. Le comte, qui sut sa venue, lui manda aussitôt, par l'évêque d'Auxerre, qu'il se soumettrait à sa volonté de détruire la commune. Il vint trouver le roi jusqu'à Moret et lui jura et promit que jamais il ne s'associerait de sa vie à la commune et l'empêcherait de tout son pouvoir. Après qu'il eut pris garantie et caution du comte, le roi Louis s'en alla jusqu'à Auxerre. Là furent mandés les bourgeois de Vézelay et jurèrent devant le roi que toujours ils se conformeraient à la volonté du roi et de l'abbé Pons et de ceux qui après lui seraient et qu'ils dissoudraient leur commune ni jamais ne la rétabliraient. Et pour la réparation de cet outrage donnèrent à l'abbé, sur le commandement du roi, soixante mille sous. Et ainsi fut la paix d'eux et de l'abbé faite et réformée. Ne sais combien de jours après advint que le comte Guillaume de Nevers recommença à assaillir cette Eglise pour certaine redevance qu'il réclamait à tort de cette Eglise et que l'abbé lui niait; pourquoi il advint que oubliant la peur de Dieu il leur soustrait leur nourri-

ture. Et, quand les moines se virent en tel point qu'ils n'avaient rien à manger, ils s'en allèrent tous à Paris, aux pieds du roi avec pleurs et larmes se jetèrent et se complaignirent des torts et des maux que le comte leur faisait. Et le roi, pour la pitié qu'il en eut, contraignit le comte par force à tenir paix ferme et sûre à l'Eglise de Vézelay.

§ 9. — EXPÉDITION DE LOUIS LE JEUNE CONTRE LE COMTE DE CHALON-SUR-SAONE, PERSÉCUTEUR DE L'ÉGLISE DE CLUNY (1166).

(*Chron. de Saint-Denis*, t. III, p. 413-415.)

Après cette noble vengeance advint en Bourgogne un des plus cruels et des plus horribles à ouïr qui oncques advint en la terre des chrétiens. Car le déloyal comte de Châlon osa tenter Dieu et entreprit durement d'assaillir et de maltraiter la noble église Saint-Pierre de Cluny; il assembla grande multitude d'une manière de gens qu'on appelle Brabançons. C'est une engeance qui Dieu ne croit ni aime, ni veut connaître la voie de vérité. Par la force de ces déloyales gens il alla piller la devant dite église de Cluny. Les moines du couvent sortirent contre lui, combattant sans lance et sans écu et sans armes, excepté seulement les armes de Dieu, c'est-à-dire des ornements de la sainte Eglise avec tous les sanctuaires et les croix et les textes des saints Evangiles, et avec eux était grande multitude des peuples, de la ville et des pays d'environ.

Quand cette excommuniée tourbe de Brabançons vit les moines venir contre eux ainsi appareillés, ils leur coururent sus et les dépouillèrent tous des saints

vêtements en la manière de bêtes sauvages et de loups enragés qui courent à quelque viande qu'ils trouvent quand la faim les contraint; ainsi courut cette gent excommuniée aux barons et aux bourgeois et en occit bien largement jusqu'à cinq cents au plus. La renommée de cette félonie, qui oncques n'avait été ouïe jusqu'alors, se répandit par diverses contrées et vint jusqu'en France au roi Louis. Et aussitôt qu'il l'eut appris, il fut tout ému de pitié et de compassion pour la honte de Dieu et de sainte Eglise et voulut prendre vengeance de cette orgueilleuse cruauté. Et aussitôt convoqua son ost et se hâta d'aller contre le cruel tyran pour le détruire.

Quand le déloyal sut la venue du roi et de son ost, il ne l'osa attendre, mais laissa sa terre comme *fugitif*. Et, par comme le roi passait la province de la terre de Cluny avec tout son ost, les femmes et les bourgeoises qui étaient demeurées veuves de leurs seigneurs par suite de cette guerre, les valtons et les fillettes qui étaient orphelins venaient à sa rencontre et lui tombaient tous aux pieds, pleurant et criant à hauts cris, et lui montraient leur perte et leur dommage et le priaient qu'il eût pitié et merci d'eux et pourvût à leur état, qui était si pitoyable. Tant lui dirent en cette circonstance qu'ils amenèrent le roi et tout son ost à pleurer, et les animèrent davantage à détruire cette gent excommuniée. Et ce ne fut pas merveille, car tu aurais vu là encore les petits orphelins qui encore allaitaient et pendaient aux mamelles des mères, et les petites orphelines, privées des consolations de leurs pères que ces déloyales gens avaient occis, crier et pleurer douloureusement. Tu n'eusses pas ouï Dieu tonnant, tant était l'air rempli de pleurs et de cris et de brailleries de petits enfants. Que dirai-je

plus? Le roi, tout échauffé d'accomplir son projet, entra en la terre de cet excommunié le comte de Châlon, et, sans nul empêchement et sans nul obstacle, prit le mont Saint-Vincent et prit Châlon et toute la terre de ce tyran et en bailla la moitié au duc de Bourgogne et l'autre au comte de Nevers. Des déloyaux Brabançons fit grande justice, car autant qu'il en put prendre ni tenir en fit-il pendre aux fourches tout incontinent. Il y en eut un qui voulut sa vie racheter par grand argent; mais oncques le roi ne le voulut écouter, mais commanda qu'il fût pendu avec les autres en vengeance de sainte Eglise. Après cette noble vengeance s'en retourna le roi en France.

§ 10. — LOUIS VII ACCUEILLE THOMAS BECKET, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY, EN LUTTE AVEC SON SOUVERAIN, LE ROI D'ANGLETERRE HENRI II, BIEN QUE CELUI-CI LUI EUT ÉCRIT POUR L'EN DISSUADER. — LETTRE DU SOUVERAIN ANGLAIS (1165).

(*Histor. de Fr.*, t. XVI, p. 107).

A son seigneur et ami Louis, roi des Français, Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou.

Sachez que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéry, après un jugement public, rendu en ma cour, par l'assemblée plénière des barons de mon royaume, a été convaincu de fraude, de parjure et de trahison envers moi ; qu'ensuite il a fui de mon royaume comme un traître et à mauvaise intention. Je vous prie donc instamment de ne point permettre que cet homme chargé de crimes, ou qui que ce soit de ses adhérents, séjourne sur vos terres, ni qu'aucun



Fig. 12. — Statue de Louis le Jeune, sur son tombeau, à l'abbaye de Barbeaux.

des vôtres prête à mon plus grand ennemi secours, appui ou conseil, car je proteste que vos ennemis ou ceux de votre royaume n'en recevraient aucun de ma part ni de celle de mes gens. J'attends de vous que vous m'assistiez dans la vengeance de mon honneur et dans la punition de mon ennemi, comme vous aimeriez que je vous fisse moi-même pour vous, s'il en était besoin [1].

§ 11. — LETTRE DE HENRI II AU PAPE ALEXANDRE III APRÈS LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY (1171).

(*Histor. de Fr.* t. XVI, p. 470.)

J'en prends Dieu à témoin, dit-il : c'était par respect pour l'Eglise romaine et par amour pour vous que, selon votre demande, j'avais accordé à Thomas, archevêque de Cantorbéry, la paix et la pleine possession de ses biens, et que je lui avais permis de retourner en Anglcterre avec un cortège honorable; mais à son entrée, au lieu des joies de la paix, il a porté avec lui le glaive et l'incendie, il a compromis mon royaume et ma couronne, il a excommunié sans cause mes serviteurs. L'audace de

1. Louis VII n'en reçut pas moins, et avec de grands honneurs, l'archevêque de Cantorbéry, et la guerre recommença entre les deux rois (1167). Elle fut suspendue par la convention de Montmirail, conclue en 1169, et le roi de France parvint même à obtenir que Henri II et Thomas Becket se reconciliassent à la conférence d'Amboise (12 oct. 1170). Mais une nouvelle rupture survint bientôt, et Becket fut assassiné, dans son église même de Cantorbéry, par des chevaliers au service du roi d'Angleterre (1171).

cet homme a lassé cependant ceux qu'il avait frappés, et d'autres en Angleterre; ils se sont jetés sur lui, et, ce que je ne puis dire sans douleur, ils l'ont tué. Je crains que la colère que j'avais tout récemment conçue contre lui n'ait été la cause de ce forfait : aussi j'atteste Dieu que je me sens gravement troublé; mais je suis plus inquiet pour ma renommée que je ne redoute ma conscience. Dans cette perplexité, je demande à votre sérénité de m'assister par un conseil salutaire.

§ 12. — LOUIS LE JEUNE EST ATTEINT D'UNE PARALYSIE : IL FAIT COURONNER SON FILS PHILIPPE ET MEURT PEU DE TEMPS APRÈS (1180).

(*Chron. de Saint-Denis*, t. IV, p. 1 et suiv.)

Enl'an de l'Incarnation 1165 fut né le bon roi Philippe, à la fête de saint Timothée et saint Symphorien. Quand l'enfant fut né, il fut appelé Philippe-Dieudonné : car le roi Louis son père, qui était saint homme et bon chrétien, avait reçu plusieurs filles de trois femmes qu'il avait épousées, mais n'avait pu avoir héritier mâle qui après lui gouvernât le royaume de France... En l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1179, le roi Louis, qui était vieux et brisé, comme ayant près de soixante et dix ans d'âge et savait bien que le temps de sa vie ne pouvait pas moult longuement durer, car il sentait son corps atteint d'une maladie que médecins appellent paralysie, assembla grand concile à Paris de tous les archevêques, évêques et abbés de tout son royaume. Quand tous furent assemblés, il se leva et entra tout seul en une chapelle pour prier : car il avait coutume

avant toute action de faire oraison à Notre-Seigneur. Quand il eut son oraison fini, il fit appeler tous les prélats et les princes l'un après l'autre, puis leur découvrit son propos et ce qu'il désirait faire : que à la fête de l'Assomption Notre-Dame approchant voulait couronner son fils Philippe à Reims par leur conseil et par leur volonté. Quand les princes et les prélats entendirent la bonne volonté du roi, ils s'écrièrent tous ensemble d'un cœur et d'une volonté : *Soit fait, soit fait!* Alors finit le concile, et chacun retourna dans son pays.

Mais une maladie du jeune prince retarda la cérémonie, qui ne put avoir lieu qu'à la Toussaint de 1179.

Droit à la fête de Toussaint fut Philippe-Auguste couronné à Reims, selon la manière et la coutume des anciens rois de France. Là furent présents tous ces prélats et ces barons du royaume, et son oncle Guillaume, archevêque de Reims, prêtre cardinal de Sainte-Sabine, qui en ce temps était légat en France, et fut présent à son couronnement le roi Henri d'Angleterre [1], qui, dans cette journée, mit d'une part la couronne sur son chef moult dévotement par la raison de son hommage et de droite sujétion, qui avec les autres princes et prélats criait moult hautement : *Vive le roi, vive le roi!* En ce jour que le roi fut couronné, il avait quatorze ans d'âge. Son père le bon roi Louis ne fut pas à Reims au couronnement de son cher fils, car il était déjà si surpris de paralysie qu'il ne pouvait plus aller ni chevaucher... En l'an de l'Incarnation 1180 trépassa ce bon roi Louis, à un jour de jeudi : à Paris mourut, qui est la maîtresse cité du

1. Henri le Jeune ou Court-Mantel, fils aîné du roi Henri II, mais associé lui-même à la couronne.

royaume. Il semble qu'il en fut ainsi ordonné par divine provision que celui qui était roi et chef de tout le royaume de France et qui si saintement avait toujours vécu, trépassât de palais en palais et de règne transitoire à règne éternel. Quand le corps fut embaumé et apprêté, il fut porté en l'abbaye de Barbel, qu'il avait fondée. La reine Ale sa femme fit faire sur lui une tombe d'or et d'argent et de pierres précieuses de merveilleuse œuvre et riche.

VI

LES MŒURS DU TEMPS. — LE MOUVEMENT COMMUNAL. — RAPPORTS DE LOUIS VI ET DE LOUIS VII AVEC LES COMMUNES.

---

§ 1. — LES MŒURS DU SIÈCLE, D'APRÈS ORDERIC VITAL.
(Orderic Vital, *Hist. eccl.*, livre 7.)

Foulques, comte d'Anjou, pour couvrir la difformité de ses pieds, imagina une espèce de soulier dont la mode en peu de temps se répandit par toute l'Europe. On les nommait *pigaces*. Leur forme était extrêmement longue et se terminait en une grande pointe recourbée en manière de queue de scorpion. Un certain Robert, courtisan futile du roi Guillaume le Roux, fut le premier qui introduisit à la cour de ce prince cette sorte de chaussure. Il y ajouta un nouveau raffinement en portant plus large que de coutume ces souliers, qu'il garnissait d'étoupe en dedans et dont il contournait la pointe en forme de corne de bélier. Cette bizarre invention fut adoptée par toute la noblesse, chez qui elle passa pour une marque de distinction. Le goût était alors entière-

ment dépravé, suite de la licence des mœurs qui ne connaissait plus de bornes. On abandonna les traces des héros pour se livrer à la dissolution la plus effrénée : on méprisa les remontrances des prêtres ; l'on ne voulut plus suivre que des usages barbares, soit dans la façon de vivre, soit dans celle de s'habiller : car on portait à la manière des femmes de longues chevelures, que l'on entretenait avec grand soin. On se servait de chemises et de tuniques fort étroites, mais en revanche très longues et traînantes jusqu'à terre. On ne faisait plus aucune différence des jours consacrés à la piété, et l'on se permettait toutes sortes de divertissements en tout temps. Le jour se passait à dormir et la nuit à boire et à manger avec excès, à jouer aux jeux de hasard, à folâtrer et à quelque chose de pis.

C'est ainsi qu'ont été abolies depuis la mort du pape Grégoire, du roi Guillaume le Conquérant et des autres princes religieux les bonnes coutumes de nos pères, car les habits de ceux-là étaient modestes et proportionnés à leur taille. Par là, ils avaient la liberté de monter à cheval et de faire tous les exercices du corps que la raison et l'occasion pouvaient exiger. Mais, de nos jours, tout est changé. Une jeunesse débauchée adopte la mollesse des femmes, et les courtisans cherchent à plaire au sexe en imitant les vices qui lui sont propres. Ils mettent à l'extrémité de leurs pieds des figures de serpents qu'ils admirent en marchant comme quelque chose de beau. Ils balayent la poussière avec les longues queues de leurs tuniques et de leurs manteaux. Leurs mains, instruments destinés à servir le corps avec agilité, sont couvertes de longues et larges manches qui les empêchent d'agir. Ils ont la tête rase par devant

comme des voleurs, et par derrière une longue chevelure comme les femmes. Autrefois c'était la coutume des pénitents, des captifs et des pèlerins de laisser croître leurs cheveux et leur barbe, et par là ils faisaient connaître leur état. Mais à présent, parmi tous les hommes, c'est à qui aura les plus longs cheveux et la plus longue barbe. On les prendrait pour des boucs. Ces cheveux qui leur sont si chers, ils ne se contentent pas de les laisser croître, ils les frisent et les tordent en différentes manières. Une coiffe leur couvre la tête sans bonnet. A peine voit-on quelques militaires paraître en public la tête découverte et tondue suivant le précepte de l'Apôtre. Leur habillement et leur démarche font assez connaître ce qu'ils sont dedans, et comment ils observent les devoirs de la religion.

§ 2. — LES MOINES DE L'ORDRE DE CÎTEAUX.

(Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. III, 442.)

Il y a déjà trente-sept ans que l'abbé Robert commença d'habiter la solitude de Cîteaux, et dans ce court intervalle de temps une si grande multitude de personnes s'y est rassemblée qu'elle a donné naissance à soixante-cinq abbayes, qui toutes avec leurs abbés sont soumises au supérieur du chef-lieu. Ces religieux ne portent ni fémoraux ni pelisses, ils s'abstiennent de chair et de graisse dans leurs repas. En un mot, ils brillent en ce monde comme des lampes ardentes dans un lieu couvert de ténèbres. En tout temps ils s'étudient au silence. Ils s'habillent et se nourrissent du travail de leurs mains. Ils gardent soigneusement l'entrée de leur maison, ne laissant rien

transpirer de ce qui se passe au dedans. C'est par cette raison qu'ils ne permettent à aucun moine étranger de s'associer avec eux ni dans la célébration des saints mystères, ni au chœur, ni dans les autres exercices réguliers. Les nobles et les savants, frappés de la nouveauté merveilleuse de cet institut, y sont accourus en foule et en ont embrassé volontairement les saintes austérités, marchant avec joie dans la voie droite de l'Évangile et chantant de la plénitude de leur cœur des cantiques d'actions de grâces au Seigneur; tous les monastères construits de leurs mains sont placés dans des déserts et au milieu des bois. On est saisi d'une sainte horreur en les voyant, et ces bons solitaires ont eu la prudente attention de leur donner des noms sacrés, comme de la Maison-Dieu, de Clairvaux, de l'Aumône et d'autres semblables, afin d'inviter par là, comme par l'odeur d'un nectar délicieux, les personnes qui entendent prononcer de tels noms à venir goûter la béatitude exquise qu'ils désignent.

§ 3. — COMMENT SE RÉFORMAIENT LES MONASTÈRES AU XIIe SIÈCLE. — SUGER REND COMPTE AU PAPE EUGÈNE III DE LA FAÇON DONT IL A RÉFORMÉ LES CHANOINES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

(Suger, *Œuvres complètes*, p. 247.)

Nous avons tout fait pour exécuter l'ordre que nous avait donné Votre Sainteté d'introduire des religieux dans l'église Sainte-Geneviève de Paris. Nous y avons mis d'autant plus d'empressement que c'était manifestement une œuvre agréable à Dieu et que Votre Sainteté, au lieu d'user du droit qu'elle avait de nous commander, avait bien voulu recourir à la prière.

La prudence nous avait, il est vrai, obligé à suspendre pendant quelque temps l'accomplissement de cette mesure parce que nous avions appris que les plus obstinés d'entre les chanoines avaient envoyé quelques-uns des leurs auprès de Votre Sainteté pour obtenir la révocation de votre première décision. Néanmoins, malgré leur opposition et en dépit des adversaires de toutes les conditions qu'ils nous avaient suscités, nous étions fermement résolu à mener cette affaire à bonne fin et à introduire de gré ou de force des moines dans leur église. Mais, lorsque nous nous disposions à procéder à l'exécution de vos ordres et que déjà nous avions mandé l'abbé et les moines que vous nous aviez indiqués pour les conduire à Sainte-Geneviève, le chantre, accompagné de quelques chanoines, nous a signifié un bref de Votre Sainteté, dans lequel elle nous dit que, dans un esprit de paix, elle a changé de sentiment et qu'elle souhaite qu'au lieu de moines on introduise des chanoines réguliers dans l'église Sainte-Geneviève. Ce second ordre nous a trouvé aussi obéissant que le premier; pour l'exécuter, nous nous sommes fait accompagner de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, de l'abbé de Saint-Pierre-des-Fossés, de l'abbé de Saint-Magloire et de l'abbé de Saint-Pierre de Ferrière, hommes d'une sagesse et d'une vertu consommées. C'est dans leur compagnie et dans celle de quelques autres personnes de haute considération et connues par leur profonde intelligence des affaires que nous nous sommes rendu à Sainte-Geneviève. Là, nous avons fait réunir le chapitre; les chanoines s'y étant rendus, nous leur avons demandé s'ils voulaient s'en tenir au premier bref ou s'ils préféraient le second. Jamais on ne vit gens plus embarrassés : ceux-ci inclinaient pour un avis, ceux-

là pour l'autre; la plupart auraient voulu repousser toute alternative. Alors j'ai élevé la voix; je leur ai vivement reproché l'ingratitude avec laquelle ils abusaient de vos bontés et l'audace de refuser ce qu'ils vous avaient demandé eux-mêmes et ce que vous leur aviez accordé par pure miséricorde. Les mieux avisés d'entre eux, craignant les suites de cette affaire, se sont alors décidés à dire qu'ils recevraient volontiers des chanoines réguliers et qu'ils consentaient à ce qu'on leur donnât un abbé : puis bientôt après ils nous ont désigné les chanoines de Saint-Victor[1]. Cette résolution nous a donné à tous une satisfaction véritable; nous avons délibéré sur leur demande, et nous sommes demeurés convaincus que c'était en effet le meilleur parti qu'on pût prendre, soit à cause de la piété et de la régularité de ces chanoines, soit parce que, étant établis dans le voisinage, cela leur faciliterait singulièrement l'œuvre de la réforme de cette église.

Nous nous rendîmes donc sans perdre de temps à Saint-Victor, et nous ne négligeâmes rien pour persuader au vénérable abbé de ce monastère que la volonté de Dieu était qu'il vînt au secours de Sainte-Geneviève et que la Providence l'avait choisi pour y rétablir le bon ordre. Nous l'en avons conjuré tantôt en particulier, tantôt en présence de sa communauté, en employant toutes les instances imaginables, et nous n'avons pu triompher de son refus.

1. L'abbaye de Saint-Victor de Paris, fondée en 1113, par le roi Louis le Gros, était alors renommée pour la vie régulière et l'austérité des religieux qui y habitaient. Elle contribua pour une grande part à la réforme des monastères de la France du Nord, au XII[e] siècle.

Sa prudence et sa sagesse, qui sont grandes, lui faisaient craindre de trop affaiblir sa propre maison en voulant secourir les autres; ces répugnances sont devenues bien plus vives encore quand nous lui avons demandé son prieur, homme d'un rare mérite, pour l'instituer abbé de Sainte-Geneviève. Alors il s'est répandu en larmes et nous a répondu par des sanglots qui nous ont rempli de compassion. « Vous voulez donc m'ôter la vie, disait-il. Avancé en âge comme je le suis et accablé d'infirmités, je ne puis me passer de mon prieur, non, je ne puis y consentir, je n'y consentirai jamais. » Pendant tout le reste de la journée, il a persisté dans son refus. Enfin, aux approches de la nuit, vaincu plutôt que persuadé par nos instances, car nous ne lui avions pas laissé de relâche depuis le matin et nous étions allé jusqu'à faire intervenir l'autorité de Votre Sainteté et à lui répéter que nous lui apportions vos ordres exprès et absolus, il s'est rendu à nos prières et nous a promis de nous donner son prieur et avec lui douze religieux de son abbaye, tous hommes de bien et de mérite. Le jour de la Saint-Barthélemy, nous sommes venus les prendre avec beaucoup de pompe et nous les avons conduits en grand cortège jusqu'à Sainte-Geneviève, où l'évêque de Meaux, que nous avions fait venir à cet effet, a béni solennellement le nouvel abbé devant le maître-autel de l'église. L'affluence du peuple était considérable, et une grande partie du clergé de la ville s'y est trouvée. Après la messe et la cérémonie, nous l'avons mis en possession du cloître, du chapitre, du réfectoire et des autres lieux réguliers, et le lendemain nous lui avons donné les régales [1] de la part du

1. On appelait *régales* tous les biens temporels, maisons et terres qui constituaient le domaine d'une com-

roi, dont nous tenons la place, et nous avons obligé toutes les personnes qui dépendent de cette église à prêter serment de fidélité entre ses mains. Voilà, Très Saint-Père, le récit sommaire de ce qui s'est passé dans cette grande affaire.

§ 4. — LE PEUPLE PREND PART A LA CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES : MOUVEMENT RELIGIEUX ET ARCHITECTURAL AU MILIEU DU XII[e] SIÈCLE.

(Récit d'Haimon, abbé de Saint-Pierre de Dives en Normandie.)

Frères, réjouissez-vous avec nous dans le Seigneur, qui, au milieu d'une si grande corruption du siècle, a établi quelque chose d'inouï et de nouveau dans tous les siècles. Qui a jamais vu, en effet, qui a jamais entendu dire dans les temps passés que des princes puissants selon le siècle, que des hommes élevés en honneurs et en richesses, que des gens nobles, hommes et femmes, aient incliné leurs cous superbes et fiers pour être attachés à des chariots, et qu'à la manière des bêtes de somme ils aient traîné jusqu'à la demeure du Christ ces chariots chargés de vins, de froment, d'huile, de pierre, de bois et de tout ce qui est nécessaire soit pour l'usage de la vie, soit pour la construction de l'église? Mais, pendant que l'on traîne ces fardeaux, il y a une chose

munauté religieuse ou d'un évêché. A la mort de l'évêque ou de l'abbé et pendant toute la vacance du siège, ces biens revenaient *sous la main du roi*, qui en percevait les revenus. Il les rendait au nouveau titulaire de l'évêché ou de l'abbaye, une fois que celui-ci avait été investi et avait prêté serment de fidélité.

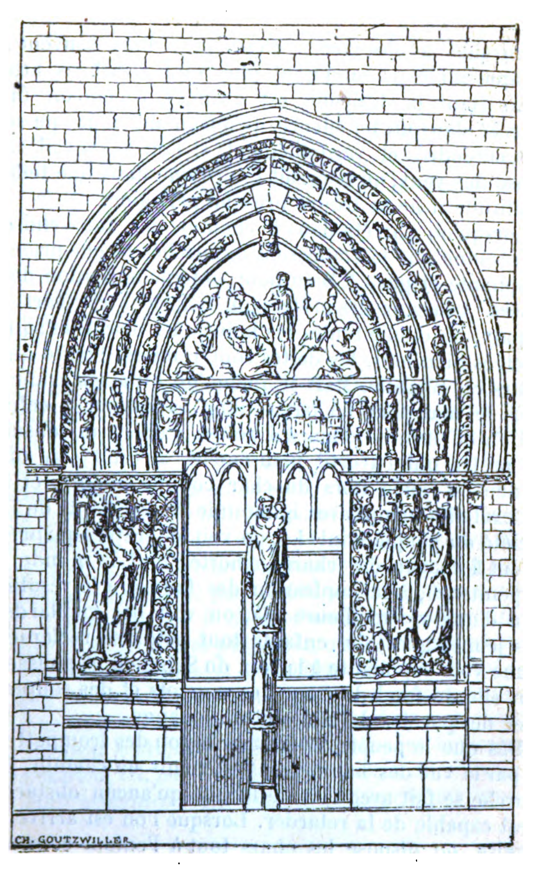


Fig. 13. — Portail de l'Eglise de Saint-Denis.

admirable à observer : c'est que, bien souvent, lorsque mille personnes et plus sont attachées aux chars (tant la difficulté est grande), cependant on marche dans un tel silence qu'aucun murmure ne se fait entendre, et véritablement, si l'on ne voyait la chose des yeux, on pourrait croire que dans une telle multitude il ne se trouve presque personne.

Lorsqu'on s'arrête dans le chemin, rien autre chose ne résonne que la confession des péchés et une prière suppliante et pure à Dieu pour obtenir le pardon des fautes. A la voix des prêtres qui exhortent les cœurs à la paix, on oublie toutes les haines, les discordes sont rejetées bien loin, les dettes sont remises, l'unité des cœurs est rétablie. Mais si quelqu'un est assez avancé dans le mal pour ne pas vouloir pardonner à celui qui l'a offensé, ou bien s'il refuse d'obéir au conseil du prêtre qui l'avertit pieusement, aussitôt son offrande est jetée hors du char comme impure, et il est exclu lui-même avec ignominie et avec honte de la société du peuple saint. Là, on voit les prêtres qui président à chacun des chars, exhorter tout le monde à la pénitence, à la confession des fautes, à la résolution d'une vie meilleure ; là, on voit des vieillards, des jeunes gens, des enfants tout petits se réclamer d'une voix suppliante à la voix du Seigneur et pousser vers elle du fond du cœur des sanglots et des soupirs avec des paroles de gloire et de louange.

Dès que le peuple, averti par le son des trompettes et par la vue des bannières, s'est remis en chemin, la marche se fait avec tant de facilité qu'aucun obstacle n'est capable de la retarder. Lorsque l'on est arrivé à l'église, on dispose les chars tout à l'entour comme un camp spirituel, et durant toute la nuit on célèbre la veille par des hymnes et des cantiques. Sur chacun

des chars, on allume des cierges et des luminaires, on y place les infirmes et les malades, et l'on y apporte les précieuses reliques des saints pour leur soulagement. Ensuite les prêtres et les clercs terminent la cérémonie de la procession, que le peuple suit avec un cœur dévot en implorant la clémence du Seigneur et celle de sa bienheureuse Mère pour le rétablissement des malades[1].

§ 5. — LETTRE DE BAUDRY, ÉVÊQUE DE NOYON, ATTESTANT L'OCTROI D'UNE COMMUNE A NOYON PAR LE ROI LOUIS LE GROS (1108).

Le mouvement communal dont la royauté française a profité, mais qu'elle n'a ni suscité ni dirigé, comme on l'a cru longtemps avant les admirables travaux d'Augustin Thierry, était une des formes qu'a revêtues l'émancipation des classes populaires à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième. Non seulement il a affranchi certaines villes et certains bourgs des taxes arbitraires que leur imposait le seigneur en y substituant une redevance fixe établie par contrat, mais de plus il leur a donné le droit d'avoir une municipalité élective, des assemblées publiques, un trésor, une milice, de gérer leurs affaires et leurs finances. Il en a fait en un mot de véritables petites républiques indépendantes. La constitution communale était écrite dans une charte que juraient le seigneur et les habitants. Les communes se formèrent, ici, par le libre consentement du seigneur, qui était généralement un évêque; là, après une insur-

1. Mabillon, *Annales de l'ordre de Saint-Benoit*, t. VI, p. 393.



rection souvent sanglante où les bourgeois triomphèrent de la résistance seigneuriale. Les plus anciennes communes furent le Mans, Cambrai, Noyon, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Laon et Reims.

Baudry, par la grâce de Dieu évêque de Noyon, à tous ceux qui persévèrent et avancent de plus en plus dans la foi.

Très chers frères, nous apprenons par l'exemple et la parole des saints Pères que toutes les bonnes choses doivent être confiées à l'Ecriture, de peur que par la suite elles ne soient mises en oubli. Sachent donc les chrétiens présents et à venir que j'ai fait à Noyon une commune constituée par le conseil et dans une assemblée des clercs, des chevaliers et des bourgeois; que je l'ai confirmée par le serment, l'autorité pontificale et le lien de l'anathème, et que j'ai obtenu du seigneur roi Louis qu'il octroya cette commune et la corrobora du sceau royal. Cet établissement fait par moi, juré par un grand nombre de personnes et octroyé par le roi comme il vient d'être dit, que nul ne soit assez hardi pour le détruire ou l'altérer; j'en donne l'avertissement de la part de Dieu et de ma part, et je l'interdis au nom de l'autorité pontificale. Que celui qui transgressera et violera la présente loi subisse l'excommunication; que celui qui au contraire la gardera fidèlement demeure sans fin avec ceux qui habitent dans la maison du Seigneur [1].

1. *Annales de l'église cathédrale de Noyon*, t. II, p. 805, trad. d'Augustin Thierry.

§ 6. — CHARTE DE LOUIS LE GROS EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS. — IL RÉPRIME LES EXACTIONS DU CHATELAIN EUDES (1115).

(*Recueil des ordonnances des rois de France*, XI, 177.)

Au nom du Christ, moi, Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, je veux faire connaître à tous présents et à venir que, pour le salut des âmes de mon père, de ma mère et de nos prédécesseurs, nous avons aboli certaines exactions injustes que Eudes, châtelain de Beauvais, exigeait et recueillait afin que désormais ni lui ni aucun de ses successeurs ne les reçût ou ne les exigeât, et, les ayant ainsi abolis, nous avons défendu par notre autorité royale qu'elles lui fussent désormais accordées.

Or voici les coutumes requises par le châtelain : il voulait avoir son prévôt dans toute la ville qui exerçât sa justice, ce que nous avons entièrement défendu; il faisait aussi acheter par ses mesureurs ou ses affidés ce qui restait dans le fond des sacs, ce dont nous avons également défendu l'usage désormais. Et si quelque plainte est portée devant lui ou devant son épouse, nous lui avons accordé d'exercer sa justice, mais seulement dans la maison des plaids ou dans sa propre maison. Et, pour que rien ne se fasse autrement qu'il n'est ici écrit, nous avons ordonné que la présente charte serait scellée et confirmée par l'autorité de notre sceau, afin qu'elle expose clairement ce qui doit se faire et existe éternellement pour défendre et maintenir nos volontés. Fait à Beauvais, l'an de Notre-Seigneur 1115, le septième de notre règne et le premier de celui de la reine Adélaïde. Assistant dans notre palais ceux dont les noms et sceaux sont

ci-dessous apposés : Anseau, sénéchal; Gilbert, bouteiller; Hugues, connétable; Guy, chambellan, et sont ainsi signées. Données de la main d'Etienne, chancelier.

§ 7. — ORIGINES DE LA COMMUNE DE LAON (1108-1115).

(*Guibert de Nogent*, t. XII, p. 250.)

Les vols, les brigandages étaient commis publiquement par les premiers de la ville ou par leurs domestiques; personne ne pouvait marcher en sûreté dans les rues pendant la nuit; à cette heure, on devait toujours s'attendre à être dépouillé, fait prisonnier ou tué. Le clergé avec les archidiacres et les seigneurs, ayant considéré ces choses et cherchant l'occasion de tirer de l'argent du peuple, lui envoyèrent des messagers pour lui offrir de consentir à ce qu'il formât une commune, s'il voulait donner assez d'argent pour en obtenir la licence. Or une commune, nom nouveau et exécrable [1], consiste en ceci : que les tributaires ne sont plus obligés à payer qu'une fois par année à leurs maîtres la dette accoutumée de leur servitude; que, s'ils commettent quelque faute, ils en sont punis par une amende fixée par les lois, et qu'ils sont rendus complètement exempts de toutes les autres exactions de tributs qu'on a coutume d'in-

1. Les expressions de l'écrivain ecclésiastique prouvent ce que confirme d'ailleurs l'histoire même des communes : à savoir que le mouvement communal n'a pas eu de plus grand ennemi que le clergé; ce qui s'explique aisément, si l'on songe que les communes se constituaient le plus souvent aux dépens du pouvoir de l'évêque, chef temporel de la cité.

fliger aux serfs. Le peuple, ayant obtenu cette occasion de se racheter, n'épargna point les monceaux d'argent qu'il avait en réserve pour fermer toutes ces bouches dévorantes ; et celles-ci, apaisées par une abondante nourriture, s'engagèrent par des serments à garder la foi dans cette négociation.

§ 8. — ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE DE SOISSONS PAR LOUIS LE GROS (1126).

(*Recueil des ordonnances des rois de France,* t. XI, p. 219.)

Tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville de Soissons et en dehors dans le faubourg, sur quelque seigneurie qu'ils demeurent, jureront la commune : si quelqu'un s'y refuse, ceux qui l'auront jurée feront justice de sa maison et de son argent.

Dans les limites de la commune, tous les hommes s'aideront mutuellement de tout leur pouvoir et ne souffriront en nulle manière que qui que ce soit enlève quelque chose ou fasse payer des tailles à l'un d'entre eux.

Quand la cloche sonnera pour assembler la commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assemblée, il payera douze deniers d'amende.

Si quelqu'un de la commune a forfait à quelque chose et refuse de donner satisfaction devant les jurés[1], les hommes de la commune en feront justice.

Les hommes de cette commune prendront pour

1. C'est le nom donné à ceux qui étaient élus par les habitants de la commune pour administrer les affaires de la cité.

épouses les femmes qu'ils voudront, après en avoir demandé la permission aux seigneurs dont ils relèvent. Mais si les seigneurs s'y refusaient et que sans l'aveu du sien quelqu'un prît une femme relevant d'une autre seigneurie, l'amende qu'il payerait dans ce cas sur la plainte de son seigneur serait de cinq sols seulement.

Si un étranger apporte son pain et son vin dans la ville pour les y mettre en sûreté, et qu'ensuite un différend survienne entre son seigneur et les hommes de cette commune, il aura quinze jours pour vendre son pain et son vin dans la ville et emporter l'argent, à moins qu'il n'ait forfait ou ne soit complice de quelque forfaiture.

Si l'évêque de Soissons amène par mégarde dans la ville un homme qui ait forfait envers un membre de cette commune, après qu'on lui aura remontré que c'est l'un des ennemis de la commune, il pourra l'emmener cette fois, mais ne le ramènera en aucune manière, si ce n'est avec l'aveu de ceux qui ont charge de maintenir la commune.

Toute forfaiture, hormis l'infraction de commune, sera punie d'une amende de cinq sols.

§ 9. — LOUIS VII REPROCHE AUX BOURGEOIS DE REIMS LES USURPATIONS DE LEUR COMMUNE (1139).

(*Histor. de Fr.*, t. XVI, p. 5.)

Au maire et à la commune de Reims, Louis, par la grâce de Dieu roi des Français et duc des Aquitains, salut et faveur.

Il nous est très pénible de voir que vous faites ce qu'aucune autre commune n'a osé faire. Vous

excédez en tous points les bornes de la commune de Laon, qui vous a été donnée pour modèle, et ce que nommément nous vous avons défendu, savoir de faire entrer dans votre commune les quartiers ou les villages du dehors[1]; vous le faites avec audace et assurance. Les revenus coutumiers des églises, possédés par elles depuis plusieurs siècles, ou vous voulez les leur enlever vous-mêmes, ou vous défendez aux sujets de les payer par l'autorité de votre commune. Vous détruisez entièrement ou vous diminuez les libertés, coutumes et justices appartenant aux églises de Reims et spécialement celles des chanoines de l'église de Sainte-Marie, qui maintenant est en notre main[2] et n'a d'autres défenseurs que nous. En outre, vous avez contraint à rançon les sergents des chanoines, qui sont sous la même liberté que leurs maîtres; vous en avez emprisonné plusieurs, et quelques-uns même n'osent sortir de l'église par la peur qu'ils ont de vous. Pour tous ces excès, nous vous avons déjà mandé et maintenant vous mandons et ordonnons de les laisser aller en paix, de leur restituer ce que vous leur avez pris et de conserver entièrement aux églises et aux chanoines leur justice, coutumes et franchises. Adieu!

1. On voit que les gens des communes faisaient une propagande active pour faire entrer dans leur république les villages voisins de leur cité, ce qui diminuait d'autant le pouvoir des seigneurs et était une véritable atteinte portée au droit féodal.

2. Nous avons expliqué cette expression, qui signifie que par l'absence d'un archevêque de Reims, le diocèse était alors sous la domination directe du roi.

§ 10. — LOUIS VII CONFIRME ET GARANTIT LA COMMUNE DE BEAUVAIS (1144).

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, nous Louis, par la grâce de Dieu roi des Français et duc des Aquitains, faisons savoir à tous présents et futurs que nous accordons et confirmons, sauf la foi qui nous est due, ainsi qu'elle avait été instituée et jurée et avec les mêmes coutumes, la commune donnée il y a longtemps par notre père Louis aux hommes de Beauvais. Ces coutumes sont ainsi qu'il suit :

Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte des murs de la ville et dans les faubourgs, de quelque seigneur que relève le terrain où ils habitent, prêteront serment à la commune, à moins que quelques-uns ne s'en abstiennent par l'avis des pairs et de ceux qui ont juré la commune [1].

Dans toute l'étendue de la ville, chacun prêtera secours aux autres loyalement et selon son pouvoir.

Quiconque aura forfait envers un homme qui aura juré cette commune, les pairs de la commune, si clameur leur en est faite, feront, suivant leur délibération, justice du corps et des biens du coupable, à moins qu'il n'amende sa forfaiture suivant leur jugement.

Si celui qui a commis le forfait se réfugie dans quelque château fort, les pairs de la commune en conféreront avec le seigneur du château ou celui qui sera en son lieu. Et si satisfaction leur est faite de

1. Nom qui, comme celui de *jurés*, désigne ceux qui administraient la commune.

l'ennemi de la commune selon leur délibération, ce sera assez; mais, si le seigneur refuse satisfaction, ils feront justice eux-mêmes selon leur délibération sur ces biens ou ces hommes.

Si quelque marchand étranger vient à Beauvais pour le marché et que quelqu'un lui fasse tort dans les limites de la banlieue, que clameur en soit portée devant les pairs et que le marchand puisse trouver son malfaiteur dans la ville, les pairs lui prêteront main-forte selon leur délibération, à moins pourtant que ce marchand ne soit un des ennemis de la commune.

Et si le malfaiteur se retire dans quelque château fort, et que le marchand ou les pairs envoient à lui, s'il satisfait au marchand ou prouve qu'il ne lui a pas fait tort, la commune s'en contentera. S'il ne fait ni l'un ni l'autre, justice sera faite de lui selon la délibération des pairs, s'il peut être pris dans la ville.

Personne, si ce n'est nous ou notre sénéchal, ne pourra conduire dans la cité un homme qui ait fait tort à quelqu'un de la commune et ne l'ait pas amendé selon la délibération des pairs. Et si l'évêque de Beauvais lui-même amenait par erreur dans la cité un homme qui eût fait tort à quelqu'un de la commune, il ne pourrait plus l'y conduire après que cela lui aurait été connu, si ce n'est du consentement des pairs; mais pour cette fois il pourrait le ramener sain et sauf.

Si l'évêque de Beauvais veut aller à nos trois cours[1]

1. C'est-à-dire les trois assemblées générales que le roi avait coutume de tenir généralement aux trois grandes fêtes religieuses de l'année, Noël, Pâques et la Pentecôte. Il s'y faisait couronner par un évêque au milieu d'un grand concours de prélats et de barons.

ou à l'armée, il ne prendra chaque fois que trois chevaux et n'en exigera pas des hommes étrangers à la commune; et, s'il veut nous envoyer de temps en temps des poissons, il ne prendra pour cela qu'un cheval.

Nul homme de la commune ne devra donner ni prêter son argent aux ennemis de la commune tant qu'il y aura guerre avec eux; car, s'il le fait, il sera parjure, et, si quelqu'un est convaincu de leur avoir donné ou prêté quoi que ce soit, justice en sera faite selon la délibération des pairs.

S'il arrive que la commune marche hors la ville contre ses ennemis, nul ne parlementera avec eux, si ce n'est avec licence des pairs.

Si quelqu'un de la commune a confié son argent à quelqu'un de la ville et que celui auquel l'argent aura été confié se réfugie dans quelque château fort, le seigneur du château en ayant reçu plainte ou rendra l'argent ou chassera le débiteur de son château; et, s'il n'a fait ni l'une ni l'autre de ces choses, justice sera faite sur les hommes de ce château suivant l'avis des pairs.

Que les hommes de la commune aient soin de confier leurs approvisionnements à une garde fidèle dans l'étendue de la banlieue, car, si on les leur emportait hors de la banlieue, la commune ne leur en répondrait pas, à moins que le malfaiteur ne fût trouvé dans la cité.

Quant à l'étalage des draps, les pieux pour les suspendre seront fichés en terre d'égale hauteur; et, si quelqu'un porte plainte à ce sujet, justice sera faite selon la délibération des pairs.

Que chaque homme de la commune voie à être bien sûr de son fait lorsqu'il prêtera de l'argent à un

étranger, car pour ce fait personne ne pourra être arrêté, à moins que le débiteur n'ait une caution dans la commune.

Les pairs de la commune jureront de ne favoriser personne par amitié, et de ne livrer personne par inimitié, et de faire en toute chose bonne justice suivant leur opinion. Tous les autres jureront qu'ils observeront les décisions des pairs et y prêteront la main.

Quant à nous, nous accordons et confirmons la justice et les décisions qui se feront par les pairs. Et, pour que ces choses soient constantes à l'avenir, nous avons accordé de les coucher par écrit, de les munir de l'autorité de notre sceau et de les corroborer en inscrivant au-dessous notre nom. Fait publiquement à Paris, l'an 1144 de l'Incarnation du Verbe, de notre règne le huitième; étant présents dans notre palais ceux dont les noms et les sceaux sont ci-dessous inscrits : Raoul, comte de Vermandois, notre sénéchal; Mathieu, chambrier; Mathieu, connétable; Guillaume, bouteiller. Fait par la main de Cadurc, chancelier.

§ 11. — CHARTE DE LA VILLE DE LORRIS EN GATINAIS OCTROYÉE PAR LOUIS VII EN 1155[1].

(Loysel, *Mémoires de Beauvais*, p. 271, traduct. de Guizot.)

Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, etc. Qu'il soit connu à tous que quiconque aura une

1. Cette charte est très importante à connaître, parce qu'elle a été le type d'un grand nombre d'autres chartes octroyées par le roi aux villes et villages de l'Ile-de-France et de l'Orléanais.

maison dans la paroisse de Lorris paye un cens de six deniers seulement pour sa maison et chaque arpent de terre qu'il aurait dans cette paroisse. Et, s'il fait une telle acquisition, que cela soit le cens de sa maison.

Que nul habitant de la paroisse de Lorris ne paye de droit d'entrée ni aucune taxe pour sa nourriture, et qu'il ne paye aucun droit de mesurage pour le blé que lui procurera son travail ou celui des animaux qu'il pourrait avoir, et qu'il ne paye aucun droit de forage pour le vin qu'il retirerait de ses vignes.

Qu'aucun d'eux n'aille à une expédition de pied ou de cheval d'où il ne pourrait revenir le même jour chez lui s'il le voulait.

Qu'aucun d'eux ne paye de péage jusqu'à Étampes, ni jusqu'à Orléans, ni jusqu'à Milly, qui est en Gâtinais, ni jusqu'à Melun.

Que quiconque a du bien dans la paroisse de Lorris n'en perde rien, pour quelque méfait que ce soit, à moins que ledit méfait ne soit commis contre nous ou quelqu'un de nos hôtes.

Que personne allant aux foires et marchés de Lorris ou en revenant ne soit arrêté ni inquiété, à moins qu'il n'ait commis quelque méfait ce même jour.

Que les forfaitures de soixante sous [1] soient réduites à cinq, celles de cinq sous à douze deniers, et le droit du prévôt en cas de plainte à quatre deniers.

Que nul homme de Lorris ne soit obligé d'en sortir pour plaider avec le seigneur roi.

1. Crime ou délit pour lequel on payait soixante sous d'amende.

Que personne, ni nous ni aucun autre, n'exige des hommes de Lorris aucune taille ni exaction [1].

Que personne à Lorris ne vende du vin avec ban public [2], sauf le roi, qui vendra son vin dans son cellier avec tel ban.

Nous aurons à Lorris, pour notre service et celui de la reine, un crédit de quinze jours pleins en fait d'aliments.

Si quelqu'un a eu querelle avec un autre, mais sans effraction de maison fermée, et s'ils se sont accommodés sans qu'il y ait eu plainte portée au prévôt, il ne sera dû en raison de cela à nous ni à notre prévôt aucune amende. Et, s'il y a eu plainte, ils pourront néanmoins s'accorder dès qu'ils auront payé l'amende. Et si l'un a porté plainte contre l'autre et qu'il n'y ait point eu d'amende prononcée contre l'un ni l'autre, ils ne nous devront rien en raison de cela à nous ni au prévôt.

Que nul homme de Lorris ne fasse pour nous de corvée si ce n'est deux fois l'an pour amener notre vin à Orléans et point ailleurs. Et ceux-là seulement le

1. A côté des redevances fixées par la coutume existait une catégorie de contributions directes, les *exactions*, dont la *taille* et la *tolte*, si souvent mentionnées dans les chartes royales, étaient les principales espèces. Le roi les percevait soit à volonté, soit à intervalles déterminés sur les *hôtes* de son domaine. Nulle redevance n'était plus impopulaire. On sait que la révolution communale eut en grande partie pour mobile le désir qu'avaient les bourgeois et les paysans de se soustraire à la taille arbitraire pour ne plus payer qu'une contribution fixée par contrat. De là, cet article de la charte de Lorris.

2. Proclamation de l'ouverture de la vente par le crieur.

feront qui auront des chevaux et des charrettes, et ils en seront avertis, et ils ne recevront de nous aucun gîte. Les vilains amèneront aussi du bois pour notre cuisine.

Nul ne sera retenu en prison s'il peut fournir caution de se présenter en justice.

Quiconque voudra vendre ses biens le pourra, et, ayant reçu le prix de vente, il pourra s'en aller de la ville libre et tranquille si cela lui plaît, à moins qu'il n'ait commis dans la ville quelque méfait.

Quiconque aura demeuré un an et un jour dans la paroisse de Lorris sans qu'aucune réclamation l'y ait poursuivi et sans que le droit lui ait été interdit, soit par nous soit par notre prévôt, y restera libre et tranquille.

Nul ne plaidera contre un autre si ce n'est pour recouvrer et faire observer ce qui lui est dû. Quand les hommes de Lorris iront à Orléans avec marchandises, ils payeront au sortir de la ville un denier pour leur charrette, savoir quand ils n'iront pas à raison de la foire; et, quand ils iront à raison de la foire et pour le marché, ils payeront au sortir d'Orléans quatre deniers par charrette et à l'entrée deux deniers.

Aux mariages de Lorris, le crieur public n'aura aucun droit, ni celui qui fait le guet.

Nul cultivateur de la paroisse de Lorris cultivant sa terre à la charrue ne donnera au temps de la moisson plus d'un demi-setier de seigle à tous les sergents de Lorris.

Si quelque chevalier ou sergent trouve dans nos forêts des chevaux ou autres animaux appartenant aux hommes de Lorris, il ne doit les conduire à nul autre qu'au prévôt de Lorris. Et si quelque animal de la paroisse de Lorris, mis en fuite par les tau-

reaux ou assailli par les mouches, est entré dans notre forêt ou a franchi nos haies, le propriétaire de l'animal ne devra nulle amende au prévôt s'il peut jurer que l'animal est entré malgré son gardien. Mais, s'il est entré au su du gardien, le propriétaire donnera douze deniers et autant pour chaque animal s'il y en a plusieurs.

Il n'y aura à Lorris point de droit de portage au four.

Il n'y aura à Lorris point de droit de guet.

Tout homme de Lorris qui mènera du sel et du vin à Orléans ne payera par charrette qu'un denier.

Nul des hommes de Lorris ne devra d'amende au prévôt d'Étampes, ni au prévôt de Pithiviers, ni dans tout le Gâtinais [1].

Nul d'entre eux ne payera de droit d'entrée à Ferrières, ni à Château-Landon, ni à Puiseaux, ni à Nibelle.

Que les hommes de Lorris prennent du bois mort dans la forêt pour leur usage [2].

1. Il n'en payera qu'au prévôt de Lorris. Louis VII voulait remédier par là aux empiétements des prévôts sur les ressorts de leurs collègues.

2. Outre les villes et les campagnes cultivées, le domaine royal comprenait une étendue considérable de forêts que les premiers Capétiens, chasseurs infatigables, réservaient soigneusement pour leurs plaisirs et l'alimentation de leur *hôtel*. Comme tous les seigneurs leurs contemporains, ils se prétendaient les propriétaires exclusifs des grandes forêts de leurs prévôtés. Ils s'opposaient rigoureusement aux défrichements et ne se départissaient de cette règle que dans de rares circonstances et pour certaines communautés religieuses auxquelles ils désiraient accorder une faveur spéciale. Ils donnaient

Quiconque dans le marché de Lorris aura acheté ou vendu quelque chose et, par oubli, n'aura pas payé le droit, pourra le payer dans les huit jours sans être inquiété, s'il peut jurer qu'il n'a pas retenu le droit sciemment.

Nul homme de Lorris ayant une maison, ou une vigne, ou un pré, ou un champ, ou quelque bâtiment dans les domaines de Saint-Benoît, ne sera sous la juridiction de l'abbé de Saint-Benoît ou de son sergent, si ce n'est pour ceux de forfaiture quant au cens ou à la redevance en gerbes dont il est tenu. Et, dans ce cas, il ne sortira pas de Lorris pour être jugé.

Si quelqu'un des hommes de Lorris est accusé de quelque chose et qu'on ne puisse le prouver par témoin, il se purgera par son seul serment contre l'affirmation de l'accusateur.

Nul homme de cette paroisse ne payera aucun droit à raison de ce qu'il achètera ou vendra pour son usage sur le territoire de la banlieue et de ce qu'il achètera le mercredi au marché.

Ces coutumes sont accordées aux hommes de Lorris, et elles sont communes aux hommes qui habitent à Courtpalais et à Chanteloup, et dans le bailliage de Harpard.

Nous ordonnons que toutes les fois que le prévôt changera dans la ville, il jurera d'observer fidèlement ces coutumes, et de même feront les nouveaux sergents chaque fois qu'ils seront institués [1].

plus volontiers le droit d'usage, grâce auquel les *usagers* pouvaient prendre du bois mort pour brûler, quelquefois même du bois vif pour construire, et faire paître leurs troupeaux.

1. Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. IV, p. 35-39.

§ 12. — LOUIS VII RÉPRIME LES USURPATIONS DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS (1166).

Louis, par la grâce de Dieu roi des Français et duc d'Aquitaine, à tous nos fidèles à perpétuité.

Il convient à l'excellence de notre sceptre de protéger les droits de tous ceux qui sont sous notre sujétion et spécialement des églises, qui deviendront la proie de la violence des méchants si le glaive matériel et royal ne se porte à leur secours. Sachent tous nos fidèles présents et à venir que Henri, notre frère, nous a porté plainte contre les citoyens de Beauvais, ces hommes qui, à l'occasion de leur commune, prenant une audace nouvelle et illicite, ont usurpé les droits de l'évêque et de l'Eglise de Beauvais, ainsi que la justice possédée par l'évêque sur chacun et sur tous. Pour cette cause, ledit évêque nous a fait venir à Beauvais, et, en notre présence, la plainte ayant été débattue, et la charte de la commune lue en public, les citoyens ont reconnu enfin que la justice sur toute la ville appartenait à l'évêque seul ; qu'en cas d'excès ou de forfaiture c'est à l'évêque ou à son official que la réclamation doit être portée. Nous statuons donc, d'après l'excellence de notre autorité, que les plaintes seront toujours adressées à l'évêque, et ordonnons que nul ne soit assez présomptueux pour s'entremettre à Beauvais dans le droit de faire justice, qui appartient à l'évêque et à l'Eglise, tant que ce droit sera en effet exercé par l'évêque. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise ! il reste en demeure à cet égard, alors les habitants auront licence de rendre la justice à leurs concitoyens, parce qu'il vaut mieux que justice soit faite par eux que de ne pas l'être du tout.

§ 13. — UNE CHARTE SEIGNEURIALE. — CHARTE DE COMMUNE DE PONT-SUR-SEINE OCTROYÉE PAR HENRI, COMTE DE TROYES, EN 1175.

(*Recueil des ordonnances des rois de Fr.*, t. XI, p. 198.)

Moi Henri, comte de Troyes, fais savoir à tous



Fig. 14. — Sceau de Louis le Jeune.

présents et à venir que j'ai établi les coutumes ci-dessous pour les habitants qui viendront à ma ville neuve, près Pont-sur-Seine. Tout homme demeurant

dans ladite ville payera chaque année douze deniers et un boisseau d'avoine pour prix de son domicile; et, s'il veut avoir une portion de terre ou de pré, il donnera quatre deniers de rente par arpent. L'acquéreur pourra y vendre ou aliéner à sa volonté ses maisons, vignes ou prés. Les habitants de ladite ville



Fig. 15. — Contre-sceau de Louis le Jeune.

n'iront ni à la guerre ni dans aucune expédition si je ne suis moi-même à leur tête. Je leur accorde en outre le droit d'avoir six échevins qui administreront les affaires communes de la ville et assisteront mon prévôt dans ses plaids. Nul seigneur, chevalier ou

autre ne pourra tirer hors de la ville aucun des habitants pour quelque raison que ce soit, à moins que celui-ci ne soit son homme de corps ou qu'il n'eût un arriéré de taille à lui payer. Fait à Provins, en l'an 1175.

§ 14. — LOUIS VII ABOLIT CERTAINES COUTUMES PRATIQUÉES A ORLÉANS (1178).

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Louis, par la grâce de Dieu roi des Français. Informé de certaines coutumes à abolir dans Orléans, et voulant pourvoir au bien de nos bourgeois et au salut de notre âme, nous les avons miséricordieusement abolies. Les coutumes abolies sont les suivantes :

Que nul n'exige le droit de péage à Rebrechien ni à Lourq [1], sinon le même qui est exigé à Orléans.

Que nul ne soit contraint de louer nos étaux au marché.

Que les droits d'avenage [2] perçus à Maceau-au-Bois et à Gommier [3] soient abolis.

Que nul vendant son vin à Orléans ne soit contraint de donner de l'argent pour le droit du roi par bouteille, mais qu'il donne du vin en bouteille s'il aime mieux.

A la tête du pont, le gardien du châtelet ne pourra prélever le droit du foin sur les charrettes, à moins que le foin n'appartienne à ceux qui l'ont fauché.

Nul marchand ayant déchargé ses marchandises à

1. Villages des environs d'Orléans.
2. Redevance en avoine.
3. Villages des environs d'Orléans.

Orléans sans permission du prévôt ne pourra être à raison de cela traduit en justice tant qu'il séjournera dans Orléans.

Les marchands étrangers venus à Orléans pour la foire de mars ne seront contraints de tenir la foire.

Que chaque charretée dans le bailliage de Saint-Martin-sur-Loiret ne paye plus que quatre demi-setiers de seigle.

Et afin que les choses ci-dessus ne puissent être rétractées à l'avenir, nous avons fait confirmer la présente charte par l'autorité de notre sceau et l'apposition du nom royal. Fait à Etampes, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1178. Présents dans notre palais ceux dont suivent les noms et les signatures, etc.

§ 15. — LOUIS VII AFFRANCHIT LES SERFS DE L'ORLÉANAIS (1180).

(*Recueil des ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 214.)

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, amen. Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, sachant quelle a toujours été la miséricorde de Dieu envers nous et notre royaume et combien sont innombrables ses bienfaits, nous la reconnaissons et adorons humblement, sinon autant que nous le devons, du moins avec toute la dévotion qui est en notre pouvoir. A ce donc incité par la piété et la clémence royales, pour le salut de notre âme et de celles de nos prédécesseurs et de celle de notre fils Philippe roi, nous affranchissons et déchargeons à perpétuité de tout lien de servitude tous nos serfs et serves dits *gens de corps* qui habitent à Orléans ou dans les faubourgs et hameaux jusqu'à la cinquième lieue, quelle que

soit la terre qu'ils habitent, savoir Mehun, Germigny, Cham et autres dépendant de la prévôté d'Orléans, ainsi que ceux de Chézy, Saint-Jean-de-Bray, Saint-Martin-sur-Loiret et outre Loire, Saint-Mesmin et autres hameaux, et ceux de Neuville, Rebrechien et le Coudray, tant eux que leurs fils et leurs filles; et nous voulons qu'ils demeurent libres comme s'ils étaient nés libres, c'est-à-dire que ceux qui se trouveront dans les districts et lieux ci-dessus désignés avant Noël prochain, et après le couronnement de notre fils Philippe, jouiront de cette liberté; mais si d'autres de nos serfs affluaient d'ailleurs vers lesdits lieux pour cause d'affranchissement, nous les en déclarons exceptés. Et, afin que lesdites choses demeurent à perpétuité, nous avons fait confirmer la présente charte par l'autorité de notre sceau et l'apposition du nom royal. Fait en public, à Paris, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1180. Présents dans notre palais ceux dont les noms suivent : le comte Thibaut, notre sénéchal; Guy, bouteiller; Renaud, chambrier; Raoul, connétable. Donné par la main du second Hugues, chancelier.

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE D'ORDERIC VITAL

Orderic Vital naquit le 16 février 1075, en Angleterre. A l'âge de dix ans, il fut envoyé par son père au monastère de Saint-Evroul (en Normandie) et fut reçu en 1085 au nombre des moines. C'est là qu'il partagea son temps entre la prière et l'étude, jusqu'en 1141, âge où la vieillesse et les infirmités l'obligèrent à mettre un terme à ses travaux. Il était âgé de soixante-six ans, et l'on ne sait s'il vécut longtemps après cette époque. Nous ne le connaissons absolument que par son ouvrage. On y voit que c'était un homme des plus instruits, versé dans la littérature classique, mais connaissant aussi les poèmes de chevalerie en vogue à l'époque où il vivait. Il aime à faire parade de son érudition, se sert souvent des termes propres à l'antiquité romaine et emploie même des mots grecs, recueillis dans les écrits des Pères de l'Église. C'était un bel esprit, aimant à composer des vers latins et fournissant des épitaphes à ceux qui lui en demandaient. Il a rarement vu les événements qu'il raconte et les lieux qui en furent le théâtre; mais il a entendu beaucoup de témoins oculaires, dont il a re-

cueilli soigneusement les récits. Son histoire n'est pas une chronique brève et sèche, comme la plupart des documents de ce genre au XIIe siècle : c'est une composition animée, pleine de narrations, de tableaux, de portraits et de discours. Non seulement il raconte, mais il juge et apprécie. Enfin, comme l'a dit M. Léopold Delisle (dont nous ne faisons que résumer ici la notice placée en tête du 2e volume de l'édition d'Orderic publiée par M. Leprévost), ce qui fait de son histoire ecclésiastique un des ouvrages les plus originaux de la littérature du moyen âge, c'est le soin minutieux avec lequel l'auteur a recueilli des faits qui, au premier abord, pouvaient paraître insignifiants, des détails que dédaignent la plupart des chroniqueurs. Fait singulier! l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital n'a guère été connue qu'en 1619, époque où elle fut publiée pour la première fois par André Duchesne.

Telle que nous la possédons, elle est divisée en treize livres, dont voici en résumé le sujet : I. Vie de Jésus-Christ et abrégé de l'histoire universelle jusqu'en 1141. — II. Vie des apôtres, des principaux disciples et de saint Martial, histoire des papes. — III. Résumé des principaux événements de l'histoire de Normandie jusqu'au milieu du XIe siècle. — IV et V. Règne de Guillaume le Conquérant. — VI. Donation à l'abbaye de Saint-Evroul, à la fin du XIe et au début du XIIe siècle. — VII. Divers événements du règne de Guillaume le Conquérant. — VIII. Evénements du règne de Guillaume le Roux. — IX. Histoire de la première croisade. — X. Evénements de la fin du règne de Guillaume le Roux et du commencement du règne de Henri Ier. — XI. Événements du règne de Henri Ier jusqu'en 1114. — XII. Evénements du règne de Henri Ier jusqu'en 1131. — XIII. Fin du règne de Henri Ier et règne d'Etienne jusqu'en 1141.

VIE DE LOUIS LE GROS

Par Suger,

ABBÉ DE SAINT-DENIS

Suger naquit en 1081, sur le territoire de Saint-Omer, et fut élevé au monastère de Saint-Denis, où il devint l'ami du jeune prince Louis, fils de Philippe I[er]. Il acheva ses études au monastère de Saint Florent de Saumur, revint à Saint-Denis en 1103, y devint le confident de l'abbé Adam et en 1122 le remplaça comme abbé. Sa biographie se confondant dès lors avec l'histoire même des règnes de Louis VI et de Louis VII, pendant lesquels il eut en main le gouvernement du royaume, nous ne parlerons de lui que comme auteur et comme historien. Il a laissé les écrits suivants :

1° *Histoire de Louis le Gros*. — C'est l'ouvrage capital de Suger : il a été composé peu de temps après la mort du roi qui en est le sujet. Il ne faut point y voir une histoire complète du règne : bien des faits, même des plus importants, sont omis, et la chronologie y est très imparfaitement observée. C'est plutôt un panégyrique qu'une biographie. Néanmoins le livre est un document historique des plus précieux, tant par les détails intimes qu'il nous donne sur la vie du roi que par la haute autorité de Suger, témoin oculaire et acteur principal dans la plupart des événements qu'il met sous nos yeux. L'œuvre est dédiée à Joscelin, évêque de Soissons.

2° *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*. — Il fut commencé l'an 1145, sur la prière des religieux de Saint-Denis, et traite de l'accroissement et de l'amélioration des propriétés du monastère, de la reconstruction et des embellissements de l'église de Saint-Denis.

3° *De la consécration de l'église de Saint-Denis*. — Ouvrage où Suger avait rapporté, dès 1143, les circon-

stances de la dédicace de l'église, et qu'il refondit ensuite dans le mémoire précédent.

4° *Lettres.* — On en possède vingt-six, c'est-à-dire une très minime partie de l'œuvre épistolaire de Suger : heureusement que ces lettres ont trait précisément à la période la plus importante de sa vie, celle de sa régence.

Il est certain que Suger avait commencé, dans les dernières années de sa vie, une *Histoire de Louis le Jeune*, que la mort vint interrompre. Un fragment de cette histoire a été découvert en 1873 par M. Jules Lair : il a trait aux premières années du règne de Louis VII et révèle des faits entièrement inconnus jusqu'alors.

Le style de Suger est obscur, pénible et entortillé : mais on trouve dans les *Gestes de Louis le Gros* un certain nombre de beaux morceaux d'histoire, quelques descriptions animées et colorées. L'édition que nous citons est celle de Lecoy de la Marche, publiée par la Société de l'Histoire de France.

LETTRES DE SAINT BERNARD

Les lettres de saint Bernard ne sont point seulement intéressantes au point de vue de l'histoire ecclésiastique; en raison de la part considérable que leur auteur a prise à tous les grands événements de l'époque, notamment à la réforme monastique et épiscopale, à la guerre de Louis VII et du comte de Champagne, à la seconde croisade, etc., elles fournissent un grand nombre de renseignements précieux pour l'histoire politique de la première moitié du XIIe siècle.

VIE DE SUGER

Par Guillaume,

MOINE DE SAINT-DENIS

Ce Guillaume avait été le confident et le secrétaire de Suger. Il écrivit sa vie, sur la demande d'un autre moine

nommé Geoffroi. C'est moins une biographie exacte et détaillée qu'un panégyrique; mais la vérité y est néanmoins observée, et Guillaume nous donne sur la vie privée du ministre de Louis VI et de Louis VII des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. On ne sait d'ailleurs presque rien sur la vie de Guillaume lui-même.

HISTOIRE DE LA CROISADE DE LOUIS VII

Par Odon de Deuil

Odon de Deuil, moine de Saint-Denis, fut recommandé à Louis VII par l'abbé Suger et accompagna le roi comme chapelain pendant toute la croisade. A son retour en France, il quitta la direction de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne pour devenir abbé de Saint-Denis après la mort de Suger. Le récit d'Odon, précieux comme émanant d'un témoin oculaire, est dédié au ministre de Louis VII : il contient les détails les plus intéressants sur la marche des croisés en Allemagne, en Hongrie, en Grèce, mais se termine malheureusement au moment où le roi de France quitte les plateaux de l'Asie Mineure pour entrer dans Antioche.

CHRONIQUE DE SAINT-DENIS

De bonne heure, l'histoire a été écrite dans les couvents. La célèbre abbaye de Saint-Denis notamment a été un grand centre de recherches et de travaux relatifs aux anciennes annales de la France. On attribue à Suger l'idée de réunir en un seul corps tous les récits et documents historiques antérieurs. De là la rédaction des Grandes Chroniques de Saint-Denis, qui ne sont, à vrai dire, pour l'époque dont traite ce volume, qu'une

traduction plus ou moins fidèle de la *Vie de Louis le Gros* par Suger, et de l'*Histoire du glorieux roi Louis le Jeune*, compilation indigeste qu'on a attribuée à tort au ministre de Louis VII. En donnant ici des lectures tirées des Chroniques de Saint-Denis, nous avons dû faire certaines modifications d'orthographe et même des changements de mots, indispensables pour rendre plus facile l'intelligence de cet ancien texte; mais nous avons tenu à n'en point altérer le caractère général [1].

Nota. — Nos figures nos 1 et 2 sont extraites du *Trésor de numismatique et de glyptique;* les nos 3, 5, 6, 12, 14, 15, de l'ouvrage du célèbre bénédictin Montfaucon sur les *Monuments de la monarchie française;* les nos 8 et 9 de la *Revue numismatique*; les nos 10 et 13 du *Musée des monuments français,* de Lenoir; le no 11, de l'ouvrage de Poey d'Avant, sur les *Monnaies féodales;* le no 4, de l'ouvrage de M. de Viel-Castel; le no 7, du *De re diplomatica,* de Mabillon.

1. Nous renvoyons à l'édition des Chroniques de Saint-Denis qui a été donnée depuis 1839 par M. Paulin Paris.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Première période du règne de Louis le Gros; luttes contre la féodalité de l'Île-de-France et Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie (1108-1120).

§ 1. — Couronnement de Louis le Gros............ 1
§ 2. — Expédition de Louis VI contre le sire de Bourbon.................................... 2
§ 3. — Louis le Gros fait prisonnier Hugues le Jeune, sire du Puiset................................ 4
§ 4. — Seconde guerre contre Hugues du Puiset. Suger pénètre dans Toury..................... 10
§ 5. — Guerres de Louis VI avec Henri Ier. Portrait du roi d'Angleterre...................... 11
§ 6. — Les deux rois se disputent le pays de Gisors. Leur entrevue sur les bords de l'Epte........... 14
§ 7 — Louis le Gros secourt l'Eglise de Laon, persécutée par Thomas de Marle. Portrait de ce chef féodal................................. 20
§ 8. — Défaite de Louis le Gros à Brémule : victoire des Anglais.............................. 21
§ 9. — Concile de Reims. Discours de Louis VI.... 23
§ 10. — Les enfants de Henri Ier périssent dans le naufrage de la *Blanche-Nef*.................. 25

II. — Extension de la puissance royale sous Louis le Gros; relations avec les fiefs les plus lointains,

L'AUVERGNE, LA FLANDRE, L'AQUITAINE. MARIAGE DE LOUIS LE JEUNE AVEC ALIÉNOR DE GUYENNE (1120-1137).

§ 1. — Suger est élu abbé de Saint-Denis......... 30
§ 2. — L'invasion allemande de 1124. Retraite de l'empereur Henri V........................... 31
§ 3. — Expéditions de Louis le Gros contre le comte d'Auvergne 35
§ 4. — Louis VI prend sous sa protection Guillaume Cliton.. 41
§ 5. — Meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre. Les assassins sont poursuivis et punis par Louis le Gros 42
§ 6. — Nouvelle expédition du roi contre Thomas de Marle, qui est pris et meurt................ 47
§ 7. — Réception du pape Innocent II à Saint-Denis en 1131.............................. 48
§ 8. — Mort du jeune roi Philippe, fils aîné de Louis le Gros; son frère Louis est couronné à Reims.. 49
§ 9. — Le couronnement de Louis le Jeune mécontente une partie des seigneurs français.......... 55
§ 10. — Dernières expéditions de Louis le Gros... 56
§ 11. — Le duc d'Aquitaine, Guillaume X, lègue sa fille aînée, Aliénor, et ses Etats au fils de Louis le Gros. Prise de possession du duché d'Aquitaine par Louis le Jeune................................ 58
§ 12. — Mort de Louis le Gros................ 59

III. — RÈGNE DE LOUIS VII. CONTINUATION DE LA LUTTE CONTRE LA FÉODALITÉ : GUERRE AVEC LE COMTE DE CHAMPAGNE, SOUTENU PAR LES PAPES ET SAINT BERNARD (1137-1145).

§ 1. — Commencement du règne de Louis le Jeune; il apaise la révolte des bourgeois d'Orléans...... 63
§ 2. — Querelle survenue entre Louis VII et le comte de Champagne Thibaut. Incendie de Vitry...... 64
§ 3 à 6. — Lettres de saint Bernard en faveur du comte de Champagne......................... 65

IV. — Suite du règne de Louis le Jeune : la seconde croisade. — Régence et administration de Suger (1145-1149).

§ 1. — Odon de Deuil, l'historien de la seconde croisade, dédie son ouvrage à Suger............ 78
§ 2. — La croisade est décidée à la cour plénière de Bourges.................................. 79
§ 3. — Le pape Eugène III invite Louis VII à secourir la Terre Sainte.............................. 80
§ 4. — Assemblée de Vézelay. Le roi prend la croix. 80
§ 5. — Départ du roi. Il prend les insignes du pèlerin à Saint-Denis.............................. 81
§ 6. — L'armée de Louis VII attaquée à Worms... 82
§ 7. — Le roi reçoit à Ratisbonne les ambassadeurs de l'empereur grec.............................. 83
§ 8. — Il passe en Bulgarie et entre à Constantinople. 84
§ 9. — Description de Constantinople par Odon de Deuil.. 87
§ 10. — Les Français passent le détroit. Perfidie des Grecs.. 90
§ 11. — Lettre de Roger, roi de Sicile, au régent Suger.. 93
§ 12. — Réponse de Suger.............................. 93
§ 13. — Joséel, évêque de Salisbury, écrit à Suger pour le féliciter sur son administration.......... 94
§ 14. — Samson, archevêque de Reims, demande à Suger de le secourir contre les bourgeois de Reims révoltés.................................. 95
§ 15. — Lettre de Suger à Samson, pour le convoquer à l'assemblée de Soissons.............. 96
§ 16. — Lettre de la commune de Beauvais au régent Suger.................................... 97
§ 17. — Lettre de saint Bernard à Suger.......... 98
§ 18. — Lettre de Suger à Louis VII pour l'engager à revenir en France.............................. 99
§ 19. — Louis VII écrit à Suger pour l'avertir de son prochain retour.............................. 100

§ 20. — Louis VII écrit à Suger pour l'informer des causes de son retard 101

V. — Fin du règne de Louis le Jeune. — Mort de Suger. — Le roi divorce avec Aliénor d'Aquitaine, soutient le pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric Barberousse, lutte contre le roi d'Angleterre, Henri II, et protège contre lui l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (1150-1180).

§ 1. — Epître consolatrice de saint Bernard adressée à Suger à l'approche de sa mort 103
§ 2. — Comment vivait Suger, au témoignage de Guillaume, moine de Saint-Denis, son secrétaire. 105
§ 3. — Louis VII répudie sa femme Aliénor et épouse Constance 108
§ 4. — Mort de la reine Constance : il épouse Adèle, fille du comte de Champagne 110
§ 5. — Le pape Alexandre III en France 111
§ 6. — Expédition du roi contre le comte d'Auvergne et le vicomte de Polignac 113
§ 7. — Traité avec Frédéric Barberousse au sujet des Cotereaux 114
§ 8. — Louis VII défend l'abbaye de Vézelay contre le comte de Nevers et la commune de Vézelay... 116
§ 9. — Son expédition contre le comte de Chalon, persécuteur de l'abbaye de Cluny 118
§ 10. — Le roi d'Angleterre lui écrit pour le dissuader de recevoir l'archevêque de Cantorbéry... 120
§ 11. — Lettre de Henri II au pape Alexandre III après la mort de Thomas Becket 122
§ 12. — Maladie de Louis le Jeune : il fait couronner son fils Philippe et meurt peu de temps après 123

VI. — Les mœurs du temps. — Le mouvement communal. — Rapports de la royauté avec les communes.

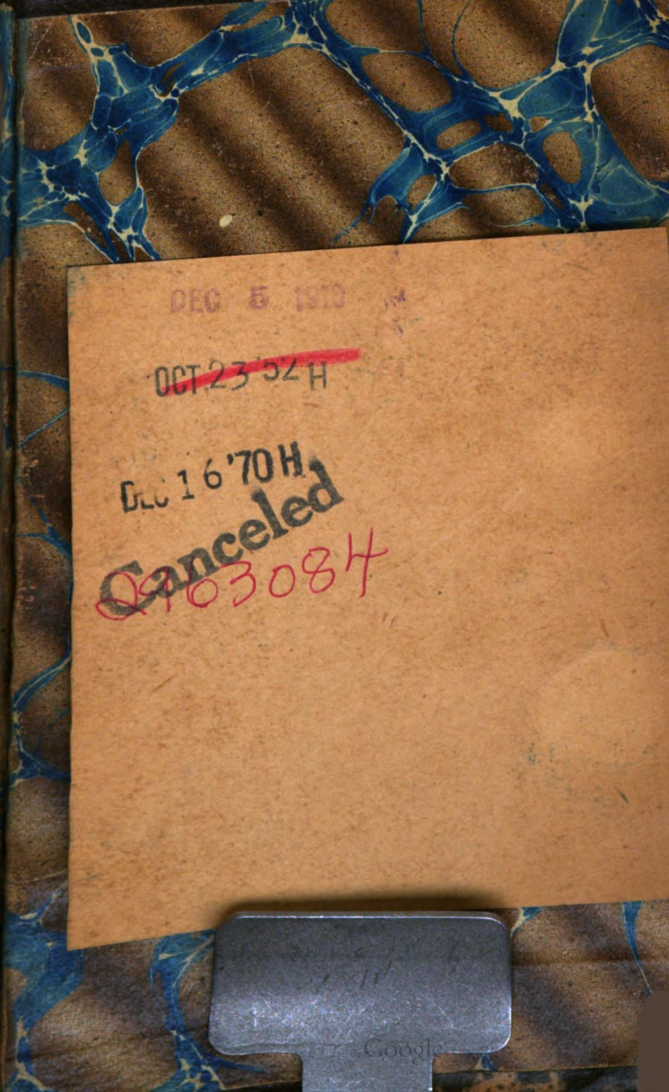
§ 1. — Les mœurs du siècle, d'après Orderic Vital. 127

§ 2. — Les moines de l'ordre de Cîteaux.......... 129
§ 3. — Comment se réformaient les monastères au xii[e] siècle. — Suger rend compte au pape Eugène III de la réforme imposée aux chanoines de Sainte-Geneviève.................................. 130
§ 4. — Le peuple prend part à la construction de la cathédrale de Chartres. — Mouvement religieux et architectural au milieu du xii[e] siècle.... 134
§ 5. — Lettre de Baudry, évêque de Noyon, attestant l'octroi d'une commune à Noyon par le roi Louis VI.. 137
§ 6. — Charte de Louis le Gros en faveur de la commune de Beauvais............................. 139
§ 7. — Origines de la commune de Laon.......... 140
§ 8. — Etablissement de la commune de Soissons par Louis le Gros.............................. 141
9. — Louis VII reproche à la commune de Reims ses usurpations............................. 142
§ 10. — Il confirme et garantit la charte communale de Beauvais................................ 144
§ 11. — Charte de la ville de Lorris en Gâtinais..... 147
§ 12. — Louis VII réprime les usurpations de la commune de Beauvais........................... 153
§ 13. — Une charte seigneuriale. Fondation de la commune de Pont-sur-Seine par le comte de Troyes... 154
§ 14. — Louis VII abolit certaines coutumes pratiquées à Orléans................................ 156
§ 15. — Il affranchit les serfs de l'Orléanais....... 157

Notices sur les auteurs et les ouvrages dont les extraits précédents sont tirés................ 159

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD




DEC 5 1919
OCT 23 '52 H
DEC 16 '70 H
Canceled
Q963084
Digitized by Google

